

GRAND CONSEIL

Commission de gestion (COGES)

Avril 2022

**Rapport de la commission chargée de
contrôler la gestion du Conseil d'État
du Canton de Vaud**

Année 2021

GESTION 21

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

COMMISSAIRES

Présidente et rapporteuse générale	Mme Monique Ryf
Vice-président-e-s	Mme Nathalie Jaccard M. Denis Rubattel

DÉPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS

Environnement et sécurité	Mme Carine Carvalho M. Daniel Ruch
Formation, jeunesse et culture	Mme Christine Chevalley Mme Nathalie Jaccard
Institutions et territoire	Mme Taraneh Aminian M. Jean-François Chapuisat
Santé et action sociale	M. Alain Bovay M. Éric Sonnay
Économie, innovation et sport	Mme Isabelle Freymond M. Denis Rubattel
Infrastructures et ressources humaines	Mme Catherine Labouchère M. David Raedler
Finances et relations extérieures	M. Arnaud Bouverat M. Jean-Bernard Chevalley
Secrétaire	Mme Sophie Métraux
Secrétariat de la commission	Place du Château 6, 1014 Lausanne 021 316 05 12 sophie.metraux@vd.ch

TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION	- 1 -
TABLE DES MATIÈRES.....	- 2 -
INTRODUCTION	- 6 -
LISTE DES OBSERVATIONS.....	- 8 -
RAPPORT GÉNÉRAL.....	- 15 -
Chancellerie.....	- 15 -
1 ^{re} observation <i>Encourager la culture numérique dans tous les services de l'Administration cantonale vaudoise</i>	- 16 -
2 ^e observation <i>Coordination de la mise en place de l'archivage numérique dans toutes les entités de l'Administration cantonale vaudoise</i>	- 18 -
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).....	- 19 -
Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA).....	- 20 -
Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)	- 21 -
3 ^e observation <i>Renforts indispensables pour la protection des données</i>	- 22 -
Groupe Impact (GI).....	- 23 -
4 ^e observation <i>Quelle réforme pour le Groupe Impact (GI) et dans quel délai ?</i>	- 23 -
Loi fédérale sur le renseignement (LRens) Rapport de surveillance parlementaire sur l'activité des organes d'exécution cantonaux (article 81 alinéa 2 LRens).....	- 24 -
Journée d'étude de la COGES dans le district de la Broye-Vully.....	- 24 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 25 -
Conclusion.....	- 26 -
DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU TERRITOIRE (DIT).....	- 27 -
Introduction	- 27 -
Secrétariat général (SG-DIT)	- 27 -
1 ^{re} observation <i>Quel avenir pour le pilotage de l'Agenda 2030 ?</i>	- 28 -
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).....	- 29 -
Direction générale du territoire et du logement (DGTL)	- 33 -
2 ^e observation <i>À quand un inventaire cantonal fiable des surfaces d'assolement (SDA) ?</i>	- 34 -
3 ^e observation <i>Une stratégie de défense difficilement compréhensible</i>	- 38 -
Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP).....	- 39 -
Ministère public (MP)	- 40 -
Service des automobiles et de la navigation (SAN)	- 40 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 42 -
Conclusion.....	- 44 -
DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)	- 45 -
Introduction	- 45 -
Secrétariat général (SG-DFJC).....	- 46 -
1 ^{re} observation <i>Moyens d'affichage numérique dans les salles de classe</i>	- 47 -
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	- 47 -

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)	- 49 -
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)	- 52 -
2 ^e observation <i>Des solutions pour davantage de places de stage</i>	- 54 -
Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)	- 55 -
3 ^e observation <i>Pérennisation du dispositif d'Accueil thérapeutique de crise (ATC)</i>	- 58 -
4 ^e observation <i>Quelle prise en charge pour les jeunes en détresse ?</i>	- 58 -
Service des affaires culturelles (SERAC).....	- 59 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 61 -
Conclusion.....	- 64 -
DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DES)	- 65 -
Introduction	- 65 -
Secrétariat général (SG-DES)	- 65 -
Police cantonale vaudoise (Polcant).....	- 66 -
1 ^{re} observation <i>Locaux du poste de la gendarmerie et de la police de sûreté de Payerne</i>	- 68 -
Service pénitentiaire (SPEN).....	- 69 -
2 ^e observation <i>Assurer la relève parmi le personnel pénitentiaire</i>	- 71 -
Direction générale de l'environnement (DGE)	- 72 -
3 ^e observation <i>Mais où sont les sites pollués dans notre canton ?</i>	- 76 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 77 -
Conclusion.....	- 80 -
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS).....	- 81 -
Introduction	- 81 -
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)	- 81 -
1 ^{re} observation <i>Outil d'allocation des ressources pour les Établissements socio-éducatifs (ESE)</i>	- 84 -
Direction générale de la santé (DGS).....	- 84 -
2 ^e observation <i>Planification des travaux de construction et rénovation de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)</i>	- 87 -
3 ^e observation <i>Comparatif d'heures entre les Centres médico-sociaux (CMS) et les Organisations privées de soins à domicile (OSAD)</i>	- 87 -
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)	- 88 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 93 -
Conclusion.....	- 95 -
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS).....	- 96 -
Introduction	- 96 -
Secrétariat général (SG-DEIS)	- 96 -
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).....	- 97 -
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)	- 100 -
Service de l'emploi (SDE)	- 103 -
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).....	- 105 -
Service de la population (SPOP)	- 105 -

<i>1^{re} observation</i> <i>Prise en charge de l'aide d'urgence entre le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).....</i>	- 109 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 109 -
Conclusion.....	- 111 -
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH).....	- 112 -
Introduction	- 112 -
Secrétariat général (SG-DIRH)	- 112 -
<i>1^{re} observation</i> <i>Mesures envisagées pour pallier les difficultés de recrutement de spécialistes en informatique.....</i>	- 113 -
Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV).....	- 116 -
<i>2^e observation</i> <i>Système d'information RH (SIRH2) en attente pour des raisons de localisation des données</i>	- 117 -
Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).....	- 119 -
<i>3^e observation</i> <i>Collaboration entre la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)</i>	- 120 -
<i>4^e observation</i> <i>Système d'information exécutif-législatif (SIEL) ; à quand une meilleure fonctionnalité pour les utilisatrices et utilisateurs ?</i>	- 120 -
Contrôle cantonal des finances (CCF).....	- 122 -
Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).....	- 123 -
Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).....	- 126 -
<i>5^e observation</i> <i>Accessibilité financière à l'offre d'accueil de jour des enfants.....</i>	- 126 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 127 -
Conclusion.....	- 130 -
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE)	- 131 -
Introduction	- 131 -
Secrétariat général (SG-DFIRE).....	- 131 -
Statistique Vaud (STATVD)	- 133 -
Direction générale de la fiscalité (DGF)	- 134 -
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)	- 138 -
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)	- 139 -
<i>1^{re} observation</i> <i>Collaboration plus étroite des services utilisateurs et constructeurs sur les constructions pénitentiaires et actualisation de la feuille de route des constructions pénitentiaires.....</i>	- 140 -
<i>2^e observation</i> <i>Prise en compte des besoins des services utilisateurs et réponse à leurs sollicitations, à l'image du poste de gendarmerie de Payerne.....</i>	- 142 -
Cour des comptes (CC)	- 145 -
<i>3^e observation</i> <i>Pour un accès indépendant de la Cour des comptes (CC) à la comptabilité de l'État.....</i>	- 147 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 147 -
Conclusion.....	- 147 -
BILAN DE LÉGISLATURE	- 149 -

Introduction	- 149 -
Mandats et rapports spécifiques	- 149 -
Objets parlementaires déposés par la Commission de gestion	- 153 -
Suivi des observations 2017-2022	- 154 -
Conclusion.....	- 165 -
RÉPERTOIRE DES ACRONYMES	- 166 -

INTRODUCTION

Ce rapport de la COGES pour l'année 2021 est le dernier de la législature 2017-2022. Il comprend donc un bilan de législature qui reprend le travail effectué au cours de ces 5 années, notamment avec un état des lieux des 128 observations et des divers rapports spécifiques et objets parlementaires déposés durant ces 5 années (voir en pages 149 et suivantes).

Durant l'année 2021, la COGES a connu la démission d'un des vice-présidents, le député Olivier Mayor, qui a été remplacé par le député David Raedler. La députée Nathalie Jaccard a repris la vice-présidence. Après les élections communales du printemps, le député Yvan Luccarini a démissionné, appelé à la syndiculture de la Ville de Vevey. Il a été remplacé par la députée Taraneh Aminian.

Travail de la COGES

La COGES s'est réunie à 19 reprises en 2021, la plupart du temps en plénière, mais aussi en visioconférence, y compris 2 journées pour l'examen des rapports des sous-commissions, dans la salle du Bicentenaire et non à l'extérieur comme de coutume, la pandémie étant encore présente. Six de ces séances ont été consacrées tout ou partiellement à des auditions effectuées dans le cadre du mandat octroyé en 2020 à la COGES sur l'examen de la Fondation de Beaulieu (FdB). Ce rapport a demandé un investissement important à la délégation qui s'en est occupée, pour réunir les documents et pièces à consulter, puis s'en saisir. Elle y a consacré pas moins d'une vingtaine de séances. Ce rapport devrait sortir dans le courant du printemps 2022. Enfin, en novembre 2021, la COGES a pu effectuer sa journée d'étude dans le district Broye-Vully, journée prévue initialement l'année précédente, mais renvoyée en raison de la pandémie de Covid-19.

Le présent rapport de gestion compte 26 observations qui sont adressées au Conseil d'État, dans le but de mieux comprendre et améliorer sa gestion. Plusieurs remarques sont également adressées aux entités responsables lorsque la COGES a estimé des améliorations ponctuelles opportunes.

Covid-19

Les bouleversements engendrés par l'arrivée du Covid-19 en 2020 ont perduré durant l'année sous examen. La pandémie s'est momentanément calmée fin mai, permettant aux député-e-s de quitter le SwissTech Convention Center (STCC) à Ecublens et de retrouver la salle et les espaces du Parlement, avec des mesures sanitaires strictes. Las, dès la fin de l'été, le variant Delta se répandait très rapidement, suivi en décembre par le variant Omicron, encore bien plus contagieux. Le travail de l'administration et donc celui de la COGES s'en est trouvé impacté. Nous tenons à remercier très sincèrement ici toutes celles et tous ceux qui – dans les différents services et entités – ont fait preuve de beaucoup de souplesse et de disponibilité pour répondre aux demandes de la COGES. Au moment de boucler ce rapport, les restrictions liées à la pandémie ont toutes été levées.

Sans surprise, la gestion de la pandémie a obligé le Conseil d'État à être actif sur tous les fronts durant cette année 2021, ce qui ne l'a pas empêché, comme l'a relevé la présidente du gouvernement, de réaliser l'ensemble des points du programme de législature. Le travail a ainsi été très conséquent pour les membres du gouvernement et pour tous les services de l'État, cependant moins que l'année précédente.

En effet, en 2020, il a fallu tout inventer : créer des concepts de protection, se procurer des masques, réorganiser les régions santé, mettre sur pied le traçage, les plans de protection, les tests, instaurer le télétravail et les visioconférences et bien d'autres mesures encore. Ensuite, très rapidement, il a été nécessaire de prévoir des aides publiques et une coordination au niveau romand.

En 2021, l'organisation était déjà en place et a permis de faire face aux nouvelles vagues bien plus contagieuses que les précédentes. Si le Conseil d'État n'a promis son rapport sur la gestion de cette crise que pour le début de la prochaine législature, quelques constatations peuvent déjà être faites à ce stade.

La pandémie a mis en évidence des fractures qui existaient déjà. Si toute la population a été touchée, les plus défavorisé-e-s et les jeunes ont particulièrement subi cette crise et il faudra leur porter une attention particulière.

Cette crise a aussi montré qu'il pouvait y avoir beaucoup de violence et de polarisation dans le débat. Rétrospectivement, nous pouvons constater que le gouvernement est resté solide, uni et solidaire, selon les termes de la présidente dudit gouvernement. En outre, les institutions ont passé le « stress test » avec succès. Un autre point positif est à relever, à savoir la solidité financière du Canton qui, avec la force institutionnelle, a permis de répondre aux demandes des entreprises, des secteurs de la restauration et de la culture et de toutes celles et tous ceux qui étaient impacté-e-s financièrement.

LISTE DES OBSERVATIONS

RAPPORT GÉNÉRAL

1^{re} observation

Encourager la culture numérique dans tous les services de l'Administration cantonale vaudoise

La société numérique est une réalité y compris dans les services de l'Administration cantonale vaudoise. Celle-ci doit s'adapter à cette évolution pour faire face aux nombreux défis qu'elle pose. Cela nécessite un changement de culture qui n'est pas encore bien compris partout au sein de l'administration. L'obsolescence de certaines méthodes de gestion administrative induit des difficultés et des risques.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour encourager la mise en place de la culture numérique dans les services de l'Administration cantonale vaudoise, et ce dans quel délai.p. 16*

2^e observation

Coordination de la mise en place de l'archivage numérique dans toutes les entités de l'Administration cantonale vaudoise

L'archivage numérique ainsi qu'une nouvelle gouvernance documentaire doivent être mis en place rapidement dans l'Administration cantonale vaudoise. Ce projet nécessite une coordination intense entre la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), les Archives cantonales vaudoises (ACV) et la Chancellerie. À l'heure actuelle, cette coordination n'est pas encore assurée et freine le développement du projet.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour permettre un pilotage adéquat du projet de nouvelle gouvernance documentaire et d'archivage numérique, ainsi que d'indiquer un agenda de mise en œuvre, de même que les ressources dédiées.p. 18*

3^e observation

Renforts indispensables pour la protection des données

À l'heure où la protection des données est sur toutes les lèvres, le rôle de l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI) est absolument crucial. Or, par manque de ressources, cette entité indépendante n'est pas à même d'effectuer correctement son travail, entre autres la formation et l'information aux diverses utilisatrices et divers utilisateurs. Pour y parvenir, une collaboration plus étroite notamment avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) est souhaitable.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend renforcer l'APDI et dans quel délai. Une réponse concertée entre la DGNSI et l'APDI est souhaitée.p. 22*

4^e observation

Quelle réforme pour le Groupe Impact (GI) et dans quel délai ?

Le Groupe Impact, comme bureau indépendant, doit assurer aussi bien un rôle d'orientation et de conseil pour les personnes qui s'adressent à lui, mener des enquêtes quand des problèmes sont signalés et identifiés, ainsi que proposer des sanctions. Ce mélange des tâches pour répondre aux besoins d'une administration aussi grande que celle de l'État de Vaud paraît peu opportun. Une remise en question de la gouvernance semble nécessaire, comme le suggère d'ailleurs le rapport n° 58 de la Cour des comptes « Audit de la performance (efficacité et efficience) du groupe Impact - Gestion des conflits au travail et lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel ».

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les réformes envisagées à propos du Groupe Impact et sur leur délai de mise en œuvre.p. 23*

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU TERRITOIRE (DIT)

1^{re} observation

Quel avenir pour le pilotage de l'Agenda 2030 ?

Le Bureau de la durabilité (BuD), rattaché actuellement au Secrétariat général du Département des institutions et du territoire (SG-DIT), est une courroie de transmission de la politique cantonale de durabilité, politique stratégique du Conseil d'État. Le BuD pilote cette politique de façon transversale avec l'aide du Comité interdépartemental de développement durable (CIDD) et s'appuie également sur le Réseau pour la durabilité (ReD). Il y a lieu, lors du changement de législature, de s'interroger sur la pérennisation de ce système de pilotage qui visiblement fonctionne bien.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur le bilan actuel de la démarche de l'Agenda 2030 et sur les mesures qu'il entend prendre afin de pérenniser le pilotage actuel.....p. 28*

2^e observation

À quand un inventaire cantonal fiable des surfaces d'assolement (SDA) ?

Le Conseil d'État s'est doté d'une Stratégie cantonale des SDA pour la période 2021-2024 dont un des objectifs est de garantir le contingent de 75'800 ha de SDA. Il devient urgent d'améliorer les données concernant les SDA et d'identifier les sols dégradés à réhabiliter, y compris par des visites sur le terrain.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures concrètes qu'il entend prendre, et dans quel délai, afin d'avoir un inventaire des SDA à jour, tant au niveau géomatique qu'au niveau de la qualité des sols.p. 34*

3^e observation

Une stratégie de défense difficilement compréhensible

Suite à un recours au Tribunal fédéral (TF) relatif au Plan partiel d'affectation (PPA) d'Isenau, le Service du développement territorial (SDT) de l'époque a produit 2 déterminations, en date des 30 septembre 2019 et 20 mai 2020. Dans ces 2 documents, le SDT confirme le bien fondé du PPA d'Isenau, alors qu'il avait été informé par la Direction générale de l'environnement (DGE) qu'un problème important de définition du périmètre des bas-marais avait été identifié.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie et les motifs de défense lors du recours contre l'arrêt de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal (TC) au TF et d'informer de la suite qu'il entend donner aux injonctions du TF, et ce dans quel délai, l'arrêt du TF datant de septembre 2020.p. 38*

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

1^{re} observation

Moyens d'affichage numérique dans les salles de classe

Les moyens d'affichage numérique dans les salles de classe nécessitent de lourds investissements pour le matériel informatique dont la durée de vie est bien moins grande que les anciens tableaux noirs ou blancs.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'assurer la durabilité de ce matériel et lutter contre l'obsolescence programmée.p. 47*

2^e observation

Des solutions pour davantage de places de stage

Le nombre de places de stage dans le canton est en continuelle baisse, y compris dans les institutions subventionnées. Cette situation péjore la formation des étudiant-e-s.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'offrir davantage de places de stage.....p. 54

3^e observation

Pérennisation du dispositif d'Accueil thérapeutique de crise (ATC)

Mis en place durant la pandémie, le dispositif ATC apparaît comme réellement utile. Il a permis d'anticiper des situations qui auraient pu se révéler plus graves sans l'intervention de l'ATC.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures et moyens qu'il entend mettre en œuvre afin de permettre la pérennisation et l'étendue de cette mesure.....p. 58

4^e observation

Quelle prise en charge pour les jeunes en détresse ?

Tant lors de la visite au Centre thérapeutique de jour pour adolescents (CTJA) qu'auprès d'autres établissements de formation, ou encore comme relevé au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), la fragilité de la santé psychique des étudiant-e-s et des apprenti-e-s, essentiellement suite à la pandémie, est un sujet de préoccupation. Des cas de suicide ou de tentatives ont été rapportés à la COGES. Les professionnel-le-s qui œuvrent et encadrent les jeunes se partagent généralement plusieurs établissements et ne sont présent-e-s que peu d'heures hebdomadaires. Ainsi, l'accompagnement et le suivi réguliers par des professionnel-le-s fait défaut.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend mettre en place afin de former et proposer le personnel nécessaire pour soulager et prendre en charge rapidement les jeunes en difficulté et ainsi éviter une aggravation des cas. Une réponse conjointe entre le DFJC et le DSAS est souhaitée.....p. 58

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DES)

1^{re} observation

Locaux du poste de la gendarmerie et de la police de sûreté de Payerne

Les locaux de la gendarmerie de Payerne ne sont aujourd'hui pas adaptés à l'exploitation prévue posant des problèmes d'organisation, de sécurité et de confidentialité.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens pour doter la gendarmerie de Payerne de locaux adéquats, en envisageant un regroupement avec la police de sûreté, et ce dans quel délai.....p. 68

2^e observation

Assurer la relève parmi le personnel pénitentiaire

L'ouverture de l'Établissement pénitentiaire des Grands-Marais ainsi que les départs à la retraite de plusieurs collaboratrices et collaborateurs imposeront de recruter massivement et rapidement ces prochaines années, afin de couvrir les besoins du Service pénitentiaire (SPEN).

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie prévue pour recruter en amont et former les futur-e-s collaboratrices et collaborateurs dans le domaine pénitentiaire pour les années à venir, notamment en vue de l'ouverture de l'Établissement pénitentiaire des Grands-Marais.p. 71*

3^e observation

Mais où sont les sites pollués dans notre canton ?

Les principales modifications prévues dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) sont l'introduction d'un délai à 2028 pour limiter dans le temps le droit aux indemnités selon l'Ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS) pour les investigations préalables, une hausse de 40 à 60% des indemnités OTAS pour les coûts de défaillance liée à l'assainissement d'aires d'exploitation, ainsi que des forfaits pour l'indemnisation des coûts administratifs des cantons. Un retard important a été pris par le canton de Vaud ; 744 sites avec le statut « Pollué, investigation nécessaire » doivent être investigués, dont 484 avant fin 2026.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'accélérer ce dossier et ne pas manquer les délais prévus par la LPE.p. 76*

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

1^{re} observation

Outil d'allocation des ressources pour les Établissements socio-éducatifs (ESE)

Aujourd'hui, les excédents de produits supérieurs à 3% des charges nettes sont restitués au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et les excédents inférieurs à 3% des charges nettes sont versés à un fond d'égalisation. Les éventuels déficits sont couverts selon la loi. Ce dispositif ne permet en revanche pas aux ESE de faire des réserves pour des projets futurs. Un nouveau mode de gestion, sous forme d'enveloppe s'appuyant sur un outil d'allocations des ressources, permettrait une gestion plus adaptée aux besoins spécifiques des ESE.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la possibilité et le délai de mise en place d'un tel outil d'allocation des ressources.p. 84*

2^e observation

Planification des travaux de construction et rénovation de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

La vétusté de l'HIB peut, à court terme, rendre de plus en plus difficile le recrutement du personnel et péjorer la qualité de la prise en charge des patient-e-s. Un projet de construction et rénovation a obtenu une validation de principe des autorités cantonales tant vaudoises que fribourgeoises.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la planification des travaux de construction et rénovation de l'HIB qui dessert un bassin de population de bientôt 100'000 habitant-e-s.p. 87*

3^e observation

Comparatif d'heures entre les Centres médico-sociaux (CMS) et les Organisations privées de soins à domicile (OSAD)

La statistique cantonale (STATVD) fait ressortir que le nombre d'heures de prestations des services d'Aide et soins à domicile (ASD) par client-e est en moyenne de 79 heures pour les CMS et de 174 heures pour les OSAD privées, soit 2,2 fois plus d'heures pour ces dernières.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les facteurs expliquant cet écart.....p. 87

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS)

1^{re} observation

Prise en charge de l'aide d'urgence entre le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

L'aide d'urgence comprend, entre autres, une prise en charge de frais médicaux, de l'assurance-maladie et d'autres soins aux requérant-e-s d'asile.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la répartition, entre le DSAS et l'EVAM, de l'ensemble des décomptes liés aux prestations médicales prises en charge par le Canton au profit des requérant-e-s d'asile.p. 109

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

1^{re} observation

Mesures envisagées pour pallier les difficultés de recrutement de spécialistes en informatique

Face à la pénurie constatée de spécialistes en informatique dans le canton, il s'avère nécessaire de pouvoir procéder à des recrutements sur le marché indigène.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il envisage d'entreprendre pour faire face à cette pénurie de spécialistes en informatique, soit un plan d'action et le calendrier y relatif.....p. 113

2^e observation

Système d'information RH (SIRH2) en attente pour des raisons de localisation des données

Le SIRH1 ayant été mis en place, la deuxième étape, soit SIRH2, devait naturellement suivre. Or, elle ne peut se réaliser pour des raisons liées au « nuage » (cloud) et à la localisation des données.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, pour que la mise en fonction de la deuxième étape de SIRH se réalise en toute sécurité.....p. 117

3^e observation

Collaboration entre la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)

L'une des clés du système à venir dans la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) prendra vraisemblablement la forme d'une collaboration plus marquée et transversale entre la DGNSI et l'APDI. Or, cette dernière souffre déjà d'un manque de moyens pour les activités qui lui reviennent.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et leur délai de réalisation, pour renforcer la collaboration entre la DGNSI et l'APDI. Une réponse commune DGNSI-APDI est souhaitée.p. 120

4^e observation

Système d'information exécutif-législatif (SIEL) ; à quand une meilleure fonctionnalité pour les utilisatrices et utilisateurs ?

SIEL a mis plus de 10 ans à se mettre en place. À de multiples reprises, la COGES a rendu attentif le Conseil d'État à la nécessité d'avoir un outil performant et facile d'emploi pour les utilisatrices et utilisateurs. Force est de constater que malgré des corrections et ajustements, le système ne donne pas satisfaction à la majorité des personnes concernées.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures et leur délai de réalisation pour rendre ce logiciel plus simple, plus ergonomique, plus rapide.p. 120

5^e observation

Accessibilité financière à l'offre d'accueil de jour des enfants

L'article 29 alinéa 2 de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) indique que « l'accessibilité financière aux prestations d'accueil est garantie ». Or, cette question tarifaire est très variable d'un réseau à l'autre et d'une commune à l'autre, ce qui met certains parents en difficulté pour recourir à l'accueil.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les réflexions et mesures pour répondre au cadre légal de l'article 29 alinéa 2 de la LAJE.....p. 126

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE)

1^{re} observation

Collaboration plus étroite des services utilisateurs et constructeurs sur les constructions pénitentiaires et actualisation de la feuille de route des constructions pénitentiaires

Le Service pénitentiaire (SPEN) et la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) ont souligné qu'aucune décision sur l'avenir de la Prison du Bois-Mermet n'est définitivement prise. La COGES craint que le temps relativement long que prend l'examen de faisabilité des travaux du Bois-Mermet n'aboutisse à une politique du fait accompli. La décision de construction partielle des Grands-Marais a de toute évidence été prise sans l'examen préalable de ces contingences.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les garanties accordées aux services utilisateurs et constructeurs quant à l'examen de leurs besoins sur un plan d'égalité et, suivant les résultats, que le Conseil d'État soit prêt à anticiper la deuxième étape de construction des Grands-Marais. En outre, il est souhaité que les conclusions aboutissent à une actualisation de la feuille de route sur les constructions pénitentiaires à l'attention du Grand Conseil précisant le nombre de places disponibles non seulement après, mais au cours des travaux.p. 140

2^e observation

Prise en compte des besoins des services utilisateurs et réponse à leurs sollicitations, à l'image du poste de gendarmerie de Payerne

Tant pour les locaux de la gendarmerie de Payerne qui nécessitent des adaptations ou extensions que pour d'autres cas, des communications incomplètes et en silo entre entités étatiques ne permettent pas au service utilisateur de connaître le suivi des projets du service propriétaire ou loueur.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer l'adéquation des locaux de la gendarmerie de Payerne notamment en matière de volume d'activités, de sécurité et de respect de la confidentialité. Il est également invité à identifier les problèmes qui ont empêché le traitement des demandes émises depuis 2020 et à fournir à la COGES les éléments qui garantissent, sur la base de cet exemple, l'amélioration des collaborations entre la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et les services demandeurs.....p. 142*

3^e observation

Pour un accès indépendant de la Cour des comptes (CC) à la comptabilité de l'État

Les Constituant-e-s et le Grand Conseil ont consacré la totale indépendance de la Cour des comptes. Or, malgré les échanges répétés entre celle-ci et le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) ainsi que l'invitation faite par la COGES dans son dernier rapport à garantir un accès direct à SAP, aucune démarche n'a abouti. Si la Cour des comptes s'est accommodée jusqu'ici de cette situation, elle n'est pas tenable au sens du respect des institutions.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend mettre en place pour garantir un accès direct de la Cour des comptes à SAP en 2022, afin de réaliser pleinement l'obligation légale figurant à l'article 2 de la loi sur la Cour des comptes (LCComptes).....p. 147*

RAPPORT GÉNÉRAL

Le bureau de la commission de gestion (ci-après « le Bureau ») a enregistré la démission de M. Olivier Mayor, au début de l'année 2021. Il a été remplacé dès février 2021 par Mme Nathalie Jaccard qui est ainsi devenue vice-présidente, aux côtés de M. Denis Rubattel, également vice-président. Avec la présidente, Mme Monique Ryf, rapporteuse, le Bureau a effectué les visites auprès des personnes et des entités suivantes :

- Présidente du Conseil d'État
- Chancellerie
- Bureau d'information et de communication (BIC)
- Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)
- Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)

La visite du groupe Impact (GI) a été reportée, à la suite des graves difficultés rencontrées par cette entité.

La présidente de la COGES a assisté en visioconférence à la présentation des comptes 2020 de l'État de Vaud, ainsi qu'à la présentation du budget 2022. Elle a aussi participé à une séance de la Conférence des président-e-s de commissions et y a relaté le travail de la COGES. Cette dernière dans son ensemble a rencontré les 3 magistrat-e-s de la Cour des comptes (CC) pour un échange sur leur travail respectif et une collaboration plus étroite à mettre en place pour le futur.

Chancellerie

La Chancellerie a connu un changement important en 2021 avec le départ à la retraite de Vincent Grandjean, chancelier en poste depuis presque un quart de siècle et la désignation bien accueillie de son successeur, Aurélien Buffat, qui est entré en fonction début novembre 2021.

Les services de la Chancellerie continuent de fonctionner avec 8 ETP, sans changement. Le tuilage entre les 2 chanceliers a été assuré jusqu'à fin décembre et l'organisation avec 2 vice-chancelier-ère-s subsiste. Un constat a déjà été fait : davantage de démarches transversales seront nécessaires, notamment eu égard à certains dossiers complexes comme la cybersécurité ou l'archivage. Le nouveau chancelier souhaite aussi mettre en place une direction collégiale avec les 2 vice-chancelier-ère-s.

À l'heure du bilan, le chancelier sortant a relevé que son activité a permis au Conseil d'État de mieux s'imposer face à l'administration. Une évolution qui a notamment été possible par la mise en place de la conférence des secrétaires généraux des départements. L'Exécutif ne doit pas gérer les problèmes administratifs, mais bien se concentrer sur l'évolution stratégique.

À contrario, il admet n'avoir peut-être pas consacré assez de temps aux dossiers transversaux et en particulier à la cyberadministration. Une thématique qui devra être reprise par le nouveau chancelier.

Covid-19

L'impact de la gestion du Covid-19 a été un peu moindre en 2021, en termes de travaux urgents pour le Conseil d'État. Jusqu'à la fin du premier trimestre, l'urgence a encore prévalu, en particulier pour les aides financières. Les choses se sont ensuite calmées sur ce front, jusqu'à l'arrivée du nouveau variant Omicron et sa diffusion massive dans la population.

En 2020, il avait fallu apprendre dans l'urgence à gérer la pandémie. En 2021, il a fallu panser les plaies de cette pandémie, avec des aides économiques importantes, pour la restauration et la culture plus particulièrement. Le budget étatique s'est avéré plus complexe à préparer que les années précédentes et ceci a eu un impact sur le travail de la Chancellerie. Le traitement des dépôts d'interventions parlementaires – une quinzaine en attente, dont 3-4 postulats – n'a pas pu se faire.

Dossiers en cours

Le système d'information exécutif-législatif (SIEL) a terminé son année de rodage. Il a fallu faire face, durant plusieurs mois, à des récriminations et à des erreurs de jeunesse qui ont nécessité des corrections. La recherche avec cet outil aurait dû être nettement plus performante, mais force est de constater qu'elle demeure compliquée et peu efficace. SIEL reste un outil de travail dans un environnement extrêmement complexe. Cet outil aurait dû faciliter le travail des membres du Grand Conseil. Il ressort toutefois – une année après sa mise en service – beaucoup d'insatisfaction générale. Voir en p. 19 et 120 du présent rapport. Le chancelier l'explique avant tout par un manque de formation adéquate des utilisatrices et utilisateurs.

Concernant le dossier de la protection des données, l'ordonnance fédérale d'application a été mise en consultation à l'été 2021. La mise en œuvre sur le plan cantonal annoncée pour 2022 sera probablement retardée.

Une cartographie des entités indépendantes avait aussi été annoncée, mais le chantier n'a pas pu démarrer, en raison de la pandémie du Covid-19 qui perdure plus qu'attendu.

Numérique

Durant cette législature, le Conseil d'État a décliné ses intentions concernant le domaine du numérique dans un document intitulé « Stratégie numérique ».

La période Covid-19 2020-2021 a donné une impulsion forte à l'administration pour basculer vers la société numérique de façon plus rapide que prévu, mais a aussi mis en exergue les problèmes liés à la sécurité numérique, à la collaboration nécessaire entre les entités concernées et à la culture du changement au sein de l'Administration cantonale vaudoise. Les cyberattaques constatées dans bon nombre de communes, d'entités subventionnées et d'entreprises, comme chez les privé-e-s, ont fait prendre conscience à la fois du retard pris dans ce domaine, de la nécessité d'avoir du personnel formé en suffisance et de l'importance de la collaboration transversale au sein de l'administration cantonale sur ce sujet.

Au sein de tous les départements de l'État, ces questions sont parvenues à la COGES de façon récurrente. Elles se retrouveront dans la plupart des chapitres de ce rapport 2021.

D'ailleurs, la Cour des comptes fait remonter la thématique dans son rapport n° 67 « Gouvernance des projets de systèmes d'information métier de l'État de Vaud ». On y trouve plusieurs constats et recommandations, notamment celle liée à l'instauration de la culture du numérique au sein de l'Administration cantonale vaudoise qui diffère parfois fortement d'un service à l'autre (voir p. 119 et 120).

1^{re} observation

Encourager la culture numérique dans tous les services de l'Administration cantonale vaudoise

La société numérique est une réalité y compris dans les services de l'Administration cantonale vaudoise. Celle-ci doit s'adapter à cette évolution pour faire face aux nombreux défis qu'elle pose. Cela nécessite un changement de culture qui n'est pas encore bien compris partout au sein de l'administration. L'obsolescence de certaines méthodes de gestion administrative induit des difficultés et des risques.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour encourager la mise en place de la culture numérique dans les services de l'Administration cantonale vaudoise, et ce dans quel délai.*

Objets parlementaires dont le délai de réponse est échu

Au 31 décembre 2021, la liste des interventions parlementaires en attente de traitement s'élevait à 309, contre 300 à fin 2020. La liste comprend uniquement les objets auxquels le Conseil d'État n'a pas encore fourni une réponse au Grand Conseil. Dans cette liste, on trouve notamment 4 initiatives et 34 motions, dont 7 déposées lors de la législature 2012-2017 et 1 déposée en 2009. Pour le chancelier, une priorité absolue doit être donnée au traitement des motions.

Bureau d'information et de communication (BIC)

Le responsable du BIC travaille aussi aux côtés du chancelier et consacre 50% de son temps à cette fonction de vice-chancelier.

Si la gestion de la pandémie a encore occupé une partie importante du temps de l'équipe du BIC, l'intensité du travail n'avait plus rien à voir avec les efforts déployés au début de la crise, en mars 2020. Il y a eu une baisse très nette du volume des activités de gestion de crise. La gestion de la pandémie est devenue – en 2021 – un sujet presque comme les autres. Certes, la communication a été importante pour la vaccination et pour que les informations suivent, mais ce n'était plus un « mono sujet ». La communication s'est de nouveau diversifiée.

En revanche, le temps consacré à la gestion des réseaux sociaux a continué à croître. Les habitudes ont changé en la matière. La communication via les réseaux sociaux a connu une croissance en 2021 de 10 à 15%. Par exemple sur Twitter, il y avait au début de la crise 700 suiveuses et suiveurs (*followers*), on en compte plus de 15'000 à l'heure actuelle. Ce canal est beaucoup utilisé pour les aspects institutionnels et il n'y a que peu d'agressivité.

Le ton des échanges sur les réseaux sociaux s'est calmé au fur et à mesure que la vaccination progressait. Cependant, le BIC a vu apparaître des micros-communautés. Une gestion des commentaires et des filtres a dû être mise en place. En 2021, 80% de la communication passait par le *web* et les réseaux sociaux. Instagram est utilisé pour toucher un public plus jeune, car l'utilisation de ce réseau est davantage visuelle. La réflexion est en cours sur l'usage de TikTok, pour toucher les plus jeunes encore.

Les réseaux sociaux, s'ils ont permis une plus large diffusion de la communication, ont également un aspect moins positif. Le discours public est en effet aussi géré par des algorithmes, ce qui constitue un réel défi pour la communication des autorités. L'État s'inscrit, d'une manière générale, dans la complexité, les nuances et le long terme. Les politiques publiques sont de plus en plus complexes alors que la communication – en particulier via les réseaux sociaux – se simplifie à l'extrême.

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Communiqués	384	383	384	380	419
Conférences de presse (points presse Covid)	99	85	103	70 (23)	124
News sur vd.ch	148	163	169	117	174

La crise du Covid-19 a enseigné au BIC le basculement sur des éléments nouveaux. Il a fallu innover pour toucher un plus large public. Les processus mis en place pour ce faire nécessitent maintenant une standardisation. De même, il a été constaté qu'une amélioration de la relation État-citoyen-ne était nécessaire. Elle exige, pour être efficace, une coordination accrue de la communication. En ce sens, la crise a permis une évolution significative de la communication de l'État en élargissant le cercle des destinataires.

Avec la crise, la configuration des conférences de presse est aussi en train de changer, avec un passage à la visioconférence et cette offre continue de se développer. Ainsi, les journalistes se déplacent encore pour les conférences de presse, mais des essais positifs ont été effectués – sur la présentation de la stratégie vélo par exemple – de diffuser en *streaming* avec la possibilité pour les journalistes de poser ensuite des questions en direct.

Réseau	Publications	Nbre abonné-e-s	Engagement / interactions
Twitter	681	16'300 (+15,6%)	19'900
LinkedIn	446	60'600 (+21,7%)	28'700
Facebook	439 / 8 conf presse live et 2 live Facebook	11'200 (+23%)	15'900
Instagram	212 / 326 stories	5'300 (+26,2%)	132'500

Aide à la presse par temps Covid-19

L'aide à la presse a reçu une base légale votée par le Parlement¹. Un premier crédit supplémentaire de 1,2 million de francs a été autorisé durant la première phase de la crise pour soutenir les journaux et les médias par des annonces publicitaires en lien avec la pandémie. Un deuxième crédit supplémentaire a été adopté pour la seconde partie de 2021. Pour la suite, l'aide à la presse passera par le budget de la Chancellerie, dont dépend le BIC.

Une incitation particulière pour les jeunes réside dans le dossier de l'aide à la presse. Les éditeurs doivent en effet donner à ce public un accès aux informations pour une somme modique, avec l'encouragement de l'État. Ensuite, charge aux éditeurs de s'organiser pour fidéliser les nouvelles lectrices et nouveaux lecteurs et en faire des abonné-e-s. À l'instar de l'émission « Tataki » de la RTS, le développement de ce genre de formats et plateformes est nécessaire et un jeune chef de projet a été engagé au BIC dans ce sens. Une plateforme pour les jeunes fera l'objet de tests en 2022 et devrait voir le jour en 2023.

Archives cantonales vaudoises (ACV)

L'année 2021 s'est déroulée de la même manière que la précédente concernant l'impact du Covid-19. Les archives cantonales n'ont été fermées au grand public que quelques semaines en début d'année, mais sont restées ouvertes pour les professionnel-le-s. Toutes les personnes intéressées pouvaient venir, sur réservation, et avec masque obligatoire.

Consultation des archives

La demande reste assez stable et importante avec plus de 1'500 consultations sur l'année. Les ACV ont reçu 17 fonds administratifs et un fonds parapublic. Il y a eu 130 demandes aux ACV pour connaître leur intérêt à recevoir un fonds privé. 62 inventaires ont été terminés et 565 mètres linéaires ont été reçus en 2021.

En ce qui concerne la place, il reste +/- 10 ans de perspective. La situation est dès lors sous contrôle dans l'immédiat, mais un signal doit être donné dans les 3 ans à venir. Les travaux de rénovation, notamment énergétiques, du bâtiment n'ont pas encore été entrepris.

Gestion électronique des documents (GED) et mise en œuvre de l'archivage électronique

Pour rappel, le Grand Conseil a validé en 2019 un crédit d'investissement de 17,6 millions de francs pour financer la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information des ACV (EMPD 109). Le projet pilote est effectué avec le système d'information des ACV. Prévu pour le 1^{er} trimestre 2022, il est déjà annoncé avec du retard.

La mise en place de l'archivage électronique connaît plusieurs difficultés, dont le manque d'une part de culture du numérique et d'autre part de soutien dans les différentes entités de l'État. Le but, au final, est d'atteindre une culture du tout numérique responsable. Cela signifie par exemple, disposer d'un référentiel de conservation de toutes les entités de l'État, référentiel qui n'existe toutefois pas encore.

2^e observation

Coordination de la mise en place de l'archivage numérique dans toutes les entités de l'Administration cantonale vaudoise

L'archivage numérique ainsi qu'une nouvelle gouvernance documentaire doivent être mis en place rapidement dans l'Administration cantonale vaudoise. Ce projet nécessite une coordination intense entre la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), les Archives cantonales vaudoises (ACV) et la Chancellerie. À l'heure actuelle, cette coordination n'est pas encore assurée et freine le développement du projet.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour permettre un pilotage adéquat du projet de nouvelle gouvernance documentaire et d'archivage numérique, ainsi que d'indiquer un agenda de mise en œuvre, de même que les ressources dédiées.*

¹ EMPD 190 instituant des mesures de soutien à la diversité des médias et Rapport sur le postulat Valérie Induni et consorts – Pour un vrai soutien à la presse et aux médias (17_POS_238)

Dans le même ordre d'idée, l'archivage électronique des courriels a fait l'objet d'une directive qui devrait être observée dans tous les services. Cette directive a malheureusement disparu des priorités et une autre proposition doit être faite, avec le soutien du chancelier.

Personnel

Par département, les ACV comptent avec un 0,3 ETP, ce qui est suffisant pour la prise en charge courante, mais insuffisant pour permettre une démarche proactive. Dans les ressources actuellement à disposition aux ACV, aucun pourcentage n'est dédié au parapublic alors que la loi sur l'archivage (LArch) s'applique aussi à ce secteur. Enfin, un 0,5 ETP est dédié à la formation des élu-e-s dans les communes pour lesquelles il serait aussi bien de mettre en place un système d'archivage électronique, car une bonne gestion des archives et une bonne gestion sécuritaire vont de pair et permettent de réduire les risques de piratage, des services communaux, par exemple.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

En 2020, 3 grands défis avaient été relevés par le SGC, à savoir d'abord la gestion de la pandémie, ensuite les déménagements du Grand Conseil à Yverdon-les-Bains puis à Ecublens, et enfin la mise en place de SIEL.

En 2021, la gestion de la pandémie a toujours fortement occupé le SGC. Par contre, l'expertise engrangée a permis de mieux faire face aux situations qui se sont répétées. Le contexte a nécessité de devoir expliquer, à plusieurs reprises, les consignes et les obligations aux personnes sur site, et il a fallu trouver un chemin pragmatique pour appliquer les décisions du Conseil d'État.

Les 2 déménagements à la Marive à Yverdon-les-Bains et au STCC à Ecublens se sont bien déroulés. Le retour au Parlement en juin 2021 s'est effectué à satisfaction. Il n'y a pas eu d'obligation du pass Covid, car la base légale pour l'imposer n'existe pas et il aurait fallu avoir l'unanimité des membres du Grand Conseil pour une telle démarche ; par chance, aucun *cluster* n'est à déplorer. Par contre, comme il est relevé dans le rapport d'activité 2020-2021 du SGC, environ un tiers du temps de travail a été consacré à des problématiques liées à la crise du Covid-19, grevant d'autant le temps à disposition pour le travail usuel du SGC.

L'utilisation de la visioconférence a permis au Grand Conseil de continuer son activité. Une solution utile pour surmonter un problème ou pour une période limitée dans le temps, mais pas forcément destinée à être utilisée au quotidien. Une demande a été faite par un député sur l'éventualité de pérenniser l'usage de la visioconférence pour certaines commissions². La technique actuelle ne semble pas donner des garanties suffisantes pour poursuivre dans ce sens.

Implantation de SIEL et utilisation par les membres du Grand Conseil

SIEL, mis à disposition notamment des député-e-s en octobre 2020, a recueilli beaucoup de critiques. Le système est trop lent, peu convivial et trop complexe pour un usage facile (voir en p. 19 et 120).

Le secrétaire général rappelle que le programme a été fait pour l'État de Vaud et pas seulement pour les député-e-s qui ont néanmoins un accès à l'information en temps réel. Un effort de formation des élu-e-s au législatif doit encore être fait.

Révision de la loi sur le Grand Conseil (LGC)

Il était question de réviser la LGC, notamment pour y introduire la notion d'urgence révélée par la crise Covid-19 et pour proposer une gestion différente des nombreux dépôts effectués par les député-e-s. Si un projet de révision est à l'étude dans le cadre de la Commission des institutions et des droits politiques (CIDROPOL), lors de la visite de la sous-commission, la CIDROPOL se concentrait sur l'étude de commissions thématiques supplémentaires.

² (20_MOT_153) Motion Jean-François Chapuisat et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Pérennisation de la tenue de certaines commissions en visioconférence

Réorganisation du SGC

Une réorganisation du SGC a été décidée à l'occasion du départ à la retraite de l'un des responsables. Il y a eu des changements de postes et de cahier des charges ainsi qu'une simplification, avec 3 sections au lieu de 4, soit le Secrétariat parlementaire et les ressources humaines, le Secrétariat des commissions et le Bulletin du Grand Conseil.

Au total, ce ne sont pas moins de 22 personnes pour 17,8 ETP qui forment l'équipe du SGC. Un nouvel apprenti a commencé son cursus à l'été 2021 et un renfort temporaire a été demandé pour terminer la législature.

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

La médiatrice cantonale, élue pour la première fois par le Grand Conseil, a débuté son activité au 1^{er} janvier 2020. Très vite, elle a constaté – en l'état des effectifs dont disposait le BCMA – qu'il n'était possible que de répondre aux demandes, mais pas d'envisager d'autres axes de travail. Or, la notoriété du BCMA n'est pas encore suffisamment établie dans le grand public et il serait nécessaire d'en faire la promotion.

Fonctionnant souvent comme « guichet unique » pour entrer en contact avec l'administration, le BCMA a une grosse activité de conseils et de redirection pour les personnes qui s'adressent à lui. Le terme de « médiation » prête à confusion, car il s'agit davantage de mieux concilier, ou de réconcilier les citoyennes et citoyens avec le fonctionnement de l'administration.

Les demandes arrivent en priorité par téléphones (40%) et par courriels (39%). Avec le Covid-19, la permanence libre et ouverte a connu une fermeture partielle. Les thématiques les plus abordées sont d'abord les questions concernant le Service de la population (SPOP), puis les impôts, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et enfin les centres sociaux régionaux (CSR).

L'état civil a connu – avec le Covid-19 – un retard important dans le traitement des dossiers, ce qui a suscité beaucoup de questions adressées au BCMA. Les demandes en lien avec la pandémie ont beaucoup diminué par rapport à l'année 2020.

Quelques chiffres

En 2021, le BCMA a reçu 681 nouvelles demandes, en hausse de 3,7% par rapport à 2020. Il a également traité 42 demandes pendantes, donc un total de 723 demandes. Les nouvelles demandes concernent avant tout les autorités administratives (489/681) suivies par celles hors du champ d'application de la loi sur la médiation administrative (LMA) (136). 40 concernent les autorités judiciaires et 16 les deux autorités en même temps.

Le travail du BCMA a été pour 33% d'orienter les usagères et usagers, pour 15% d'expliquer les actions ou les décisions des autorités ou encore de traiter les contestations de ces actions ou décisions de l'administration.

Personnel et locaux

Très rapidement, la médiatrice a constaté que le développement de ses projets était conditionné à une augmentation des ressources. La dotation actuelle de 2,6 ETP – sans changement depuis la création du BCMA – permettait uniquement de traiter les dossiers entrants, sans plus. Une demande pour un poste de médiatrice ou médiateur cantonal-e adjoint-e a été faite pour 2022 ainsi qu'un renforcement pour le secrétariat, ce qu'elle a pu obtenir dans le budget 2022.

Les locaux actuels, partagés en partie avec l'APDI, ne permettent pas non plus un travail adéquat. De plus, ils ne sont pas accessibles – en l'état – à des personnes en situation de handicap. Un déménagement doit donc être envisagé.

Avec son nouveau statut de personne élue par le Grand Conseil, la responsable du BCMA doit en référer désormais au Bureau du Grand Conseil (BUR) pour la « surveillance ». Mais, comme pour les bureaux indépendants, il n'y a pas de travail de supervision. La médiatrice souhaite donc proposer une supervision extérieure et indépendante. À noter qu'une année après sa prise de fonction et le début de son activité, la médiatrice n'avait eu de contact avec aucun-e membre du Conseil d'État.

Projets

La notoriété du BCMA peut et doit être améliorée. À côté de ce projet, le BCMA a reçu un mandat du Grand Conseil qui a accepté de lui transmettre une pétition demandant « plus de bienveillance de la part de l'administration envers ses administrés ». Pour pouvoir traiter cette pétition de manière adéquate, le BCMA devra pouvoir disposer de ressources supplémentaires. Il serait important, par exemple, d'édicter des lignes directrices pour l'administration, la notion d'affabilité se trouvant dans la LMA.

Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)

L'année 2021 a été difficile pour l'APDI qui souffre d'un manque de ressources alors qu'elle a dû faire face à un nombre important de demandes avec, par exemple, la question des cyberattaques dans les communes.

Ressources et infrastructures

La préposée à la protection des données a réduit son taux de travail de 100 à 90%, le préposé à l'information est à 100%. Le bureau compte par ailleurs 2 juristes spécialistes, 1 stagiaire juriste en CDD, 1 secrétaire à 60% et 1 secrétaire à 20% en CDD, soit au total 4,5 ETP fixes et 1,2 ETP provisoire. Aucune de ces personnes n'a cependant les compétences pour faire des expertises sur le plan informatique. Un poste de spécialiste en informatique a été demandé, mais il n'a pas été accordé à ce jour. Notons qu'un poste de juriste spécialiste en matière de protection des données a été accordé à la DGNSI (voir le rapport du DIRH en p. 119).

La responsable a souligné le problème de la formation des jeunes diplômé-e-s dans le domaine de la protection des données qui partent peu après dans le privé, attiré-e-s par des conditions de travail plus attractives, notamment sur le plan salarial. Dans ces conditions, il n'est possible de remplir qu'une part du cahier des charges et tous les éléments proactifs sont laissés dans l'attente.

Quant aux infrastructures, l'équipe de l'APDI est à l'étroit et un déménagement pourrait se faire prochainement.

Activités

En 2021, 902 demandes reçues concernaient la protection des données, contre 729 en 2020. Il y a eu 183 demandes dans le cadre du droit à l'information. Par comparaison en 2011, 281 demandes avaient été déposées, et 32 concernant le droit à l'information.

En matière de conseil, l'APDI a par exemple reçu les demandes suivantes :

- Quelles sont les bases légales qui permettent à la Gendarmerie et au service des automobiles et de la navigation (SAN) de communiquer le nom des détentrices et détenteurs de véhicules aux administrations communales et éventuellement à des particuliers ?
- Est-ce qu'un-e syndic-que peut obliger ses administré-e-s à lui fournir une copie de la carte grise des véhicules stationnés sans plaques d'immatriculation sur leur domaine privé ?

Au chapitre de la promotion, les 2 responsables ont participé à la formation « Au top pour ma commune » aussi bien dans les formations données dans la salle du Grand Conseil que dans les districts. Des réponses ont aussi été données aux médias, en lien avec l'application Socialpass utilisée par les établissements publics dans le cadre du Covid-19.

En matière de recours, un recours a été déposé contre la décision du Centre social régional (CSR) qui refusait de transmettre l'adresse d'un débiteur, alors qu'un autre l'a été concernant un service de l'administration cantonale qui refusait de supprimer des données personnelles.

La préposée à la protection des données a également été sollicitée pour répondre à des consultations.

Vidéosurveillance

La compétence pour autoriser des installations de vidéosurveillance dans les communes est dévolue depuis octobre 2018 aux préfet-e-s. L'APDI a toutefois un rôle de surveillance et, dans ce cadre, elle peut réaliser des audits des installations posées pour en vérifier la conformité. Elle avait demandé un audit des installations d'une commune en 2019. En 2021, un audit des installations d'une autre commune a été réalisé par PricewaterhouseCoopers (PwC) sur demande de l'APDI. Le rapport a révélé plusieurs irrégularités, tant pour l'utilisation des images que pour des caméras installées sans autorisation, irrégularités qui ont et devront être corrigées.

L'installation de caméras de surveillance par des particuliers peut aussi poser des problèmes en matière de protection des données, notamment quand ces caméras filment une partie de l'espace public. À ce stade, l'APDI n'intervient pas, mais joue en revanche un rôle important dans la formation des autorités communales.

Sur le plan législatif, la révision de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) adoptée en septembre 2020 par les Chambres fédérales devrait entrer en vigueur d'ici l'automne 2023. Sur le plan vaudois, la révision de la loi vaudoise sur la protection des données personnelles (LPrD) est en cours ; un projet était attendu encore avant la fin de la législature, mais il a été reporté à 2023.

Remarque

La COGES relève le retard dans le projet de nouvelle LPrD ce qui induit notamment une dissonance avec le régime fédéral (LPD) et des risques de retard dans la mise en œuvre des nouvelles exigences de la LPrD.

Le Registre des fichiers pour les communes a été testé en 2021 avec celle de Lausanne. Les demandes des autres collectivités locales devraient suivre en 2022. Enfin, en matière de collaboration avec l'administration cantonale, il serait idéal de pouvoir compter sur un-e référent-e dans chaque département.

Si le travail effectué est important, le manque de ressources pénalise l'APDI qui ne peut effectuer une surveillance proactive (voir aussi le rapport de la Cour des comptes à ce propos³). Impossible aussi à l'heure actuelle de créer des guides ou d'assurer des formations à l'attention des communes et des services de l'Administration cantonale vaudoise. Le site internet n'est pas alimenté comme il le devrait et le Registre des fichiers n'est pas encore complètement déployé. Enfin, il y a un certain retard dans les dossiers de recours.

Le manque de personnel a été identifié par le bureau de la COGES qui, compte tenu de l'urgence, en a informé directement la présidente du Conseil d'État, au sens de l'article 54 de la LGC, sans grand succès à ce jour.

3^e observation

Renforts indispensables pour la protection des données

À l'heure où la protection des données est sur toutes les lèvres, le rôle de l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI) est absolument crucial. Or, par manque de ressources, cette entité indépendante n'est pas à même d'effectuer correctement son travail, entre autres la formation et l'information aux diverses utilisatrices et divers utilisateurs. Pour y parvenir, une collaboration plus étroite notamment avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) est souhaitable.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend renforcer l'APDI et dans quel délai. Une réponse concertée entre la DGNSI et l'APDI est souhaitée.*

³ Rapport n° 74 « La protection des données personnelles dans l'Administration cantonale vaudoise »

Droit à l'information

Un gros travail de communication est effectué par le préposé au droit à l'information. En 2020, cette activité avait été mise en veilleuse en raison de la pandémie, le travail a repris en 2021 avec une information aux nouvelles et nouveaux élu-e-s dans les communes.

Les demandes de la part de la population sont en augmentation constante : 183 en 2021, contre 32 en 2011. Un citoyen bien connu du service joue souvent le rôle d'aiguillon. En 2021, ce citoyen a par exemple demandé l'accès à un document du Ministère public (MP), lequel a refusé. Le délégué à l'information a soutenu ce citoyen dans son recours.

La loi sur l'information (LInfo) est utilisée essentiellement par des journalistes. Les simples citoyennes et citoyens l'utilisent notamment pour des problèmes de voisinage, pour avoir accès à des permis de construire, par exemple.

Groupe Impact (GI)

La visite du Groupe Impact prévue à la fin de l'année 2021 a été renvoyée en raison des événements qui ont secoué cette entité indépendante. À ce propos, la COGES avait soulevé à plusieurs reprises la question de l'évaluation des bureaux indépendants⁴. Le Groupe Impact a fait l'objet d'un rapport de la Cour des comptes en 2019⁵, lequel formulait 13 recommandations pour améliorer son fonctionnement. En 2020, lors de la visite de la COGES, nous pouvions constater qu'il n'y avait pas vraiment de volonté de changer les méthodes de travail.

Toute la problématique de l'indépendance voulue par le législateur est ressortie à l'occasion d'une affaire portant sur le traitement d'une situation de harcèlement, qui a défrayé la chronique à la fin de l'année et qui a abouti au départ de la responsable du Groupe Impact. Si les analyses du climat de travail semblent avoir bien fonctionné, la part des investigations laissait en revanche à désirer. Cette situation hybride entre la question de l'indépendance de l'entité et le contrôle qui devrait être effectué ressort avec acuité. Des réformes doivent être envisagées pour permettre au Groupe Impact de fonctionner à satisfaction.

4^e observation

Quelle réforme pour le Groupe Impact (GI) et dans quel délai ?

Le Groupe Impact, comme bureau indépendant, doit assurer aussi bien un rôle d'orientation et de conseil pour les personnes qui s'adressent à lui, mener des enquêtes quand des problèmes sont signalés et identifiés, ainsi que proposer des sanctions. Ce mélange des tâches pour répondre aux besoins d'une administration aussi grande que celle de l'État de Vaud paraît peu opportun. Une remise en question de la gouvernance semble nécessaire, comme le suggère d'ailleurs le rapport n° 58 de la Cour des comptes « Audit de la performance (efficacité et efficience) du groupe Impact - Gestion des conflits au travail et lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel ».

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les réformes envisagées à propos du Groupe Impact et sur leur délai de mise en œuvre.*

⁴ « Évaluation des responsables d'entités indépendantes ; Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA), Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI), Groupe Impact (GI) » Rapport de la COGES – année 2018, p. 15, et diverses mentions dans ses rapports annuels

⁵ Rapport n° 58 « Audit de la performance (efficacité et efficience) du groupe Impact - Gestion des conflits au travail et lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel »

Loi fédérale sur le renseignement (LRens)
Rapport de surveillance parlementaire sur l'activité des organes d'exécution cantonaux
(article 81 alinéa 2 LRens)

Comme l'an dernier, la délégation de la COGES composée de Mmes Ryf et Labouchère s'est entretenue avec le secrétaire général du Département de l'environnement et de la sécurité (DES) et le chef de la Division du renseignement de la Police cantonale vaudoise (Polcant).

La délégation a appris qu'en 2021, le Service de renseignement de la Confédération (SRC) avait effectué une inspection approfondie, menée par une autorité indépendante, de l'entité cantonale dédiée à l'application de la LRens. Cela fait partie de la procédure ordinaire et tous les cantons sont inspectés à intervalles réguliers. La visite du canton de Vaud était planifiée depuis 2019. Un rapport confidentiel a été rendu et des recommandations contraignantes à exécuter selon des priorités ont été identifiées. Ce document a pu être consulté par la délégation COGES qui constate que la réalisation des recommandations est en cours.

Le secrétaire général du DES a également conduit la visite annuelle du service cantonal et a pu effectuer des contrôles de dossiers des mandats reçus en 2021 du SRC et des mouvements à observer, cela par sondages aléatoires et concernant les thèmes significatifs découlant de l'article 6 LRens (terrorisme, espionnage, dissémination d'armes, attaques visant les infrastructures sensibles, extrémisme violent). La délégation de la COGES a pu ainsi vérifier que le secrétaire général avait respecté la procédure exigée.

La Division du renseignement de la Polcant compte 12 personnes pour 10,2 ETP. Le Canton reçoit une subvention fédérale pour ses tâches de surveillance. Le budget de la Confédération prévoit 15 millions annuellement à se répartir entre les cantons. L'activité de la Division du renseignement est très encadrée par la Confédération. Les mesures de recherches soumises à autorisation (MRSA) doivent être validées par le Tribunal administratif fédéral (TAF), ce qui prend du temps. Quand il s'agit de terrorisme ou d'extrémisme violent, il n'y a pas de possibilité de MRSA, que seule une enquête pénale fédérale peut ordonner. Pour pallier cela, une révision de la LRens est en consultation actuellement.

L'activité de la Division du renseignement vaudoise a été stable en 2021. Les retours de pays à risques sont surveillés, tout comme les infiltrations de mouvements, groupuscules ou groupes par des personnes dangereuses ou radicalisées. Plusieurs chiffres figurent dans la réponse à l'interpellation d'Yvan Pahud « Vaud vivier des candidats au djihad (19_INT_372) » reçue en janvier 2021. Les liens avec le grand banditisme sont également surveillés, tout comme la cybercriminalité. La Confédération donne des compétences aux cantons pour collaborer avec les pays frontaliers. Le Canton de Vaud collabore avec la France.

Au niveau fédéral, le SRC a connu plusieurs mois d'intérim, le chef du SRC ayant quitté son poste à fin août 2021. Un nouveau responsable en la personne de l'ambassadeur de Suisse en Iran est annoncé pour ce printemps.

Journée d'étude de la COGES dans le district de la Broye-Vully

La journée annuelle d'étude de la COGES, prévue tout d'abord à l'automne 2020 et reportée en raison de la situation sanitaire au printemps 2021 puis à l'automne 2021, a finalement pu se dérouler le 26 novembre 2021. Organisées sous l'impulsion de 2 députés du cru et du préfet, les visites ont permis de toucher les domaines de la formation, de la culture, de la santé et de l'économie.

Nous remercions ici toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée et qui nous ont reçus dans les différents lieux et entités.

Moudon, Grange-Verney, Agrilogie

Cette visite a été l'occasion de rencontrer le nouveau directeur de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et de découvrir avec le directeur du lieu les défis de la formation agricole actuelle et à venir, entre autres dans le cadre du projet Imago. À terme, ce sont plus de 1'200 personnes qui devraient se rendre à Grange-Verney.

Avenches, site et musée romain

La COGES a pu visiter le musée actuel sous la houlette de son directeur. Si les collections exposées sont de toute beauté, il est évident que l'exiguïté des lieux ne permet pas une exploitation optimale de ces richesses. La construction d'un nouvel édifice à l'extérieur d'Avenches devrait se finaliser en 2028. La rénovation de l'amphithéâtre en 2023 doit aussi permettre de redonner ses lettres de noblesse à ce site.

Payerne, Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Une présentation très complète des enjeux qui attendent l'HIB a été faite aux membres de la COGES qui ont pu se rendre compte de visu de la vétusté des installations actuelles de l'hôpital, avec notamment encore des chambres à 5 lits et des sanitaires et douches sur l'étage. Depuis, le projet LinéaHIB a été dévoilé, avec une concentration des lits stationnaires à Payerne et la construction d'un nouveau bâtiment alors que le site d'Estavayer-le-Lac se concentrera sur une offre ambulatoire.

Payerne, Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Plus de 1'000 élèves fréquentent ce gymnase qui a tout récemment été agrandi et il existe là une collaboration exemplaire entre les cantons de Vaud et Fribourg. De plus, ce gymnase est le seul établissement en Suisse romande qui a reçu le label MINT qui récompense les gymnases particulièrement engagés dans les domaines des mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique (MINT).

Payerne, Aéroport

Ce pôle d'excellence aérospatiale a été ouvert à l'aviation civile en 2013 et n'a cessé de se développer depuis avec le trafic d'affaires. 553 mouvements ont été enregistrés en 2020 et plus de 1'100 en 2021. Sur 40 hectares, 30 entreprises se sont installées en 3 ans, fournissant 240 emplois. Et d'autres prévoient encore de le faire.

Nous remercions ici les autorités de Payerne qui ont accueilli les membres de la COGES pour un apéritif de clôture.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2021, la Chancellerie compte 12 objets en suspens que le Bureau de la COGES continuera de suivre lors du prochain exercice⁶.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
11_POS_302	Postulat Sylvie Progin - visant à introduire une systématique et une efficacité dans l'évaluation des politiques publiques	08.01.2013	08.01.2014
13_POS_043	Postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin, c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'Etat	27.05.2014	27.05.2015
15_INI_015	Initiative Michaël Buffat - au nom de la Commission des finances - Modification des articles 6 LCCF et 15 LCC	24.11.2015	24.11.2016
15_POS_132	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Les Archives cantonales vaudoises, mémoire de notre Canton, quid des archives audiovisuelles ?	08.03.2016	08.03.2017
16_INT_528	Interpellation Philippe Jobin et consorts - Application des mesures de renvoi : mais que fait la police ?	21.06.2016	21.09.2016
16_POS_181	Postulat Lena Lio et consorts - Pour une meilleure maîtrise de la frénésie réglementaire et normative	28.03.2017	28.03.2018

⁶ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'Etat a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
19_INT_389	Interpellation Amélie Cherbuin et consorts - Voiture stationnée sur le territoire vaudois avec plaques extra-cantoniales : Sommes-nous face à une infraction à l'impôt sur les véhicules, voire plus ?	24.09.2019	24.12.2019
20_INT_442	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Elections et votations vaudoises : « la boulette, faites vos jeux, rien ne va plus ! ».	11.02.2020	11.05.2020
19_PET_038	Pétition pour un Canton et une administration bienveillants, ou bien-traitants, envers les administré-e-s.	04.11.2020	03.02.2021
21_RES_5	Résolution Philippe Jobin et consorts au nom du Groupe UDC - Pour préserver les emplois et garantir la liberté des Vaudoises et des Vaudois	17.02.2021	17.05.2021
21_QUE_14	Simple question Céline Misiege au nom EP - Allo l'état de vaud ?	30.03.2021	30.04.2021
21_INT_101	Interpellation Jérôme Christen et consorts au nom Les Libres - Interpellation relative à la transparence sur l'évaluation des politiques publiques et la publication des rapports du Contrôle cantonal des finances.	31.08.2021	29.11.2021

Conclusion

Le Bureau de la commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Le Bureau de la Commission de gestion propose au Grand Conseil d'accepter la gestion des entités mentionnées ci-avant pour l'année 2021.

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU TERRITOIRE (DIT)

M. Jean-François Chapuisat, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des institutions et du territoire pour l'exercice 2021 était composée de Mme Taraneh Aminian (*TA*) et M. Jean-François Chapuisat (*JFC*).

En 2020, une réorganisation de l'ancien Département du territoire et de l'environnement (DTE) et de l'ancien Département des institutions et de la sécurité (DIS) a eu lieu. Les commissaires qui avaient la surveillance de ces différents services ont gardé – jusqu'à la fin de la législature – les services qu'ils suivaient. Leur travail pour l'année 2021 s'est donc fait à cheval sur 2 départements.

Le présent rapport est ainsi rédigé en collaboration avec Mme Carine Carvalho (*CC*) et M. Daniel Ruch (*DR*), membres de la sous-commission chargée de l'examen du Département de l'environnement et de la sécurité (DES).

Introduction

Le DIT est le garant des droits politiques, ainsi que des relations de l'État de Vaud avec les autres institutions que sont les communes, les préfets, les églises et les communautés religieuses. Il assure par ailleurs un développement harmonieux des activités humaines par une gestion respectueuse du territoire.

Le département est composé des 6 entités suivantes visitées par les sous-commissions :

- Secrétariat général (SG-DIT) – (*JFC & TA*) et (*CC & DR*)
- Bureau de la durabilité (BuD) – (*JFC & TA*)
- Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) – (*CC & DR*)
- Direction générale du territoire et du logement (DGTL) – (*JFC & TA*)
- Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) – (*CC & DR*)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN) – (*JFC & TA*)

À noter que dû à la situation sanitaire, les membres de la sous-commission DES ont eu de la peine à effectuer le programme de visites initialement prévu. Certaines visites ont été assurées par d'autres membres de la COGES, en remplacement d'un-e commissaire indisponible. Cela a notamment été le cas des visites effectuées auprès du Ministère public (MP).

Les sous-commissions remercient l'ensemble de leurs interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DIT)

Pour l'année 2021, le SG-DIT pointe quelques enjeux et dossiers d'envergure :

- La révision totale de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ;
- Les travaux en vue de la création du Conseil de la magistrature ;
- Au SCTP, le renforcement des ressources humaines par la pérennisation de 60 postes d'auxiliaires d'ici 2023, afin de faire face à la hausse constante, depuis 2012, des mandats assumés par le service ;
- La révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB) : En novembre, le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil son projet de révision de la LTVB qui entend réduire les émissions de CO₂ du parc des véhicules vaudois ;
- Le futur bâtiment du SAN, dont le début de la construction est prévu pour 2024 ;

- Au BuD, le soutien aux plans climat des communes et publication de l'Agenda 2030. En avril, le Conseil d'État a sollicité au Grand Conseil un crédit de 2,4 millions de francs destiné à soutenir les communes dans leur politique climatique et de durabilité. En juin, il a présenté l'Agenda 2030 du Canton, qui fournit un cadre de référence transversal favorisant la prise en compte de la durabilité dans les différentes politiques publiques cantonales ;
- À la DGTL, plusieurs projets sont en cours, tels que loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) partie construction, le plan d'affectation cantonal Lavaux (PAC Lavaux), le Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR), le suivi du plan directeur cantonal (PDCn), la stratégie cantonale des surfaces d'assolement ;
- La péréquation et l'initiative SOS Communes.

À ces dossiers, s'ajoutent les enjeux numériques. Trois services sur 4 passent par des projets d'envergure au niveau des systèmes d'information (SI) :

- Pour le SCTP, le programme de modernisation SI (numérisation, interfaces partenaires) ;
- À la DGTL, une série d'EMPD sont prêts à monter au Conseil d'État concernant le SI des bâtiments et celui concernant les permis de construire ;
- Au SAN, la révision du SI Viacar.

Le Système d'information exécutif-législatif (SIEL) (dont la responsabilité est à la Chancellerie) est aussi une évolution importante pour le travail au sein du DIT. Il a fallu définir de nouveaux processus de travail. Le département est au bénéfice d'un répondant SIEL et des formations ont été organisées.

Au sein de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV), des évolutions au niveau national sont aussi prévues et auront une répercussion sur le travail du MP.

Bureau de la durabilité (BuD)

Le BuD, anciennement Unité de développement durable, a connu une véritable montée en puissance. Cette entité stratégique a vu son effectif doubler en 3 ans. Il est pourvu de 5,3 ETP répartis sur 6 personnes, et de 3,8 CDD répartis sur 4 autres personnes. Les locaux, qui se situent place du Château 1 à Lausanne, répondent aux besoins actuels.

Agenda 2030

Le BuD assure la coordination transversale de la démarche de l'Agenda 2030 en lien étroit avec le Comité interdépartemental de développement durable (CIDD), composé de 7 hauts cadres de l'administration, nommé-e-s par leurs chef-fe-s de département. Il s'appuie également sur le Réseau pour la durabilité (ReD), composé de répondant-e-s des différents services et direction de l'Administration cantonale vaudoise. Elles et ils jouent un rôle d'ambassadrices et ambassadeurs dans leurs services, organisent et contribuent à des rencontres thématiques et à des formations, participent à un incubateur à projets qui permet la réalisation d'actions concrètes en faveur de la durabilité partout dans l'administration. Ce système novateur semble porter ses fruits et pourrait servir d'exemple.

1^{re} observation

Quel avenir pour le pilotage de l'Agenda 2030 ?

Le Bureau de la durabilité (BuD), rattaché actuellement au Secrétariat général du Département des institutions et du territoire (SG-DIT), est une courroie de transmission de la politique cantonale de durabilité, politique stratégique du Conseil d'État. Le BuD pilote cette politique de façon transversale avec l'aide du Comité interdépartemental de développement durable (CIDD) et s'appuie également sur le Réseau pour la durabilité (ReD). Il y a lieu, lors du changement de législature, de s'interroger sur la pérennisation de ce système de pilotage qui visiblement fonctionne bien.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur le bilan actuel de la démarche de l'Agenda 2030 et sur les mesures qu'il entend prendre afin de pérenniser le pilotage actuel.*

Relations avec les communes et les mandataires

Le décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de 2'400'000 francs pour financer l'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur politique climatique et de durabilité a été accepté le 16 juin 2021 par le Grand Conseil.

Le BuD est une vraie porte d'entrée unique pour les communes qui s'engagent pour la durabilité. Il se charge de transmettre les différentes demandes aux services concernés, puis réalise une synthèse et communique la réponse ou la décision à la commune. Le site internet est bien fait, il présente de façon synthétique les différents thèmes et prestations.

Pour l'élaboration d'un Plan énergie et climat communal (PECC), le BuD propose un modèle sous format Word qui facilite le travail des communes et évite qu'elles ne partent de zéro. Il se compose de textes pré-rédigés ou à compléter, de renvois vers des ressources pertinentes et de recommandations. De plus, il est offert aux communes un outil leur permettant de réaliser un bilan carbone simplifié de leurs émissions territoriales, ainsi que des émissions de leur administration. Une partie des catégories sont pré-remplies à partir de données fédérales ou cantonales, alors que d'autres sont à compléter sur la base de leurs données communales. L'objectif étant que les communes puissent identifier leurs principaux postes d'émissions directes, énergie ou mobilité, et indirectes afin de pouvoir mettre en œuvre les bonnes mesures et recevoir des subventions. Cet outil standardisé permet aussi une harmonisation des méthodes à l'échelle cantonale. Le nombre de communes partant dans cette démarche a passé de 2 pour les mois de novembre et de décembre 2021 à 3 pour janvier, 4 pour février et 8 pour mars 2022.

Pour terminer, le BuD a informé la sous-commission du réel succès que remportent toujours les rencontres canton-communes.

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

La rencontre avec le directeur de la DGAIC a été l'occasion de faire le tour de plusieurs projets d'envergure.

Relations avec les nouvelles autorités communales

Afin de renforcer la relation avec les communes, en 2021 la direction a démarré un programme de soutien aux nouvelles autorités communales en 3 étapes :

1. Quatre journées d'accueil des nouvelles et nouveaux élu-e-s dans la Salle du Grand Conseil. Des syndic-que-s, des anciennes municipales et anciens municipaux ainsi que des préfet-e-s sont intervenu-e-s.
2. Des soirées d'information et de formations pour les nouvelles et nouveaux élu-e-s et cadres de l'administration communale sur les diverses questions intégrant les relations État-communes (finances communales, rapport avec le Conseil Communal, la Municipalité comme employeur, l'aménagement territoire).
3. Le Centre d'éducation permanente (CEP) a étoffé son catalogue de formation pour les élu-e-s, en collaboration avec la DGAIC qui a élaboré le concept, et d'autres services de l'État.

L'idée est de refaire le programme à chaque début de législature. Cette offre se veut complémentaire avec les formations offertes par l'Union des communes vaudoises (UCV).

Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

La révision totale de la LEDP a été adoptée par le Conseil d'État en janvier 2021, et votée par le Grand Conseil en octobre de la même année. La DGAIC a travaillé sur le règlement d'application entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, en même temps que la loi, à temps pour les élections cantonales de 2022. Un des changements majeurs est l'introduction de mesures liées à la transparence du financement de la vie politique.

Conseil de la magistrature

Le projet de loi pour l'instauration d'un Conseil de la magistrature a été remis au Parlement en juin 2021. Ce Conseil serait appelé à exercer la surveillance de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) et du Ministère public (MP), tâche aujourd'hui placée sous la responsabilité de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC), du Conseil d'État. L'objectif est de renforcer l'indépendance de la justice et de clarifier les rapports entre les différents pouvoirs.

Loi sur les communes (LC)

Il s'agit d'un dossier important pour la DGAIC, car il faudra donner aux communes les outils pour travailler dans l'autonomie tout en dotant l'État d'outils de contrôle lorsque nécessaire.

Au moment de la visite, un comité de pilotage avait été mis sur pieds pour la révision de la loi. Un séminaire de réflexion avait déjà eu lieu avec la cheffe du département sur le thème du rôle de l'État. L'implication des préfet-e-s puis des communes et de leurs faitières est aussi prévue. Le but est d'avoir un projet de loi avant la fin de la législature communale. Il serait souhaitable que le Grand Conseil soit saisi assez tôt afin que les travaux de commissions puis le débat en plénum puissent avoir lieu dans de bonnes conditions.

Comme cette révision a des implications sur la gouvernance des communes et des associations intercommunales, il n'est pas impossible que la loi sur les fusions de communes doive également être modifiée.

Fusions de communes

Le délégué cantonal aux fusions de communes, dont l'activité a démarré en février 2021, a fait le tour des préfectures et de certaines nouvelles municipalités pour aborder le projet et identifier de possibles projets de fusion. Un certain nombre de projets sont déjà en cours.

Implémentation du modèle comptable harmonisé (MCH2) dans les communes

L'UCV est à la tête de ce projet, soutenu par la DGAIC. La direction générale apporte son aide technique, mais n'est pas maîtresse du calendrier. La première phase du projet (table de conversion) arrive à son terme. Le calendrier initial mentionnait une mise en place dans les communes pilotes en 2023, puis une adaptation et une généralisation en 2027. Cependant, les communes pilotes doutent de pouvoir tenir ce calendrier.

Reconnaissance des communautés religieuses

Il s'agit d'un dossier sensible qui nécessite passablement de temps. À noter que seuls 1,5 ETP sont dédiés à ce dossier. Le processus de reconnaissance ainsi que les critères et documents à établir ont été définis.

La première des procédures de reconnaissance devrait aboutir en 2023 – pour les catholiques chrétien-ne-s et les anglican-ne-s (Églises anglicane et catholique chrétienne FACCV) – ; les 2 autres procédures seront instruites jusqu'en 2024, soit pour les évangéliques (Fédération évangélique vaudoise – FEV) et les musulman-e-s (communautés regroupées dans l'Union vaudoise des associations musulmanes – UVAM). Si le Conseil d'État propose d'accepter ces demandes, des projets de lois seront transmis au Grand Conseil. Chaque communauté reconnue fera l'objet d'un projet de loi propre qui mentionnera les prérogatives et missions exercées en commun. Pour les communautés, il s'agit surtout d'un avantage symbolique, avoir de la légitimité et « faire partie de la société ».

La Commission consultative en matière religieuse (CCMR), rémunérée par des indemnités forfaitaires, a un volume de travail très important. Pour mieux reconnaître le travail effectué, le passage à un tarif horaire a été décidé et des réflexions sont menées afin de pouvoir l'augmenter. Un mandat a aussi été conclu avec le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) qui rend des avis et des analyses sur les questions religieuses. Le CIC a mis à disposition une personne à 50% pour la veille médiatique sur les communautés religieuses et l'appui à la CCMR. Un contact est aussi assuré avec le Centre suisse Islam et société (CSIS) de l'Université de Fribourg, dont la directrice est aussi membre de la CCMR.

Covid-19

Suite à l'introduction du certificat Covid, les communes ont eu le devoir de contrôle de l'utilisation de leurs locaux et des manifestations autorisées. L'effort a ainsi été porté dans l'information aux communes. Les Affaires communales et les préfetures sont en charge de l'orientation juridique.

Numérisation

L'outil informatique actuellement utilisé par la Direction du recouvrement est obsolète. Un nouveau projet informatique a ainsi démarré au printemps, afin de passer à une version plus moderne et intégrer l'outil au Système d'information financier (SIF) de l'État. L'aboutissement du projet est prévu pour août 2022.

En ce qui concerne l'édition des textes de loi, la solution BLV Editeur – dans SIEL – fonctionne bien. L'édition des arrêtés Covid a permis d'identifier et de corriger les limites du système.

Enfin, un nouveau programme de gestion des affaires a été développé par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et pourrait être utilisé par la DGAIC pour la gestion documentaire et les dossiers juridiques. Il se trouve en phase de test.

Péréquation

Au moment de la visite, le dossier de la réforme péréquative était en *stand-by* au vu de l'aboutissement de l'initiative SOS Communes, ainsi que dans l'attente du nouveau comité de l'UCV et des élections cantonales de 2022.

Personnel

À relever le départ du directeur des finances communales, qui venait d'être engagé. Au moment de la visite, le poste était au concours et l'intérim était assuré par le directeur général. Le cahier des charges est exigeant et demande tant une formation en finances et comptabilité, que des compétences en communication ainsi qu'une vision stratégique.

Notons encore que dans les préfetures, quelques départs à la retraite sont à prévoir prochainement. Pourvoir ces postes nécessite généralement de longs processus d'engagement, car il n'y a pas de profil type ou de formation spécifique à ce type de fonction.

Le directeur général a démarré un tour des préfetures pour faire connaissance avec le personnel préfectoral.

Affaires préfectorales et services généraux

Préfecture du Gros-de-Vaud

Le district comptait 46'413 habitant-e-s au 31 décembre 2020. Il est composé de 36 communes, après la fusion d'Assens et Bioley-Orjulaz en 2021. Les projets de fusion sont un enjeu. Plusieurs projets n'ont pas abouti.

Le personnel de la préfecture est composé de 3,6 ETP, soit une cheffe de bureau à 80%, un employé de bureau à 80%, une apprentie et le préfet à 100%. Ce dernier a 10 ans d'activité et cumule plusieurs mandats comme représentant des préfet-e-s :

- Au sein de la commission consultative de la faune ;
- Au sein du groupe Gest'Alp (contrôle des alpages en lien avec les paiements direct) ;
- Au sein du Comité de direction (Codir) de l'Organisation en cas de catastrophe (ORCA), puis au sein de l'État-major cantonal de conduite (EMCC) depuis mars 2020 ;
- Au sein de la cellule de l'EMCC « Gestion des grandes manifestations ».

Covid-19

L'organisation des préfectures durant la crise sanitaire était calquée sur celle de l'OJ. Lors de la première vague en 2020 ; le télétravail a été encouragé et le matériel informatique a été pris à la maison. Le guichet a été fermé. Le personnel s'est organisé pour le traitement du courrier. Les audiences se sont arrêtées jusqu'à juillet 2020. Par la suite, elles ont repris avec un plan de sécurité. Lors de la deuxième vague, le télétravail a été organisé en alternance.

Durant la crise, le Conseil d'État avait délégué des compétences au chef de l'EMCC. Or, les communes n'avaient pas été préparées à cette manière de fonctionner. Les préfectures ont alors reçu plusieurs appels d'élus-e-s communaux.

Avec l'Association des secrétaires des conseils communaux et généraux vaudois (ASCCGV), le préfet a participé à la préparation d'un plan de protection type pour les élections communales.

Dès la mise en route de l'EMCC le 13 mars 2020, le préfet a été actif au sein du Codir ORCA en participant aux rapports au centre de la Blécherette. Sa mission était d'y représenter les préfet-e-s et les communes et de centraliser les questions de ces dernières. Cet engagement très important a pris fin en juin 2021 et dès juillet, il a intégré le groupe « gestion des grandes manifestations ». Dans ce cadre, il a demandé à la DGAIC une information assez rapide aux communes qui, selon le préfet, n'étaient pas toutes conscientes de leur responsabilité de contrôle des manifestations.

Les prestations ont repris normalement dès le printemps 2021, avec travail au bureau et port du masque.

Numérisation

Le préfet déplore l'inexistence d'une plateforme pour l'OJ, notamment pour la numérisation des dossiers de la Commission de conciliation. L'aspect numérique se résume à l'augmentation du nombre de directives et circulaires transmises par courriel.

Préfecture de Nyon

Le district compte de Nyon comprend 47 communes, entre lac et montagne qui vont de la frontière avec Genève jusqu'à Perroy, en passant par la frontière française, la Vallée de Joux et le district de Morges. Le district avait été couplé avec le district de Rolle en 2008. Il compte environ 102'000 habitant-e-s. La population est en forte augmentation et présente une grande diversité sociale, ainsi que des disparités au niveau de l'imposition. L'initiative SOS Communes est d'ailleurs originaire du district.

La préfecture est dirigée par un binôme composé d'une préfète à 100% et d'un préfet à 50%. Au total, l'équipe compte 4,6 ETP. La charge de travail est importante, et ceci déjà avant la crise sanitaire. Les affaires se complexifient et sont plus litigieuses. Des problèmes surgissent au sein des municipalités, souvent liés à une méconnaissance des rôles entre les exécutifs et les conseils communaux. Le rôle de la préfecture est aussi de soutenir les communes dans les connaissances du fonctionnement des institutions et de la démocratie. À signaler que sur les 47 communes du district, 26 ont changé de syndic-que.

Dans le district il n'y a pas encore eu de projets de fusions développés.

Covid-19

Le personnel de la préfecture n'a pas effectué de télétravail en 2021, puisqu'il a été possible de limiter la présence de 2 personnes dans le même bureau grâce aux temps partiels. L'impossibilité de prendre des dossiers à la maison rend le télétravail compliqué. En effet, les documents et dossiers ne sont pas numérisés, les préfectures se calquant sur l'organisation de l'OJ.

La crise sanitaire a signifié un effort important pour la transmission des informations aux communes. L'accompagnement par la préfecture a été essentiel, notamment pour les petites communes.

Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

La DGTL est composée, depuis le 1^{er} janvier 2021, de 5 directions « métiers » et des 3 entités transversales. Cette nouvelle organisation administrative permet de favoriser les synergies et de créer une culture et une vision communes, en vue d'assurer la cohérence et l'efficacité des processus d'aménagement du territoire, d'autorisation de construire, d'information sur le territoire, ainsi que liés à la politique du logement.

Les 5 directions « métiers » sont :

- La Direction des projets territoriaux (DIP) en charge de conduire et d'accompagner le volet territorial des projets d'agglomération et les plans directeurs régionaux et intercommunaux ; de participer à la politique des pôles de développement ; de soutenir des stratégies et des projets stratégiques ; d'élaborer les plans d'affectation cantonaux et de soutenir les syndicats d'améliorations foncières (AF) en zone à bâtir et en assurer la haute surveillance ;
- La Direction de l'aménagement (DAM) en charge d'examiner la légalité des plans d'affectation, des plans directeurs et d'autres projets d'aménagements du territoire (carrières, routes, syndicats AF, etc.) ; de faire opposition à un permis de construire et d'élaborer une zone réservée cantonale ; d'évaluer et de percevoir la taxe sur la plus-value ;
- La Direction des autorisations de construire (DAC) en charge d'assurer le traitement des permis de construire et de la circulation des dossiers et d'autoriser les constructions hors zone à bâtir ;
- La Direction du cadastre et de la géoinformation (DCG) en charge d'acquérir, de gérer, de mettre à disposition et de maintenir les données de références ; de coordonner l'infrastructure cantonale de données géographiques et d'acquérir et de mettre à disposition les données de base de la DGTL ;
- La Direction du logement (DIL) en charge d'appliquer la politique cantonale du logement.

Les 3 entités transversales sont :

- Le Service de la planification cantonale (SPC) en charge d'élaborer et d'adapter le plan directeur cantonal (PDCn) et suivre sa mise en œuvre ; de produire des analyses territoriales ; de suivre des dossiers et d'assurer des coordinations sur délégation du directeur général ;
- Le Service juridique (SJ) en charge de réaliser les procédures et l'appui juridiques ; de traiter les expropriations matérielles et les dossiers de travaux illicites ; de gérer le droit du bail et d'assurer la haute surveillance de la zone à bâtir ;
- Les Services généraux (SG) en charge d'assurer le support administratif général et la logistique ; de gérer les ressources financières ; la communication interne et externe et le système d'assurance qualité et de pilotage ; de soutenir la gestion des ressources humaines et de coordonner le développement des systèmes d'information.

Surfaces d'assolément (SDA)

Il est nécessaire d'améliorer les données concernant les SDA, tant au niveau géomatique qu'au niveau de la qualité des sols. Des travaux sont lancés pour faire une épuration des géodonnées, notamment en repérant des surfaces imperméabilisées, ce qui n'est pas des plus simple. La Place du marché de Montreux était, par exemple, répertoriée en SDA. Un accord avec la Confédération sur la méthodologie a été établi, permettant entre autres, le croisement de certaines données. À l'heure actuelle, les plus gros nettoyages sont réalisés, l'objectif étant de terminer ce travail en 2022, voire début 2023. La question d'une éventuelle consultation des communes même d'une consultation publique est posée, ce qui allongerait beaucoup les délais. Quant à la qualité des sols, des données pédologiques existent, de nouveaux sondages sont toutefois à réaliser. 300 ha exclus à l'heure actuelle au pied du Jura seront probablement réintroduits.

La réhabilitation de sol dégradé, comme les anciennes carrières par exemple, est quant à elle estimée à 100 ha. Il convient de relever que les bases légales pour obliger à récupérer les terres végétales, lors de la construction d'un collège par exemple, n'existent pas. En conclusion, il paraît évident que le canton perdra des SDA en effectuant ce travail. Une négociation sur une révision de l'abattement forfaitaire de 3,5% est en cours avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

À l'heure actuelle, c'est l'inventaire cantonal qui fait foi.

2^e observation

À quand un inventaire cantonal fiable des surfaces d'assolement (SDA) ?

Le Conseil d'État s'est doté d'une Stratégie cantonale des SDA pour la période 2021-2024 dont un des objectifs est de garantir le contingent de 75'800 ha de SDA. Il devient urgent d'améliorer les données concernant les SDA et d'identifier les sols dégradés à réhabiliter, y compris par des visites sur le terrain.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures concrètes qu'il entend prendre, et dans quel délai, afin d'avoir un inventaire des SDA à jour, tant au niveau géomatique qu'au niveau de la qualité des sols.*

Affaire Isenau

Dans le rapport de Gestion 2020, en p. 31 la sous-commission écrivait : « En octobre 2020, le Tribunal fédéral (TF) a invalidé le "Plan partiel d'affectation (PPA) Isenau" de la Commune d'Ormont-Dessus. Celui-ci avait été établi en 2015 et se voulait guider l'avenir touristique du domaine skiable. Les magistrat-e-s de Mon-Repos ont débouté tant l'Exécutif communal que le Canton qui avait validé ce PPA en 2017. Le TF a notamment relevé que le plan présente des différences importantes entre la cartographie retenue dans le PPA pour les zones de protection des bas-marais d'importance nationale et l'inventaire fédéral.

La Commission de gestion a été interpellée par les recourants. La sous-commission concernée a donc été chargée d'analyser cette situation auprès des entités concernées, soit la DGTL et la DGE. Au vu de la complexité du dossier, le résultat de cette analyse sera présenté lors du rapport 2021. »

À cette fin, la sous-commission a rencontré les recourants (la famille A) et a visité en leur compagnie la région d'Isenau. À cette occasion, de nombreux documents ont été transmis à la sous-commission. Après lecture attentive et analyse de la situation, les visites de divers services de l'État impliqués dans ce dossier ont pu être planifiées.

Ainsi, la sous-commission a rencontré :

- les secrétaires généraux du DIT et de DES ;
- le directeur général de la DGTL ;
- le directeur général de la DGE ;
- la cheffe de la Division DGE-BIODIV.

Ce dossier a impliqué les services de l'État et les autorités de recours durant de nombreuses années, comme le met en évidence la chronologie des faits :

- 2009 : première version du PPA soumise à l'enquête publique ; opposition reçue
- 2015 : deuxième version du PPA ; nouvelle opposition
- 2016 : deuxième version (bis) : opposition le 3 septembre 2016
- 17.02.2017 : levée des oppositions
- 20.12.2017 : approbation du PPA par le Canton
- 31.01.2018 : recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP)

- 01.04.2019 : jugement de la CDAP qui rejette le recours et valide le PPA
- 19.06.2019 : recours au Tribunal fédéral (TF)
- 28.09.2020 : arrêt du TF qui admet le recours et donne raison aux recourants.

Dans son arrêt du 28 septembre 2020, le TF relève de nombreuses violations de lois. Il s'agit de non-respect des lois suivantes, comme le montrent les extraits dudit arrêt :

1) La loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

Voir les considérants **5.4.3**, **5.4.4**, **5.5** et le fait **F**. Ci-dessous, les extraits de ces points.

5.4.3. « Ainsi, même si l'on ne se trouve qu'au stade de la planification, l'analyse de l'équipement, qui suppose une pesée des intérêts, apparaît insuffisante et jalonnée d'incertitudes. Cela est spécialement vrai compte tenu de l'importante emprise du PPA sur du territoire inconstructible, englobant de surcroît de bas-marais d'importance nationale. »

5.4.4. « Sur le vu de ces différents éléments, il apparaît que la question des accès aux différentes zones d'activité prévues par le PPA, en particulier celles sises en amont du Lac Retaud, n'a pas été examinée de manière suffisante {...}. À l'examen du rapport 47 OAT, il n'apparaît enfin pas que la problématique de l'équipement ait été spécifiquement examinée en lien avec les exigences du droit de l'environnement, spécialement en matière de protection du paysage et des sites (cf. arrêt 1C_251/2007 du 3 mars 2008 consid. 3.1 publié in : DEP 2008 p. 263 ; JEANNERAT, op. cit., n. 30 et 33 ad art. 19 LAT), alors qu'il appartient à ce document, dans le présent contexte, d'apporter des solutions au risque de conflit existant entre les exigences en matière d'équipement - spécialement sur le plan des accès - et la protection dont jouissent les bas-marais d'importance nationale présents dans le périmètre du PPA. »

5.5. « La cause doit être renvoyée à l'autorité communale afin qu'elle procède à un examen circonstancié de la question des accès aux différentes zones d'activités et d'infrastructures prévues par le PPA litigieux. »

Faits F : « Sans prendre de conclusions formelles, l'Office fédéral du développement territorial ARE estime en substance que le développement d'infrastructures hors de la zone à bâtir n'aurait pas fait l'objet d'une pesée des intérêts complète, spécialement s'agissant des accès. »

2) La Constitution fédérale

Voir le considérant **6 (6.1 à 6.4)**. Ci-dessous, les extraits de ces points.

6.1. « Selon l'art. 78 al. 5 Cst., les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière qui présentent un intérêt national sont protégés. Il est interdit d'y aménager des installations ou d'en modifier le terrain. Font exception les installations qui servent à la protection de ces espaces ou à la poursuite de leur exploitation à des fins agricoles. Aux termes de l'art. 23a LPN, les art. 18a, 18c et 18d LPN s'appliquent à la protection des marais d'une beauté particulière et d'importance nationale. En application de l'art. 18a LPN, le Conseil fédéral a édicté l'ordonnance sur les bas-marais qui précise, à son art. 5, que les cantons, après avoir pris l'avis des intéressés (art. 3 al. 1 et 2), prennent les mesures de protection et d'entretien adéquates pour conserver intacts les objets, en accordant une importance particulière au maintien et à l'encouragement d'une exploitation agricole adaptée (al. 1). Ils veillent en particulier et notamment à ce que les plans et les prescriptions qui règlent le mode d'utilisation du sol au sens de la législation en matière d'aménagement du territoire soient conformes à la présente ordonnance (art. 5 al. 2 let. a OBM); l'entretien et la rénovation d'installations et de constructions réalisées légalement ne portent pas une atteinte supplémentaire au but visé par la protection (let. c); l'exploitation à des fins touristiques et récréatives soit en accord avec le but visé par la protection (let. m). »

6.2. « La cour cantonale a jugé que l'ouverture à la circulation motorisée sans restriction de la route des Moilles au-delà du lieu-dit "En Retaud" en direction d'Isenau n'était pas conforme à l'art. 5 al. 2 let. m OBM, compte tenu de l'impact négatif supplémentaire que cela impliquerait pour le bas-marais d'importance nationale traversé par cette route. »

6.3. « Avec l'OFEV, il faut cependant reconnaître que la protection des marais exigée par les art. 18a, 18c et 18d LPN, par renvoi de l'art. 23a LPN, doit - en lien avec l'équipement, plus spécialement les accès - non seulement intervenir au stade de la planification - comme on l'a dit (cf. consid. 5-5.5) -, mais également faire l'objet des mesures adéquates au sein même de cette planification (cf. art. 5 al. 2 let. a OBM; voir également, OFEV, Constructions et installations dans les sites marécageux, aide à l'exécution, 2016, p. 23 en lien cependant avec l'art. 23c LPN). La seule restriction fondée sur la LCR ne permet pas de garantir à long terme la protection du bas-marais concerné, cette mesure ne jouissant pas, contrairement à la planification d'affectation, du principe de la stabilité des plans (cf. art. 21 al. 2 LAT; au sujet de cette notion, voir notamment arrêt IC_656/2018 du 4 mars 2020 consid. 6.1.1) ; l'adoption d'un plan présuppose en outre une pesée complète des intérêts (art. 3 OAT), dont en particulier ceux liés aux questions environnementales (cf. art. 1 al. 2 let. a et art. 3 al. 2 LAT). En outre, l'OFEV - en tant qu'autorité fédérale spécialisée - doit être consulté (cf. art. 17 de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage du 16 janvier 1991 [OPN; RS 451.1]), dans ce cadre, contrairement au cas de figure d'une procédure découlant des art. 3 LCR et 107 al. 1 OSR. Dans ces circonstances, il est contraire à l'art. 5 OBM - en tant que manifestation de l'art. 18a al. 2 LPN - de n'avoir pas prévu, au sein de la planification, de mesures particulières restreignant la circulation sur la partie amont de la route des Moilles, dans l'optique de garantir la protection du bas-marais du même nom des atteintes liées à la circulation de véhicules automobiles sur ce tronçon ; la seule restriction fondée sur la LCR est à cet égard insuffisante. »

6.4. « Il s'ensuit que, pour ce second motif également, le recours doit être admis et la cause renvoyée à l'autorité communale afin que des mesures restreignant le trafic sur la route Retaud-Isenau et permettant de garantir à long terme et sans ambiguïté la protection du bas-marais concerné soit intégrées à la planification litigieuse. L'OFEV devra être consulté dans ce cadre. »

3) L'ordonnance sur les bas-marais (OBM)

Voir les considérants **6**, **7.1.1**, **7.2**, **7.3**, **7.4**, **7.7** et le fait **F**.

Le considérant **6** du **TF** a déjà été cité précédemment. Ci-dessous, les extraits des autres points.

7.1.1. « Selon l'art. 3 al. 1 OBM, les cantons fixent les limites précises des objets et délimitent des zones-tampon suffisantes du point de vue écologique. Ils prennent l'avis des propriétaires fonciers et des exploitants, comme des agriculteurs et des sylviculteurs ainsi que des bénéficiaires de concessions et d'autorisations pour des installations et constructions. »

7.2. « Au stade du recours cantonal, les recourants mettaient déjà en cause les aires protégées des marais prévues par le PPA, soutenant que celles-ci ne correspondaient pas aux aires officielles telles que délimitées et arrêtées par l'autorité fédérale compétente. {...}. Le service cantonal spécialisé en matière de protection de la nature s'était déterminé dans le cadre des différents examens préalables relatifs au PPA (cf. art. 56 a LATC). Dans le cadre du dernier examen (examen préalable complémentaire du 8 août 2015), le service cantonal avait notamment relevé que "la démarche de protection des bas-marais, la délimitation de zones tampon pour les bas-marais d'importance nationale et la définition de règles de gestion très claires pour ces différents milieux [était] maintenue et confirmée. Cette démarche très importante de protection de biotopes d'importance nationale par le biais d'un Plan partiel d'affectation [était] rare [et] à saluer". Il relevait également que le "plan [définissait] les marais sensibles, les marais peu sensibles et les zones tampon correspondantes ainsi que la nouvelle zone naturelle protégée du Lac Retaud. Ces différentes délimitations [confirmaient] que les intérêts de la protection de la nature et du paysage [avaient] été parfaitement pris en compte". Vu les déterminations formulées par le service cantonal spécialisé, la cour cantonale a estimé n'avoir pas de raison de mettre en doute le fait que, dans le cadre du PPA, les biotopes d'importance nationale, régionale et locale, de même que les zones tampons des biotopes d'importance nationale, avaient été délimités de manière conforme à la législation fédérale. »

7.3. « Devant le Tribunal fédéral, les recourants insistent sur le fait que le canton de Vaud aurait procédé à une modification du périmètre des marais protégés, au motif de l'établissement du PPA

contesté. Invoquant les art. 17 et 27 OPN, ils affirment que l'OFEV aurait dû être consulté dans ce cadre. »

7.4. « Appelé à se déterminer dans le cadre de la présente procédure, L'OFEV confirme à peu de choses près les chiffres avancés par les recourants : une différence entre le PPA et l'inventaire fédéral de 10,76 ha s'agissant de l'objet n° 1618 ("Les Moilles") et 0,46 ha pour l'objet n° 1593 ("Retaud"). L'office fédéral qualifie les surfaces soustraites de considérables et estime que les autorités vaudoises ont outrepassé la faible marge de manœuvre conférée par l'art. 3 al. 1 OBM. Aucune justification n'étant apportée à la sortie de ces surfaces du périmètre inventorié, l'OFEV considère que "la délimitation prévue au motif de l'adoption du PPA n'est pas conforme aux mesures de protection imposées par l'OBM, qui prescrivent aux cantons de conserver intacts les objets". En ce qui concerne les zones tampons définies en lien avec ces bas-marais, également discutées par les recourants, l'office fédéral rappelle que celles-ci servent à garantir une conservation intacte des objets à protéger et que les installations y sont admissibles seulement si elles ne portent pas atteinte au but visé par la protection (art. 5 al. 3 OBM). Leur délimitation se fondant cependant sur une évaluation inexacte des limites des bas-marais, ces zones tampons devraient également être réévaluées. »

7.7. « Dans ces conditions, il apparaît que c'est en violation du droit fédéral que le PPA s'écarte, sur les parcelles des recourants - auxquelles se limite la cognition du Tribunal fédéral -, des limites de l'objet no 1618 définies par l'inventaire fédéral. Il s'ensuit, contrairement à ce que conclut la DGTL, que le recours doit être admis, le PPA litigieux ne pouvant en l'état être confirmé, contrairement aux conclusions prises - et maintenues - par la DGLT en dépit de ses dernières observations. Le recours doit pour ce motif aussi être admis. La cause devra sur ce point également être renvoyée à la commune afin qu'elle adapte, au niveau des parcelles des recourants, la planification d'affectation projetée aux limites de l'inventaire fédéral de l'objet no 1618, ou justifie de manière détaillée les motifs - notamment d'ordre biologique - pour lesquels le PPA s'en écarte. Dans ce cadre, il appartiendra aux autorités cantonales de consulter l'OFEV en application de l'art. 17 OPN (voir également art. 27 OPN s'agissant de la notification des décisions cantonales aux offices fédéraux concernés). »

Faits F : « L'office fédéral appuie les mesures effectuées par les recourants et reconnaît que la délimitation des zones protégées du PPA diverge des limites fédérales ; le canton aurait ainsi outrepassé la faible liberté d'appréciation conférée par le droit fédéral en matière de délimitation des bas-marais. L'OFEV estime par ailleurs que les restrictions de circulation devraient figurer dans le PPA et ne pas faire uniquement l'objet d'une interdiction fondée sur la législation routière. {...}. Quant à l'objet n° 1618 ("Les Moilles"), l'OFEV signale que l'enneigement artificiel peut avoir des répercussions très négatives sur l'écologie du bas-marais. Il estime enfin que les autorités vaudoises auraient dû recueillir son avis, lors de la mise en place du PPA. »

4) L'ordonnance sur les prairies sèches (OPPPS)

Voir le considérant 7.4. Ci-dessous l'extrait de ce point.

7.4. « A l'instar des recourants, l'OFEV souligne que l'objet n° 6084 "Marche de Retaud" inscrit à l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS) ne figurerait pas sur le PPA. Le RPPA ne prévoirait aucune prescription y régissant l'utilisation du sol, contrairement aux exigences de l'art. 8 al. 3 OPPPS. Un parcours VTT "semblerait" en outre traverser cet objet, ce qui serait incompatible avec les buts de protection de l'OPPPS. »

5) La loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN)

Voir le considérant 6. Le considérant 6 du TF a déjà été cité précédemment.

6) L'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN)

Voir le considérant 7.4. Ci-dessous, l'extrait de ce point.

7.4 : « L'OFEV confirme enfin que les autorités vaudoises auraient dû recueillir son avis lors de la mise en place du PPA, conformément à l'art. 17 OPN. L'office fédéral affirme que la décision d'approbation du plan au sens de l'art. 27 al. 2 let. f OPN ne lui aurait de surcroît pas été notifiée. »

7. L'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), article 47

Voir le considérant 7.6. Ci-dessous, l'extrait de ce point.

7.6: « L'art. 47 al. 1 OAT exige en outre de l'autorité de planification l'établissement d'un rapport qui démontre que les plans d'affectation sont conformes aux exigences découlant - notamment - de la législation fédérale sur la protection de l'environnement. Or, en l'espèce, le rapport explique brièvement la chronologie des études réalisées en vue de la délimitation des différents biotopes compris dans le périmètre du PPA. Il mentionne ainsi que l'objet no 1618 a fait l'objet d'une cartographie détaillée sur le terrain en été 2007 ; ce travail avait été effectué sur mandat du service cantonal alors en charge de la conservation de la nature et avait permis d'ajuster les limites de l'objet tel qu'il avait été cartographié en 1997 et d'actualiser les limites de ses zones tampon (cf. rapport 47 OAT, ch. 3.9.2.2). Hormis ces données chronologiques, le rapport est muet non seulement quant au fait que les limites retenues ne correspondent pas à celles - plus grossières certes - de l'inventaire fédéral, mais également - ipso facto - s'agissant de la justification de telles divergences. »

Ce même Arrêt du TF relève la volonté du Canton d'empêcher la recevabilité de ce recours en contestant la qualité pour agir des recourants. Voir considérant 1.5.

1.5 : « Si la commune reconnaît la qualité pour agir des recourants s'agissant du statut réservé à leurs parcelles, elle conteste en revanche leur légitimité à se plaindre de points qui ne les touchent pas plus que quiconque, en particulier la protection des bas-marais au-delà de leur propriété. La DGTL – ancien SDT - partage cette opinion. Elle soutient en particulier que la délimitation du périmètre de l'aire des bas-marais dans le PPA, respectivement la portée de la réglementation applicable, ne modifierait ou ne limiterait en rien l'exercice des prérogatives de propriétaires des recourants. Cette délimitation n'aurait aucun impact sur l'implantation des constructions ou installations supplémentaires, ni le développement d'une activité touristique plus soutenue à proximité de leur chalet. Le traitement des questions de biodiversité ne leur apporterait aucun avantage pratique. Les reproches formulés s'apparenteraient à une action populaire. »

À la lecture de ce jugement, on constate que depuis de plus que 10 ans, une famille mène une cause reconnue juste par le TF pour la défense de l'environnement, en y investissant son argent et sa santé. Il y a de nombreuses zones d'ombre dans la manière dont le DIT et le DIS ont mené ce dossier. Y a-t-il eu des non-dits, des négligences, des erreurs ou une réelle volonté de soutenir des contre-vérités ? Une enquête administrative permettrait de répondre à ces questions.

3^e observation

Une stratégie de défense difficilement compréhensible

Suite à un recours au Tribunal fédéral (TF) relatif au Plan partiel d'affectation (PPA) d'Isenau, le Service du développement territorial (SDT) de l'époque a produit 2 déterminations, en date des 30 septembre 2019 et 20 mai 2020. Dans ces 2 documents, le SDT confirme le bien fondé du PPA d'Isenau, alors qu'il avait été informé par la Direction générale de l'environnement (DGE) qu'un problème important de définition du périmètre des bas-marais avait été identifié.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie et les motifs de défense lors du recours contre l'arrêt de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal (TC) au TF et d'informer de la suite qu'il entend donner aux injonctions du TF, et ce dans quel délai, l'arrêt du TF datant de septembre 2020.*

Direction du logement (DIL)

La DIL est composée de 14 personnes pour 10 ETP.

L'État n'a jamais fait usage de son droit de préemption transféré par une commune. L'utilisation de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) par les communes est confrontée à des difficultés ; une commune a fait valoir son droit, l'affaire a été portée au Tribunal cantonal (TC), elle est actuellement dans les mains du Tribunal fédéral (TF). La décision du TF pourrait faire jurisprudence.

Le Covid-19 n'a pas eu d'implication sur l'augmentation des demandes pour logements subventionnés. Une numérisation de masse a commencé à la DIL, ceci afin de ne pas avoir trop d'archives et de documents à transporter lors de leur futur déménagement dans les locaux de la DGTL.

Les outils de gestion électronique des documents (GED) ne sont pas encore disponibles. La DGNSI ne propose rien de probant en la matière.

Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

L'impact de l'augmentation constante des mandats, et notamment des « cas lourds », avait déjà été traité dans le rapport de l'année dernière. Au travers d'une remarque, la COGES se demandait si les conditions pour assurer les missions du service étaient réunies⁷. Un plan d'optimisation avait été annoncé et la visite effectuée dans le cadre du présent rapport a permis de vérifier les avancées. Le service a énoncé une série de mesures et de défis pour 2021 :

- La réduction progressive de la part d'auxiliaires, soit le basculement de 60 postes d'auxiliaires en postes à durée indéterminée a été réalisé.
- Les travaux ont démarré concernant la modernisation du système d'information (SI) du SCTP⁸ visant à doter le service d'une nouvelle solution de gestion administrative et financière des mandats de curatelle.
- Le regroupement des activités administratives passera par la location de surfaces qui seront libérées par l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) en 2023, afin d'anticiper la croissance et de rapprocher les activités administratives du SCTP qui se trouvent actuellement décentralisées à Sévelin, à Lausanne.
- La poursuite de la mise en œuvre de la Réforme vaudoise de la curatelle est effectuée par le recrutement des nouvelles curatrices et de nouveaux curateurs volontaires pour prendre en charge les 600 mandats environ de « cas légers ».
- Le développement du Registre des curatrices et curateurs volontaires.

La cheffe de service fait également un bilan très positif de la mise en œuvre de la Réforme vaudoise de la curatelle. Elle mentionne toutefois le besoin d'optimiser le fonctionnement du SCTP face à la croissance des « cas lourds » via le programme de modernisation informatique ; le renfort des prestations du SCTP dans chaque région du canton ; l'amélioration de la prise en charge des bénéficiaires ; l'amélioration de la communication et la collaboration avec les partenaires du réseau médico-social, ainsi qu'il conviendra également d'assurer l'intégration, la formation et le bien-être des collaboratrices et collaborateurs du SCTP, de même que favoriser le télétravail.

Covid-19

Le télétravail a été généralisé pendant la 1^{re} vague en 2020, sauf quelques exceptions (passage à la caisse, traitement du courrier et tâches du support administratif et financier). Durant l'année 2020, le SCTP a vécu une période de surcharge. Certaines activités ont dû être suspendues durant le confinement (par exemple, la signature des comptes et inventaires d'entrée auprès des personnes concernées, audiences des justices de paix) et ont dû urgemment être réalisées à l'issue de cette période de crise, pour respecter les délais impartis par les justices de paix.

En 2021, le service s'est organisé autour d'un tournus présentiel/télétravail, à l'exception des guichets et du service administratif et financier, dans le respect des mesures sanitaires.

⁷ Rapport COGES – année 2020, p. 33

⁸ EMPD 220 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 7'167'000 pour financer la modernisation du système d'information du SCTP

La formation des curatrices et curateurs privé-e-s volontaires par le SCTP, via le bureau d'aide aux curatrices et curateurs privé-e-s, ne pouvant plus se faire en présentiel, un programme de cours à distance a été mis en place avec succès.

Numérisation

Le programme de modernisation du SI SCTP prévoit une refonte de l'outil informatique (numérisation, interfaces partenaires). La solution permettra de limiter les engagements au niveau des supports secrétariat et administratif ; un accès rapide et exhaustif en temps réel aux informations requises pour un suivi optimal du dossier de curatelle ; une nouvelle organisation du temps de travail, notamment par une diminution du temps dédié aux saisies multiples d'informations ou à leur recherche ; la suppression de tâches répétitives à faible valeur ajoutée ; une amélioration de la traçabilité des actions réalisées par le personnel et une coordination accrue de l'accompagnement et du suivi du mandat.

À noter que SIEL est utilisé pour tous les échanges avec le DIT (objets parlementaires et courriers).

Ministère public (MP)

Personnel et locaux

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2022, le MP a reçu 6,1 ETP supplémentaires afin de pouvoir notamment faire face à la croissance de sa charge. Cinq nouveaux postes, représentant 3 ETP, seront affectés au Ministère public central (MPc). La surface actuellement à disposition du MPc est cependant insuffisante pour pouvoir accueillir ces renforts. En conséquence, les engagements seront différés jusqu'à l'obtention d'environ 6 nouveaux bureaux, si possible sur le même étage qu'actuellement.

Sous la supervision de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), des discussions ont eu lieu entre le MP, la DGNSI et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), tous 3 services de l'État occupant l'immeuble, afin de trouver, en commun, une solution qui permettra au MPc d'engager les renforts très attendus. Au moment de la visite de la sous-commission, les discussions étaient malheureusement au point mort.

Bilan de l'expérience de top-sharing entre 2 procureures

Au cours de l'été 2020, à la demande de 2 procureures désirant travailler à mi-temps pour raisons familiales, le MP a mis en place un *job-sharing* (appelé *top-sharing* lorsque le partage de poste est assumé par des cadres à hautes responsabilités).

Ce *top-sharing* a été organisé de manière à ce que les 2 magistrates portent conjointement la responsabilité des dossiers d'un greffe unique à 100% (et non pas de 2 greffes distincts à 50% chacun). Après un an et demi d'expérience, le bilan effectué par le MP est que le fonctionnement de la cellule d'instruction est satisfaisant, les informations et les flux de travail circulent correctement, mais qu'il faut plus de temps pour la prise de connaissance de tous les dossiers du greffe et pour la communication entre les 2 magistrates. La direction du MP est arrivée à la conclusion qu'il était nécessaire d'augmenter le taux d'activité des procureures, de 2x50% à 2x60%, afin de pouvoir absorber l'importante masse de travail. Au vu de ces éléments, la direction du MP a décidé que l'expérience ne sera, en l'état, pas étendue au sein du service.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Enjeux du SAN

Le SAN est judicieusement réparti dans le canton. Il existe 6 centres à : Yverdon-les-Bains, Cossonay-Ville, Echandens, Nyon, Lausanne et Aigle. Le SAN emploie 243 personnes occupant 217,4 ETP. Ce personnel est constitué de 17 apprenti-e-s, 59 personnes à temps partiel (24%), 24 professions et 9 nationalités. Le SAN compte 45% de femmes.

Les missions de SAN sont d'admettre les véhicules et les conductrices et conducteurs à la circulation routière, de même pour les bateaux et ; percevoir les taxes et les redevances liées au trafic routier et gérer le droit de conduire. Le parc de véhicules a augmenté de 21,8% depuis 2009, il comptait 598'363 véhicules en 2021. Selon une enquête de l'institut de sondages MIS Trend, l'image globale du SAN est identique à l'image idéale du service public avec une évaluation de 7,9 sur 10. Le montant de la taxe perçue lié au parc automobile a augmenté et les émoluments se stabilisent après des augmentations régulières des dernières années. Le nombre d'examen pratique de conduite a diminué après d'importantes augmentations en 2018 et 2019. Le nombre de contrôles techniques suit la même tendance. Une stabilité du nombre d'infractions et de mesures administratives est observée ces dernières années. La pandémie et les mesures sanitaires ont impacté le service aux guichets et on observe une importante baisse du nombre de la clientèle servie.

Le SAN se développe, ci-dessous voici quelques exemples réalisés :

- Possibilité pour les candidat-e-s de se présenter sans rendez-vous à l'examen théorique (mercredi après-midi à Lausanne) ;
- Harmonisation de l'ensemble des formulaires du SAN ;
- Séminaire « SAN Attitude » afin d'améliorer l'accueil à la clientèle ;
- Mesures pour assurer la gestion organisationnelle du centre d'appels ;
- Enquête de satisfaction auprès de la société MIS Trend ;
- Développement de la cyberadministration.

Développement du système informatique

Viacar est le système informatique du SAN depuis 2005. Ce système est partagé avec les cantons d'Argovie, de Lucerne, de Schaffhouse, de Zoug et Vaud. Un projet de réécriture totale est en cours, depuis plusieurs années. La prolongation des contrats jusqu'en 2034 a été validée par le Conseil d'État. La DGNSI a publié, selon la loi sur les marchés publics, une décision de gré à gré avec clause d'exception. La société Abraxas a déposé un recours auprès de la CDAP contre cette attribution. Actuellement, le recours est en traitement.

Les projets du Schéma directeur du système informatique (SDSI) sont :

- GED 2 – 0 papier ;
- Cyberadministration ;
- Mobilité pour les experts : tablettes.

Les projets SDSI 2 sont :

- Voicebot ;
- Dossier client ;
- Planification infrastructures et RH.

Déménagement du SAN

La recherche d'un nouveau terrain a abouti. Il est accessible en transports publics et bénéficie de la proximité des principaux axes routiers. Le Conseil d'État a donné son feu vert pour un plan d'affectation cantonal (PAC) sur le site de Vernand situé sur les communes de Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne.

Le crédit d'étude complémentaire a été validé par la Commission des finances (COFIN) le 8 novembre 2021.

L'EMPD concernant le crédit d'étude d'environ 5 millions de francs, achat du nouveau terrain et abrogation du décret du Grand Conseil pour l'achat de la parcelle 222 à Romanel-sur-Lausanne en mai 2015 sera déposé en été 2022. L'octroi de l'EMPD du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil est prévu en automne 2024. Le début des travaux est planifié pour l'hiver de la même année.

Révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB)

Le Conseil d'État a transmis au parlement son projet de révision de cette loi. Le texte est actuellement à l'étude dans une commission ad hoc du Grand Conseil.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2021, le DIT compte 40 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice⁹.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
08_POS_039	Postulat Raphaël Mahaim et consorts - visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations	10.06.2008	09.06.2009
10_RES_041	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts - en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance	02.11.2010	02.02.2011
10_INT_439_2	Détermination Fabienne Freymond Cantone - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	30.08.2011	29.11.2011
11_MOT_133	Motion Philippe Grobéty et consorts - pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir	08.11.2011	08.11.2012
11_POS_300	Postulat François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations	08.05.2012	08.05.2013
12_POS_004	Postulat Jacques Haldy et consorts - pour alléger et faciliter les procédures de construction	23.04.2013	23.04.2014
13_QUE_008	Simple question Régis Courdesse - Comment interpréter la double surface des panneaux solaires de l'article 68a RLATC ?	18.06.2013	18.07.2013
13_POS_041	Postulat Régis Courdesse et consorts - concernant l'art. 61b LATC (nouveau) - Coordination avec la LICom	02.07.2013	02.07.2014
12_POS_014	Postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures	05.11.2013	05.11.2014
13_POS_030	Postulat Rebecca Ruiz et consorts - demandant de renforcer l'aide aux victimes	14.01.2014	14.01.2015
13_POS_039	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minime	07.10.2014	07.10.2015
14_POS_073	Postulat Eric Züger et consorts - Améliorer le contrôle financier des entités intercommunales	11.11.2014	11.11.2015
15_POS_120	Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Le plafond d'endettement des communes est-il encore un outil de gestion et de contrôle fiable des finances communales ?	01.09.2015	01.09.2016
15_POS_148	Postulat Stéphane Rezso et consorts - L'aide judiciaire des sous du contribuable pour attaquer les communes et l'État ?	04.10.2016	04.10.2017
17_POS_233	Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats	24.01.2017	24.01.2018
17_POS_011	Postulat Mathieu Blanc et consorts - Pour un droit de consultation facilité des registres des offices des poursuites et des offices des faillites sur l'ensemble du territoire du canton de Vaud	03.10.2017	03.10.2018
17_MOT_104	Motion Claudine Wyssa et consorts - Pour un meilleur fonctionnement des associations de communes (associations intercommunales)	13.12.2017	13.12.2018
17_POS_010	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Expertises judiciaires : Quelles améliorations pour accélérer les procédures civiles ?	15.05.2018	15.05.2019

⁹ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
17_POS_001	Postulat Pierre Zwahlen et consorts - L'Agenda 2030 de développement durable pour boussole	19.06.2018	19.06.2019
18_MOT_055	Motion Alexandre Berthoud et consorts - Motion COFIN en lien avec les motions Rapaz et Lohri sur la Facture sociale	25.09.2018	25.09.2019
17_POS_013	Postulat Vincent Jaques et consorts - Quelle gouvernance future pour nos agglomérations ?	27.11.2018	27.11.2019
17_MOT_006	Motion Raphaël Mahaim et consorts - Médiation civile et assistance judiciaire : un couple qui peut faire bon ménage	12.12.2018	12.12.2019
18_POS_095	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - Médiation civile systématique : favoriser les accords plutôt que les longs procès	12.12.2018	12.12.2019
18_MOT_048	Motion Mathieu Blanc et consorts - Davantage de liberté pour le renvoi de motions et postulats au plan communal	08.10.2019	08.10.2020
15_MOT_066	Motion Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Procédure administrative : Pour des frais judiciaires respectant le principe de proportionnalité	08.10.2019	08.10.2020
19_POS_174	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Modification des frais judiciaires et dépens en matière de police des constructions et de marchés publics	08.10.2019	08.10.2020
19_MOT_079	Motion Sarah Neumann et consorts - Les élues aussi ont droit à un véritable congé maternité !	07.01.2020	07.01.2021
20_POS_181	Postulat Yvan Luccarini et consorts - Des élus et des élues suspendus... à leur rémunération !	21.01.2020	21.01.2021
20_POS_182	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Plus de démocratie citoyenne dans la gestion des situations de crises où la Municipalité est défaillante.	21.01.2020	21.01.2021
19_INI_022	Initiative Patrick Simonin - et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour une augmentation des peines lors d'insoumission à une décision de l'autorité	21.01.2020	21.01.2021
20_POS_185	Postulat Régis Courdesse et consorts - Maintien des droits à bâtir en cas de cession de terrain lors d'expropriation	04.02.2020	04.02.2021
18_POS_058	Postulat Jean-Luc Bezençon et consorts - Constructions agricoles hors zone à bâtir : Bois ou métal ?	04.02.2020	04.02.2021
20_INT_476	Interpellation Didier Lohri - – Comparaisons des plafonds de cautionnement des communes et du canton.	26.05.2020	26.08.2020
20_RES_12	Résolution Alain Bovay et consorts - Pour un engagement fort du Conseil d'État en faveur de la réforme de la péréquation et MCH2	16.12.2020	16.03.2021
21_DET_1	Détermination Raphaël Mahaim - sur la réponse du Conseil d'État au Grand Conseil à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts - RSV, BLV: késako SVP ? (19 INT 319)	19.01.2021	19.04.2021
21_INT_34	Interpellation Patrick Simonin et consorts - Fondations classiques d'utilité publique : beaucoup de bénévoles motivés, mais pour combien de temps encore ?	09.03.2021	07.06.2021
21_DET_3	Détermination Didier Lohri et consorts - Détermination LPIC Routes entretien ou investissement	20.04.2021	27.07.2021
19_PET_037	Pétition concernant l'examen des projets de constructions agricoles hors des zones à bâtir	27.04.2021	27.07.2021
21_RES_8	Résolution Vincent Keller au nom de la Commission thématique des pétitions - Des solutions pour la valorisation et l'utilisation de surfaces vides en zones agricoles.	27.04.2021	26.07.2021
21_INT_105	Interpellation Yvan Pahud et consorts - Les campagnes et régions périphérique font-ils les frais de la centralisation des services de l'État?	07.09.2021	06.12.2021

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et du territoire pour 2021.

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

Mme Christine Chevalley, rapporteuse : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2021 était composée de Mmes Christine Chevalley et Nathalie Jaccard.

Introduction

Pour l'année 2021, les visites suivantes ont été effectuées :

- Secrétariat général du DFJC (SG-DFJC)
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), entretien avec le chef de service
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), plusieurs entretiens avec le chef de service et visites des Gymnases Auguste-Piccard, de Bussigny et du Gymnase intercantonal de Broye (GYB)
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), entretien avec la cheffe de service et visites de la Haute école de santé Vaud (HESAV), ainsi que de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
- Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), entretien avec la cheffe de service et visites des Pré-de-Vert, du Centre pour adolescents (CPA) de Valmont, de la Fondation des Airelles et du Centre thérapeutique de jour pour adolescents (CTJA)
- Service des affaires culturelles (SERAC), rencontre des responsables des commissions d'attribution et visites du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et du Musée du Jardin botanique

La sous-commission a rencontré la conseillère d'État à 2 reprises. L'année 2021 a fortement été impactée par la pandémie et les mesures y relatives, touchant les plans structurels, stratégiques et communicationnels du département. Cela a généré un très lourd engagement sur le terrain de la part des directrices et directeurs d'établissement. La conseillère d'État a exprimé sa satisfaction d'avoir pu maintenir les écoles ouvertes, même si la situation a toutefois été plus tendue aux alentours de Noël avec un questionnement sur la prolongation éventuelle des vacances scolaires début janvier.

Les concertations entre cantons romands ont permis de contenir la pression et la situation s'est par la suite stabilisée. S'il y a eu beaucoup de courriers de parents ne comprenant pas le maintien des écoles ouvertes et le port du masque pour les plus jeunes – tout comme il a fallu gérer passablement de perturbations dues aux quarantaines des élèves et des enseignant-e-s – il n'y a toutefois pas vraiment eu de *clusters* ni de tests de masse. Notons également que les résultats des Épreuves cantonales de référence (ECR) de l'année sont en tout point identiques en quantité et en qualité par rapport aux années précédentes.

Les 4 grands chantiers en cours, à savoir le Concept 360°, l'éducation numérique, le suivi de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et la valorisation de la formation professionnelle ont également été quelque peu freinés par la pandémie, essentiellement au niveau de l'enseignement numérique. Il y a un retard de 8 à 10 mois sur le programme préétabli.

Si la mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) avance notablement par la mise en place de nombreux postes d'enseignant-e-s et d'encadrant-e-s socio-éducatifs, du retard et un manque dans la formation d'enseignant-e-s en enseignement spécialisé peuvent cependant être relevés. Cela empêche le plein développement de cette loi sur le terrain. Un important effort doit être accompli dans les années à venir pour y remédier.

La mise en œuvre du Concept 360° induit un changement de rôle de l'enseignant-e qui n'est plus seul-e à diriger sa classe. Les décisions touchant les élèves ainsi que leur orientation ou leurs besoins de soutien sont prises en concertation au sein de l'équipe pédagogique et d'entente avec les parents. Le Concept 360° vise à une meilleure identification des pratiques et une ouverture vers des solutions de soutien pour les

différentes situations. À noter que les normes permettant d'évaluer les besoins des élèves sont fédérales et que par rapport à d'autres cantons, Vaud doit rattraper un certain retard. Ce processus doit se développer en gardant en ligne de mire l'exigence, la rigueur et les principes d'intégration que l'on est en droit d'attendre des lieux de formation.

Le DFJC cherche des solutions pour des enfants qui ont été exclu-e-s du monde scolaire, de par leur attitude ou leur trouble. Ce n'est qu'au moment où une décision AI tombe qu'une suite concrète peut être donnée, soit par le Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP), soit par une institution. Le parcours est long et souvent douloureux.

Dans l'ensemble du département, mais essentiellement au sein de la DGEO, de la DGEP et de la DGEJ, une importante augmentation de cas qui nécessitent une prise en charge par les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) a été constatée. Une réorganisation des ORPM est en cours (voir en p. 55).

Au fil des rapports de la COGES, les mesures pour aider les élèves et enfants en difficulté sont mises en avant, la sous-commission tient toutefois à aussi à relever quelques exemples pour celles et ceux qui vont bien, voire très bien. Ainsi, le programme PLUS, permet à des élèves de 8 à 15 ans de développer leur curiosité et leur créativité dans des matières aussi variées que la robotique, la programmation et la mécanique, les mathématiques et les sciences naturelles, les sciences humaines et sociales, les langues étrangères, le théâtre, la calligraphie, l'entrepreneuriat ou encore l'innovation (www.vd.ch/plus). Les cours EULER sont destinés aux élèves à très hauts potentiels en mathématiques.

Au niveau culturel, le gros de la tâche a été le soutien aux institutions. Les programmes de transformations mis en place durant la pandémie en sont à leur deuxième épisode et ont offert un bol d'air aux institutions. Cette période a fait ressortir la précarité des actrices, acteurs et intermittent-e-s du spectacle. Une réflexion à cet effet devra intervenir.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, la qualité des échanges et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DFJC)

En janvier 2021, le SG-DFJC a subi une profonde réorganisation. Le secrétaire adjoint a pris le poste de secrétaire général et une secrétaire générale adjointe a été engagée, alors que le précédent secrétaire général est devenu responsable des affaires institutionnelles et juridiques. Il a notamment fait le lien entre les directives de l'État-major cantonal de conduite (EMCC) et leur mise en application sur le terrain, et ce, avec la responsable de la protection du climat scolaire. La fermeture et la réouverture des classes, ainsi que le suivi au jour le jour des cas ont pu être gérés de façon à éviter de nouvelles fermetures généralisées des classes.

Le nouveau secrétaire général s'est attelé à établir un lien entre les différents services du département afin que la mise en œuvre des 4 chantiers du département (Concept 360°, éducation numérique, suivi de la LEO, valorisation de la formation professionnelle) se poursuive malgré des retards dus au Covid-19. Ainsi, le suivi de la LEO continue ; pour la mise en œuvre de la valorisation de la formation professionnelle, un collaborateur a été désigné, mais le gros du travail en 2021 a porté sur l'éducation numérique et le Concept 360°, 2 dossiers liés. La formation à l'enseignement numérique pour les enseignant-e-s s'est intensifiée. Une cheffe de projet pour la mise en œuvre de l'éducation numérique a été désignée et collabore avec un ancien directeur d'école qui apporte la vision du terrain. Malheureusement, les avancées produites par cette collaboration ont été noyées dans les aléas de la pandémie.

Selon le secrétaire général, la crise a permis un rapprochement entre des unités qui ne communiquaient pas ou peu avant et une nouvelle collaboration a été établie. Les directrices et directeurs d'établissement ont par exemple pris conscience que les contacts avec le département pouvaient être simples et directs, et le SG-DIRH s'est aperçu qu'il pouvait s'appuyer sur les 93 directrices et directeurs, directement

impliqués dans le terrain. En outre, une brève séance avec une personne représentant chaque service est agendée une fois par semaine ; cela maintient ou établit un lien.

Matériel informatique

Concernant la mise en œuvre du Concept 360°, la sous-commission relève les difficultés apparues dans le terrain. Certes, le nombre d'élèves à problématique spécifique est en augmentation et les solutions individuelles apportées sont nombreuses, mais les moyens financiers à disposition et la formation ou l'approche de ces situations par les enseignant-e-s ne sont pas encore réellement maîtrisés et restent une interrogation pour la sous-commission.

La finalisation de l'accord Canton-communes concernant le matériel informatique a été abordée lors de la visite de la sous-commission. Celle-ci s'est interrogée sur la durabilité du matériel informatique.

1^{re} observation

Moyens d'affichage numérique dans les salles de classe

Les moyens d'affichage numérique dans les salles de classe nécessitent de lourds investissements pour le matériel informatique dont la durée de vie est bien moins grande que les anciens tableaux noirs ou blancs.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'assurer la durabilité de ce matériel et lutter contre l'obsolescence programmée.*

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Mise en œuvre de l'enseignement numérique

Le plan d'étude numérique a été déployé progressivement dans 11 établissements pilotes. Il ne s'agit pas de donner des ordinateurs ou des tablettes à ces petit-e-s élèves, mais d'effectuer des exercices spatio-temporels en classe ou à l'extérieur, leur permettant d'acquérir des connaissances et une approche du langage numérique. Le matériel informatique à proprement parler entrera en fonction dans les niveaux plus élevés. Un moyen d'enseignement papier ou numérique a été créé et servira de support aux enseignant-e-s. Tout le personnel enseignant du canton est formé. Dans chaque établissement, des enseignant-e-s « ressources » sont désigné-e-s et peuvent renseigner leurs collègues et proposer des activités pour introduire progressivement la matière. Les personnes-ressources continueront à se former tout au long de la mise en œuvre.

À la rentrée 2021, 17 établissements ont mis en œuvre le numérique au 1^{er} cycle.

Pour les grand-e-s élèves (9^e année), une 34^e période dédiée à l'informatique a été mise en place à la rentrée 2021. Les élèves seront pris, non pas en demi-classes sur 6 mois, mais chaque quinzaine sur toute l'année. Une évaluation des incidences sur les communes induites par cette 34^e période doit encore être effectuée, concernant par exemple les locaux, les transports et le wifi. La sous-commission suivra la thématique.

Valorisation de la formation professionnelle

De nombreuses activités sont déployées pour ne pas laisser de jeunes au bord du chemin. Il est constaté que les jeunes ont tendance à prolonger leur cursus scolaire par une année de transition plutôt que chercher une place d'apprentissage. Ce même constat étant posé par le chef de la DGEP, il est donc nécessaire de trouver un moyen de motiver les jeunes à se tourner plus tôt vers le monde professionnel. L'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) effectue un important travail durant l'été en mettant en contact des entreprises qui cherchent un-e apprenti-e et des jeunes qui préfèrent s'orienter vers l'année de transition dans l'espoir de leur faire signer un contrat et s'engager dans une formation certifiante. L'OCOSP tente de moderniser les moyens de l'approche professionnelle afin de rendre l'apprentissage plus attractif. À cet effet, une cellule interservices (CIS) a été mise en place avec

des partenaires tels que les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS), les pédopsychiatres et l'AI, pour créer, dans les 8 régions du canton, une plateforme qui, dans un souci d'anticipation, depuis le 2^e semestre de la 9^e année, accompagnera les jeunes dont on soupçonne que leur futur sera compliqué. Au besoin, l'AI peut intervenir relativement rapidement. Ce modèle de prise en charge intéresse vivement d'autres cantons. Notons que 4,5% de la population scolaire nécessite des mesures renforcées dont 1,8% sera orienté vers une structure adaptée à leur type de besoin.

Le chef d'office partant prochainement à la retraite, une réflexion sur l'organisation du service est en cours. Le suivi des élèves à besoins particuliers étant essentiel, le service veut mettre en place un système sécurisant qui permette d'identifier les besoins et d'effectuer un suivi concret dans le terrain.

Visite de l'Établissement scolaire primaire et secondaire d'Aigle

Le très gros établissement d'Aigle est composé de 10 bâtiments scolaires et 5 salles de sport répartis sur les communes d'Aigle, Yverne et Corbeyrier. Au moment de la visite, il comptait 1'499 élèves de 49 langues maternelles, 181 intervenant-e-s pédagogiques, dont 7 doyennes et doyens, 2,5 postes administratifs pour lesquels le directeur a fait part des difficultés à désenchevêtrer les tâches cantonales des tâches communales.

L'établissement compte 2 conseils des élèves (pour les degrés 5-6 et les 8-11 Harmos). Des sujets généralement débattus en classe leur sont portés par les délégué-e-s. Cela permet un contact entre l'école et la vie civile, tel qu'apprendre à contacter les autorités, ou rédiger un courrier, par exemple pour obtenir de petits jardins permettant quelques cultures pour les élèves.

Un projet en 1P-2P (extension possible), issu de la pédagogie Montessori, promeut, en regroupant 2 classes dans des locaux contigus, la prise en charge par 2 enseignantes qui suivent les élèves de manière individuelle et adaptée au rythme de chacun-e.

Comme dans d'autres établissements, de nombreux élèves sont en attente de solution ou de prise en charge pour des troubles du comportement particulièrement sévères. Ainsi, 15 élèves espèrent pouvoir bénéficier d'une place dans une institution. La formation des enseignant-e-s pour faire face à ces situations a été évoquée.

Pour terminer, notons que de nombreux projets mettent l'établissement « au cœur de la ville » et permettent de constater que peu à peu la délinquance qui s'était établie est remplacée par des activités concrètes et formatrices à l'attention des jeunes.

Visite de l'Établissement scolaire primaire et secondaire du Pays-d'Enhaut

De l'ancien collège avec escaliers en bois et bonne odeur du passé, au collège flambant neuf avec salle de gymnastique et multifonctions, aux classes avec baies vitrées, en passant par le petit pont de bois amenant les élèves à l'école, la sous-commission a été accueillie par des prestations chorales des enfants. Les 570 élèves sont encadré-e-s par 70 enseignant-e-s et 6 assistant-e-s à l'intégration.

L'établissement compte 6 bâtiments scolaires répartis sur le territoire de 3 communes, nécessitant de nombreux déplacements. La sous-commission constate la collaboration avec les communes pour mettre à disposition de locaux attrayants répondant aux besoins de tous les âges de la population scolaire et du corps enseignant.

La problématique de l'éloignement géographique et de la difficulté à ouvrir, par manque d'élèves, toutes les options que l'école vaudoise se doit de proposer a été abordée. En effet, pour ouvrir une option, la loi exige au moins 8 élèves, mais les regroupements avec d'autres établissements sont difficiles au vu de l'éloignement. Le latin ou l'économie ne sont par exemple pas offerts aux élèves du Pays-d'Enhaut. La mise en place de cours facultatifs d'économie permet tout de même à certain-e-s élèves d'acquérir les connaissances leur permettant de rejoindre le gymnase sans trop de déficits. Un dialogue devrait s'engager avec le département pour réfléchir à l'augmentation de l'enveloppe au coup par coup pour les zones éloignées, ou à la possibilité d'offrir des options avec moins d'élèves dans les régions éloignées afin de maintenir la même égalité des chances dans tous les établissements du canton.

Alors qu'une Classe officielle d'enseignement spécialisé (COES) pour les degrés 3 à 8 permet une prise en charge des petit-e-s élèves sur place en évitant de longs trajets, la prise en charge des élèves à la sortie de cette classe reste cependant problématique. Quelques élèves peuvent retourner dans le système, mais d'autres devraient intégrer une institution qui n'existe pas au Pays-d'Enhaut. Pour d'autres, il serait souhaitable de continuer dans une structure COES, structure pas encore en place. Des contacts sont établis avec l'adjoint du chef de service à ce sujet et la sous-commission a bon espoir qu'une solution interviendra rapidement. Elle suivra cette problématique.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Personnel

Il a été indiqué à la sous-commission que le personnel est fatigué, il y a plusieurs arrêts maladie de longue durée. La gestion de cas RH occupe bien 15% de l'emploi du temps du chef de la direction. Il peut s'agir de remplacer des absences pour raisons de santé, ou de gérer des cas pouvant aboutir à des avertissements. À cet égard, il semble que lorsque précédemment il n'y avait qu'un simple signalement, désormais des procédures sont plus souvent ouvertes. Les cas sont suivis jusqu'à leur terme.

Les postes d'enseignant-e-s dans les gymnases sont très courus : pour 167 postes à repourvoir, 6'700 dossiers ont été examinés. Depuis l'attribution des postes selon les titres acquis et non plus selon une progression naturelle, des enseignant-e-s peuvent se retrouver en poste à 23 ans, la carrière jusqu'à la retraite peut ainsi sembler longue et les envies de changement en cours de carrière se manifester.

Entrée dans la vie professionnelle

Depuis plusieurs années, le Canton cherche à avoir le moins possible de jeunes sans solution en fin de scolarité. Il est constaté qu'à la Transition 1, qui est sans certification, de plus en plus de jeunes préfèrent continuer au gymnase en voie générale, soit effectuer une formation duale. Alors que de nombreuses mesures avaient été mises en place avant la pandémie pour accentuer l'offre en formation duale, le gymnase semble apporter un cadre plus sécurisant aux jeunes et à leurs parents. Le Covid-19 semble avoir renforcé ce réflexe de repli sur les gymnases. À la rentrée, une augmentation de 500 élèves a été constatée : 250 ont pu être réparti-e-s dans les gymnases existants, alors que les 250 autres ont été scolarisé-e-s à Etoy au sein de l'établissement GEMS que l'État loue pour une première année.

Mesures socio-éducatives

Les mesures socio-éducatives ont augmenté en 2021 grâce au budget attribué par le plénum. Ces mesures seront analysées afin de déterminer lesquelles sont réellement efficaces chez de jeunes adultes qui ont souvent déjà un lourd passé de suivi psychologique dans leur parcours scolaire. La pandémie a été un accélérateur de cette détresse, les jeunes démontrant un certain désenchantement de leur entrée dans leur vie d'adulte. Une prise en charge plus personnalisée aura certainement de meilleures chances de réussite. Dix postes ont été mis en place à cet effet, le travail se fera en réseau pour un meilleur accompagnement.

Fausses alertes à la bombe

Les 19 fausses alertes à la bombe, en peu de temps et toujours dans des établissements de la couronne lausannoise, ont passablement occupé la DGEP. Une très bonne collaboration entre le département et les services de police a eu lieu. Au final, 8 étudiant-e-s ont été interpellé-e-s et exclu-e-s de l'école au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire. La reprise de l'enseignement sera décidée au cas par cas, jamais dans le même établissement, ce qui peut poser quelques problèmes suivant les filières commencées. À signaler que ces actes ne relèvent en rien d'une quelconque radicalisation, mais plutôt « d'erreurs de jeunesse » d'élèves voulant se singulariser ou faisant part d'un certain désenchantement.

Covid-19

Une plateforme électronique pour la gestion des quarantaines a été mise en place. Les enseignant-e-s y ont planifié leur enseignement permettant à l'élève de prendre connaissance de la documentation pour suivre le programme et ainsi reprendre le fil des cours au retour de quarantaine. Les élèves devaient donc se responsabiliser et consulter l'outil. En revanche, il n'y a pas eu de notation sur le travail accompli en quarantaine. Selon le département, cette expérience a été concluante et pourrait être réutilisée lors d'absence de longue durée pour raison de maladie, par exemple. Les élèves qui ne disposaient pas d'ordinateurs ont pu bénéficier d'une machine en prêt. Dans ce but, 500 ordinateurs ont été acquis à la rentrée.

Afin d'avoir le même socle d'exigences pour la certification, une concertation intercantonale a été mise en place pour les examens de fin de scolarité. Les parties théoriques ont pu se dérouler normalement. En revanche, pour certaines branches techniques, ou ayant une approche corporelle, à l'instar des soins à la personne, les mesures sanitaires ne permettaient pas des examens en présentiel. Pour ces élèves, une moyenne des résultats de l'année a été établie et compte comme examen final.

Le train de mesures Covid est chiffré à 4,5 millions de francs et propose la poursuite des dispositions mises en place en 2020 et qui ont fonctionné pour améliorer les possibilités d'orientation et de stages rendues difficiles par la crise sanitaire. Il s'agit par exemple de rallonger le délai d'enregistrement des contrats d'apprentissage au 31 octobre, en lieu et place du 31 juillet, ou de donner la possibilité aux jeunes qui ont un projet, mais pas encore de contrat signé, de suivre les cours de formation professionnelle tout en étant accompagné pour trouver une place. Des entreprises formatrices peuvent se mettre en réseau pour former un-e ou plusieurs jeunes. La constitution d'équipe de 5 à 8 jeunes se formant au même métier est également soutenue.

Sport

Actuellement, il manque 30 salles de sport afin de répondre aux exigences légales en matière de sport pour les gymnasiennes et gymnasiens ou les apprenti-e-s. Dans un avenir proche, 8 salles de sport pourraient être construites et une salle double pourrait voir le jour sur le site de Marcelin. Pour le reste, la planification est difficile. Il a été affirmé à la sous-commission que, dans les futurs projets de construction et partout où l'État est propriétaire, le sport ne sera pas oublié. Dans cette attente, un arrêt du Tribunal cantonal mentionne que les heures passées en semaine verte ou en camp peuvent être reconnues comme pratiques du sport, tout comme les mesures faisant appel au « génie local » selon les situations géographiques.

Visite du Gymnase Auguste Piccard, à Lausanne

Le gymnase, composé de 3 bâtiments et d'un bâtiment pour les salles de sport (il respecte la loi fédérale et permet les 3 heures de sport hebdomadaires) bénéficie d'un environnement agréable. Il compte 112 enseignant-e-s pour 1'060 élèves regroupé-e-s en une cinquantaine de classes. Huit d'entre elles sont itinérantes par manque de locaux.

La planification des établissements est un sujet de préoccupation. En effet, la Haute école pédagogique (HEP), sise juste au-dessus, est à l'étroit. Des réflexions sont en cours ; il est envisagé de faire déménager le Gymnase Auguste Piccard au profit de la HEP, à l'horizon 2030. Le maintien d'une relative proximité avec la gare est un élément crucial pour le gymnase, notamment, car il comprend les classes dites « spéciales » permettant aux jeunes sportif-ve-s d'élites ou jeunes artistes de suivre un enseignement tout en continuant la pratique intensive de leur sport ou de leur art. Ces jeunes viennent de toutes les régions du canton et la proximité des transports publics directs est essentielle.

La fin de l'année 2020 pour les étudiant-e-s a été identique aux précédentes, hormis une fatigue importante. Si la rentrée, s'est déroulée à satisfaction, il a été relevé que des crises d'angoisse de la part d'élèves sont fréquentes et nécessitent une prise en charge par l'équipe médicale. Une psychologue a rejoint l'équipe médicale, mais le temps mis à disposition est encore trop faible, car les psychologues ainsi que les infirmières et infirmiers scolaires partagent leurs activités entre plusieurs établissements.

En référence à une affaire, il est répondu à la sous-commission que l'attention aux cas de harcèlement était déjà en place et que chaque cas de harcèlement, de pairs à pairs ou d'enseignant-e-s sur élèves est signalé et pris en charge directement, aucun cas n'est négligé ou banalisé. La HEP propose à cet effet des cours. Le chef de service assure que le département est conscient de cette problématique et qu'une réflexion est en cours.

La loi sur le personnel enseignant devrait, dans la prochaine législature, être revue et des améliorations par rapport au statut des doyennes et doyens ainsi que concernant à la formation continue pourraient, par exemple, être pris en compte.

La direction fait part de son inquiétude quant au grand nombre de départs annoncés pour la fin de l'année scolaire 2022. En effet, des changements annoncés pour 2023 au niveau de la Caisse de pensions de l'État de Vaud incitent les enseignant-e-s à faire valoir leur droit à la retraite à cette date-là.

Visite du Gymnase de la Broye (GYB), à Payerne

La structure de gouvernance de cet établissement intercantonal diffère des autres établissements du canton, puisque régit par une convention intercantonale. Une commission intercantonale de contrôle mixte Vaud et Fribourg est instituée.

La toute nouvelle directrice bénéficie de prérogatives différentes de ses homologues. Elle procède par exemple, aux engagements des enseignant-e-s, des collaboratrices et collaborateurs, qui par ailleurs sont rémunéré-e-s directement par le gymnase. Ce fonctionnement singulier est issu d'une volonté, dans les années 1990, d'ouverture intercantonale. Une alternance entre les conseillères et conseillers d'État permet par ailleurs une représentativité des 2 cantons. Ces derniers subventionnent le GYB par une participation par élève et le territoire d'enclassement des communes autorisées à envoyer leurs jeunes est défini dans la convention.

La construction de nouveaux bâtiments a permis d'absorber le passage de 800 à 1'247 élèves lors de la visite, alors que la capacité globale permet d'atteindre 1'500 élèves. Le corps enseignant est composé de 122 personnes.

Au travers d'un projet démarré il y a 10 ans, le GYB a mis en œuvre le « tout numérique » et offre aux élèves des supports numériques pour l'ensemble des cours. Les élèves travaillent avec leur propre matériel, mais si elles ou ils ne possèdent pas d'ordinateur portable le gymnase en met à disposition pour la journée. Seul-e-s 2 à 3 élèves en moyenne par classe préfèrent le tout papier. Une plateforme collaborative a été mise en place par l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) pour les écoles et en particulier pour le GYB.

Le fonctionnement de cet établissement singulier relève d'un fort ancrage dans le terrain. La sous-commission a découvert une belle culture d'établissement.

Visite du Gymnase de Bussigny

Ouvert en août 2021, ce nouveau gymnase a pris ses quartiers dans des bâtiments qui avaient été laissés « à l'abandon ». Un crédit de 14 millions de francs avait été voté afin de réaliser les travaux nécessaires pour pouvoir en faire un lieu d'enseignement. Les locaux sont en adéquation avec les enseignements prodigués. Un contrat de location a été établi pour 10 ans avec le propriétaire des lieux. Vu le développement de cette zone et les besoins avérés en matière de lieux d'enseignement secondaire, ce contrat sera vraisemblablement prolongé.

Actuellement, toutes les heures de sport peuvent être données, soit par des activités extérieures – dont du cyclisme puisque l'établissement a acheté des vélos à cet effet – soit par la fréquentation de la salle de sport d'une grande entreprise régionale. Pour la suite, le Canton a acquis une parcelle en vue de la construction d'une double salle de sport pour la somme de 4 millions de francs ; un EMPD relatif à cette question parviendra prochainement au Grand Conseil.

Les 300 élèves qui fréquentent l'établissement sont encadré-e-s par 41 enseignants, et 4 personnes en assurent l'administration. Dès la rentrée prochaine, la capacité complète de l'établissement sera mise en vigueur, soit 800 à 850 élèves, ce qui nécessitera d'engager des enseignant-e-s et d'augmenter le personnel administratif.

Un partenariat est établi avec le COFOP. Le restaurant de l'établissement est assuré par des apprenti-e-s en métier de bouche et des apprenti-e-s en gestion d'intendance. Cette collaboration permet d'établir des liens entre les différents services, de rester attentif à l'équilibre alimentaire des élèves, tout en mettant en place un concept de durabilité. Un service de blanchisserie complète cette coopération avec le COFOP. Cela permet aussi de pallier les services d'entreprises qui ne pouvaient plus assurer un suivi dans leurs prestations, suite à la pandémie.

La situation de l'établissement, entre la ville et la campagne, permet divers échanges et projets, comme une collaboration avec le garde-forestier ou le garde-faune.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Dans le canton de Vaud, en 2020, l'effectif étudiant s'élevait à 39'144 personnes, toutes formations confondues, EPFL comprise, soit une croissance de 5,1% par rapport à 2019. La proportion des vaudois-es dans les HES varie fortement selon les institutions.

Covid-19

L'année a largement été impactée par le Covid-19. Les directions, les enseignant-e-s, les équipes administratives et les étudiant-e-s ont dû s'adapter. Il a fallu trouver une manière efficace de fonctionner pour chaque structure, en assurant la prestation dans le respect des plans de protection. Le soutien du médecin cantonal est relevé par la cheffe de la DGES, par exemple pour la mise en place de mesures particulières pour permettre des examens pratiques. Les examens théoriques se sont déroulés en ligne. La résilience des étudiant-e-s est soulignée. Un accent particulier dans l'accompagnement a été porté sur celles et ceux qui avaient une échéance de certification proche.

Si les cours en lignes étaient la règle, des lieux assez vastes permettant la distanciation ont été ouverts pour permettre, tant que faire se peut, des échanges essentiels entre les étudiant-e-s et les enseignant-e-s. Cette mesure a permis de maintenir des liens. Bien qu'une analyse de l'enseignement à distance doive encore être faite, il s'avère tout de même que ce type d'enseignement ne peut pas tout résoudre et que les échanges en présentiel sont irremplaçables.

La direction de la DGES relève une précarisation de la situation des étudiant-e-s, car avec la pandémie, bon nombre de petits jobs d'étudiant-e-s ont disparu, laissant des jeunes sans revenu. Des cellules d'écoute et de soutien ont été mises en place.

La pandémie a aussi fortement touché les partenaires dans les affaires internationales. La période a été marquée par de multiples annulations de programmes. La DGES établit toutefois un lien avec ses différents partenaires, notamment ceux du réseau Swissnex.

Université de Lausanne (UNIL)

Un nouveau recteur entré en fonction le 1^{er} août 2021. Il est chargé de constituer son équipe de direction.

Une modification dans la possibilité de cumuler les doubles échecs a été apportée dans le règlement de l'université. Les examens échoués en juin 2020 ont été considérés comme « examen zéro » et permettaient à l'étudiant-e de se présenter à 2 reprises. Une demande pour renouveler cette possibilité en 2021 a été repoussée par la direction, car cette mesure a eu pour conséquence une très forte augmentation du nombre d'étudiant-e-s à la rentrée. En revanche, le laps de temps autorisé pour renoncer à se présenter aux examens a été allongé.

S'agissant du droit de parole des chercheuses et chercheurs, un groupe de travail a été récemment mis en place. En effet, la question relative aux positions des chercheuses et chercheurs sur la place publique doit être discutée et occupera vraisemblablement la Direction de l'UNIL.

Hautes écoles spécialisées (HES)

Le plan d'intention cantonal 2021-2024 destiné aux HES vaudoises et qui sert à alimenter les vœux vaudois à la convention d'objectifs quadriennale a été adopté. Cette convention devrait parvenir prochainement aux député-e-s. Notons aussi que la conseillère d'État a pris la présidence du comité gouvernemental de la HES-SO.

Visite de la Haute école de santé Vaud (HESAV)

Avec un budget de 37 millions de francs, l'HESAV cultive une approche de la santé professionnelle et pluridisciplinaire en mettant en réseau des pratiques et des compétences. Elle aborde les enjeux de la santé dans leur globalité et de manière humaine. Elle est répartie sur 5 sites à Lausanne. Le campus offre des chambres permettant aux jeunes de se loger non loin de leur lieu de formation et à des conditions abordables.

L'HESAV compte 1'200 étudiant-e-s en année propédeutique santé et en passe d'obtenir un Bachelor en soins infirmiers à plein temps ou en emploi, en physiothérapie, en technique de radiologie médicale ou encore en tant que sage-femme ou sage-homme en spécialisation après le Bachelor en soins infirmiers. L'HESAV offre aussi une formation postgrade certifiante ainsi que des cours de perfectionnement accessibles aux professionnel-le-s de la santé. Les effectifs sont en progression, et ce, peut-être en raison de la pandémie, les jeunes se sentant davantage attiré-e-s par les professions médicales.

À la mission de base qu'est la formation vient s'ajouter un département de recherche appliquée dont les résultats sont des apports vers les milieux économiques, sanitaires, sociaux et culturels. Des échanges avec des institutions de formation et de recherche au niveau suisse et international sont fréquents et le canton peut se prévaloir d'une reconnaissance des recherches effectuées à un très haut niveau. En 2021, 41 projets de recherches étaient en cours.

Durant la crise sanitaire, les étudiant-e-s ont pu se mettre à disposition de la population en venant en renfort aux institutions de soins ou en participant à la campagne de vaccination.

Enseignement par simulation

L'enseignement par simulation est appelé à se développer fortement au sein du futur campus santé à l'horizon 2026. Il faut espérer que les délais pourront être tenus et que les diverses formations touchant à la santé puissent se regrouper au sein de ce campus.

Les différentes situations que les étudiant-e-s peuvent rencontrer dans leur activité professionnelle sont mises en scène par quelque 70 comédiennes et comédiens selon des scripts rédigés par des professionnel-le-s de la santé et collant le plus possible à la réalité. Ces simulations permettent de préparer les étudiant-e-s en les confrontant aux situations du terrain, tout en leur permettant de corriger leurs attitudes et réactions. Cet enseignement en simulation permet aussi des échanges interprofessionnels. Même si en 2020, 50'511 jours de stage dans les institutions de soins ont été effectués par les étudiant-e-s, la difficulté à trouver des places de stage est soulignée par la direction, soit par le développement de la pratique indépendante ou le manque de consentement du patient-e. Il est alors possible de se demander si l'enseignement par simulation ne viendrait pas, peu à peu, à remplacer ces places manquantes.

Visite de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

Actuellement, l'école forme tant des ergothérapeutes que des travailleuses et travailleurs sociaux. Elle a 4 missions essentielles qui sont l'enseignement et son apport théorique, la formation pratique par l'immersion dans le terrain par le biais de stages, la recherche appliquée pour coller le plus possible aux réalités et besoins du terrain – à noter que les recherches effectuées sont dans la mesure du possible financées par des fonds tiers –, et finalement la formation continue.

Au moment de la visite, l'HETSL comptait 629 étudiant-e-s en Bachelor et 96 en Master en travail social, ainsi que 165 étudiant-e-s en Bachelor en ergothérapie. Chaque année, un numérus clausus est mis en place. Il est discuté au niveau politique entre les différent-e-s chef-fe-s de département afin de suivre au mieux les besoins exprimés sur le terrain. Il est à chaque fois nécessaire de s'assurer que les infrastructures et les formatrices et formateurs seront en adéquation avec le nombre d'élèves.

L'HETSL compte 190 collaboratrices et collaborateurs dont 4 membres de la direction, 72 enseignant-e-s, 22 assistant-e-s HES, 65 postes administratifs et techniques, et 27 collaboratrices et collaborateurs scientifiques. S'y ajoutent quelque 1'000 vacataires. La charge administrative pour assurer l'organisation et le suivi des nombreux stages est importante. Les stages peuvent intervenir dans des structures de tailles diverses et peuvent également se dérouler à l'étranger.

Il est signalé à la sous-commission que l'HETSL est à l'étroit dans ses infrastructures, malgré le départ prochain des étudiant-e-s en ergothérapie. Même s'il ne s'agit pas d'une urgence, une réflexion devrait intervenir pour trouver des solutions. Le DFJC confirme qu'une réflexion globale existe sur les difficultés des établissements, confrontés à des soucis de locaux.

Concernant la relève des enseignant-e-s, le canton de Vaud, de par l'acceptation de la loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV), est précurseur en matière de relève de qualité. Les personnes formées au sein de l'établissement partent sur le terrain acquérir une pratique professionnelle et reviennent ensuite soit enseigner, soit en tant que vacataires afin de transmettre leur expérience.

Recherche et projets

Au niveau de la recherche, lors de la visite, 36 projets étaient en cours, touchant par exemple l'enfance, la jeunesse et la famille, la citoyenneté, la transformation écologique, l'insertion et la sécurité sociale. Ils se rapportent tous à la population précarisée ou pouvant l'être.

Un document sur l'avenir de l'HETSL est en cours de préparation, car en 2023, la formation des ergothérapeutes rejoindra l'HESAV, sur le site du pôle santé. Ce départ nécessitera un travail minutieux d'accompagnement. Il conviendra aussi de veiller au maintien du lien entre ergothérapie et social. Une réflexion doit aussi être menée pour déterminer quelle orientation l'HETSL prendra en tant qu'institution mono filière, tout en respectant l'équilibre financier. La commission suivra la thématique avec intérêt.

Mandatée par le Centre social protestant (CSP) et Caritas, l'HETSL a démarré un observatoire de la précarité. En effet, la pandémie a été un véritable révélateur de situations de grande précarité dans le canton, vulnérabilité qui peut laisser des traces à long terme. Les scientifiques engagé-e-s à cet effet effectueront un monitoring et rapporteront leurs travaux à un comité. Ce sujet ayant été abordé par le Parlement au travers d'un postulat, la sous-commission suivra l'évolution de cet observatoire.

Notons encore qu'un Certificate of advanced studies (CAS) en protection de l'enfant est aussi en cours d'élaboration.

Covid-19

Pendant la période Covid-19, des locaux ont été mis à disposition des élèves afin de leur donner un espace de travail adéquat. Des aides ont été mises en place, soit pour l'achat de matériel informatique afin de suivre les cours à distance, soit pour aider financièrement les élèves en difficulté, souvent suite à la perte de petits jobs d'appoint. Ces aides ont assez peu été sollicitées, peut-être par crainte de faire état de sa situation. Une application portable a également été mise en place de façon à suivre et accompagner au plus près les élèves déstabilisé-e-s par la pandémie.

Au final, il est constaté que le taux de réussite aux examens est le même que les années précédentes, ce qui démontre que l'accompagnement mis en place porte ses fruits.

2^e observation

Des solutions pour davantage de places de stage

Le nombre de places de stage dans le canton est en continuelle baisse, y compris dans les institutions subventionnées. Cette situation péjore la formation des étudiant-e-s.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'offrir davantage de places de stage.*

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM), suite du rapport Rouiller

Les cas nécessitant une prise en charge par les ORPM se complexifient et sont en augmentation. Le personnel est fatigué et il y a beaucoup de congés maladie de longue durée. La pandémie a péjoré la situation déjà difficile précédemment. Le nombre de dossiers par assistant-e social-e, à savoir 60 en moyenne, est conséquent et la tâche peut s'avérer lourde suivant les cas. De nouveaux postes ont déjà été mis en place dans les ORPM du Nord et du Centre. Suite au rapport Rouiller¹⁰, un plan d'action avec diverses mesures est mis en œuvre.

Pour rappel, la publication du rapport Rouiller résultait d'une affaire largement médiatisée, dans le Nord vaudois. Le Conseil d'État avait mandaté le professeur Claude Rouiller, ancien président du Tribunal fédéral, pour rédiger un rapport sur la prise en charge et les manquements de la protection de l'enfance dans le canton. Le Conseil d'État a dû réagir dans l'urgence, et un plan d'action avec des mesures strictes et concrètes fait ainsi suite aux recommandations issues du rapport Rouiller.

Ce plan d'action comporte divers points dont la création d'une commission interdisciplinaire d'éthique et de protection, qui depuis sa création en février 2019 a relevé une quarantaine de situations méritant une attention particulière, en passant par un processus précis d'identification des cas limites. Un guide de référence pour l'appréciation et l'évaluation du danger encouru, une évaluation des compétences parentales, une nouvelle procédure de tenue des dossiers, un soutien juridique pour les assistant-e-s sociaux ont été mis en place, afin de permettre un suivi précis des situations rencontrées et identifier les cas limites.

Depuis cette restructuration, les cas les plus lourds sont, par exemple, traités par 2 éducatrices ou éducateurs, ce qui permet un échange d'appréciations de la situation.

Suite à ces mesures, il est également maintenant possible d'auditionner ou d'observer l'enfant de manière individuelle sans la présence des parents. L'enfant est associé aux décisions le concernant.

Un grand changement concerne aussi les visites qui peuvent désormais être inopinées. Alors qu'auparavant, les visites étaient toujours annoncées dans un souci de collaboration, il est maintenant possible d'aller visiter une famille de manière inopinée, quand une situation est signalée. À relever qu'à chaque fois qu'une visite inopinée a été effectuée, un placement est intervenu.

La DGEJ a aussi acquis le droit de recourir quand les décisions de justice lui semblent inappropriées. Par le passé, il pouvait arriver que des décisions soient remises en cause par la Justice de paix sans possibilité pour la DGEJ de réagir.

Éducation sexuelle

L'information en matière d'éducation sexuelle a été étendue à tous les établissements, y compris ceux du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF). Une surveillance est mise en place pour veiller à ce que des élèves ne soient pas systématiquement excusé-e-s lorsque cette information est programmée.

Évolutions futures

Les indicateurs du plan stratégique de la DGEJ qui évolue sur 3 axes (prévention, protection et participation) sont en cours de construction.

Une réflexion est également en cours quant aux lieux de placement. La volonté est de ne pas forcément en ouvrir davantage, mais de développer un suivi de qualité au sein de familles. Cela fera partie de la révision de la politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineur-e-s qui sera prochainement abordée par les autorités.

¹⁰ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/df/spj/Rapport_Claude_Rouiller.pdf

Notons encore que la notion de transversalité a été soulignée. Il est en effet essentiel que toutes les entités touchant de près ou de loin à l'enfance travaillent en concertation et dialoguent de façon à assurer une réelle protection de l'enfant en lui permettant de se construire en toute confiance.

Visite de l'Établissement Pré-de-Vert, à Rolle

Cet établissement est un internat comprenant aussi des classes d'enseignement spécialisé. Il a pour mission d'offrir à des jeunes de 6 à 16 ans une protection par rapport à des situations familiales complexes, ainsi qu'un enseignement spécialisé ou adapté selon les besoins des enfants. Il offre 14 places en internat et 10 places en accueil de jour. Géré par une fondation dont la création remonte à 1932, l'établissement se compose de plusieurs bâtiments répartis sur une grande parcelle.

Pré-de-Vert accueille des enfants avec un cumul de problématiques. Il propose une prise en charge complète 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et offre donc l'entier de la prestation inclusive. La mise en œuvre de nouvelles normes, soit des groupes de 8 enfants maximum, permet une meilleure prise en charge et un meilleur suivi. La décision de placement se fait en collaboration avec la DGEJ ou relève de la Justice. Les élèves ont des parcours plutôt longs dans cet établissement, 3 années étant un minimum. Il est même parfois possible de prolonger la prestation au début de l'apprentissage, permettant ainsi un suivi dans la stabilité établie. Il existe une bonne collaboration avec l'établissement scolaire de Rolle, des réintégrations partielles sont ainsi possibles, selon les facultés et l'évolution des enfants.

Le Conseil de fondation, dans une nouvelle organisation, a attribué à chaque membre la responsabilité d'un secteur particulier, ce qui permet un bon suivi des activités, de la mission, des conditions d'accès aux prestations et du de travail du personnel. Par rapport à d'autres institutions, la sous-commission relève une certaine stabilité du personnel dirigé par une équipe constituée d'un directeur et de 3 adjoints dont la tâche est définie précisément. Les différences salariales que nous évoquions dans un rapport précédent¹¹ ont à nouveau été signalées. La sous-commission estime que ce sujet ne peut rester définitivement sans une vraie réponse, car il en va de la qualité du suivi d'enfants qui méritent une attention particulière.

Le bâtiment intégrant les classes d'enseignement vient d'être agrandi et offre un environnement scolaire encourageant. La bâtisse accueillant les chambres des internes, des salles de réunion et la cuisine a été récemment refaite. Un ancien chalet permet l'Accueil socio-éducatif de jour (ASEJ), soit l'accueil des élèves externes qui suivent leur scolarité dans l'institution. Il offre une prestation parascolaire importante. Le bâtiment de la ferme, faisant également partie de la fondation, permet quelques échanges entre les élèves et les travaux de la ferme. Des stages dans les différentes professions composant l'institution permettent aux élèves de s'orienter et d'imaginer leur futur.

Visite du Centre pour adolescents (CPA) de Valmont, à Lausanne

Construit par la Ville de Lausanne en 1971, le CPA est une pièce importante du dispositif vaudois de la politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineur-e-s. Prévüe à l'origine pour des placements fermés ordonnés par le Tribunal des mineurs pour les 6-16 ans, l'institution accueille aujourd'hui des jeunes en rupture pour des séjours d'observation. Elle répond ainsi aux besoins non seulement du Canton de Vaud, mais aussi d'autres cantons romands.

L'avenir de Valmont était négocié depuis plusieurs années par la Ville de Lausanne, exploitant historique du CPA, et le Canton, son principal financeur par le biais d'une subvention annuelle. En mars 2021, les négociations ont abouti à la satisfaction de toutes les parties. Ainsi, l'association la Maison des jeunes (MDJ) accepte de reprendre le contrat de prestations au 1^{er} octobre 2021. La Ville et le Canton se sont aussi entendus pour transférer à l'État de Vaud le bâtiment et le terrain de Valmont, jusqu'à présent propriétés de la Ville de Lausanne. Le bâtiment actuel cédera sa place à terme à de nouvelles infrastructures plus adaptées à la prise en charge des adolescent-e-s. En effet, la vétusté du bâtiment interpelle, certaines « chambres » ayant même été fermées pour des raisons de sécurité. Après de véritables travaux, durant lesquels la prestation sera maintenue, l'accueil des adolescent-e-s pourra

¹¹ Voir rapport de la COGES – année 2019, p. 49, entre autres l'observation « Amélioration et valorisation des conditions de travail dans la prise en charge des enfants à besoins particuliers ».

continuer durablement et en conformité avec les exigences actuelles de l'action socio-éducative en milieu fermé.

La forte expertise de la MDJ dans le suivi des adolescent-e-s en grande difficulté lui permet de remplir les conditions requises pour garantir la qualité de la prestation. Dans le futur, la mission devrait correspondre à 3 attentes, soit l'observation, période permettant de déterminer les besoins adaptés ; la scolarisation, avec des classes qui devraient être mises en place pour un suivi proche et correspondant aux jeunes ; les séjours de recadrage, permettant à la ou au jeune de se recentrer et reprendre un chemin lui correspondant. L'enjeu est de casser les schémas qui peuvent se reproduire dans certaines familles.

Lors de la visite, de par la situation sanitaire et la configuration des lieux, la capacité d'accueil du CPA était provisoirement réduite. Il a été constaté que les besoins vaudois en places d'observation ne sont pas couverts et des demandes de placement sont transmises à d'autres cantons.

L'accueil de jeunes présentant les troubles suivis par le CPA doit évoluer. La prise en charge doit être construite en fonction des paradigmes actuels, l'enfermement n'étant pas forcément une réponse adéquate. En outre, la formation des éducatrices et éducateurs fraîchement diplômé-e-s ne suffit plus à faire face à ces nouvelles évolutions sociétales et nécessite des formations complémentaires à peine leur diplôme obtenu. Un CAS au sein de l'école sociale est mis en place.

Visite de la Fondation Les Airelles à Blonay et à La Tour-de-Peilz (renommée Fondation Enfance Emma Couvreur)

La Fondation accueille des enfants en danger dans leur développement. Le foyer de La Tour-de-Peilz, en place depuis de nombreuses années, accueille 15 enfants scolarisé-e-s. À Blonay, profitant d'un ancien EMS, un lieu a été ouvert en urgence pour répondre à la forte demande. Cette occupation est provisoire, des recherches pour un autre lieu sont en cours afin de fournir des conditions d'accueil plus appropriées. Deux groupes de 7 enfants, entre 1 à 5 ans et 5 à 12 ans, placé-e-s par la Justice, sont accueillis à Blonay. Les séjours peuvent être longs. Cette institution vit encore sous le régime des crédits complémentaires, les subventions n'ayant, pour l'instant pas encore passé la rampe du budget.

Il ressort de la première vague du Covid-19, lorsque les écoles étaient fermées et que l'enseignement était dispensé par des éducatrices et éducateurs de la Fondation, que les enfants étaient beaucoup moins stressé-e-s et que les progrès et acquisitions scolaires étaient meilleurs que lorsque les enfants fréquentaient l'école obligatoire. Ce constat interroge sur la possibilité pour les institutions d'engager un-e enseignant-e ou un-e psychologue et non plus seulement des éducatrices et éducateurs afin de pouvoir mieux suivre et accompagner les enfants. La continuité du lieu et des soins mériterait une réflexion.

Visite du Centre thérapeutique de jour pour adolescents (CTJA), à Lausanne

La bâtisse est propriété d'une fondation, mais louée pour le CTJA par le CHUV. Ce centre offre depuis 20 ans, 18 places d'hôpital de jour pour des jeunes de 13 à 18 ans souffrant de troubles psychiques, en décrochage scolaire et nécessitant un suivi particulier. Alors que durant leur enfance rien ne laissait présager de tels problèmes, la situation de ces jeunes se dégrade à l'adolescence. Des états dépressifs, de l'angoisse ou encore de troubles de la personnalité amènent malheureusement souvent à une voire plusieurs tentatives de suicide. Les jeunes, venant de tout le canton, passent la journée au centre avec un programme par semaine établi comme un programme scolaire et rentrent le soir à leur domicile. La durée médiane des prises en charge est de 9 mois. Même si elle est parfois dépassée, cette durée est privilégiée afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de la prestation. Le travail effectué par le CTJA est individualisé pour chaque situation. Un réseau est mis en place avec les parents, les thérapeutes, l'AI, ainsi que le milieu scolaire. La ou le jeune est accompagné-e de façon à lui permettre de reprendre pied, puis réintégrer de manière suivie son parcours scolaire. Souvent, la reprise de l'école se fait par étapes, augmentées peu à peu en fonction des capacités de la ou du jeune. Une place dans le système scolaire traditionnel leur est toujours acquise.

Pour fréquenter le centre, les jeunes sont recommandé-e-s par un-e professionnel-le, médecin-psychiatre en général, souvent après une longue période de flottement. Chaque jeune bénéficie d'un suivi médicamenteux approprié ainsi que d'une offre mixte entre, d'une part les enseignant-e-s de façon à ne

pas perdre pied sur le programme scolaire, et d'autre part le travail des soignant-e-s par une approche artistique, ou une approche de la vie de tous les jours (faire des courses, prendre un transport en commun, etc.). Lors de la visite de la sous-commission, une cinquantaine de jeunes, qui étaient signalé-e-s, se trouvaient en attente de pouvoir bénéficier d'une telle prestation.

Pendant le confinement de mars 2020, la structure a été fermée. L'inquiétude par rapport à la situation des jeunes a poussé les équipes de professionnel-le-s à réagir et à créer une seconde structure, au sein de la même maison, soit l'Accueil thérapeutique de crise (ATC).

Cette structure mise en place durant l'année 2020 accueille 4 à 5 jeunes, à la demi-journée pendant 3 semaines maximum. Cette cellule d'intervention rapide agit comme prévention afin de stabiliser le plus rapidement possible des jeunes se trouvant sur une pente dangereuse. La prestation porte ses fruits et la nécessité de la pérenniser semble évidente. Ainsi, de 18 jeunes, la capacité d'accueil est passée à 23. L'équilibre du CTJA a été perturbé. Un engagement conséquent est nécessaire de la part des équipes enseignantes et soignantes pour assurer le suivi de ces situations lourdes, tout en se protégeant et en gardant un peu de temps pour échanger. Le Concept 360° permet une approche telle que développée par l'ATC, mais il est difficile d'engager du personnel enseignant spécialisé désireux de s'investir dans de telles structures. Il est aussi compliqué pour les personnes intéressées de s'engager à 100% : le temps partiel, qui permet de récupérer ses heures, est privilégié. Cette structure est relativement unique. L'équipe, même sous pression, est soudée. Les personnes qui la composent restent ; certain-e-s y sont d'ailleurs depuis la création du CTJA.

Le Covid-19 a été le révélateur de besoins d'action selon le mode ATC. Cette prise en charge et celle du CTJA sont liées, car plus vite un-e jeune peut être pris en charge par l'ATC, moins grands seront les risques d'un long suivi par le CTJA. Cependant, le dispositif ATC, bien que nécessaire, perturbe la sérénité du fonctionnement du CTJA. Une réflexion s'impose quant au taux d'encadrement qui diffère entre les 2 structures, afin de trouver une solution pour renforcer la structure et le budget de l'ATC, et ne pas perturber le fonctionnement du CTJA.

3^e observation

Pérennisation du dispositif d'Accueil thérapeutique de crise (ATC)

Mis en place durant la pandémie, le dispositif ATC apparaît comme réellement utile. Il a permis d'anticiper des situations qui auraient pu se révéler plus graves sans l'intervention de l'ATC.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures et moyens qu'il entend mettre en œuvre afin de permettre la pérennisation et l'étendue de cette mesure.*

4^e observation

Quelle prise en charge pour les jeunes en détresse ?

Tant lors de la visite au Centre thérapeutique de jour pour adolescents (CTJA) qu'auprès d'autres établissements de formation, ou encore comme relevé au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), la fragilité de la santé psychique des étudiant-e-s et des apprenti-e-s, essentiellement suite à la pandémie, est un sujet de préoccupation. Des cas de suicide ou de tentatives ont été rapportés à la COGES. Les professionnel-le-s qui œuvrent et encadrent les jeunes se partagent généralement plusieurs établissements et ne sont présent-e-s que peu d'heures hebdomadaires. Ainsi, l'accompagnement et le suivi réguliers par des professionnel-le-s fait défaut.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend mettre en place afin de former et proposer le personnel nécessaire pour soulager et prendre en charge rapidement les jeunes en difficulté et ainsi éviter une aggravation des cas. Une réponse conjointe entre le DFJC et le DSAS est souhaitée.*

Service des affaires culturelles (SERAC)

La direction du service a été grandement mise à contribution durant l'année écoulée. L'activité a doublé concernant les indemnités d'urgence des institutions culturelles. Tout a dû être mis en place au fur et à mesure des règles parvenant de la Confédération. Une nécessaire coordination quasi hebdomadaire entre les services culturels au niveau romand a été établie afin d'avoir la même interprétation des mesures qui arrivaient souvent en allemand.

Si dans un tout premier temps, les demandes ont été longues à traiter, les questionnaires ont été améliorés et le traitement optimisé. Dans le premier wagon de demandes, il a été choisi, de façon à avoir une vision globale, d'attendre toutes les demandes, de les faire analyser par une société fiduciaire et de donner une réponse à tout le monde en même temps. Parmi ces demandes, 20% n'étaient pas éligibles. Une fois les procédures connues et maîtrisées, le service a procédé à l'engagement de 2 personnes en CDD pour aider au traitement des demandes. Le contrôle cantonal des finances (CCF) a accompagné le service essentiellement pour les dossiers importants, tels que les grands festivals de l'été.

L'effort et la richesse culturelle vaudoise ont été reconnus par la Confédération et le soutien a été important. Au niveau cantonal et communal, même si l'activité culturelle était à l'arrêt, les subventions ont continué à être versées aux diverses institutions. Le total des subventions a été équivalent aux autres années auquel il faut ajouter les demandes de 488 institutions qui ont fait appel aux aides Covid, dont certains acteurs ou entreprises culturels qui n'étaient habituellement pas subventionnés avant la crise.

Il a été fait appel à la créativité des institutions pour réinventer des prestations respectant les mesures sanitaires, mais permettant par exemple une médiation culturelle, une diversité ou encore une offre différente qui pourrait ensuite, en cas de bonne réaction du public, se pérenniser.

La pandémie a aussi impacté les musées. Si les fermetures ont fait diminuer l'activité, les prestations en ligne ont permis au public de découvrir une offre différente. La fermeture a aussi permis au personnel de mettre de l'ordre dans les archives ou les collections, travail qui restait en attente. À relever aussi la bonne fréquentation sitôt les portes de musées rouvertes.

Les bibliothèques sont restées actives, soit par des consultations en ligne, soit par des envois postaux. Une offre numérique a rapidement été mise en place et les guichets sont restés ouverts durant la deuxième vague.

De manière générale, l'engagement, la souplesse et l'adaptabilité du personnel du SERAC pour optimiser les prestations peuvent être relevés. Aucun chantier débuté avant la pandémie n'a été stoppé ou freiné. Afin de pouvoir continuer à travailler sur ces dossiers courants, une *hotline* a été mise en place pour apporter des réponses aux nombreuses questions des institutions.

Pendant la pandémie, des entretiens par visioconférence ont été conduits avec les faïtières des différentes branches pour rassurer et faire passer les informations dans le terrain. Selon le service, cette pandémie aura peut-être permis de redonner une place perdue aux faïtières. Une certaine structuration permettant une action commune.

Commissions d'attribution

Les commissions d'attribution sont chargées de répartir le fonds cantonal des activités culturelles. Le montant à disposition est stable, alors que le nombre de demandes est toujours en augmentation. Le travail de tri et de détermination est donc d'importance et pour ce faire, des critères stricts ont été établis, afin d'être le plus équitable possible et pouvoir ainsi répondre aux questions des institutions. Si nombre d'institutions sollicitent le service pour avoir des informations en cas de refus, rares sont les recours. Parmi les critères déterminants, il faut que le projet soit vaudois et qu'il relève de professionnel-le-s. Il convient également que le projet soit opportun dans le monde culturel actuel et que la présentation du dossier soit de qualité, tout comme il est aussi veillé au respect d'une certaine représentativité des régions du canton. Enfin, une subsidiarité avec une subvention communale est également importante.

Lors de la visite de la sous-commission, 4 commissions ou sous-commissions étaient représentées. Un représentant pour la littérature, un pour la musique – et plus spécifiquement la musique classique, une

représentante de la scène et une représentante de la sensibilisation et médiation. Seule la commission s'occupant de subventions dépendant de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) n'était pas représentée.

Les membres au sein des commissions sont élu-e-s en principe pour une législature. Un principe veut qu'à chaque législature la moitié des membres de la commission changent afin de, tout en assurant un suivi, permettre un renouvellement. Une très grande attention est portée pour veiller à éviter les conflits d'intérêts. Les membres sont, en principe, toujours actif-ve-s dans leur activité culturelle. Pour les arts de la scène, et pour la première fois, une représentante du public siège dans la commission.

Une démonstration a permis de découvrir comment les acteurs culturels peuvent faire parvenir leur demande et comment celles-ci sont reçues et suivies par les membres des diverses commissions. La sous-commission relève une bonne organisation, une grande transparence dans les remarques et avis des divers-es membres. Une attention importante est accordée à chaque demande.

Visite du Musée et jardins botaniques cantonaux vaudois

Conçu par l'architecte Alphonse Laverrière et le botaniste Florian Cosandey, le jardin a été ouvert en 1946 et est recensé à l'inventaire des biens culturels d'importance nationale. Ses collections prioritaires sont les plantes alpines, les plantes carnivores et les plantes médicinales.

Une visite des locaux techniques a permis à la sous-commission de constater l'importance accordée au soin des plantes, à leur conservation ainsi qu'à la diffusion didactique des informations par un étiquetage précis et très documenté.

Des échanges intercantonaux, voire internationaux de graines interviennent régulièrement entre responsables des divers jardins botaniques, une collaboration avec le jardin de Pont de Nant, permet aussi une exploitation différenciée par les altitudes et climats différents.

Une chambre à graines, avec des spécimens provenant du monde entier, une culture de plantons et d'orchidées dont certaines espèces rares, ainsi que d'impressionnantes plantes carnivores ont été présentées à la sous-commission. Le personnel, qui se monte à 18 personnes pour 11,8 ETP, est sélectionné par spécialités : plantes vivaces, alpines, aquatiques, mais surtout en raison de la passion développée autour de cette spécialité.

Les collections d'herbiers du musée ainsi que des ouvrages anciens sont conservés avec beaucoup de précautions. Des planches et herbiers peints de remarquable qualité font également partie des collections. Les dédales de locaux sous-terrain, à l'abri des inondations, renferment de nombreux trésors.

La direction ne revendique pas d'augmentation de la subvention. Toutefois, il manque de place pour accueillir de nouvelles collections ou dons. L'inauguration d'une nouvelle halle était imminente, mais certains locaux mériteraient un sérieux rafraîchissement. Si la période de pandémie a permis de mettre un peu d'ordre dans les collections, il est relevé un manque de personnel (stagiaire, par exemple) afin de professionnaliser encore plus la recherche dans le monde botanique et apporter de la jeunesse dans l'équipe.

Visite du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)

Le week-end précédant la visite, Plateforme 10 ouvrait ses portes au public. De belles perspectives s'offrent pour cette enclave culturelle au sein de la ville.

Regroupés en une seule fondation sous une direction générale, les 3 musées composants Plateforme 10 ont conservé leur directrice et directeur. Pour les postes administratifs, des regroupements ou synergies ont été mis en place. En 5 ans, le personnel est passé de 16 à 31 ETP pour des surfaces d'exposition de 1'200m² à Rumine, contre 3'200m² au MCBA.

Les réserves jusqu'alors disséminées en plusieurs lieux du Canton sont maintenant regroupées dans les sous-sols du nouveau bâtiment. Ces réserves permettent aussi des modifications dans les expositions permanentes garantissant ainsi un intérêt renouvelé des visiteuses et visiteurs.

L'accès aux expositions permanentes est gratuit, en vertu de loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) ; seul l'accès aux expositions temporaires est payant. Pour les écoles, l'entier des expositions est gratuit. Une importance particulière est portée à la médiation culturelle et aux informations données au jeune public. Une réflexion est également en cours sur une médiation ou une façon d'accueillir les aîné-e-s. Un système de partage de la culture par des pairs est mis en place et fonctionne bien, encourageant des retraité-e-s à se former brièvement pour ensuite travailler comme guide pour accueillir des proches ou des connaissances sur les expositions temporaires.

Pour l'instant, ce musée attire bon nombre de vaudois-es et de Suisses. L'accent sur l'accueil des visiteuses et visiteurs de l'étranger sera mis lorsque la pandémie sera endiguée. Le succès du musée suite à la fermeture due au Covid-19 a clairement démontré que rien ne pouvait remplacer la venue physique et la visite concrète d'une exposition, même si tout avait été mis en place pour une « culture numérique » pendant les fermetures.

La sous-commission est informée d'une collaboration entre la Ville de Lausanne et le Canton pour animer le lieu et les abords. Il est, par exemple question d'arborisation, de convivialité, d'accueil des familles, de lieu emblématique pour des photos, bref, un lieu riche en événements de toutes sortes. Un certain temps sera nécessaire, en raison de la coordination avec les chantiers de la gare, mais au final, un « quartier des Arts » devrait naître. La proximité de la gare, en fait un lieu facile d'accès et permet un large choix de manifestations, sources de revenus non négligeables. Ce lieu dont notre canton se doit d'être fier marquera certainement sa vie culturelle pour des décennies.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2021, le DFJC compte 62 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice¹².

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
05_POS_172	Postulat Gérard Bühlmann et consorts - visant à harmoniser les périodes d'enseignement au niveau du secondaire inférieur et à réduire la différence de salaire et du nombre d'heures d'enseignement entre le secondaire inférieur et le secondaire supérieur (gymnase).	22.11.2005	22.11.2006
09_INT_236	Interpellation Valérie Cornaz - Interpellation Valérie Cornaz-Rovelli - Les gestes qui sauvent à l'école	05.05.2009	25.08.2009
10_POS_181	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic	30.11.2010	30.11.2011
11_POS_281	Postulat Nicolas Rochat Fernandez - Postulat Nicolas Rochat et consorts demandant de prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans le canton de Vaud	24.04.2012	24.04.2013
14_POS_071	Postulat Véronique Hurni et consorts - Soins de logopédie - pas d'attente pour nos enfants	01.04.2014	01.04.2015
14_INT_243_2	Détermination Jacques Neirynek - Détermination Roxanne Meyer Keller sur la réponse du Conseil d'État à l'interpellation Jacques Neirynek et consorts - Est-il admissible de compliquer la vie d'une famille par une décision administrative ?	08.04.2014	08.07.2014
14_INT_240_2	Détermination Christian Kunze - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ?	23.09.2014	23.12.2014
14_INT_234_2	Détermination Catherine Labouchère - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Quelles réactions vaudoises à la décision prise à Schaffhouse concernant l'apprentissage des langues en primaire ?	23.09.2014	23.12.2014
16_POS_159	Postulat Sylvie Podio et consorts - Pour une information claire quant à l'organisation et aux enjeux liés à la formation professionnelle	01.03.2016	01.03.2017

¹² Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
16_POS_183	Postulat Nicolas RoCHAT Fernandez et consorts - Augmentation de la prime pour les frais professionnels des apprentis	14.06.2016	14.06.2017
15_POS_155	Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts - Former les jeunes migrants : un investissement dans l'avenir !	20.09.2016	20.09.2017
16_POS_212	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Pour une meilleure visibilité et fonctionnalité du Conseil des jeunes (CDJ)	13.12.2016	13.12.2017
17_INT_678	Interpellation Catherine Roulet - Pour en finir avec les distributeurs de boissons sucrées	14.03.2017	14.06.2017
17_POS_243	Postulat Migration Antilope - Postulat Valérie Schwaar au nom de la COGES - Clarification de la répartition entre les tâches administratives et financières stricto sensu et les activités pédagogiques dans les lieux de formation DGEO et DGEP. Un bilan pour réfléchir à de nouvelles pratiques.	09.05.2017	09.05.2018
17_INT_725	Interpellation Manuel Donzé et consorts - Sommes-nous en manque d'infirmières et infirmiers scolaires, de psychologues scolaires, de psychomotriciens et de logopédistes dans le Canton de Vaud ?	22.08.2017	22.11.2017
16_POS_192	Postulat Gérard Mojon et consorts - Orientation des jeunes après l'école : une analyse approfondie s'impose	07.11.2017	07.11.2018
16_POS_193	Postulat Manuel Donzé et consorts - Echecs en première année dans nos hautes écoles : en fait-on assez au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle dans nos écoles ?	07.11.2017	07.11.2018
16_POS_191	Postulat Laurence Cretegnay et consorts - Politique socio-éducative, bilan actuel et vision d'avenir	19.12.2017	19.12.2018
16_POS_195	Postulat Christian Kunze et consorts - Heures de décharges : il est l'heure d'une étude	19.12.2017	19.12.2018
18_INT_163	Interpellation Claire Attinger Doepper et consorts - Des mesures de soutien parascolaire pour tous ? Y compris pour les enfants avec des besoins particuliers ?	01.05.2018	01.08.2018
18_INT_232	Interpellation Aliette Rey-Marion - Economie Familiale	11.09.2018	11.12.2018
18_INT_231	Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Que faire pour que nos enfants apprennent non seulement à manger, mais aussi à cuisiner ?	11.09.2018	11.12.2018
17_MOT_004	Motion Hugues Gander et consorts - 2020 : 3èmes Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse et sport scolaire = 6060 journées de sports hivernaux en plus pour nos écoliers	09.10.2018	09.10.2019
18_POS_026	Postulat Nicolas Croci Torti et consorts - Apprentis mal orientés : un bilan sur les raisons et les conséquences est nécessaire	09.10.2018	09.10.2019
17_INT_058_2	Détermination Jean-Marc Genton - sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Transports scolaires : les Communes doivent toujours passer à la caisse ? - Transports scolaires : les Communes doivent pouvoir décider, car qui paie commande !	13.11.2018	13.02.2019
18_POS_084	Postulat Jean-Rémy Chevalley et consorts - Postulat demandant une adaptation de la réglementation régissant les transports scolaires	13.11.2018	13.11.2019
18_POS_039	Postulat Carine Carvalho et consorts - Eliminons les stéréotypes sexistes de l'enseignement scolaire	13.11.2018	13.11.2019
17_POS_016	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - L'illettrisme, un fléau : comment y remédier dans l'école obligatoire ?	13.11.2018	13.11.2019
17_MOT_003	Motion Aurélien Clerc et consorts - Valorisation et promotion de la formation duale	19.02.2019	19.02.2020
18_POS_038	Postulat Sergei Aschwanden et consorts - Pour un enseignement du sport au post obligatoire qui respecte les exigences légales fédérales et cantonales	19.02.2019	19.02.2020
19_INT_334	Interpellation Taraneh Aminian - Les bons offices de la Direction générale de l'enseignement post obligatoire	07.05.2019	07.08.2019
19_POS_140	Postulat Pierre Zwahlen et consorts - Encourager les compétences de base en mettant en oeuvre la loi fédérale sur la formation continue	14.05.2019	14.05.2020

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
19_INT_343	Interpellation Denis Rubattel - Mieux définir le cadre légal pour les camps et les sorties !	21.05.2019	21.08.2019
19_INT_367	Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - Aide à l'intégration scolaire : pénurie de personnel, enfant en manque de prise en charge ?	18.06.2019	18.09.2019
19_RES_027	Résolution Alexandre Berthoud et consorts - au nom de la commission ad'hoc en charge du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil portant sur le rapport d'évaluation de la FEM	10.09.2019	10.12.2019
18_POS_064	Postulat Pierre Zwahlen et consorts - Encourager les formations continues durant la transition numérique	10.09.2019	10.09.2020
18_POS_053	Postulat Philippe Vuillemin et consorts - La muséographie vaudoise doit se partager entre plusieurs sites remarquables du Canton	10.09.2019	10.09.2020
19_INT_410	Interpellation Carine Carvalho - Handicap et violence(s) sexuelle(s) : quelle prévention et prise en charge dans les établissements socio-éducatifs vaudois ?	05.11.2019	05.02.2020
19_INT_419	Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Eldora : pas un eldorado pour les salarié-e-s ! Quel contrôle des prestataires de services de restauration à l'État de Vaud ?	19.11.2019	19.02.2020
20_INT_1	Interpellation Sergei Aschwanden - Salles de sport du Canton, un règlement ignoré ?	09.09.2020	07.12.2020
20_INT_3	Interpellation Florence Gross - Grève du Climat du 4 septembre : quelle est la position du DFJC ?	09.09.2020	07.12.2020
19_POS_178	Postulat Sébastien Cala et consorts - Accorder plus d'importance à l'éducation physique et sportive afin de favoriser le développement moteur de l'enfant	07.10.2020	06.10.2021
19_POS_149	Postulat Sarah Neumann et consorts - Création artistique, résidences et répétitions : quel est l'état des lieux ?	04.11.2020	03.11.2021
21_INT_26	Interpellation Circé Barbezat-Fuchs et consorts au nom Les Libres - La culture antique n'est plus générale	17.02.2021	17.05.2021
21_INT_21	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Connaître le passé pour mieux préparer l'avenir: un concept dépassé ?	17.02.2021	17.05.2021
21_INT_31	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Quel bilan pour l'autonomie de gestion de l'Université de Lausanne ?	03.03.2021	31.05.2021
21_INT_39	Interpellation Vassilis Venizelos - Bien-être des jeunes : "Pour une politique de protection différenciée face aux pandémies"	23.03.2021	21.06.2021
21_INT_71	Interpellation Sabine Glauser Krug et consorts - Liens en difficulté, échanges d'opinions acérés	01.06.2021	30.08.2021
21_QUE_27	Simple question Jean-Luc Bezençon - Cours d'instruction civique ou propagande politique ?	22.06.2021	22.07.2021
21_INT_84	Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - La direction des écoles de Rolle et environs a-t-elle perdu la tête	23.06.2021	21.09.2021
21_INT_91	Interpellation David Raedler au nom Les Vert·e·s vaudois·e·s - Une activité législative démesurée à l'Université de Lausanne ?	24.08.2021	22.11.2021
21_INT_96	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Et si le DFJC s'inspirait d'une pratique de l'Arc jurassien et d'une école vaudoise pour valoriser les liens intergénérationnels dans les premières années primaires ?	31.08.2021	29.11.2021
21_INT_92	Interpellation Didier Lohri - Ecole 42 non reconnue, mais financée partiellement par les deniers publics	31.08.2021	29.11.2021
21_INT_95	Interpellation Céline Misiego et consorts - L'éducation sexuelle éduque-t-elle vraiment ?	31.08.2021	29.11.2021
21_INT_100	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - Subventions d'ouvrages à caractère politique: quelle est la procédure ?	31.08.2021	29.11.2021
21_INT_102	Interpellation Nicolas Croci Torti et consorts - Publique ou privée : à quand la fin de la maturité gymnasiale à deux vitesses ?	31.08.2021	29.11.2021
21_INT_98	Interpellation Florence Gross et consorts - Abandon des devoirs à domicile: une modification de la LEO sans consultation	31.08.2021	29.11.2021

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
21_INT_103	Interpellation Graziella Schaller et consorts au nom Au nom du groupe vert/libéral - Quelle autonomie réelle pour les établissements de la scolarité obligatoire ?	07.09.2021	06.12.2021
21_INT_104	Interpellation Graziella Schaller et consorts au nom Les vert/libéraux - Quel monitoring pour les établissements de la scolarité obligatoire ?	07.09.2021	06.12.2021
21_INT_110	Interpellation Taraneh Aminian - Maturité spécialisée : des conditions d'admission inégales !	14.09.2021	13.12.2021
21_INT_120	Interpellation Taraneh Aminian au nom EP - Numérisation de l'école obligatoire ou obligation de numériser l'école ?	28.09.2021	27.12.2021
21_INT_117	Interpellation Dylan Karlen et consorts - La neutralité politique de l'école vaudoise est-elle encore garantie ?	28.09.2021	27.12.2021

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2021.

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DES)

Mme Carine Carvalho, rapporteuse : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'environnement et de la sécurité pour l'année 2021 était composée de Mme Carine Carvalho (*CC*) et M. Daniel Ruch (*DR*).

Pour mémoire, suite à la réorganisation de l'ancien Département du territoire et de l'environnement (DTE) et de l'ancien Département des institutions et de la sécurité (DIS), les commissaires qui avaient la surveillance de ces départements ont gardé – pour la fin de la législature – les services qu'ils suivaient. Leur travail pour l'année 2021 s'est donc fait à cheval sur 2 départements. Le présent rapport est ainsi rédigé en collaboration avec M. Jean-François Chapuisat (*JFC*) et Mme Taraneh Aminian (*TA*), membres de la sous-commission chargée de l'examen du Département des institutions et du territoire (DIT).

À noter que la situation pandémique a signifié plusieurs difficultés pour l'organisation des visites, qui ont dû, pour une partie, se dérouler par visioconférence ou lors de séances en présentiel, mais hors site. Elles ont aussi impliqué la participation d'autres membres de la COGES en remplacement de membres de la sous-commission.

Introduction

Le DES est chargé d'assurer la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique vaudoise, de la politique générale de protection de l'environnement et de la politique de gestion et de préservation des ressources et du patrimoine naturel, mais aussi d'assurer la sécurité et la protection de la population. Le département est composé des 5 entités suivantes dont 4 ont été visitées par les sous-commissions :

- Secrétariat général (SG-DES) – (*CC & DR*)
- Direction générale de l'environnement (DGE) – (*JFC & TA*)
 - Direction de l'énergie (DIREN)
 - Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV)
 - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)
- Service pénitentiaire (SPEN) – (*CC & DR*), rencontres avec la cheffe du service, ainsi qu'avec (hors site) la direction des Établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO), la direction de la Prison du Bois-Mermet à Lausanne - qui assurait également la direction de la Prison de la Croisée au moment de la visite
- Police cantonale vaudoise (Polcant) – (*CC & DR*), visite de l'Académie de police de Savatan et de la gendarmerie de Payerne
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) (pas de visite en 2021)

Deux rencontres avec la conseillère d'État ont permis d'approfondir des questions liées à la planification pénitentiaire et à l'Académie de police de Savatan.

Les sous-commissions remercient l'ensemble de leurs interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DES)

En 2021, le DES a fait face à plusieurs défis, dont le principal, transversal à tous les services, a été la poursuite de la gestion de la crise liée à la pandémie.

Au niveau de la Polcant, la crainte était que la pandémie touche un corps de police davantage qu'un autre. La poursuite du projet ECAVENIR (regroupement des services d'urgence sous un seul toit), la préparation du recrutement de la personne qui assurera le commandement de la Polcant après le départ à la retraite de l'actuel commandant en juin 2022, ainsi que le passage à un nouvel outil informatique

(Odyssée) sont également des enjeux importants à signaler. Au niveau de la formation policière, il est aussi à relever le changement du système de formation qui passe à 2 ans et le changement de site, pour lequel, au moment de la visite, plusieurs solutions étaient encore envisagées dans l'objectif de maintenir une école de police romande.

Concernant le SSCM, la réforme de la protection civile, suite aux décisions fédérales comporte le danger de la diminution des effectifs. L'organisation des régions doit ainsi être revue pour garantir des ressources suffisantes.

Enfin, en ce qui concerne le SPEN, qui avait fait l'objet de 3 observations en 2020¹³, le défi restera l'évolution des infrastructures et des ressources humaines pour faire face à la surcharge carcérale. Un sujet de préoccupation est l'amélioration de la prise en charge pour favoriser la réinsertion des personnes détenues. À noter qu'une étude de faisabilité en vue de l'intégration de tout ou partie des activités de la Fondation vaudoise de la probation (FVP) au SPEN se déroulera en 2022. Enfin, 2021 aura été marquée par des changements au niveau des directions des prisons de la Croisée et du Bois-Mermet.

Unité du Plan climat (UPCL)

Les sous-commissions ont rencontré le délégué cantonal au Plan climat qui dirige l'UPCL. Cette unité, constituée le 1^{er} septembre 2020, est rattachée au SG-DES. Elle est composée de 2,6 ETP dont 1,8 provenant de transfert de la DIREV et 0,8 mis à disposition par le SG-DES. L'UPCL est chargée d'accompagner le Conseil d'État dans la conception et la mise en œuvre de la politique cantonale climatique.

Police cantonale vaudoise (Polcant)

Collaboration entre polices

La collaboration entre polices communales est prévue dans la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), mais dans les faits, cette collaboration est restée très timide, au-delà des projets Regio et CoRe.

Le projet Regio, démarré en 2019, établit une meilleure collaboration entre la Polcant et la Police de l'Ouest lausannois (POL). Il permet une meilleure répartition des ressources sur le terrain. Les agents privilégient le dialogue et la résolution de conflits directs. Un bilan du projet effectué par l'UNIL indique que les collaboratrices et les collaborateurs souhaitent poursuivre le projet (70% de satisfaction).

Avec l'avènement de la pandémie et le déclenchement du plan ORCA (organisation en cas de catastrophe), la collaboration plus étroite entre plusieurs corps de polices était nécessaire. Après la levée du plan ORCA, le constat sur le terrain s'avère l'efficacité du rapprochement ; d'où la naissance du projet CoRe (pour collaboration renforcée) réunissant la Polcant à la Police Lavaux (APOL), la Police du Chablais vaudois (EPOC), la Police de l'Est lausannois (PEL), la Police Région Morges (PRM), puis la Police Nyon Région (PNR), la Police Nord vaudois (PNV) et la Police Riviera (Association sécurité Riviera – ASR).

À noter que des projets transversaux concernent beaucoup de corps de police comme le projet ECAVENIR et le nouveau système d'information (SI) Odyssée (voir ci-après). Un autre enjeu supplémentaire sera de garantir un recrutement suffisant pour toutes les polices du canton. Or, actuellement, les polices communales rencontrent de la difficulté à recruter. Le rapprochement entre polices permet de susciter l'intérêt en donnant des perspectives aux policières et policiers communaux en termes de développement personnel et d'intérêt du métier.

Malgré les expériences plutôt positives, le rapprochement entre les polices souffre de certains blocages, notamment l'épineuse question de la répartition de la facture policière et la non-harmonisation des différents statuts de police concernant les conditions de travail et de rémunération.

¹³1^{re} 2^e et 3^e observations au DES : « Feuille de route pour la planification des ressources humaines du SPEN » ; « Feuille de route pour la planification des bâtiments du SPEN » ; « Prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiques et psychiatriques », p. 63 et 64 du Rapport COGES – année 2020

Numérisation

Le problème des ressources internes aux services, qui empêcherait ces derniers d'avancer dans la numérisation, est évoqué par le commandant de la Polcant. Les services doivent financer avec leurs propres ressources la manutention informatique. Pour les gros projets de développement, comme Odyssée, des demandes de crédit sont effectuées. Toutefois, pour les plus petits projets d'outils numériques, les services doivent trouver la compensation à l'interne. Par exemple, la police doit sans cesse adapter la capacité de stockage de l'information, afin de conserver les preuves pendant le temps judiciaire, et ceci a un coût.

Projet Odyssée, refonte des systèmes d'information (SI) des polices

Le système d'information central des polices vaudoises est un outil essentiel qui permet de produire l'information nécessaire à la chaîne pénale, de consulter et d'alimenter les dossiers de police judiciaire indispensables aux enquêtes. Pour remplacer des applications obsolètes, et être en conformité avec les normes fédérales et intercantionales, un EMPD (20_LEG_53) a été accepté par le parlement en automne 2021.

Hooliganisme et renseignement opérationnel

La lutte contre le hooliganisme est une compétence cantonale. Sur le terrain, il existe une collaboration entre la Polcant et la Police municipale de Lausanne. Une équipe de 5 policières et policiers permanent-e-s font de la recherche de renseignements et accompagnent les équipes présentes dans le stade avec un rôle pacificateur. Les ressources sont engagées sur le terrain selon la dangerosité du match. À noter que les polices cantonale et municipale valident annuellement le plan de sécurité des organisateurs de manifestations sportives. Une convention avec les clubs règle le financement forfaitaire selon la loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'État lors de manifestations.

Projet ECAVENIR

Le projet ECAVENIR a comme objectif de placer les différentes centrales d'urgence (117, 144 et 118) et de protection de la population sous un même toit, à La Grangette, dans un bâtiment construit et financé par l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Les locaux actuels ne conviennent plus, à aucun des partenaires. Une mutualisation des coûts (places de travail, bureaux et technique, achats et *data centers* communs) est attendue. À la fin du projet, courant 2023, plus de 53 personnes travailleront en permanence simultanément dans les nouveaux locaux.

Un site redondant pour les appels au 117 sera maintenu à la Blécherette afin de garantir la prestation en cas de crise. Les locaux qui pourront y être libérés serviront comme nouveaux bureaux et lieux de formation.

Personnel

Le commandant de la Polcant craint que la sécurité publique ne soit oubliée dans les analyses prospectives du Canton. Le Canton de Vaud est 6^e au niveau du ratio policière-policier/population en Suisse. Pour garder cette même proportion, il faudrait recruter 14 policières et policiers supplémentaires par année pour la Polcant et autant pour les polices communales.

La future réforme de la Caisse de pension de l'État de Vaud (CPEV), notamment la possible augmentation de l'âge terme de 60 à 62 ans, aura un grand impact pour la police et risque de provoquer de l'émoi parmi les policières et policiers. Pour rappel, par le passé l'âge terme avait déjà été augmenté de 57 à 60 ans. Le personnel craint que la pénibilité de la fonction ne soit plus reconnue. L'État-major redoute un potentiel conflit social.

Cette réforme intervient dans un moment délicat où une partie importante du personnel partira bientôt à la retraite. Selon le commandant de la Polcant, une réforme qui péjorerait les acquis des policières et policiers risque de rendre plus difficile le recrutement tant pour la police de sûreté que pour la gendarmerie et d'intensifier le problème de la relève.

Notons encore que le commandant de la Polcant prendra sa retraite en juin 2022. Au moment de la rédaction du rapport, le choix de sa successeuse avait déjà eu lieu, en l'occurrence la cheffe du SPEN.

Gendarmerie de Payerne

La gendarmerie de Payerne dessert 15 communes, regroupant environ 30'000 habitant-e-s, un territoire étendu et excentré, enclavé entre Vaud et Fribourg. La région n'a pas de police communale. Le poste de gendarmerie compte 13,2 ETP dont 2 cadres, 12 collaboratrices et collaborateurs et 1 répondant de proximité. La police de sûreté compte 1 cadre et 4 collaboratrices et collaborateurs.

Collaboration Vaud-Fribourg

La collaboration avec la police fribourgeoise a commencé naturellement, le territoire étant fragmenté entre communes vaudoises et fribourgeoises. Actuellement, si la gendarmerie constate des infractions sur territoire fribourgeois, elle doit communiquer à la police fribourgeoise et attendre son arrivée. Une convention entre le DES et son homologue fribourgeois est en cours de réalisation pour qu'à l'avenir les gendarmes vaudois-es puissent intervenir directement, et pour définir quels types d'intervention sont possibles. Déjà, lors des grands événements régionaux, des patrouilles mixtes sont organisées.

Locaux de la gendarmerie et du groupe judiciaire de la police de sûreté

Les locaux de la gendarmerie de Payerne, qui appartient aux Retraites populaires ne sont pas adaptés à l'exploitation prévue. La zone d'accueil de la population (à proximité immédiate du boxe de maintien ou zone carcérale) n'est pas adéquate en termes de sécurité et de confidentialité. Les victimes et les plaignant-e-s ne disposent pas de l'intimité nécessaire pour rendre compte des infractions. Le bâtiment ne bénéficie que de 2 salles d'audition pour 20 policières et policiers. Une situation qui laisse une image négative auprès de la population et des partenaires.

Un cahier des besoins a été établi par la Gendarmerie. Il demande la séparation de l'accueil public, des locaux de police et des zones carcérales.

À noter que des locaux sont disponibles à l'étage au-dessus, où se trouvait auparavant le Service des contributions. Ils permettraient de réunir la gendarmerie avec le groupe judiciaire de la police de sûreté, qui est également impacté par des locaux exigus. Le regroupement dans un même bâtiment amènerait des synergies évidentes. Au moment de la visite, aucun projet dans ce sens n'était toutefois en cours (voir aussi rapport DFIRE en p 141-142).

1^{re} observation

Locaux du poste de la gendarmerie et de la police de sûreté de Payerne

Les locaux de la gendarmerie de Payerne ne sont aujourd'hui pas adaptés à l'exploitation prévue posant des problèmes d'organisation, de sécurité et de confidentialité.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens pour doter la gendarmerie de Payerne de locaux adéquats, en envisageant un regroupement avec la police de sûreté, et ce dans quel délai.*

Académie de police de Savatan

L'Académie de police de Savatan, située au-dessus de Saint-Maurice, est le lieu de formation des aspirant-e-s des polices cantonales et communales de Vaud, Valais et Genève. Ouverte en 2005, elle a commencé à former les policières et policiers vaudois-es (cantonaux et communaux) et valaisan-ne-s. Depuis 2016, les collègues genevois-es les ont rejoint-e-s.

Gouvernance et organisation

La gouvernance de l'école est assurée par un comité de direction, un comité de pilotage et un directeur qui participe aux séances des 2 comités. La réforme de la gouvernance décidée en 2018 (visant une distinction plus claire entre les niveaux stratégique et opérationnel), ainsi que les réflexions autour d'une autonomisation de l'académie (nouvelle forme juridique, organisation et financement) ne sont pas encore réalisées faute de consensus entre tous les partenaires.

Enfin, l'idée de création d'une école romande, qui inclurait également les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Jura est aussi en discussion, mais il s'agit d'un projet à plus long terme. Une première étape pourrait être la création d'une structure commune multisites.

Financement

Le budget est discuté chaque année entre tous les cantons, ainsi que le coût par aspirant-e. Ce dernier se base sur l'ensemble des charges nettes de l'exercice comptable. Il est difficile de prévoir le nombre d'aspirant-e-s sur plusieurs années, vu qu'il s'agit des postes créés par chaque corps de police. Ce manque de visibilité à moyen terme rend l'exercice budgétaire difficile. Pour stabiliser la gestion financière de l'académie, il faudrait que chaque partenaire verse une contribution fixe chaque année, et non en fonction seulement du nombre d'aspirant-e-s recruté-e-s.

Le montage financier est basé sur des compensations entre corps. Une comptabilité analytique interne et un système de contrôle financier existent depuis 2015.

Personnel

Le personnel de l'académie compte 49,4 ETP, mis à disposition par les différents corps de police. Pour le moment, l'académie compte seulement une instructrice. Il n'y a pas de poste fixe pour un-e chargé-e de communication, poste qui serait pourtant très utile. L'académie ne peut pas recruter de façon autonome, le personnel étant d'abord rattaché à un corps de police.

Formation

En 2019, la publication d'un audit – datant de 2017 déjà – a fait couler beaucoup d'encre, notamment en rapport avec le style de conduite du directeur, les difficultés des femmes aspirantes, et la formation axée sur le conditionnement physique.

La refonte du système de formation avait été retardée par la crise sanitaire. Cependant, depuis septembre 2020, avec l'introduction du concept général de formation, la formation des aspirant-e-s est passée de 1 à 2 années. La première année, effectuée sur site à Savatan, comporte 1'200 heures de formation, intégrant des cours d'éthique professionnelle, de psychologie, d'intervention policière ou encore sur la police de proximité, ainsi que des branches générales. À l'issue de l'année, les aspirant-e-s passent un premier examen. La deuxième année est un stage pratique de 12 mois dans un corps de police, suivi du brevet fédéral. Le Canton de Vaud limite l'âge d'entrée en formation à 32 ans (normes de la caisse de pension). En 2021, 35% des aspirant-e-s étaient des femmes. Le taux d'échec est de 2-3% par année.

Covid-19

Face à la pandémie, le début de l'école a été reporté d'avril à septembre 2020, en intégrant des cours à distance. Un plan de protection a été mis en œuvre, avec le port du masque en permanence dans l'école, ainsi que des tests.

Service pénitentiaire (SPEN)

La crise sanitaire, notamment la montée des infections dès décembre 2021, a rendu difficiles les visites d'établissements pénitentiaires par la sous-commission. Elle a tout de même souhaité discuter avec 2 directeurs de prison, soit celui des EPO et celui de la Prison du Bois-Mermet. Ce dernier, au moment de la rencontre, assumait la direction de 2 établissements, la Prison du Bois-Mermet et la Prison de la Croisée. En effet, après le départ du directeur de la Croisée, le directeur du Bois-Mermet a été engagé pour ce poste, tout en gardant, pendant quelques mois, la direction de 2 prisons.

Numérisation

L'utilisation de la visioconférence pour les visites virtuelles aux personnes détenues a été pérennisée et généralisée dans tous les établissements de détention, en complément aux visites physiques. La solution Skype est retenue pour l'instant, car elle répond aux enjeux techniques, comme l'enregistrement des conversations pour l'établissement de preuves.

Au niveau de l'administration, la cheffe de service signale le développement de la gestion électronique des documents (GED) qui ouvre la possibilité de travailler de manière décentralisée plus facilement.

Covid-19

Fin 2021, le certificat covid a été imposé pour l'entrée dans les établissements, afin d'éviter les cas graves et les hospitalisations, qui peuvent, entre autres, impliquer des ressources sécuritaires importantes. La communication autour des restrictions s'est améliorée au fil des vagues. Au moment des échanges avec les directions, les personnes détenues étaient tenues de porter le masque dans les couloirs, mais pas dans les cellules et à l'extérieur.

Surpopulation carcérale et infrastructures

La stratégie de développement des infrastructures a été exposée dans la 1^{re} réponse du Conseil d'État aux observations de la COGES (rapport 2020)¹⁴. Des analyses et des projections ont été faites en se basant sur la moyenne du taux d'incarcération selon les chiffres de Statistique Vaud (STATVD) et de l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'appréciation, selon la base des données disponibles actuellement, est que le jour où l'on aura ouvert les 2 étapes du futur établissement pénitentiaire des Grands-Marais, et avec l'aboutissement des autres projets, notamment les assainissements des bâtiments en cours, on aura résolu le problème de surpopulation et des zones carcérales. Néanmoins, si la moyenne du taux d'incarcération venait à augmenter, les places prévues pourraient être insuffisantes.

La question de la conformité des cellules aux normes et standards applicables au domaine de la privation de la liberté est complexe : l'espace au sol n'est pas le seul élément déterminant, mais les conditions globales de détentions (par exemple sport, visites, intimité, lumière, temps par jour à l'intérieur de la cellule, durée de détention, etc.) entrent aussi en ligne de compte pour déterminer la non-conformité. Aujourd'hui, un seul lieu de détention comporte certaines cellules judiciairement illégales : la Prison du Bois-Mermet.

Le Bois-Mermet vit une situation de surcharge carcérale (la prison est prévue pour 100 personnes détenues, mais en accueille aujourd'hui 170), problème qui se conjugue avec celui de la vétusté du bâtiment construit en 1904. L'assainissement est possible, mais compliqué. Cela implique plusieurs longues étapes, car il faut prendre en compte les besoins d'exploitation et le fait que les places de détention ne peuvent pas être fermées pendant les travaux. La décision d'assainir le bâtiment n'est pas encore prise, elle dépend des études encore en réalisation (voir en p. 140).

Aux EPO, les travaux de mise en conformité de la cuisine sont en voie d'être finalisés. Par contre, la création du pôle alimentaire n'est qu'au stade de l'étude. Un crédit d'ouvrage devra encore intervenir. Il reste des travaux importants à Bochuz qui touchent aussi les zones cellulaires. Le projet d'études¹⁵ a commencé cette année. Comme pour le Bois-Mermet, les exigences de l'exploitation impactent beaucoup les travaux. Faire des travaux en zone cellulaire veut dire déplacer des personnes détenues. Fermer l'établissement, même partiellement, sans que la première phase de construction de l'établissement des Grands-Marais ne soit finalisée ne paraît pas une option possible à ce stade, du fait de la surpopulation carcérale.

En raison des travaux de rénovation nécessaires à la Prison de la Tuilière, des places de détention ont été fermées et une partie des places a été transférée à la Prison de la Croisée, notamment l'unité psychiatrique. Depuis janvier 2021, la Prison de la Tuilière accueille uniquement des femmes détenues. À terme, cet établissement sera uniquement dédié à la détention de femmes.

Des réflexions sont en cours pour des travaux à venir quant à la sécurisation de la Prison de la Croisée. Des choix doivent être faits en fonction des pertes de places.

¹⁴ 21_REP_179 Réponse du Conseil d'État au Grand Conseil aux observations de la COGES – année 2020 secondes réponses, p. 6

¹⁵ EMPD 222 accordant au Conseil d'État un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay

Personnel

Direction du SPEN

La cheffe de service ayant été nommée comme future commandante de la Polcant, son adjoint assurera la fonction de chef du SPEN ad intérim dès le 15 mai 2022.

Prison du Bois-Mermet

L'établissement compte 66 ETP et accueille 170 personnes détenues. L'encadrement de la prison est assuré par un directeur (actuellement un directeur ad intérim), un adjoint, des surveillant-e-s chef-fe-s et des sous-chefs, un responsable socio-éducatif, ainsi qu'une responsable administrative.

Le SPEN a organisé 3 mises au concours pour la direction de la Prison du Bois-Mermet, depuis que l'ancien directeur a été nommé à la direction de la Prison de la Croisée (en mai 2021), mais pour l'instant aucune candidature n'a été retenue. La cheffe de service a décidé d'attendre un peu avant de faire une 4^e mise au concours et a nommé un directeur ad intérim issu de compétences déjà présentes dans le service. Comme aucune filière ne prédestine au métier de direction de prison, et que la fonction est très exigeante, le recrutement est souvent difficile. La palette de compétences exigées est très variée : gestion RH, finances, droit, contact avec les personnes détenues, sécurité, hébergement.

Établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO)

Les EPO sont constitués de 3 centres cellulaires (le pénitencier de Bochuz, La Colonie fermée et La Colonie ouverte) et plus de 60 bâtiments. Ils offrent 333 places de détention. L'encadrement est composé d'un directeur et 2 adjointes, des surveillant-e-s chef-fe-s et des sous-chef-fe-s, des responsables des ateliers, du responsable du domaine agricole, du responsable du secteur Formation des détenus, animations, sports et télévision (FAST), du responsable comptable et de l'administrateur gestionnaire. Les EPO sont destinés à l'exécution de peines et aux mesures institutionnelles et internements (article 59 et 64 du Code pénal), ce qui nécessite des mesures de sécurité adaptées et l'organisation importante d'un programme d'ateliers. Un des défis pendant la crise sanitaire a été de maintenir ouverts les ateliers essentiels, ce qui a été possible grâce à l'engagement et aux efforts du personnel.

Recrutement

Les directeurs rencontrés avertissent sur un futur problème de recrutement et de relève pour le personnel des établissements de détention avec l'ouverture de l'établissement pénitentiaire des Grands-Marais et les départs à la retraite de collaboratrices et collaborateurs. Le recrutement et surtout la formation des futur-e-s agent-e-s de détention est un processus très long. Il faudrait commencer très rapidement à engager et former de nouvelles et nouveaux agent-e-s. Le service indique que les demandes de nouveaux postes interviendront dans l'EMPD crédit d'ouvrage pour les Grands-Marais prévu en 2024.

2^e observation

Assurer la relève parmi le personnel pénitentiaire

L'ouverture de l'Établissement pénitentiaire des Grands-Marais ainsi que les départs à la retraite de plusieurs collaboratrices et collaborateurs imposeront de recruter massivement et rapidement ces prochaines années, afin de couvrir les besoins du Service pénitentiaire (SPEN).

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie prévue pour recruter en amont et former les futur-e-s collaboratrices et collaborateurs dans le domaine pénitentiaire pour les années à venir, notamment en vue de l'ouverture de l'Établissement pénitentiaire des Grands-Marais.*

Direction générale de l'environnement (DGE)

Personnel

La DGE est dotée d'environ 300 ETP répartis sur 400 personnes. C'est 30 personnes qu'il s'agit d'engager par année pour compenser le renouvellement naturel et les départs à la retraite. Le problème lié aux contrats de durée déterminée (CDD) existe toujours, ce sont des personnes formées qui partent avant la fin de leur contrat ou au terme de ce dernier, et qu'il s'agit de remplacer. La DGE demande entre 10 et 20 postes par année et n'en reçoit que 4 à 5. La DIREN est, par exemple, passée de 3 à 4 personnes il y a 20 ans à une trentaine aujourd'hui.

La gestion de ce qui touche au Parlement occupe $\frac{1}{2}$ ETP dont 25% pour les objets parlementaires, rédaction ou synthèse, 25% pour les consultations et 50% pour la coordination des rapports transversaux.

Le Covid-19 a énormément fait évoluer le télétravail. Les équipements tels que les téléphones IP, les ordinateurs portables, l'outil de visioconférence Webex sont en place. Le défi actuel est de réguler et régler le télétravail après la pandémie. La directive sur le télétravail émanant du Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV), entrée en vigueur à la levée des mesures Covid-19, prévoit que la moitié du temps de travail au maximum peut être effectuée à la maison. Une convention est alors signée avec les collaboratrices et collaborateurs concerné-e-s. À noter qu'environ $\frac{1}{4}$ des personnes n'est pas concerné par le télétravail. La DGE constate que la demande est forte. L'équité, la bonne gestion du travail et la planification deviennent des enjeux majeurs.

La Maison de l'environnement (MEV), à Epalinges, est achevée. Elle comporte des postes de travail nomades. Le déménagement s'est déroulé sur 5 mois, par équipes de 10 à 20 personnes, afin d'assurer une bonne installation dans les nouveaux locaux d'une part, et de respecter les mesures Covid-19 d'autre part.

Informatique

Plusieurs EMPD pour des solutions informatiques à la DGE ont été acceptés par le Grand Conseil. Les projets ont démarré. La conduite est effectuée en commun avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), des Comités de pilotage sont en place. La collaboration est bonne. Le principal souci réside dans la nécessité que les solutions développées sur LotusNotes puissent encore fonctionner jusqu'à la mise en route des nouveaux systèmes d'information (SI), soit quelques années.

La sous-commission est cependant inquiète des coûts liés à ces changements informatiques, certes nécessaires. Voici pour rappeler les 4 EMPD, dont 3 ont été votés et 1 est en étude :

- Modernisation du SI DGE CHF 9'770'000.–
- SIS-Harm. Subventions CHF 7'027'000.–
- SIAM-Subventions app métier CHF 5'988'000.–
- Géomatique Environnement CHF 9'700'000.– (à l'étude)

Le montant total est donc d'environ 32'485'000.–.

La DGE relève que les licences représentent des montants très importants qu'elle devra absorber. Les effets pérennes des 3 premiers EMPD se montent à 1'967'000.– par an.

Direction de l'énergie (DIREN)

Programme bâtiments

Le Programme bâtiments est composé de 19 différentes mesures. Elles sont dimensionnées en fonction du budget à disposition, soit 51 millions de francs pour 2021. Ce budget était épuisé au 25 novembre. Certains projets ont donc été mis en attente et reportés sur l'année 2022, comme cela a été le cas les années précédentes. Les principales mesures octroyées au travers de ce programme sont :

- Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus avec rapport de conseil (CECB Plus) – 1'238 dossiers ;

- M01 Isolation de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre – 983 dossiers ;
- M05 Pompe à chaleur air/eau – 628 dossiers ;
- M14 Bonus pour la rénovation complète de l’enveloppe du bâtiment – 311 dossiers ;
- M06 Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau – 189 dossiers ;
- M08 Installation de capteurs solaires thermiques – 182 dossiers.

Sur l’ensemble des différentes mesures, c’est un total de 3’847 projets qui bénéficient de l’enveloppe de 51 millions de francs. Ces 3-4 dernières années, l’assainissement de l’enveloppe a été réalisé sur environ 10’000 habitations/bâtiments, soit 2,5% du parc par année. La cible principale à atteindre pour donner un réel coup d’accélérateur est constituée par les grosses régies immobilières. Deux autres possibilités existent : stimuler encore plus la demande ou renforcer le cadre légal.

En ce qui concerne les demandes pour les pompes à chaleur (PAC), les critères d’octroi de subventions sont strictement liés aux demandes de la Confédération en la matière.

La sous-commission évoque la lourdeur administrative. Une étude est en cours pour simplifier les procédures en cas d’urgence, comme un chauffage qui tombe en panne. Le dispositif d’octroi de subvention est complexe, à cela s’ajoute la dimension énergétique, ce qui complexifie encore plus les procédures. Trois leviers sont possibles pour alléger les démarches, à savoir : la réalisation d’une étude ciblée, par exemple pour une PAC ; le développement de la cyberadministration et l’évolution du cadre légal, par l’évolution de la loi sur l’énergie (LVLEne).

Remarque

La COGES souhaite que tout soit mis en œuvre afin de simplifier les démarches administratives.

Il existe de légères différences entre la politique de réduction de CO2 et d’efficacité énergétique menée par le Canton et celle menée par la Confédération. La DIREN souhaite favoriser le travail sur l’enveloppe du bâtiment, alors que la Confédération base plus l’octroi de subvention sur la réduction de CO2. Ceci explique certaines variations dans les sommes allouées par cette dernière au Programme bâtiments vaudois.

Notons encore que l’initiative 300 millions pour une relance favorable à la transition énergétique est à l’étude. Un projet devrait être soumis au Grand Conseil avant la fin de la législature.

Éolien

En matière d’éolien dans le canton de Vaud, 19 sites sont planifiés ; 1 est en construction à Sainte-Croix, 5 sont en procédure judiciaire, 8 en développement et 5 en pause.

Pour le projet de Sainte-Croix, le chantier a démarré mi-octobre 2021. Afin de faire face à des sabotages et à de la violence physique, du personnel de sécurité a été engagé. Un Comité de suivi environnemental a été mis sur pied, comprenant les communes, certaines organisations non gouvernementales (ONG), la DGE, la Romande Énergie et les mandataires. Des mesures de compensation sont mises en place par la DGE pour un montant de 300’000 francs.

Pour le projet Bel Coster, des discussions avec l’État français sont en cours, une inspection locale a été réalisée en été 2021, les essais de traçages sont reportés sur 2022. Le projet est en attente de l’arrêt de la Cour de droit administratif et public (CDAP).

Le projet Grandsonnaz a été mis à l’enquête fin 2021.

Les différents recours donnent énormément de travail, notamment à la DIREN.

L’objectif fixé par le Plan climat pour l’éolien est de 650 GWH annuels, ce qui représente la réalisation de 8 parcs éoliens pour un total d’environ 60 mâts.

Huit Interpellations parlementaires sur ce sujet étaient en cours de traitement en décembre 2021.

Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV)

Plan cantonal micropolluants

Il existe 153 stations d'épuration des eaux usées (STEP) dans le canton, alors que la Suisse en compte 800. Elles ont 35 ans d'âge en moyenne.

Une démarche, initiée en 2010, projette la suppression de certaines STEP et le raccord des réseaux sur 16 projets régionaux équipés de traitement contre les micropolluants et 3 extra-cantonaux. 90% de la population vaudoise devrait être raccordée d'ici 2040. Les réalisations majeures sont prévues entre 2022 et 2030.

Le seul projet en fonction est la STEP de Penthaz. Les projets de Lausanne-Vidy et d'Yverdon-les-Bains sont en travaux.

Pour les projets d'Aigle, Echallens, Gland, Moyenne Broye, Morges, Nyon, Orbe, Payerne, Pully et celui du Service intercommunal de gestion (SIGE) à Villeneuve, les communes sont organisées et les études techniques sont en cours.

Pour les projets Haute Venoge, La Sarraz, Région Aubonne, les comités de pilotage sont créés, les études de faisabilité sont en cours. Le projet des Services industriels de Terre Sainte et environs (SITSE) Commugny est en attente de l'atteinte du seuil minimal de population raccordée.

Les pôles extra-cantonaux sont Basse Broye (FR), Ecublens (FR), Monthey (VS).

Si pour la plupart des projets les sites existent et sont affectés, certains nécessitent une extension sur zones non affectées, à l'instar d'Echallens, Morges et Nyon ; d'autres sont à réaliser sur un nouveau site à affecter comme Aubonne, Gland, Payerne et Noville/Villeneuve (SIGE). Une réserve de surfaces d'assolement (SDA) existe à cet effet.

Pour le bassin versant de la Venoge, la STEP de Penthaz traite les micropolluants depuis fin 2018, celle de Bussigny a été raccordée sur la STEP de Vidy en juillet 2020. Alors qu'il reste 17 STEP en activité, le rabattement des micropolluants est estimé à 50% à l'embouchure de la Venoge.

Le projet APEC-Gland est un bon exemple pour montrer que la politique a une grande part de responsabilité dans la longueur du processus. Le projet a été initié en 2012. Il avait pour objectif, pour les 30 communes représentant 120'000 équivalents-habitant-e-s de passer de 4 STEP à 1 sur le site de Lavasson à Gland. Il a finalement été abandonné en 2020 suite au refus des organes législatifs concernés par le projet de convention intercommunale APECplus et l'octroi des crédits nécessaires à la poursuite des études. Les partenaires s'orientent actuellement sur 2 STEP, l'une pour la région de Nyon et l'autre pour la région de Gland. Dans le meilleur des cas, ces projets verront le jour en 2026.

En ce qui concerne l'impact de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) sur la STEP de Roche, les informations mentionnées dans le rapport de la COGES pour l'année 2020 (pages 60-61) sont confirmées : l'HRC n'influence pas les quantités de résidus médicamenteux qui sortent de la STEP de Roche pour qu'il y ait un impact sur le milieu récepteur.

5G dans le canton de Vaud

En décembre 2019, le Conseil d'État a gelé les nouvelles installations tant qu'une méthode de mesure n'était pas disponible. En février 2020, l'Institut fédéral de métrologie (METAS) a mis à disposition une méthode de mesure. Des projets pilotes pour la validation de la mise en pratique des méthodes de mesure du METAS ont été conduits de septembre 2020 à avril 2021. Ils ont démontré que ces méthodes sont utilisables et permettent d'évaluer le rayonnement.

Lors de la levée du moratoire, en mai 2021, 295 dossiers étaient en attente à la DGE. En décembre 2021, 71 autorisations ont été délivrées. Il y a 8 recours et 343 dossiers de permis de construire sont ouverts à la DGE. Il est prévu 626 installations 5G dans le canton pour une couverture complète des zones urbanisées. La publication d'un guide de téléphonie mobile à l'attention des communes est prévue pour l'été 2022.

Les opérateurs ont 2 voies pour adapter leurs réseaux afin de déployer la technologie 5G :

- Construire une nouvelle installation ou modifier de manière notable une antenne existante. Cette démarche est soumise à une procédure de permis de construire impliquant une autorisation cantonale et communale.
- Utiliser une partie de la puissance autorisée sur une antenne existante, sur les bandes de fréquences de la 3G, par exemple, pour y installer de la 5G. S'il n'y a aucune modification physique des antennes, ni modification des paramètres d'émissions ni augmentation de la puissance dans les bandes de fréquences déjà autorisées, cette démarche ne nécessite aucune autorisation cantonale ou communale et ne peut donc pas faire l'objet d'une mise à l'enquête. Dans ce cas de figure, l'exposition de la population n'est toutefois pas modifiée.

Pour les processus d'autorisations en zone à bâtir, le Conseil d'État a supprimé, le 19 mai 2021, la procédure simplifiée. Ne reste que la procédure standard.

Sites pollués

Les principales modifications prévues dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) sont :

- L'introduction d'un délai pour limiter dans le temps le droit aux indemnités découlant de l'Ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS) pour les investigations préalables (2028) et pour la réalisation des mesures d'assainissement (2040) ;
- La hausse de 40% à 60% des indemnités OTAS pour les coûts de défaillance liés à l'assainissement d'aires d'exploitation ;
- Un forfait pour l'indemnisation des coûts administratifs des cantons ;
- 3'000 francs pour chaque site qui a fait l'objet d'une investigation préalable jusqu'au 31.12.2028 ;
- 5'000 francs pour chaque installation de tir pour lesquelles des mesures d'assainissement ont été effectuées ;
- 10'000 francs pour tout autre site pour lequel des mesures d'assainissement ont été effectuées ;
- L'introduction des places de jeux et des espaces verts publics dans la LPE comme sites à assainir et pouvant bénéficier d'indemnités OTAS, les indemnités prévues sont de 60% des coûts imputables pour les places de jeux et les espaces verts publics et de 40% des coûts imputables pour les places de jeux et les jardins privés.

En complément aux modifications proposées dans la LPE, le Conseil d'État a demandé, en lien avec la récente découverte de la pollution des sols lausannois par de la dioxine, d'introduire une disposition afin que les frais d'investigation et d'assainissement des sols pollués par des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) soient indemnisés.

La modification du 14 décembre 2021 de la loi sur l'assainissement des sites pollués (LASP) de 2006 portait sur les 2 volets suivants :

- Adaptation des tarifs de la taxe sur le stockage de déchets et de matériaux de comblement (TASC), avec l'introduction de maxima et d'une compétence attribuée au Conseil d'État pour fixer les tarifs dans la limite des maxima ;
- Application de la LASP aux installations de tir communales avec l'extension du crédit d'investissement à l'assainissement des buttes de tir (6'000 francs par cible pour les buttes de tir à 300 m et 30% pour des coûts imputables pour les autres installations, avec effet rétroactif et sous réserve du respect des conditions d'indemnisation selon l'OTAS).

Selon la révision de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites) du 1^{er} mai 2017 (art. 21), les cantons sont tenus de fournir la liste des priorités pour l'exécution des investigations prévues à l'article 7 OSites (investigations préalables) pour la fin de l'année. De plus, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) demande de transmettre la stratégie de définition des priorités d'investigation des sites pour février 2018. Enfin, il est nécessaire d'harmoniser la terminologie des statuts de sites pollués pour la mise en ligne du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF).

Les types et statuts des sites inscrits au cadastre en 2018, sans les décharges, sont les suivants, pour les types : 1'475 « Aires d'exploitation », 17 « Lieux d'accident », 223 « Installations de tir » ; pour les principaux statuts : 1'666 sites « Pollué, ne nécessite ni surveillance ni assainissement », 18 sites « Pollué, nécessite un assainissement », 8 sites « Pollué, investigation nécessaire », 5 sites « Investigation en cours », et 4 sites « Pollué, nécessite une surveillance », sur un total de 1'715 sites inscrits au cadastre.

La DIREV tire plusieurs constats : la terminologie des statuts est non adéquate dans le cadastre, moins de 200 investigations ont été réalisées, le statut « Pollué, ne nécessite ni surveillance ni assainissement » est utilisé pour 1'666 sites sur 1'715 inscrits au cadastre, les informations publiées sur le guichet cartographique sont partiellement fondées et non conformes à l'OSites (art. 8). En outre, il n'existe pas de demande systématique d'investigation et pas de concept de priorisation.

En comparaison intercantonale, selon les statistiques de l'OFEV, le canton de Vaud est en dessous de la moyenne suisse, peu de sites sont investigués, surveillés ou assainis. La moyenne suisse des investigations nécessaires est de 35% des sites alors que la moyenne vaudoise des investigations réalisées est de 11% des sites. Or, les risques sont multiples :

- Environnementaux : pollutions inconnues impactant des biens ;
- Juridiques : manquement aux obligations légales ;
- Médiatiques : reproche aux autorités de ne pas avoir fait réaliser les investigations nécessaires en cas de découverte de pollution ;
- Économiques : disparition des responsables des pollutions ; entraves et retards dans les autorisations de transfert et l'octroi des permis de construire ; augmentation des coûts de dépollution et d'assainissement (propagation des pollutions) ; perte des indemnités fédérales OTAS.

Une actualisation de cadastre et une harmonisation des statuts des sites pollués ont été réalisées en 2020 ainsi qu'une sélection des sites nécessitant une investigation. 753 aires d'exploitation sont identifiées comme sites « Pollués, nécessité d'investigation non encore évaluée ». Une priorisation des sites à investiguer identifie 744 sites avec le statut « Pollué, investigation nécessaire » selon des niveaux de priorité allant de 1 à 6, niveaux se référant à un délai de réalisation de l'investigation préalable. Ainsi, ce sont 484 sites qui devraient être investigués jusqu'en 2026, et 260 ultérieurement.

Pour réaliser ce travail, la DIREV a besoin de 2 ETP supplémentaires pour notifier le changement de statut aux propriétaires, statuer sur la base des investigations et suivre les dossiers sur une période de 5 à 10 ans, pour environ 100 investigations par an. Selon la Direction, le financement pourrait être assuré par la modification de l'article 32 de la LPE : versement d'un forfait de 3'000 francs (proposition) par site pour lequel une investigation préalable a été réalisée pour participation aux frais de gestion administrative.

3^e observation

Mais où sont les sites pollués dans notre canton ?

Les principales modifications prévues dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) sont l'introduction d'un délai à 2028 pour limiter dans le temps le droit aux indemnités selon l'Ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS) pour les investigations préalables, une hausse de 40 à 60% des indemnités OTAS pour les coûts de défaillance liée à l'assainissement d'aires d'exploitation, ainsi que des forfaits pour l'indemnisation des coûts administratifs des cantons. Un retard important a été pris par le canton de Vaud ; 744 sites avec le statut « Pollué, investigation nécessaire » doivent être investigués, dont 484 avant fin 2026.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'accélérer ce dossier et ne pas manquer les délais prévus par la LPE.*

Impact du Covid-19

La DIREV a connu une véritable explosion de plaintes pendant la pandémie, notamment liées au bruit (cloches des vaches, installations agricoles, bruit de ruisseaux, ...). Il y a eu 35% de recours en plus, les oppositions sont fréquemment faites par l'intermédiaire d'un-e avocat-e. Cela a eu un fort impact sur le personnel, et donc sur les missions de la DIREV.

Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)

Suivi des recommandations du Contrôle cantonal des finances (CCF)

La sous-commission s'est renseignée sur le suivi des recommandations de 2 rapports du CCF. Une fois le rapport CCF reçu, un tableau de suivi est établi. Les différentes demandes sont structurées, puis le suivi est envoyé au CCF.

Plan cantonal des déchets

La prochaine révision est prévue dans 2 ans. Un gros problème de place existe pour les déchets de démolition.

Biodiversité en forêt

La préservation du paysage et l'amélioration de la gestion de la biodiversité en forêt sont prévues par une collaboration accrue entre les services de l'État et les communes. Elles prévoient, entre autres, la délimitation de 10% de la surface forestière à gérer sous forme de réserves forestières. À l'heure actuelle, la superficie des réserves forestières est de 4'742 hectares, soit 4% de la surface forestière. Il reste donc des efforts à fournir pour arriver à 10% fin 2030.

La sous-commission s'inquiète de l'impact des changements climatiques sur la forêt, notamment en termes d'incendies. Un concept cantonal de protection contre les incendies de forêt est en cours. Une révision de la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) et de la loi forestière vaudoise (LVLFo) permettrait de définir les rôles respectifs de l'ECA et de l'État.

Problématique du loup

Il convient ici de préciser que la sous-commission a rencontré la DIRNA en septembre 2021.

Le fait que le loup commette certaines attaques sur des veaux était prévisible, ce qui ne l'était pas, c'est qu'une meute se « spécialise » sur les bovins. La demande d'autorisation de tir a été faite rapidement, mais la Confédération n'a répondu que 5 semaines plus tard. Ce délai est beaucoup trop long. Un autre problème relevé est l'interdiction de tirer sur un adulte. Or, la DIRNA a identifié un spécimen alpha qui s'attaque particulièrement aux bovidés, alors que normalement ce sont les populations de cerfs qui constituent l'essentiel de l'alimentation des loups. Enfin, le travail des gardes-faune est rendu très difficile par les activistes. La DIRNA relève qu'il est très important que l'État garde la main sur ce dossier.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2021, le DES compte 50 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice¹⁶.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
09_MOT_089	Motion Migration Antilope - Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux	12.10.2010	31.12.2016

¹⁶ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
12_MOT_006	Motion Pierrette Roulet-Grin - pour un camping occasionnel maîtrisé	18.09.2012	21.09.2014
12_MOT_009	Motion François Brélaz et consorts - proposant d'ajouter un chapitre "camping non autorisé" à la loi sur les campings et caravanings résidentiels	18.09.2012	21.09.2014
14_MOT_052	Motion Dominique-Richard Bonny - Motion Dominique Bonny et consorts - Réguler le lynx avec efficacité et célérité	06.01.2015	06.01.2016
14_POS_081	Postulat Denis Rubattel et consorts - Renforcer la sécurité des agents de détention et faire appliquer des sanctions plus lourdes aux détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille !	01.09.2015	01.09.2016
15_INT_434	Interpellation Claude-Alain Voiblet - - Via Sicura : Cessons de criminaliser les automobilistes, de vivre avec la pression des budgets des amendes et d'appliquer la justice au bon vouloir d'un Magistrat	06.10.2015	06.01.2016
15_POS_140	Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Une stratégie pour augmenter le taux de bâtiments assainis dans le canton	09.02.2016	09.02.2017
15_POS_133	Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts - Assainir énergétiquement les bâtiments publics	09.02.2016	09.02.2017
15_POS_106	Postulat Jean Tschopp et consorts - Quelle efficacité pour la police coordonnée ?	10.05.2016	10.05.2017
16_POS_215	Postulat Laurent Miéville et consorts - Pour permettre un accès facilité de la mobilité électrique aux habitant(e)s d'immeubles d'habitation	09.05.2017	09.05.2018
17_INT_704	Interpellation Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ?	16.05.2017	16.08.2017
17_RES_046	Résolution Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ?	03.10.2017	03.01.2018
17_INT_050	Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Comment éviter, dans la mesure du possible, qu'une tragédie comme celle du décès de Lamine F., retrouvé mort à 23 ans dans une cellule de la police à la Blécherette, à Lausanne, le 24 octobre 2017, ne se reproduise ?	07.11.2017	07.02.2018
17_POS_008	Postulat Thierry Dubois et consorts - Encourager et faciliter l'assainissement énergétique des bâtiments	19.06.2018	19.06.2019
17_POS_021	Postulat Pierre Dessemontet et consorts - Pour une politique cantonale en matière de bornes de recharge des véhicules électriques	27.11.2018	27.11.2019
18_POS_090	Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Pour un Centre de compétence de la consommation énergétique vaudoise des bâtiments et des ménages	27.11.2018	27.11.2019
18_POS_096	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Surpopulation carcérale et manque de places de détention : il y a urgence !	12.12.2018	12.12.2019
18_INT_180_2	Détermination Alexandre Rydlo - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Violences, troubles de l'ordre public et perturbations de la circulation des trains par des hooligans du sport - Quel bilan, comment les supprime-t-on et comment répercute-t-on les coûts aux clubs de sport concernés ?	19.03.2019	19.06.2019
19_POS_130	Postulat Stéphane Balet et consorts - Pour une mise en place rapide d'un statut unifié pour tous les corps de police du canton de Vaud	19.03.2019	19.03.2020
18_MOT_034	Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts - Pour une uniformité des taxations des interventions policières dans tout le canton	19.03.2019	19.03.2020
19_POS_129	Postulat Serge Melly et consorts - Police coordonnée vaudoise : pour une gouvernance et un commandement unifiés	19.03.2019	19.03.2020

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
18_POS_035	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour un suivi plus efficace des mesures visant à ralentir l'effondrement de la biodiversité dans le canton	07.05.2019	07.05.2020
18_INI_007	Initiative Séverine Evéquo et consorts - Lutte contre les néophytes envahissantes : Agir à la source !	28.05.2019	28.05.2020
19_POS_148	Postulat Andreas Wüthrich et consorts - Le bois, énergie renouvelable par excellence, ne doit pas être dévalorisé par des transports exagérés	04.06.2019	04.06.2020
18_PET_025	Pétition François Brélaz - Mendicité : NON à un régime d'exception	05.11.2019	05.02.2020
19_RES_036	Résolution Patrick Simonin et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour que le Conseil d'État appuie tout renforcement du "Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives", visant à instituer des mesures plus efficaces afin de dissuader les comportements violents lors de manifestations sportives.	21.01.2020	21.04.2020
19_MOT_090	Motion Anne Baehler Bech et consorts - Une avancée pour la protection du climat	04.02.2020	04.02.2021
19_POS_106	Postulat Denis Rubattel et consorts - Potentiel et développement hydraulique dans le canton de Vaud ?	04.02.2020	04.02.2021
19_POS_137	Postulat Axel Marion et consorts - Instaurons une journée cantonale pour le climat !	04.02.2020	04.02.2021
18_POS_098	Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom du groupe socialiste - Pour le développement d'un Plan Lumière cantonal aux fins de lutter contre la pollution lumineuse	04.02.2020	04.02.2021
20_POS_187	Postulat Séverine Evéquo et consorts - Valoriser le fonds cantonal pour la protection de la nature.	04.02.2020	04.02.2021
19_POS_133	Postulat Sabine Glauser Krug et consorts - Installations de téléphonie mobile 5G : le canton a un rôle à jouer !	04.02.2020	04.02.2021
19_POS_150	Postulat Migration Antilope - Postulat Valérie Schwaar et consorts au nom de la Commission des visiteurs du Grand Conseil - Femmes incarcérées dans le canton de Vaud : être dans une prison pensée par et pour les hommes	11.02.2020	11.02.2021
19_MOT_103	Motion Régis Courdesse et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Constitution d'un fonds pour soutenir les investissements dans l'énergie solaire photovoltaïque.	16.06.2020	16.06.2021
20_POS_216	Postulat Pierre Dessemontet et consorts - Pour une aide cantonale généralisée au développement du chauffage à distance à base énergétique renouvelable.	16.06.2020	16.06.2021
19_POS_151	Postulat Pierre-André Romanens et consorts - L'hydrogène fait-il partie des énergies de demain pour le Canton de Vaud ?	16.06.2020	16.06.2021
18_POS_043	Postulat Christian Van Singer - Postulat Christian van Singer et consorts - Un canot de sauvetage à défaut d'un pont RPC : Adapter le soutien au photovoltaïque aux nouvelles dispositions fédérales	16.06.2020	16.06.2021
18_POS_099	Postulat Pierre Dessemontet et consorts - Quel avenir pour les réseaux de gaz de ville après la transition énergétique ? Pour que le Canton étudie la faisabilité technique et économique de l'emploi de différentes sources de gaz méthane d'origine non-fossile	16.06.2020	16.06.2021
19_MOT_067	Motion Migration Antilope - Motion Valérie Schwaar et consorts - Développement d'un radar "bruit". Pour que le canton de Vaud s'associe aux travaux initiés par le canton de Genève.	23.09.2020	22.09.2021

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
20_INT_53	Interpellation Vassilis Venizelos - De quelle couleur est le portefeuille financier de la BCV et de la CPEV ?	03.12.2020	02.03.2021
20_INT_50	Interpellation Guy Gaudard au nom PLR - MENDICITE ET TRAITE DES ETRES HUMAINS	03.12.2020	02.03.2021
19_POS_177	Postulat Sabine Glauser Krug et consorts - Wifi free - We feel free	10.12.2020	09.12.2021
21_INT_18	Interpellation Anne-Sophie Betschart et consorts - Au fil de l'eau un village à sauver	10.02.2021	10.05.2021
21_INT_87	Interpellation Stéphane Rezso - À quand un camion roulant à l'hydrogène au service du Canton ?	23.06.2021	21.09.2021
21_INT_94	Interpellation Hadrien Buclin et consorts - Drones de la police cantonale et surveillance politique	24.08.2021	22.11.2021
21_RES_13	Résolution José Durussel - Les loups; une situation devenue incontrôlable?	31.08.2021	29.11.2021
21_INT_108	Interpellation Didier Lohri - Le Parc jura vaudois est-il la nouvelle discothèque en plein air du canton de Vaud.	14.09.2021	13.12.2021
21_INT_111	Interpellation Hadrien Buclin et consorts - Des questions se posent après le drame de la gare de Morges	14.09.2021	13.12.2021
21_INT_119	Interpellation Olivier Epars au nom Vertes-s - L'île du Paradis, vraiment	28.09.2021	27.12.2021
21_INT_118	Interpellation Maurice Mischler et consorts - Un nouveau rapport du GIEC est sorti : mettons le climat au même niveau que la COVID	28.09.2021	27.12.2021

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'environnement et de la sécurité pour 2021.

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M. Alain Bovay, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'exercice 2021 était composée de MM. Éric Sonnay et Alain Bovay.

Introduction

Durant l'année écoulée, la sous-commission s'est entretenue avec la conseillère d'État, la Direction générale du département ainsi que plusieurs directions des services et entités composants le département :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) qui comporte les directions suivantes :
 - Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB), rencontre avec les responsables des pôles Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé ; Psychiatrie et addictions ; Handicap ; Unité de projets transverses et coordination, ainsi que visites de la Fondation EMS La Venoge – site de Penthalaz, la Fondation Bois-Gentil – studios du Châtelard à Lausanne, et Cité radieuse à Echichens
 - Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS), responsable Pôle Appui social et orientation, et visite de l'Institution pour l'enfance (IPE) de Marterey, à Lausanne
 - Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS)
- Direction générale de la santé (DGS), visites de l'Office du médecin cantonal, de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC), de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) et de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), entre autres hôpital des enfants, Unité psychiatrique de crise dévolue au handicap mental (UPCHM) à Prilly

En raison du Covid-19 et eu égard à l'environnement particulier et sensible du secteur de la santé où des restrictions encore plus contraignantes que dans les autres domaines d'activités ont été mises en œuvre, la sous-commission a dû reporter ou parfois renoncer, tant à des visites que des entretiens. Il ressort de ces difficultés, une concentration des travaux de la sous-commission entre le mois de janvier et février 2022.

Des visites de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS avaient été annulées en 2020 en raison du Covid-19, mais planifiées en 2021. Toutefois, la sous-commission y a renoncé suite à la mise en lumière de problèmes de gouvernance de la Caisse, car des enquêtes pénales et administratives sont en cours. Une réorganisation de la Caisse est prévue, la COGES suivra ce dossier avec attention.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Covid-19

Le dispositif mis en place au début de la pandémie en 2020 a été reconduit en 2021, avec une priorité au télétravail. Lors de la visite en septembre 2021, seules 30 personnes travaillaient sur site, le principe étant un jour de travail obligatoire sur site avec la possibilité d'un second jour avec autorisation de la hiérarchie. Les directives du SPEV ont été appliquées.

Organisation et personnel

D'importantes modifications sont intervenues durant l'année sous revue. La tête de DIRHEB a notamment changé. Le recrutement a été confié à un bureau de conseil en ressources humaines. La nouvelle direction est entrée en fonction en septembre 2021. L'ancien directeur de la DIRHEB travaille désormais en tant que collaborateur responsable de missions stratégiques au SG-DSAS.

En outre, l'Unité transverse des constructions a été dissoute. Les architectes qui la composaient ont été réparti-e-s dans les pôles (Handicap ; Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé ; Psychiatrie et addictions) qui désormais gèrent aussi la partie « architecture » des institutions. Une Unité projets transverses et coordination (UPTC) a été créée. Elle est responsable de projets transverses comme le suivi de certaines directives, des dossiers transverses d'architecture (relations avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP), des règles des marchés publics, des garanties, de l'évolution des normes ECA, des évaluations immobilières, etc., ainsi que des dossiers financiers transverses (financement des loyers, liens avec les banques, par exemple). L'UPTC gère aussi des projets d'importance transverse à l'instar de l'évolution des outils de financement, de la consolidation du budget, etc. Après mise au concours, le poste de responsable de l'UPTC a été pourvu en septembre 2021.

La précédente responsable de l'ancienne Unité des constructions a d'abord été nommée au poste d'économiste experte au sein de l'UPTC, en attendant la désignation du responsable d'unité. Elle a désormais quitté le service et, dès le 1^{er} avril 2022, elle a rejoint l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Concernant l'Unité juridique (UJUR), son directeur étant parti à la retraite, le poste a été mis au concours. À l'issue du processus, en accord avec le SPEV, la direction de la DGCS a mis en place une co-direction.

Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB)

Interventions concernant les institutions dépendantes de la DIRHEB

Dans le secteur Psychiatrie et addictions, 2 établissements ont fait l'objet d'interventions du DSAS. Le premier, suite aux plaintes de collaboratrices et collaborateurs dans une Fondation du Nord vaudois spécialisée dans la lutte contre les addictions. Elle a fait l'objet d'un audit. Le second, suite à une visite de la Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS) qui a évalué que de nombreux critères de prise en charge étaient non remplis. Il s'agit d'une petite unité de 7 places au Mont-sur-Lausanne qui a été fermée. L'autorisation d'exploiter a été retirée et les résident-e-s ont été replacé-e-s dans les 3 mois. Si cette unité présentait des problèmes importants, ce qui concerne les activités ambulatoires est en revanche tout à fait en ordre.

Dans le secteur Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, 2 établissements médico-sociaux (EMS) ont nécessité l'intervention du DSAS. Un changement de direction a été opéré dans un établissement de la Côte et, dans un établissement au Mont-sur-Lausanne, un *coaching* a été mis en place.

Occupation des lits en EMS

La sous-occupation de lits en EMS a été une préoccupation majeure. En janvier 2021, le canton recensait plus de 400 lits vides dont ¼ dans l'Est vaudois. Quelques lits dans la région de Lausanne et du Nord vaudois étaient inoccupés, alors que l'Ouest du canton n'avait pratiquement pas de lits vides. Dans l'Est vaudois, les ouvertures de nouvelles structures ont été reportées (70 lits entre l'EMS Home Salem à St-Légier et l'EMS Burier à Clarens).

Les institutions proposant des chambres à 2 lits ont été principalement touchées. En concertation avec la DIRHEB, les institutions ont fermé 50 lits dans le canton (situation août 2021). En septembre 2021, il y avait encore 100 lits disponibles, l'Est vaudois restant la région la plus touchée. Le décret 20_LEG_145 (art. 5) concernant les mesures pour les pertes financières dues au Covid-19 a été reporté à fin septembre 2021. Cette situation a fortement péjoré l'état financier des institutions, sachant que les budgets sont calculés sur la base d'un taux d'occupation de 98%.

En revanche, l'Ouest du canton nécessite des lits. Des projets sont en cours et répondront à un besoin déjà avéré depuis quelques années. Il est à relever que la construction d'un EMS dépend souvent de démarches administratives, en particulier de l'entrée en force d'un plan d'affectation (PA) qui nécessite en général entre 5 et 10 ans pour aboutir. À cette durée, il faut ajouter les démarches liées au concours architectural et à la construction. Les oppositions sont des facteurs importants impactant la réalisation d'un projet, comme le projet de Nyon qui est retardé depuis de nombreux mois par une opposition.

Fondation EMS La Venoge, visite de l'établissement de Penthelaz

La Fondation créée en 1986 a pour mission d'offrir des prestations d'accompagnement aux personnes avançant en âge. Elle compte 2 établissements d'hébergement long séjour, l'un à La Sarraz et l'autre à Penthelaz. Ce dernier, mis en exploitation en 1991, compte 33 lits en long séjour et un Centre d'accueil temporaire (CAT) de 10 places.

Le bâtiment a été rénové et agrandi après 10 années d'élaboration du projet. La réalisation du projet a débuté en 2018 et a duré plus de 4 ans (2018-2020 pour la nouvelle construction devisée à 12 millions de francs, 2020-2022 pour la rénovation devisée à 16,9 millions de francs). La pandémie a causé 7 mois de retard, mais la réalisation est de très bonne facture. Le déménagement de la partie à rénover vers la nouvelle construction s'est effectué en juin 2020, en pleine pandémie.

Fondation Bois-Gentil, visite des studios du Châtelard, à Lausanne

Se basant sur un projet pilote initié en 2020 (Transition vers l'insertion), l'équipe des Studios du Châtelard, structure non médicalisée, accompagne de jeunes adultes concerné-e-s par une problématique psychique vers une insertion socioprofessionnelle. 33 logements indépendants, regroupés au sein d'un même bâtiment, permettent à leurs locataires de se réapproprier leur rôle d'actrice et acteur autour d'un projet personnel, de bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif tout en créant des liens avec les autres.

Les locataires (18 à 25 ans) sont au bénéfice d'un bail de 6 mois renouvelable au maximum 2 fois. L'insertion professionnelle se fait auprès de partenaires. Après 2 ans d'expérience pilote, les objectifs sont atteints. Cela générera certainement de nouvelles perspectives pour développer ce type de structures, car il y a beaucoup de demandes.

Cité Radieuse, à Echichens

Fondée en 1967, Cité Radieuse accueille des personnes en situation de handicap physique avec troubles associés, venant de toute la Suisse romande. Elle les accompagne à chaque étape de leur vie et met en œuvre les conditions nécessaires à leur épanouissement et au respect de leur dignité. Elle est également ouverte au public et aux entreprises, auxquels elle propose les produits et services de ses ateliers. La sous-commission a pu relever la sereine atmosphère qui prévaut dans cette institution qui offre des espaces généreux et des bâtiments régulièrement entretenus.

À l'instar des autres milieux d'accueil, Cité Radieuse doit répondre aux besoins croissants relevant spécifiquement des infirmités motrices cérébrales (IMC, paralysie cérébrale) et des traumatismes crânio-cérébraux (TCC) consécutifs à un accident. La prise en charge est complexe et une partie de l'hébergement doit être adaptée. Une première étape d'adaptation a été réalisée en 2021. Cité Radieuse veut poursuivre sa mue avec des entretiens lourds ou reconstructions de bâtiments arrivant en fin de vie.

La structure des âges a évolué. En 2015, la tranche des résident-e-s âgé-e-s de 61-70 ans était de 4% alors qu'aujourd'hui elle est de 18%. Cette évolution impacte également l'accueil de jour. Constatant les besoins, un projet de centre de jour pour des bénéficiaires internes et externes a été élaboré. Il s'agit d'une nouvelle unité pouvant assurer des Activités de développement personnel (ADP). Depuis 2017, un projet a été déposé auprès de la DGCS, projet régulièrement mis à jour, mais qui ne trouve pas de réponse à des besoins avérés, selon la Fondation.

Le mode de financement des Établissements socio-éducatifs (ESE) est plus contraignant que celui des EMS. Contrairement aux EMS, les ESE n'ont pas d'outils d'allocations des ressources pour établir un budget en phase avec l'évolution des besoins. Le Canton table sur un projet d'outil intercantonal depuis plusieurs années. Jusqu'ici, il n'a pas suscité d'intérêt commun.

1^{re} observation

Outil d'allocation des ressources pour les Établissements socio-éducatifs (ESE)

Aujourd'hui, les excédents de produits supérieurs à 3% des charges nettes sont restitués au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et les excédents inférieurs à 3% des charges nettes sont versés à un fond d'égalisation. Les éventuels déficits sont couverts selon la loi. Ce dispositif ne permet en revanche pas aux ESE de faire des réserves pour des projets futurs. Un nouveau mode de gestion, sous forme d'enveloppe s'appuyant sur un outil d'allocations des ressources, permettrait une gestion plus adaptée aux besoins spécifiques des ESE.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la possibilité et le délai de mise en place d'un tel outil d'allocation des ressources.*

Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS)

Institution pour l'enfance (IPE) de Marterey, à Lausanne

Projet pilote de la Ville de Lausanne et soutenu par le Canton, l'IPE offre des places d'accueil de jour flexibles pour les enfants de familles bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) suivant des mesures d'insertion socioprofessionnelle. 7% de la population générale du canton de Vaud émerge au RI, dont 19% sont des familles monoparentales représentant 1'750 enfants de 0 à 4 ans. Cette IPE affiche des succès importants tels que le renforcement du lien social indispensable à l'inclusion de familles précaires, souvent monoparentales, ou encore le renforcement de la diversité culturelle et le partage de ressources et d'intérêts entre différentes classes économiques et sociales de la population. Cela conduit à des familles (enfants comme parents) rapidement plus fortes, plus indépendantes (moins demandeuses de prestations sociales ou de soutien scolaire).

Direction générale de la santé (DGS)

Après plus de 7 ans à la tête de la santé publique, la directrice générale a souhaité retourner à son ancienne activité d'enseignante et clinicienne. Le poste était vacant depuis le 1^{er} août 2021. Le Conseil d'État a désigné la nouvelle direction qui entrera en fonction le 1^{er} avril 2022.

Office du médecin cantonal

Complexification du système de santé

Le médecin cantonal relève la multiplication et la complexification des procédures dues à la centralisation des éléments financiers. Si des contrôles sont certes nécessaires, cela est devenu très (trop) compliqué et se fait au détriment du métier, selon le médecin cantonal qui regrette le budget par enveloppe.

En outre, il souligne que, sur le plan organisationnel, une direction générale de la santé s'avère complexe. Il faut constamment veiller à ne pas se laisser entraîner dans de la technocratie dans un environnement « mammouth », mais se recentrer sur les différentes compétences métiers et la bonne collaboration entre elles. Le risque de déconnexion avec le terrain (proximité) et une perte d'identité pourrait pénaliser l'efficacité du service pris dans un mille-feuille « administratif ».

Autorisation de pratiquer pour les médecins

Les lenteurs dans la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins avaient fait l'objet d'une observation¹⁷ dans le rapport de gestion de l'exercice 2019, demandant une solution pour réduire le temps de traitement de ces autorisations. Une solution informatique (DEMAUT) devait pallier le problème, mais le Covid-19 a retardé son implémentation.

Depuis de nombreuses années, des plaintes émanent du terrain sur la lenteur des réponses pour obtenir des autorisations de pratiquer. Cela est particulièrement flagrant dans les régions excentrées où les médecins de premier recours ne sont pas légion et où il est difficile de trouver des médecins qui reprennent des cabinets. Une fois l'autorisation délivrée, il faut encore obtenir de la SASIS (organisme mis en place par les assureurs) un numéro du registre des codes-créanciers (RCC) pour pouvoir facturer à charge de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Cela peut prendre également jusqu'à plusieurs mois. À ce sujet, le médecin cantonal observe que le nombre de demandes a augmenté et que le processus s'est complexifié en raison des différentes obligations fédérales, notamment la clause du besoin qui est pérennisée dans la LAMal.

Pour les médecins formé-e-s en Suisse, l'autorisation de pratiquer dans le canton nécessite 3 à 4 semaines ; le temps d'obtenir le numéro RCC doit y être aussi ajouté. Pour les médecins formé-e-s à l'étranger (ordonnance sur l'assurance-maladie – OAMal), il faut 3 ans de formation reconnue par l'Institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue (ISFM) ou un avis de la Société vaudoise de médecine (SVM). La procédure dure 3 à 4 mois. Si la ou le médecin est de nationalité étrangère, il faut en plus un certificat de bonnes mœurs, un extrait de casier judiciaire, un certificat de l'ordre des médecins du pays de provenance, et une bonne connaissance de la langue française, ce qui peut prendre plusieurs mois supplémentaires avant d'entamer la procédure qui permet de facturer.

Toutes ces procédures dépendaient d'un ancien outil (génération avant Windows actuel) dont l'obsolescence a été annoncée il y a déjà plusieurs années. Celui-ci vient d'être remplacé par un nouveau logiciel appelé « DEMAUT » élaboré avec la DGNSI. Il devrait permettre davantage d'efficacité dans le traitement des autorisations de pratiquer. Les personnes chargées de l'implémenter sont engagées. Un appel d'offres court jusqu'à fin mars 2022. Le logiciel sera opérationnel en 2024 (voir sous DIRH en p. 120).

Pour les autorisations de pratiquer, il faudra, à l'avenir, tenir compte du paquet législatif de la Confédération sur les conditions et les limitations d'admission. Cela demandera une adaptation de la législation cantonale d'ici fin juin 2023 pour déterminer les nombres maximaux de médecins qui peuvent pratiquer dans le canton en fonction de critères et de facteurs de pondération selon les spécialités et la couverture régionale. À titre d'exemple, les psychiatres installé-e-s dans la région lausannoise sont légion (parmi les plus hauts taux mondiaux) et il est fort probable que les médecins formé-e-s dans cette spécialité ne pourront pas s'installer à Lausanne à la fin de leur formation. Les commissaires relèvent qu'à tout le moins une communication devrait être faite aux médecins avant leur entrée en formation FMH. Il doit y avoir une prise de conscience à tous les niveaux de formations, tant au sein des hôpitaux que des universités.

Remarque

La clause du besoin étant dorénavant ancrée dans la législation fédérale, cela conduira à des limitations potentielles du nombre de médecins autorisé-e-s à pratiquer dans le canton pour certaines spécialités. Il est hautement souhaitable qu'une information adéquate soit faite à cet égard aux médecins nouvellement diplômé-e-s en médecine avant qu'elles et ils entreprennent une spécialisation soumise à restriction de pratique.

¹⁷ 4^e observation au DSAS « Trop longue attente pour la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins », rapport de la COGES – année 2019, p. 82

Hôpital Riviera-Chablais (HRC)

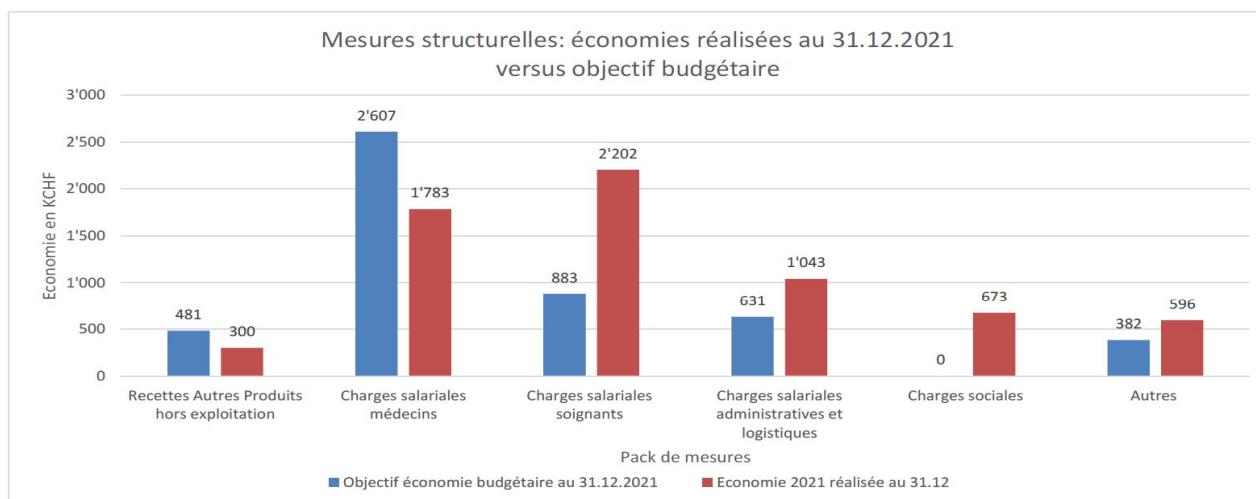
La sous-commission a visité l'HRC pour la période postérieure au 30 mars 2021, compte tenu des investigations de la Commission d'enquête parlementaire (CEP). Le Service juridique auprès du Département des institutions et du territoire (DIT), ainsi que le président de la CEP ont été consultés au préalable.

Lors de la précédente visite de l'HRC, la sous-commission avait déjà pu apprécier positivement les mesures prises par la direction ad intérim et, notamment, la mise en place d'outils de gestion permettant une allocation des ressources optimale en fonction des besoins.

Entrée en fonction le 1^{er} juin 2021, la récente direction a instauré une nouvelle dynamique dont les effets se mesurent déjà au début 2022 avec une gouvernance renforcée. Un plan stratégique et une politique financière, avec la mise en place d'un programme CARE 2021-2026 qui tient à respecter l'EMPD de décembre 2020, ont été mis en place dans la perspective d'un assainissement durable de l'HRC d'ici 2026. En 2021, les économies réalisées grâce aux mesures structurelles mises en œuvre sont supérieures aux objectifs budgétaires.



Programme CARE 2021-2026



En 2021, les activités somatiques, de réadaptation et ambulatoires sont en hausse et au-dessus du budget. Un résultat qui reflète le regain d'image de la part de la population pour l'HRC.

Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB)

Dans un bassin de population de 92'000 habitant-e-s (estimation 100'000 en 2035), cet hôpital offre des soins aigus et de réadaptation de proximité adaptés aux besoins de la population. Il est situé à mi-chemin entre l'hôpital d'Yverdon-les-Bains et de Fribourg (dans les 2 cas, il faut prévoir 30 minutes de déplacement en voiture ou plus d'une heure en transports publics). La capacité actuelle de l'hôpital est de 90 lits (médecine 37, soins intensifs 6, réadaptation 47). L'HIB totalise plus de 800 postes de travail. 60% des patient-e-s sont vaudois-es et 40% fribourgeois-es.

Un projet de construction et de rénovation pour un total 100 millions de francs (projet LinéaHIB) devrait être engagé rapidement pour permettre à cet hôpital de répondre aux normes actuelles et éviter qu'à l'horizon 2030, il glisse dans l'obsolescence. En effet, les installations sont vétustes, avec notamment encore des chambres à 5 lits, des sanitaires et douches sur l'étage. Le projet LinéaHIB prévoit une concentration des lits stationnaires à Payerne et la construction d'un nouveau bâtiment alors que le site d'Estavayer-le-Lac se concentrera sur une offre ambulatoire. Le calendrier le plus optimiste permettrait une ouverture par étapes en 2026 et 2028.

2^e observation

Planification des travaux de construction et rénovation de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

La vétusté de l'HIB peut, à court terme, rendre de plus en plus difficile le recrutement du personnel et péjorer la qualité de la prise en charge des patient-e-s. Un projet de construction et rénovation a obtenu une validation de principe des autorités cantonales tant vaudoises que fribourgeoises.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la planification des travaux de construction et rénovation de l'HIB qui dessert un bassin de population de bientôt 100'000 habitant-e-s.*

Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

La direction générale de l'AVASAD a exposé son ambition de consolider son rôle central de coordination dans la santé communautaire et de prestataire pour répondre aux besoins de la population vaudoise, avec équité et au service de toutes et tous. L'AVASAD connaît une forte augmentation de son activité.

La direction générale indique que 90% du personnel est sur le terrain. La flotte des soins à domicile représente 14'000'000 km/an pour 590 véhicules, alors que 300 collaboratrices et collaborateurs utilisent les transports publics.

Dans les projets initiés en 2021, l'AVASAD a mis l'accent sur la prévention et la gestion des absences ainsi que la réduction de la pénibilité du travail (projet pilote Suva). Un concept a été mis en place qui devrait établir une culture de gestion et prévention de l'absentéisme par le soutien du personnel présent et par un meilleur accompagnement des collaboratrices et collaborateurs absent-e-s. Il devrait aussi permettre de diminuer la sinistralité et les coûts des assurances de personne ainsi que réduire la charge financière liée aux remplacements temporaires du personnel.

Heures de prestations des services d'Aide et soins à domicile (ASD)

L'AVASAD fait ressortir que la facturation moyenne aux assurances par client-e est de l'ordre de 79 heures pour les Centres médico-sociaux (CMS) et de 174 heures pour les Organisations privées de soins à domicile (OSAD). Cette affirmation devrait faire l'objet d'une analyse plus fine entre entités largement subventionnées et organismes privés sans subvention. Seule la part résiduelle selon le tarif de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est versée par le Canton tant aux CMS qu'aux OSAD.

3^e observation

Comparatif d'heures entre les Centres médico-sociaux (CMS) et les Organisations privées de soins à domicile (OSAD)

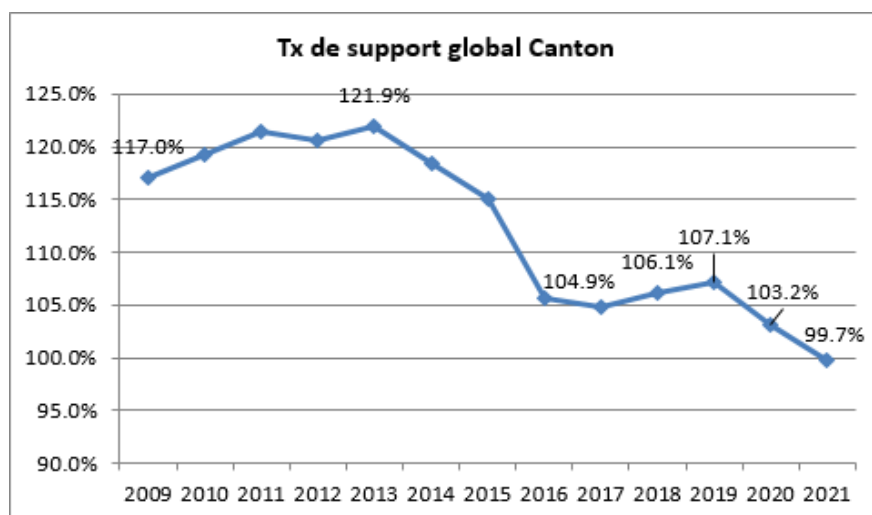
La statistique cantonale (STATVD) fait ressortir que le nombre d'heures de prestations des services d'Aide et soins à domicile (ASD) par client-e est en moyenne de 79 heures pour les CMS et de 174 heures pour les OSAD privées, soit 2,2 fois plus d'heures pour ces dernières.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les facteurs expliquant cet écart.*

Les commissaires ont constaté que l'engagement d'un nouveau directeur du service des finances a certainement renforcé les compétences de l'AVASAD par la mise en place de programmes d'économicité qui s'appuie sur 4 axes, à savoir la diminution des coûts, l'augmentation de l'efficacité (mutualisation des prestations), le renforcement du bénéfice, et la communication de la performance.

Taux de support administratif des CMS

Le taux de support (indice du volume des prestations administratives fournies) avait été traité dans le rapport 2019 de la COGES (p. 80) qui mettait en avant le poids de la charge administrative très lourde pesant sur l'AVASAD et les CMS en regard des prestations d'aide et de soins délivrées aux client-e-s. Sont considérés comme fonctions supports de nature administrative, le secrétariat, l'accueil, la comptabilité, les affaires juridiques, la gestion financière, les ressources humaines. Depuis 2019, il faut relever une nette amélioration à la baisse du temps consacré aux tâches administratives et qui profite aux activités de terrain des prestations aux client-e-s des CMS, comme le démontre le graphique ci-dessous (source AVASAD). Notons que le taux de support des CMS ne comprend pas le siège de l'AVASAD.



Ce graphique présente l'évolution du taux de support depuis 2009. Il est nécessaire de distinguer la variation de la tendance sur plusieurs années. La variation d'une année à l'autre résulte à la fois des mesures destinées depuis le début des années 2010 à améliorer le taux de support, et des effets de variation d'activité. En effet, lorsque l'activité diminue (cas exceptionnel en 2019) ou lorsqu'elle

augmente, le taux de support peut être influencé à brève échéance. Ceci provient du fait que les activités de support n'ont pas la même réactivité que les activités de terrain. Le second élément à regarder est la tendance qui est uniquement influencée par les mesures destinées à diminuer le taux de support. Le taux de support présente une très forte diminution qui démontre l'efficacité des mesures prises jusqu'ici (l'année 2021 est particulièrement basse à cause du Covid-19).

Charges administratives de l'AVASAD plus importantes que celles des OSAD

La fiche selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) remplie par le prestataire et soumise pour validation auprès du médecin traitant permet de couvrir le financement résiduel pour les soins délivrés par des organisations de soins à domicile autorisées à exercer dans le canton de Vaud. L'AVASAD doit en plus fournir au Canton des données supplémentaires (par exemple, impact Covid-19, optimisation des déplacements, monitoring du type de population, etc.) et notamment une comptabilité analytique détaillée. Ce dispositif a des répercussions sur le personnel de terrain. Les renseignements de données client-e-s ont été simplifiés par une diminution de saisies. Un ajustement qui peut réduire la qualité d'information, mais qui favorise les prestations.

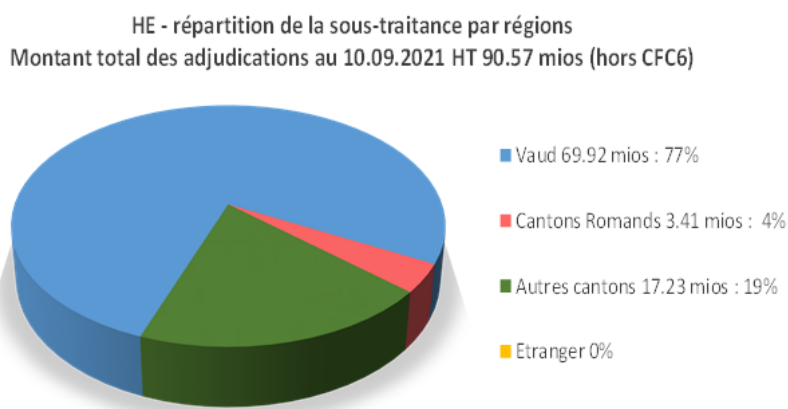
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Une visite conjointe avec la sous-commission de la Commission des finances (COFIN) en charge du DSAS a été effectuée.

Visite du nouvel hôpital des enfants

La visite du chantier n'a pas suscité de commentaire particulier. Cependant, les sous-commissions relèvent qu'il est d'usage de faire appel à une entreprise générale lors de chantier de cette envergure. C'est une garantie pour assurer un bon cadrage du chantier et s'éviter ainsi des surprises, tant en matière de malfaçons que de prétentions financières. Néanmoins, cela nécessite de réelles compétences pour le

suivi du chantier par le maître de l'ouvrage. La direction des constructions du CHUV souligne qu'elle peut s'appuyer sur des chef-fe-s de projets compétent-e-s afin d'assurer le respect du budget ainsi que des contraintes constructives et techniques. Il s'agit du même mandataire que pour le nouvel hôpital de Cery, mais selon la direction des constructions du CHUV, ce chantier s'est inscrit dans un meilleur partenariat que pour Cery ; les risques sont contenus. Les travaux se font à livre ouvert. Il s'agit d'une bonne solution transparente qui prend toutefois davantage de temps. Le livre ouvert permet de connaître les prix unitaires et de vérifier les coûts (meilleur contrôle) contrairement au forfait. De plus, la répartition des adjudications est a priori explicite. La situation financière montre que les budgets seront respectés ; les risques sont provisionnés et un « divers et imprévu » demeure pour faire face aux aléas de chantier.



Ressources humaines

Département de l'appareil locomoteur (DAL), Services de rhumatologie, d'orthopédie et de traumatologie

La sous-commission ayant relevé le départ successif de 5 médecins au DAL, elle s'est interrogée sur une éventuelle érosion de personnel spécialisé. Il lui a été répondu que ces départs résultaient d'un concours de circonstances, d'un effet de groupe et certainement aussi d'une envie de travailler dans le privé où les rémunérations sont en théorie plus importantes. Il a été précisé à la sous-commission que tout a été mis en place pour assurer la relève afin que les patient-e-s n'en souffrent pas. Ceci dit, un des démissionnaires dont la spécialité est le traitement des sarcomes¹⁸, et dont le départ aurait été regretté, est revenu sur sa décision et a demandé à être réintégré dans ses fonctions. Ceci a été accepté. Entre les démarches en cours à fin 2021 et la relève en place, la continuité des prestations est assurée. La direction des RH a pu ainsi affirmer que tout est sous contrôle.

Service de chirurgie – médecins-assistant-e-s

Les médecins-assistant-e-s sont astreint-e-s à des activités bien cadrées pour répondre aux exigences de leur formation. La sous-commission a été interpellée concernant ce cadre d'exigences qui ne semblait pas respecté.

La direction des RH assure que le système de contrôle des heures supplémentaires à l'aide du logiciel spécialisé « polypoint » est configuré pour respecter les 46 heures officielles de travail hebdomadaire. Il est possible d'y déroger pour un maximum d'heures supplémentaires fixé à 140 par an. Il est primordial de déclarer les heures supplémentaires. La direction rappelle que les interventions (en chirurgie) doivent également être intégrées aux décomptes horaires, car elles sont nécessaires dans le cadre de la formation et peuvent générer des heures supplémentaires. La direction intervient lorsqu'un-e chef-fe de service impose de ne pas noter les heures supplémentaires, car cela n'est pas conforme aux dispositions légales et peut découler d'une mauvaise organisation.

¹⁸ Type de cancer qui prend naissance dans des tissus corporels tels que les muscles ou les os.

Personnel soignant – rotation du personnel et absentéisme

La presse s'est fait l'écho à fin septembre 2021 d'une rotation du personnel soignant importante au CHUV. La sous-commission a pu constater que des mesures ont été prises, déjà au début de l'été 2021, pour corriger cette tendance.

La direction des ressources humaines relève que le taux d'absentéisme, tous métiers confondus, baisse et se situe à 12,39% (13,21% en 2020). Les congés maternité représentent 13,8% des absences (absences prévisibles et non prévisibles). Les absences maladie baissent également et se situent à 7,16% en 2021 (7,62% en 2020). Les absences maladie liées à la grossesse et au Covid-19 représentent 16,1% des absences non prévisibles.

En ce qui concerne les absences prévisibles et non prévisibles au niveau des infirmières et infirmiers, elles sont en légère baisse, à 15,98% en 2021 contre 16,06% en 2020. Les congés maternité représentent 13,7% des absences prévisibles et non prévisibles. Par contre, les absences maladie et accident sont en hausse, tout comme les absences pour formation. Et enfin, les absences pour maladie liée à la grossesse et au Covid-19 représentent 18,8% des absences non prévisibles.

Pour ce qui est des médecins, les absences prévisibles et non prévisibles sont en baisse, soit 7,64% en 2021 contre 8,81% en 2020.

Cependant, la situation est tendue au niveau des soignant-e-s du bloc opératoire, des urgences et des soins intensifs où le taux d'absentéisme ou maladie est plus fort. Il s'agit d'absences dues à l'épuisement et à la maladie.

La sous-commission est également renseignée sur le projet d'établissement orienté santé (EOS), programme qui a été mis au point pour comprendre les raisons de l'absentéisme et identifier les secteurs où il y a des problèmes. Le but est non seulement d'anticiper et d'intervenir précocement sur les cas d'absence, mais également de déterminer rapidement si un retour au travail est possible ou pas. Le cas échéant, orienter sans tarder les dossiers aux instances compétentes, tels que l'Office de l'assurance invalidité (OAI), la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV), etc. Cette procédure a permis de réduire d'un tiers les dossiers problématiques. L'OAI est très intéressée par cette démarche qui pourrait être appliquée à d'autres entreprises.

Logistique

Restauration du CHUV – production des repas – déchets – Plan climat

Une nouvelle stratégie de production et de distribution des repas des patient-e-s et des collaboratrices et collaborateurs est actuellement à l'étude. Avec ce projet qui envisage une centralisation de la production à Bussigny, la direction de la logistique vise à réduire l'impact environnemental, maintenir la qualité et améliorer le service, de même qu'améliorer les conditions de travail et répondre à la problématique de la capacité de production.

Ces objectifs découlent de plusieurs constats, en particulier du fait que les repas sont produits dans 9 cuisines différentes, pour la plupart ne répondant plus aux normes d'hygiène ; les repas pour les patient-e-s génèrent plus de 50% des déchets. Notons que 28% de la charge environnementale de la consommation en Suisse est due à l'alimentation de manière générale.

En résumé, l'étude d'une nouvelle stratégie de production et de distribution des repas, froids et chauds, centralisée à Bussigny doit permettre de :

- diviser par 3 la quantité de déchets alimentaires ;
- améliorer la qualité nutritionnelle pour les patient-e-s ;
- améliorer le service aux patient-e-s ;
- concentrer les soins sur leur cœur de métier ;
- améliorer le service et la qualité dans les restaurants ;
- garantir le maintien des emplois et améliorer les conditions de travail ;
- régler la problématique de vétusté et de saturation des cuisines.

L'objectif du CHUV est de réduire de 1000 tonnes par année ses émissions de CO2 au sein de la restauration. À titre comparatif, pour l'année 2018, le total des émissions de gaz à effet de serre du CHUV s'élevait à environ 22'600 tonnes d'équivalent CO2 par an.

Infrastructures

Réduction de la durée du processus de bouclage des projets

La direction des constructions a présenté à la sous-commission l'historique du vaste programme de construction lancé par le CHUV dès 2010, soit 21 décrets d'investissements. En parallèle, plusieurs bouclages ont été finalisés dont le bilan est le suivant : 14 sont bouclés ; 3 sont bouclés, mais en phase de validation au DSAS ; 6 sont finalisés, mais doivent être coordonnés avec la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES). Ce sont donc 23 bouclages qui ont été finalisés. Il n'y a donc plus de retard à déplorer.

Il est rappelé qu'idéalement un bouclage devrait intervenir au plus tard à 5 ans. Dans les faits, la direction des constructions relève qu'il n'est parfois pas possible de tenir ce délai en cas de litiges et il est souvent difficile d'obtenir rapidement toute la documentation d'ouvrage pour permettre de clôturer rapidement ces dossiers.

EMS La Rosière-Soerensen, fermeture de Soerensen et avenir de La Rosière, à Gimel

Intégré au CHUV, l'EMS La Rosière-Soerensen accueille des résident-e-s présentant des troubles cognitifs et nécessitant un accompagnement spécialisé en psychiatrie de l'âge avancé. Il comporte 2 sites à Gimel, Soerensen et La Rosière. Cet établissement avait fait l'objet de visites et de 2 observations de la COGES dans son rapport 2014¹⁹. Le site de Soerensen fermera ses portes d'ici juillet 2022. Depuis plusieurs années, cet établissement ne répond plus aux normes d'accueil et de sécurité en vigueur. Le CHUV envisage de vendre le bâtiment. La valeur ECA du bâtiment est estimée à 3,3 millions de francs. Tant les autorités que le personnel ont été informés de cette fermeture. Tout a été mis en œuvre pour un déplacement en douceur des résident-e-s, sans précipitation.

Le CHUV a bénéficié d'un legs pour cet établissement. Aussi, le nom Soerensen doit être préservé et le CHUV se pose la question de savoir comment faire œuvre de mémoire. Idéalement, le montant provenant de la vente du bâtiment pourrait servir à financer les travaux d'extension de l'EMS La Rosière et le nom de Soerensen pourrait être donné soit à cet EMS rénové, reconstruit ou à son extension. Ce choix est encore à l'étude. L'EMS comptera 100 lits et sera exploité par le CHUV. Les investissements devront être obtenus par voie de décret. Cet EMS est le seul que gère le CHUV.

Direction médicale du CHUV - stratégie, recherches

Politique, processus financier pour la recherche

La recherche fait partie des 3 missions de base de l'hôpital, à côté des soins et de l'enseignement. En collaboration prioritaire avec l'UNIL et sa Faculté de biologie et de médecine (FBM), le CHUV s'investit dans des activités de recherche clinique, translationnelle et fondamentale. Des partenariats sont également développés avec l'EPFL, les hautes écoles et les institutions de recherche suisses et internationales.

Il a été présenté les enjeux de la recherche clinique qui peuvent se résumer comme suit :

- la gestion informatique pour la récolte des données et échantillons ;
- l'éthique et les questions légales ;
- les patients/populations qui fournissent leurs données ;
- l'innovation pour le transfert de technologie ;

¹⁹ 2e et 3e observations au DSAS « EMS Soerensen-La Rosière à Gimel : lacunes dans le fonctionnement et l'encadrement » ainsi que « Travaux de réaménagement d'un étage à l'EMS Soerensen-La Rosière à Gimel », Rapport de la COGES – année 2014, p. 101.

- une logistique permettant le suivi des essais cliniques pour lesquels il faut garantir les infrastructures et les ressources ;
- l’enseignement et la formation continue.

Le financement de la recherche provient de plusieurs sources : de fonds de recherche européens, du Fonds national suisse (FNS), de la Commission fédérale pour la technologie et l’innovation (CTI) ainsi que des fonds tiers pour un total, en 2018, de plus de 77 millions de francs dont plus de 4,5 millions proviennent de la recherche européenne.

Oncologie

Parmi plusieurs projets de recherche menés au sein du Département d’oncologie, 2 très prometteurs ont été présentés à la sous-commission :

- La thérapie à base de cellules T. Cette nouvelle forme de traitement du cancer, l’immunothérapie, utilise la capacité des cellules immunitaires, en particulier les lymphocytes T²⁰, à reconnaître de manière très spécifique certains antigènes à la surface des cellules cancéreuses. À l’heure actuelle, il est très difficile de savoir quels lymphocytes T reconnaissent quels antigènes, ce qui restreint les applications thérapeutiques de ces cellules.

Le but principal de ce projet est de résoudre cette limitation en développant des outils technologiques et bio-informatiques basés sur des informations moléculaires et numériques, et non sur des tests cellulaires comme c’est le cas actuellement.

La recherche est menée par une équipe d’expert-e-s en immunologie cellulaire, bio-informatique, modélisation moléculaire et bio-ingénierie issu-e-s du CHUV, de l’UNIL et de l’EPFL. La première étape consiste à développer des outils de microfluidique afin d’isoler des milliers de cellules individuelles qui reconnaissent des antigènes précis. Ces cellules constitueront une librairie d’informations nécessaires aux développements bio-informatiques. Une fois validés, les nouveaux outils seront appliqués à des patient-e-s qui reçoivent des traitements expérimentaux d’immunothérapie, afin de mieux en comprendre les mécanismes.

Outre les connaissances scientifiques fondamentales qui seront apportées, ces découvertes ouvriront la voie à de nouvelles opportunités cliniques – telles que des vaccins – pour les personnes qui souffrent de cancers.

- La thérapie FLASH. Porté par une équipe multidisciplinaire et des partenaires industriels motivés, le projet de thérapie FLASH représente une opportunité unique. Les chirurgiennes et chirurgiens du CHUV, des partenaires industriels et le CERN collaborent afin de mettre en place un programme clinique dans le but de développer une nouvelle technologie qui traitera des cancers dont l’intervention chirurgicale ne parvient pas à enlever la tumeur en totalité. Il s’agit en particulier des tumeurs adhérentes aux gros vaisseaux, des tumeurs digestives tel le cancer du pancréas et de certains cancers ORL ou gynécologiques pelviens.

L’objectif de ce programme de recherche est d’établir une preuve de concept de l’intérêt clinique de la radiothérapie FLASH. Il s’agit notamment d’établir les conditions optimales des paramètres FLASH à utiliser pour la radiothérapie intra-opératoire en calibrant le nombre de pulses, l’intervalle entre les pulses, le débit dans les pulses et la taille des champs. Il s’agit également de déterminer les paramètres qui s’appliquent dans les conditions d’oxygénation tissulaires présentes lors des anesthésies générales. En effet, le phénomène FLASH est dépendant de l’oxygénation tissulaire. Une adaptation des paramètres FLASH établis auparavant pourrait être nécessaire dans le contexte intra-opératoire.

Deux ans après le traitement du premier patient par thérapie FLASH intra-opératoire, qui a eu lieu en 2018, les équipes du CHUV sont fortement mobilisées pour préparer et optimiser ce transfert clinique.

²⁰ Les lymphocytes « T » sont responsables de l’immunité dite cellulaire, car ils ont la capacité de détruire les cellules reconnues comme infectées.

Coût marginal de la gestion de la Fondation CHUV

La direction générale rappelle que le but de la Fondation CHUV est de développer l'engagement philanthropique de la communauté pour soutenir des projets institutionnels ou tout autre projet ou action dans le domaine de la santé menés par le CHUV.

La Fondation CHUV emploie 2,8 ETP (1 directrice à 100%, 1 secrétaire à 0,8% et 1 stagiaire Maturité professionnelle et commerciale à 100%) financés par le CHUV.

Seuls les *overhead*²¹ prélevés sur les dons sont capitalisés par la Fondation, ce qui lui permet de payer ses frais de fonctionnement ainsi que des mandats externes.

Unité psychiatrique de crise dévolue au handicap mental (UPCHM), à Prilly

La création et la mise en œuvre de l'UPCHM sont le fruit d'une collaboration étroite entre le Département de psychiatrie du CHUV et la DGCS.

L'UPCHM est une structure hospitalière de 6 lits, centrée sur la gestion somatique et psychiatrique des situations de crise chez des personnes adultes non-verbales, porteuses d'une déficience intellectuelle sévère et d'un trouble du spectre autistique qui habitent dans le canton de Vaud. Ce sont les cas adultes les plus complexes du canton. Les patient-e-s bénéficient d'un suivi hautement spécialisé. L'équipe pluridisciplinaire de l'UPCHM est composée de médecins, psychologues, infirmières et infirmiers, assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC), éducatrices et éducateurs, assistant-e-s socio-éducatifs (ASE), ergothérapeutes. La sous-commission a perçu la lourdeur de la mission et l'encadrement professionnel qui demande une vigilance de tous les instants. Le personnel travaille sans mesure de contraintes. L'encadrement est dynamique et engagé. Il y a très peu de rotation du personnel.

Cette unité spéciale est unique en Suisse. Il n'en existe que 2 autres dans le monde, à Paris et Baltimore (USA). En Argovie, une unité un peu similaire est en place, mais elle ne peut pas accepter les patient-e-s les plus sévères. Il en est de même à Genève.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2021, le DSAS compte 44 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice²².

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
14_POS_098	Postulat Samuel Bendahan et consorts - pour un congé parental vaudois facultatif subventionné	10.12.2014	10.12.2015
15_POS_115	Postulat Christiane Jaquet-Berger au nom de la commission qui a traité le 14_POS_083 - Le Conseil d'État est prié de soutenir et de promouvoir, en partenariat avec les milieux privés, les milieux culturels, les communes et les milieux d'accueil et de défense des personnes en situation de handicap, l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap et d'étudier	12.05.2015	12.05.2016
15_POS_118	Postulat Claudine Wyssa et consorts - Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes	22.09.2015	22.09.2016
15_INT_435	Interpellation Jérôme Christen et consorts - intitulée "Aide individuelle au logement : l'outil n'est-il pas adéquat ou faut-il revoir les critères d'octroi"	27.10.2015	27.01.2016
15_POS_135	Postulat Filip Uffer et consorts - Logements protégés avant 2030	31.05.2016	31.05.2017
15_POS_149	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pension de l'État de Vaud (CPEV) doit désinvestir les énergies fossiles !	06.09.2016	06.09.2017

²¹ Les frais généraux

²² Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
16_POS_187	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quelles sont les différences de rentes de prévoyance professionnelle entre les femmes et les hommes pour les retraité-e-s, anciennement employé-e-s dans l'administration cantonale vaudoise ?	21.03.2017	21.03.2018
16_POS_174	Postulat Claire Richard et consorts - Prestations sociales : adéquation entre l'effort administratif et le bénéfice engendré pour le bénéficiaire ?	21.03.2017	21.03.2018
18_MOT_031	Motion Nicolas Croci Torti et consorts - La Bourse ou le travail ?	01.05.2018	01.05.2019
18_MOT_024	Motion Claire Richard et consorts - au nom du groupe vert/libéral et du groupe PDC-Vaud libre - Pour un soutien ciblé et efficace aux soins bucco-dentaires	11.09.2018	11.09.2019
17_POS_236	Postulat Philippe Vuillemin - CHUV - EMS : relever le défi de la vieillesse passe aussi par l'égalité salariale des infirmières	18.09.2018	18.09.2019
18_POS_029	Postulat Guy Gaudard et consorts - AMIANTE : ce n'est pas un problème du passé. Renforçons le principe de précaution	25.09.2018	25.09.2019
16_MOT_101	Motion Julien Eggenberger et consorts - Pour améliorer le traitement des demandes de bourses !	25.09.2018	25.09.2019
18_POS_059	Postulat Grégory Devaud et consorts - Etablissement d'un rapport, actuel, sur les effets de seuils ainsi que sur le revenu disponible des ménages vaudois	18.12.2018	18.12.2019
18_POS_061	Postulat Florence Gross et consorts - Optimisation dans le domaine de l'action sociale, où en est-on ?	18.12.2018	18.12.2019
19_POS_134	Postulat Graziella Schaller et consorts - Soumettre la cigarette électronique au même cadre légal que les produits du tabac	02.04.2019	02.04.2020
19_POS_135	Postulat Daniel Ruch et consorts - Des subsides à l'assurance-maladie versés au prorata du taux d'activité	02.04.2019	02.04.2020
17_POS_247	Postulat François Clément et consorts - Un refuge pour sauver des vies	02.04.2019	02.04.2020
18_POS_101	Postulat Martine Meldem et consorts - Aider davantage des gens du Sud - une responsabilité	09.04.2019	09.04.2020
19_INT_361	Interpellation Isabelle Freymond - L'Aide du canton n'est pas pour tout le monde.	11.06.2019	11.09.2019
19_INT_380	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Que compte faire le Conseil d'État avec les subsides indus ?	03.09.2019	03.12.2019
19_POS_164	Postulat Carine Carvalho et consorts - Pour un soutien professionnel et non-stigmatisant à la réorientation professionnelle des travailleuses et travailleurs du sexe	29.10.2019	29.10.2020
18_MOT_053	Motion Jessica Jaccoud et consorts - Pour associer le canton de Vaud au test de consommation légal de cannabis	05.11.2019	05.11.2020
19_MOT_096	Motion Valérie Induni et consorts - Pour un canton sans amiante ajoutée	28.01.2020	28.01.2021
18_POS_080	Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Quel avenir pour les soins à domicile dans notre canton ?	28.01.2020	28.01.2021
20_POS_184	Postulat Pierre Volet et consorts - Des dépenses parcimonieuses et des investissements judicieux dans le domaine social	28.01.2020	28.01.2021
18_POS_074	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Pour une politique de soutien financier en faveur des proches aidants	28.01.2020	28.01.2021
18_MOT_051	Motion Guy Gaudard et consorts - L'amiante est un problème de santé publique, il peut tous nous concerner	28.01.2020	28.01.2021
18_POS_078	Postulat Florence Gross et consorts - Des mesures fiscales ciblées pour les proches aidants	04.02.2020	04.02.2021
20_MOT_126	Motion Muriel Cuendet Schmidt et consorts - Pour un soutien renforcé aux proches aidants	04.02.2020	04.02.2021
18_POS_075	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Aides à la famille : pour une centralisation des aides financières	04.02.2020	04.02.2021
19_MOT_084	Motion Rebecca Joly et consorts - Réglementer la pratique de la médecine complémentaire	03.03.2020	03.03.2021

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
18_POS_094	Postulat Léonore Porchet et consorts - La mort c'est tabou, on en viendra tous à bout	10.03.2020	10.03.2021
19_POS_142	Postulat Amélie Cherbuin et consorts - Pour des prestations complémentaires AVS/AI cantonales adaptées au niveau de vie des Vaudois et des Vaudoises.	10.03.2020	10.03.2021
19_POS_104	Postulat Carole Dubois et consorts - Etude sur les raisons des réadmissions hospitalières potentiellement évitables : mieux vaut prévenir que guérir	10.03.2020	10.03.2021
19_POS_160	Postulat Catherine Labouchère et consorts - Mesures de la qualité et des coûts hospitaliers et extra-hospitaliers : une étude utile pour anticiper.	09.06.2020	09.06.2021
19_POS_161	Postulat Florence Gross et consorts - Psychiatrie de la personne âgée, où en est-on ?	09.09.2020	08.09.2021
20_POS_204	Postulat Florence Gross et consorts - – Etude sur les problèmes d'approvisionnement et en médicaments et en matériel sanitaire ainsi que sur les pistes de solutions envisagées.	09.09.2020	08.09.2021
19_POS_156	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Pour un accès amélioré à des places en logements protégés	24.11.2020	24.11.2021
19_POS_103	Postulat Marc Vuilleumier et consorts - Etendre l'Aide Individuelle au Logement (AIL) à l'ensemble du canton de Vaud	24.11.2020	24.11.2021
20_POS_190	Postulat Jérôme Christen et consorts - Pour une adaptation des critères d'octroi de l'aide individuelle au logement	24.11.2020	24.11.2021
21_INT_2	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Il est temps d'anticiper: que fait le Conseil d'Etat dans ce sens?	20.01.2021	19.04.2021
21_INT_107	Interpellation Florence Gross et consorts - Identification numérique VaudID-Santé: une procédure invraisemblable et inadaptée malgré l'importance primordiale du dossier électronique du patient	07.09.2021	06.12.2021
21_INT_116	Interpellation Florence Gross et consorts au nom du groupe PLR - Caisse cantonale de compensation AVS: des lacunes dans les contrôles et la gouvernance qui méritent des investigations, mais surtout des explications	28.09.2021	27.12.2021

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et l'action sociale pour l'année 2021.

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS)

Mme Isabelle Freymond, rapporteuse : — La sous-commission chargée d'examiner le Département de l'économie, de l'innovation et du sport pour l'année 2021 était composée de Mme Isabelle Freymond et M. Denis Rubattel.

Introduction

La sous-commission a effectué les entretiens et visites des entités suivantes qui composent le département :

- Secrétariat général (SG-DEIS), entretiens avec le secrétaire général
- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), entretiens avec la cheffe de service, le chef de l'Office de la consommation (OFCO), ainsi qu'un inspecteur des eaux
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), entretiens avec le chef de service
- Service de l'emploi (SDE), entretiens avec la cheffe de service et la responsable du service juridique
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), entretiens avec l'ancien et le nouveau directeur, ainsi que des inspecteurs de la surveillance des eaux et du phytosanitaire
- Service de la population (SPOP), entretiens avec le chef de service, la responsable du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), ainsi que le directeur de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DEIS)

Covid-19

Comme dans tous les services de l'administration, l'ensemble du travail du DEIS a subi de nombreux bouleversements et ajustements durant l'année 2021, tant au niveau de l'organisation générale des services que du personnel qui a dû s'adapter face aux effets collatéraux de la pandémie. Plusieurs enseignements relatifs à cette dernière sont déjà tirés ; par exemple la pérennisation du télétravail (en tenant compte de ses avantages et inconvénients) ou la mise en place d'un service en ligne plus large à destination des usagères et usagers.

Le secrétaire général souligne la grande faculté d'adaptation du personnel dans l'ensemble du DEIS qui s'est montré très solidaire. Cet état d'esprit s'est avéré fort précieux afin de répondre aux nombreuses attentes, notamment des entreprises vaudoises et des travailleuses et travailleurs dans le besoin. Il est également relevé l'excellente collaboration que le DEIS a entretenue, notamment avec les autres départements, les partenaires sociaux et le médecin cantonal. Si le télétravail a connu un bond en avant de par son ampleur, force est de constater, selon le secrétaire général, des limites tant dans la conduite d'équipes et de projets que dans les relations sociales.

Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail

Le secrétariat du DEIS assure notamment la gestion de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail. Le but et la mission de cet office sont de prévenir et régler les conflits collectifs entre employeurs et employé-e-s, notamment concernant les conditions de travail, ainsi que l'interprétation ou l'exécution de conventions collectives ou de contrats types (conflits collectifs de travail). Cet office n'est pas compétent pour les conflits de travail individuels entre une travailleuse ou un travailleur et son employeur, qui doivent être soumis au Tribunal de prud'hommes du

lieu de situation de l'entreprise. Enfin, il est constitué d'un-e président-e, de 2 vice-président-e-s et d'assesseur-e-s, tous nommé-e-s pour 5 ans par le Conseil d'État et rééligibles ; ces personnes doivent être majeur-e-s, titulaires d'une autorisation d'établissement, avoir l'exercice des droits civils, ne pas avoir subi de condamnation pour des actes contraires à la probité ou à l'honneur et avoir leur domicile dans le canton. Pour assurer le secrétariat de cet office, il est nécessaire d'inviter les organisations d'employeurs ainsi que de travailleuses et travailleurs intéressées à lui proposer des noms d'assesseur-e-s. Dans ce contexte, la charge de travail pour le SG à l'égard de cet office est relativement peu importante.

Banque cantonale vaudoise (BCV)

En sa qualité de délégué du Conseil d'État dans les relations entre l'État de Vaud et la BCV, le SG du DEIS assure notamment le lien opérationnel avec le SG de la BCV et des missions administratives. Les relations avec la BCV sont considérées par le SG comme bonnes.

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Covid-19, cas de rigueur

Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 2 décembre 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus (Covid-19) par un soutien aux entreprises, dans des cas de rigueur, le délai de dépôts des demandes d'aide « cas de rigueur » était échu au 31 août 2021. Ce délai valait tant pour les demandes initiales sur 2020 que pour les demandes complémentaires déposées au 1^{er} ou au 2^e trimestre 2021. Ainsi, aucune demande déposée après le 31 août 2021 n'a été prise en considération. L'information a été diffusée, notamment par un communiqué de presse ainsi que par le site internet du canton. Plus de 11'000 cas ont transité par la plateforme mise en place, soit plus de 3'100 entreprises dans le canton.

Début 2021, la *task force* (cas de rigueur) était composée de 36 personnes (soit 26 ETP). Par la suite, elle a été renforcée avec des mandataires externes (une dizaine de fiduciaires privées) pour soulager le service en procédant à des vérifications sur la plausibilité des chiffres d'affaires et le contrôle du surendettement. Les fiduciaires étaient tenues de respecter un cahier des charges. Des contrôles sur la qualité de leur travail ont été mis en place. À fin 2021, plusieurs fiduciaires se sont retirées, mais demeurent à disposition du SPEI si l'évolution devait, une fois encore, se péjorer. À noter que les décisions d'octroi étaient toujours de la compétence du département. Les contrôles hiérarchiques du service sont l'apanage du Contrôle cantonal des finances (CCF) ainsi que du Contrôle fédéral des finances (CDF). Sur le crédit alloué par le Grand conseil pour les cas de rigueur, 3 avocat-e-s ont été engagé-e-s pour traiter un certain nombre d'affaires.

Sur l'ensemble des cas de rigueur examinés, 234 réclamations ont été traitées selon les procédures prévues, aucune ne péjorant les entreprises. En effet, après sa notification, chaque décision peut faire l'objet d'une réclamation écrite et motivée dans les 30 jours. L'autorité rendra alors une nouvelle décision, susceptible de recours.

Dès septembre 2021, après avoir réduit le personnel, il a fallu en réengager en partie pour traiter les affaires, soit plus de 2000 cas. Engagées pour 3 mois, ces ressources (22 CDD) étaient constituées, pour l'essentiel, d'étudiant-e-s compétent-e-s pour la plupart dans le domaine de la finance.

Durant l'année 2022, des *debriefings* seront effectués et des enseignements tirés afin de consolider et améliorer ce type de dispositif.

Vaud Promotion et marque Vaud+

En février 2021, sans grand éclat médiatique, mais par un modeste communiqué de presse, la nouvelle association Vaud Promotion a annoncé son existence tout comme la nomination de son nouveau président par le Conseil d'État. Cette entité a pour objectifs d'accroître la notoriété, la compétitivité et l'attractivité du canton de Vaud au moyen de la marque Vaud+ en particulier, dont elle promeut les valeurs.

Vaud Promotion est, entre autres, chargée de déployer la marque territoriale Vaud+, marque d'excellence au service de l'identité vaudoise et de fédérer les acteurs vaudois du monde économique, touristique, culturel, viticole, agricole et sportif, incarnant les atouts du canton et partageant des valeurs communes. Important est de savoir que Vaud Promotion regroupe les anciens Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV) et Vaud Terroirs, ces 2 dernières appellations étant appelées à disparaître.

Le 16 septembre 2021, Vaud Promotion a tenu une assemblée générale extraordinaire afin de désigner les membres du Comité directeur et celle et ceux de la Commission de la marque. Une nouvelle directrice a été désignée et a pris ses fonctions au 1^{er} mars 2022 pour diriger et mettre en place la nouvelle stratégie de Vaud Promotion. Il lui appartiendra de fédérer tous les acteurs vaudois pour promouvoir les talents, les atouts et la valeur ajoutée économique du canton de Vaud tant au niveau national qu'international.

Office de la consommation (OFCO)

Police cantonale du commerce (PCC)

Covid-19

Depuis le début de la crise du Covid-19, la PCC a effectué des contrôles des mesures sanitaires et a apporté des conseils en la matière à toutes et tous les commerçant-e-s du canton qui en avait besoin. Depuis le début de la pandémie en mars 2020, 25'000 contrôles ont été effectués, en collaboration avec la Gendarmerie vaudoise qui en a effectué la moitié.

Cette période a notamment démontré qu'une meilleure collaboration avec les services des communes en lien avec les commerces est possible. Afin d'améliorer cette collaboration, une série d'entretiens a commencé entre le chef de service et les communes. 100 entretiens sont prévus chaque année de manière à ce que toutes les communes soient informées en 3 ans. De plus, une formation a été mise en place pour les communes, avec succès, vu que les cours étaient déjà complets jusqu'à l'été 2022. La PCC a créé un site internet type « Wikipédia » dévolu aux communes. Il regroupe les réponses aux principales questions posées par les communes ainsi que les formulaires dont elles pourraient avoir besoin.

Obligation d'annonce des salons de massage

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la loi sur l'exercice de la prostitution (LPros) prévoit un régime d'annonce obligatoire pour toute personne exerçant ou souhaitant exercer la prostitution et celles exerçant ou souhaitant exercer la profession d'escorte. Suite à l'introduction de l'obligation d'annonce, seul un tiers des salons avait effectué la démarche, alors que le délai d'annonce est fixé au 31 mars 2022. Une centaine d'entre eux devraient encore s'annoncer.

Le but de cette obligation d'annonce est de mieux connaître les lieux où se pratique la prostitution, de manière à pouvoir effectuer de la prévention auprès des travailleuses et travailleurs du sexe (TDS), mais aussi de pouvoir mieux les protéger de mauvais traitements. Cependant, les pratiques ont changé ces dernières années. En effet, les TDS travaillent de plus en plus par internet, par le biais de petites annonces et ne sont donc plus connu-e-s des services de l'État. Il devient alors plus compliqué de les atteindre pour les informer. Il est donc important pour le service de collaborer avec les associations qui travaillent dans ce domaine.

Remarque

La COGES s'interroge sur le monitoring des fermetures de salons ainsi que sur le suivi des TDS impacté-e-s. Elle se demande quelles mesures peuvent être envisagées pour assurer que les articles 21 et 22 de la LPros sont respectés.

Activité de chauffeuse et chauffeur

Depuis 2020, l'activité de chauffeuse et chauffeur est cadrée de manière plus précise. Sont soumis à autorisation cantonale les activités suivantes :

- l'activité de chauffeuse et chauffeur pratiquant le transport de personne à titre professionnel ;
- les entreprises de transport de personnes à titre professionnel ;
- les diffuseurs de course (type Uber).

Depuis le durcissement de la loi, peu de choses ont changé, car le Tribunal fédéral (TF) doit prendre position par rapport au statut d'employeurs ou diffuseurs de courses. Il n'existe encore aucune jurisprudence à ce sujet qui clarifierait les droits des chauffeuses et chauffeurs utilisant les applications mises en ligne par les diffuseurs. La Suva a entamé cette procédure au niveau fédéral.

Objectifs

En 2022, la PCC, actuellement sise à la Rue de la Caroline à Lausanne, devrait déménager afin de rejoindre les bureaux de l'OFCO aux Boversesses ainsi que mettre en place la nouvelle organisation. Pour rappel, dans la seconde partie de l'année 2018, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a disparu sous cette appellation et dans son ancienne structure. Le vétérinaire cantonal a été intégré dans la DGAV et le chimiste cantonal a été rattaché au SPEI, opérant un rapprochement entre plusieurs autorités de surveillance, le laboratoire cantonal, le Bureau cantonal des poids et mesures, l'inspection des denrées alimentaires et des eaux, ainsi que la PCC. Ce déménagement devrait concrétiser la nouvelle organisation. Le chef de la PCC craint toutefois une perte d'autonomie pour ses inspectrices et inspecteurs ainsi qu'un éloignement avec les communes, sachant que le métier d'inspectrice et inspecteur de la PCC n'est pas le même que celui qui concerne les denrées alimentaires.

Chimiste cantonal

Covid-19

L'instauration des périodes de télétravail au sein de l'entité s'est bien passée. La direction signale que la bonne collaboration avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) a permis de régler rapidement les quelques soucis rencontrés durant cette période.

Contrôles

En raison du Covid-19, l'Office a adapté les contrôles en diminuant leur nombre pour soulager les restauratrices et restaurateurs. Les contrôles se sont principalement axés sur la qualité. Les changements de pratiques des commerçant-e-s, comme le passage à la vente à l'emporter, ont nécessité des adaptations au niveau des conseils à prodiguer aux restauratrices et restaurateurs.

Les inspectrices et inspecteurs ont donné des informations quant à la législation en vigueur concernant la vente à l'emporter, mais aussi sur les normes sanitaires à respecter. Les informations concernaient les contenants, les emballages ou encore l'information à fournir aux client-e-s sur les produits puisque les cartes avaient momentanément disparu pour des raisons sanitaires.

Durant cette période, l'Office du chimiste cantonal a également collaboré avec d'autres services de l'État en y déléguant du personnel. Par exemple, le CHUV a bénéficié de soutien pour la préparation de doses de vaccins, ainsi que la PCC pour les contrôles des mesures sanitaires édictées par la Confédération et le Canton. Le regroupement de la PCC avec l'Office du chimiste cantonal a permis de faire émerger des synergies entre les employé-e-s.

Commerce en ligne

Il existe des problèmes avec certains sites de commerce en ligne ayant comme nom de domaine « .ch », mais qui sont hébergés sur des serveurs à l'étranger. La Suisse ne possède pas de système de détection, contrairement à l'Union européenne qui a le Système d'alerte rapide sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) créé par la Commission européenne qui assure la circulation des informations et permet une réaction rapide lorsque des risques pour la santé publique sont détectés dans la chaîne alimentaire. Un *screening* (criblage ou criblage à haut débit, méthode de test) pour avoir une meilleure vision d'ensemble des sites « .ch » doit donc être effectué sur internet afin de mieux connaître les personnes qui font du commerce sur la toile. Ce sujet a été évoqué lors des rencontres trimestrielles entre les chimistes cantonaux de tous les cantons, ainsi que lors des rencontres trimestrielles entre les chimistes cantonaux romands. La bonne collaboration entre les inspectrices et inspecteurs des denrées alimentaires et les employé-e-s du service des douanes est soulignée.

Qualité et distribution de l'eau

Conformément à l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), l'eau distribuée doit être salubre sur les plans microbiologique, chimique et physique.

L'OFCO, en particulier sa section « Qualité de l'eau », veille à ce que l'eau potable distribuée par les quelque 280 distributeurs du canton soit de qualité irréprochable et que les installations techniques de captage, de traitement et de stockage d'eau répondent aux exigences fédérales en la matière.

La section « Distribution de l'eau » a pour tâche principale de définir et d'appliquer la politique cantonale d'approvisionnement et de distribution d'eau potable. L'objectif prioritaire est de garantir un développement coordonné et harmonieux des réseaux d'eau potable sur l'ensemble du territoire cantonal.

Les communes doivent mettre en place des processus d'autocontrôles, en plus des contrôles cantonaux. Afin de les aider dans cette démarche, le Canton leur a fourni la liste des laboratoires compétents. Les propriétaires privé-e-s doivent s'adresser directement à un laboratoire privé.

Depuis janvier 2020, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a interdit l'utilisation de chlorothalonil (fongicide utilisé de longue date en agriculture) suite à une réévaluation des risques relatifs qui s'avèrent potentiellement cancérigènes. Dans plusieurs sources du canton, la présence de chlorothalonil et de ses métabolites a été détectée. Lorsque le seuil de tolérance fixé par la Confédération à 0,1 microgramme par litre pour les métabolites de chlorothalonil est dépassé, 3 options sont possibles pour les communes, soit le détournement du captage concerné ; un traitement sophistiqué des eaux contaminées ou la dilution de l'eau contaminée au moyen d'autres ressources.

La sous-commission a participé à une inspection sur le terrain dans le domaine de l'eau potable des communes d'Agiez et de Bofflens, en présence du chef de la section « Qualité de l'eau » et des responsables politiques locaux. Ces 2 communes collaborent au travers d'une convention « Entente intercommunale d'Agiez et de Bofflens pour l'exploitation et le traitement d'eau potable de la source du Vanté ».

Cette visite était considérée comme une inspection cantonale officielle de routine, généralement effectuée tous les 4 ans. Le chef de section « Qualité de l'eau » procède tout d'abord à une vérification des autocontrôles réalisés par les communes, sur la qualité du contenu des documents établis au niveau communal. Ensuite, une visite *in situ* des installations a lieu, suivie par un bilan et une discussion générale. Un rapport officiel est ensuite formellement envoyé. Les communes ont un délai de recours de 10 jours. Un regard spécifique est notamment porté à la formation des fontainières et fontainiers, à l'organisation du cahier des charges des responsables et du service de piquet, au plan d'urgence, aux points de contrôle ainsi qu'aux différents plans de dosage et d'échantillonnage prévus.

Le chef de la section « Qualité de l'eau » estime que 20% des communes vaudoises ont quelques lacunes quant à la qualité des eaux, notamment de par la vétusté des installations, mais cela ne péjore aucunement la santé de la population.

Une amélioration résiderait dans une information accrue dans le domaine de la qualité des eaux, notamment pour répondre à de nouvelles sensibilités de la population à la question. Les concentrations de nitrate dans les eaux potables ou la présence de micropolluants pourraient être des éléments à communiquer, car il s'agit sans conteste de défis majeurs pour l'avenir.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Covid-19

Au pic de la pandémie, toutes les manifestations sportives ont été annulées. Les activités des fédérations internationales ont fortement été diminuées et le SEPS a joué le rôle d'intermédiaire entre celles-ci et la Confédération, plus particulièrement concernant l'accès au vaccin pour leurs collaboratrices et collaborateurs.

Dans le domaine du sport scolaire, les joutes sportives et camps de sport ont été annulés. Le minimum des activités sportives a été assuré, mais cela a tout de même provoqué de grandes frustrations tant chez les élèves que chez les maîtresses et maîtres d'éducation physique. Un enseignement majeur se situe dans la collaboration avec les communes. En effet, il est apparu une « zone grise » pour ces dernières, car les responsabilités entre le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le SEPS n'étaient pas toujours bien définies. Afin de répondre aux multiples inquiétudes et questions émanant du monde sportif durant la pandémie, le SEPS a régulièrement édité une *newsletter*, créé un groupe de contact regroupant toutes les associations sportives vaudoises ainsi que mis à disposition une foire aux questions (FAQ).

Jeunesse + Sport (J+S) a été un secteur fortement impacté, ce qui a eu pour conséquences des cours annulés et notamment de douloureuses suppressions de subventions pour les clubs. Cependant et afin d'aider ces derniers, la Confédération leur a versé un montant, prenant l'année 2019 comme référence.

Le renouvellement des attestations J+S, généralement tous les 2 ans, a dû être réalisé pour la plupart par le biais de la visioconférence.

Infrastructures sportives

Même si le SEPS travaille avec la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC), il serait utile que ces 2 entités collaborent de manière plus intense et plus étroite au vu de la complexité des exigences et des spécificités en matière de grandes salles sportives. Par ailleurs, dans le domaine des constructions, les exigences sont devenues très pointues, en particulier celles fixées par le Bureau de prévention des accidents (BPA) et l'Office fédéral du sport (OFSP).

Afin de se rendre compte de la réalité et des contraintes pratiques, et dans l'optique d'apprécier le niveau de collaboration canton-commune-entreprises, la sous-commission s'est rendue à Oron-la-Ville pour visiter la salle de sports triple. Cette dernière se situe dans un bâtiment solaire, première du genre en Suisse à être équipée de vitre électrochromes. Le complexe a été inauguré à la fin de l'année 2021. Le cœur du bâtiment est l'immense salle de gymnastique avec ses 46 m de longueur, 27 m de largeur et 9 m de hauteur. Il s'agit d'une triple halle de sports avec des gradins, certains amovibles, d'autres en dur qui surplombent les terrains de sport.

Il est apparu une riche et constructive collaboration entre les différents acteurs où la recherche de compromis pour le bien et la sécurité des utilisatrices et utilisateurs était le fil rouge. Plusieurs directives traitent les aménagements et le matériel des installations sportives. La sous-commission a pu en analyser une et constater son application à l'échelle 1:1, il s'agit de la directive et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives, éditée en 2012 par le Département de l'économie et du sport (DECS) de l'époque. Simple, précise et de caractère impératif, cette directive concerne toutes les constructions sportives scolaires, du degré enfantin au degré secondaire supérieur et la formation professionnelle. Entre autres, elle précise quelques données pédagogiques, la conception et les équipements nécessaires aux bâtiments sportifs, les mesures de constructions pour les besoins des handicapé-e-s physiques, les éléments sécuritaires et les besoins scolaires. En outre, elle précise l'ensemble des bases légales et autres règlements.

Cours destinés aux responsables de clubs

Les 1'143 clubs sportifs du canton de Vaud représentent 7'000 membres de comités qui travaillent de façon bénévole pour le 80% d'entre eux. Il est intéressant de s'imaginer que cela représenterait 600 postes à plein temps. Les organisatrices et organisateurs, initiatrices et initiateurs, dirigeant-e-s ainsi que les actrices et acteurs de ces clubs sont incontournables dans le paysage sportif vaudois, raison pour laquelle le Canton a pris l'initiative de mettre sur pied une formation sous forme de 8 modules consacrés à la gestion de club sportif, allant de la finance à la prévention des abus. Ces modules sont proposés de novembre 2021 à mai 2022. Cette initiative a été plébiscitée par plusieurs centaines de dirigeant-e-s. Avant sa mise en place, le Canton a sondé les clubs à 2 reprises afin de s'assurer du bien-fondé des thèmes proposés et cerner les besoins réels.

Parmi les thèmes abordés, il faut citer la finance, l'organisation d'une manifestation, le marketing et la communication. Des sujets plus sensibles sont aussi abordés, à l'instar de la prévention des abus où se

pose nombre d'interrogations, par exemple, peut-on entrer dans les vestiaires de junior-e-s ? peut-on aider une jeune fille à atteindre des anneaux en la portant par la taille ? ou encore un club doit-il demander l'autorisation à tous les parents lorsqu'il publie des photos de compétition sur internet ? Dans cette optique, un poste a été créé visant à aider davantage le sport populaire, celui-ci étant un des piliers fondamentaux pour la santé, les loisirs et le vivre ensemble de la population.

Sport-Santé

L'État de Vaud soutient la promotion de la santé par le sport et l'activité physique. Ainsi, le programme « Sport-Santé » aide notamment les communes qui construisent ou rénovent des places de sport en plein air, offrant ainsi à la population, en particulier aux jeunes, la possibilité de pratiquer une activité physique ou sportive de manière libre.

Le fair-play des entraîneurs

Ce projet entre le SEPS et l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) a été fortement ralenti par la pandémie. Il part du postulat que le *fair-play* est indispensable à une conduite honnête dans le jeu, et par extension dans toutes circonstances, recouvrant à la fois le respect de toutes et tous, des règles et des décisions de l'arbitre notamment par la loyauté et la maîtrise de soi.

Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ)

Ceux-ci se sont tenus du 9 au 22 janvier 2020. Les collaboratrices et collaborateurs à cette manifestation ont été libéré-e-s de leur fonction au mois de juin 2020. Si le défi a été relevé avec succès, l'organisation d'un tel événement a permis de tirer de nombreux enseignements. Le moment venu, le DEIS et le SEPS établiront un rapport circonstancié. Ce dernier répondrait en partie au postulat du député Grégory Devaud : « Quel bilan le Conseil d'État et les principaux partenaires (Swissolympic, CIO, sites hôtes) dressent-ils des JOJ ? » (20_POS_183).

Fonds du sport vaudois

La Fondation Fonds du sport vaudois (FFSV) gère et redistribue la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie Romande dévolus au sport pour le Canton de Vaud. Ce fonds participe au financement du sport associatif et populaire. Il soutient également le sport d'élite et le sport international. Il favorise le développement qualitatif du sport pour toutes et tous, en octroyant des soutiens aux milieux sportifs du canton pour l'aménagement et la construction d'installations sportives, pour l'achat de matériel, l'organisation de manifestations sportives, le soutien aux camps sportifs, aux centres sportifs vaudois, aux associations cantonales, ainsi qu'aux clubs et aux sportives et sportifs faisant partie de l'élite reconnu-e-s par Swiss Olympic.

Le 26 janvier 2021, le Grand conseil a adopté la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LVLJAR). Cette nouvelle loi règle, d'une part les modalités liées aux jeux de petite envergure et, d'autre part la répartition du bénéfice net résiduel des loteries et paris sportifs de grande envergure. Ce dispositif législatif pérennise les 2 commissions de répartition existantes – l'une dédiée au sport, l'autre dédiée aux autres domaines, en particulier l'action sociale et la culture – et donne, en outre, la possibilité au Conseil d'État de redistribuer jusqu'à 25% du bénéfice net résiduel revenant au Canton de Vaud au travers d'un fonds dédié.

Le Conseil d'État a adopté le nouveau règlement sur la répartition du bénéfice net résiduel des loteries et paris sportifs de grande envergure. Afin de s'aligner avec la nouvelle loi cantonale, le règlement est entré en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021, exception faite des articles concernant les modalités de fonctionnement du Fonds du Conseil d'État, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Remarque

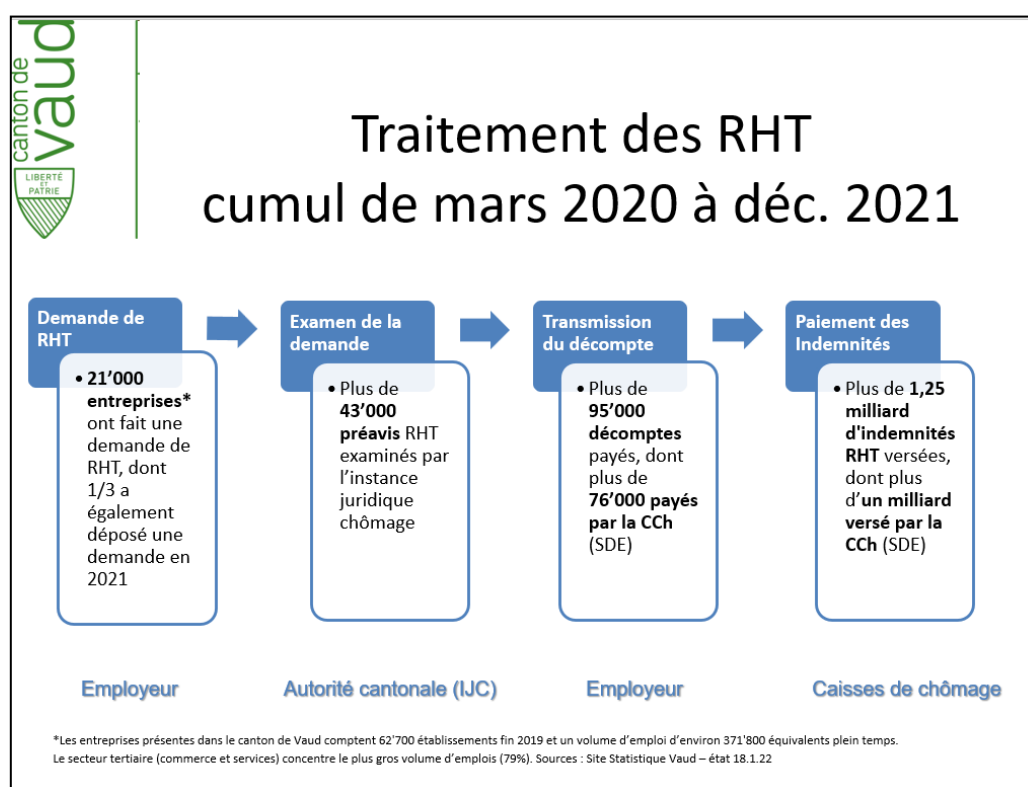
Au vu du changement de loi en vigueur depuis 2022, la sous-commission se coordonnera avec son homologue à la COFIN pour suivre la thématique.

Service de l'emploi (SDE)

Réduction de l'horaire de travail (RHT)

Toute nouvelle demande d'octroi de RHT à compter du 1^{er} septembre 2021 a dû être déposée au moyen du formulaire « Préavis ordinaire de réduction de l'horaire de travail » (par opposition au formulaire dit simplifié « Covid-19 Préavis de réduction de l'horaire de travail ») mis à disposition par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Plus spécifiquement, davantage de renseignements sont exigés de la part des employeurs pour faire valoir une demande de RHT, notamment les chiffres d'affaires mensuels et le carnet de commandes. À relever que les autorisations de RHT sont octroyées pour une durée limitée et qu'à l'issue de la période autorisée, les entreprises souhaitant prolonger la RHT doivent déposer un nouveau préavis réactualisé faisant alors l'objet d'un nouvel examen.

Le tableau ci-dessous indique le traitement des RHT cumulées de mars 2020 à décembre 2021 et mentionne quelques chiffres concernant le nombre d'entreprises, de préavis RHT, de décomptes et le montant d'indemnités RHT versées.




Au début de l'année 2022, le Conseil d'État a fait usage de la possibilité offerte par le Conseil fédéral d'étendre l'indemnisation des cas de rigueur au second semestre de l'année 2021. Les entreprises étant au bénéfice d'une décision positive du Canton en matière de cas de rigueur ont pu, sur requête déposée au plus tard jusqu'au 31 mars 2022, être indemnisées sur l'entier de l'année 2021 et non uniquement sur le premier semestre, comme cela était prévu jusqu'en décembre dernier.

Contrôles du respect des règles Covid-19 en entreprise

Les contrôles ont été effectués en collaboration avec la Suva, l'Inspection du travail Lausanne (ITL) et la Commission de contrôle des chantiers (quadripartite : Suva, Unia, SDE, Fédération vaudoise des entrepreneurs – FVE). Lors de constats de non-respect des mesures sanitaires, les employeurs avaient 2 heures pour annoncer leur nouveau plan de mesures respectivement de correctifs à apporter. La collaboration avec les entrepreneuses et entrepreneurs, les syndicats et l'ensemble des acteurs s'est faite en parfaite harmonie et de manière constructive et non concurrente. Pour les contrôles, le SDE prenait en charge les chantiers ainsi que les travailleuses et travailleurs alors que la PCC prenait en charge ceux en relation avec les usagères et usagers.

Le tableau ci-dessous indique les contrôles Covid-19 effectués de mi-mars à décembre 2020 ainsi que ceux effectués de janvier à août 2021.

canton de
vaud



Contrôles du respect des règles COVID en entreprises


- Les contrôles sont adaptés au fur et à mesure des modifications légales
- Autorités de contrôle: SUVA, SDE, Inspection du travail de Lausanne (ITL), Contrôle des chantiers
- Dès août 2021: intégration aux contrôles normaux

CONTRÔLES EN ENTREPRISES						
Contrôles COVID	CCC***	SUVA chantiers	SUVA Industrie	SDE***	ITL***	Total
2020 Cumul des contrôles effectués de mi-mars à décembre 2020	4'235	1'087	131	2'771	632	8'856
2021 Cumul des contrôles effectués depuis janvier 2021	4'774	411	116	1'668	349	7'318
Moyenne des contrôles effectués chaque semaine depuis début 2021 - état au 2.8.21						244

*** CCC : Contrôle Cantonal des Chantiers
 *** SDE : Service de l'emploi
 *** ITL : Inspection du travail Lausanne

Instance juridique chômage (IJC)

Au début de l'année 2021, la sous-commission a visité les locaux spécifiquement loués et aménagés pour la *task force* Covid-19 dévolue au traitement des demandes de RHT. L'évolution de ses effectifs, tant pour l'IJC que pour la Caisse cantonale de chômage (CCh), est la suivante :

	Au maximum	Actuellement (01.01.2022)
 Pour l'IJC (dès 1 ^{er} sept. 2020)	22 collaborateurs dont : 8 juristes 14 gestionnaires	10 collaborateurs dont : 4 juristes 3 gestionnaires 3 renforts IJC
Pour la CCh (en 2020 et 2021)	26 collaborateurs dont : 4 juristes 22 gestionnaires	8 collaborateurs dont : 2 juristes 6 gestionnaires
Au total	48 collaborateurs	18 collaborateurs

Sur plus de 43'000 préavis RHT examinés par l'IJC, 754 oppositions d'employeurs ont été reçues, souvent en lien avec les dates de dépôts des demandes. Sur les 64 recours auprès du Tribunal cantonal (TC), 4 ont été admis. Cela démontre le sérieux et la rigueur dans le traitement des dossiers par les services de l'État au regard à la masse considérable de dossiers traités dans des délais records.

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Institut Galli-Valerio

L'Institut Galli-Valerio est le laboratoire d'analyses vétérinaires du Canton de Vaud. Il a été créé grâce à un héritage. Le testament stipulait que les études doivent porter sur les poissons et les abeilles. Depuis sa création le laboratoire a toutefois élargi ses compétences. Les domaines d'activité de l'institut sont :

- les analyses officielles dans le cadre de la lutte contre les épizooties et du contrôle des viandes ;
- les analyses privées demandées par les vétérinaires indépendant-e-s ou les entreprises ;
- les analyses d'animaux sauvages et de gibier demandées par les organes officiels ou par les particuliers ;
- la recherche, rendue possible grâce à la Fondation Galli-Valerio, en collaboration avec des universités.

Au moment de la visite de la sous-commission, l'institut s'était fait suspendre son accréditation par le SECO, faute d'avoir son nouveau numéro d'accréditation à la suite du transfert de l'institut sous l'égide de la DGAV. Cette suspension signifie l'impossibilité pour l'institut d'octroyer aux éleveuses et éleveurs vaudois-es des attestations pour les bêtes destinées à l'exportation et l'obligation d'aller à Neuchâtel ou à Fribourg pour les faire contrôler. Notons qu'une bonne collaboration est signalée entre les laboratoires privés et publics.

En outre, il a aussi été signalé que l'institut manquait de personnel. Cette difficulté à trouver des candidat-e-s s'explique par la spécificité des profils recherchés. De plus, selon les personnes rencontrées à l'institut, les salaires offerts par l'État de Vaud seraient inférieurs à ceux d'autres cantons.

Le prix des analyses est fixé par le Conseil d'État ; cela permet de financer que les consommables, mais pas le fonctionnement de l'institut, ni les salaires. La situation rend impossible la participation de l'institut à des études scientifique dans son domaine de compétence, pour le moment.

Inspectorat phytosanitaire à Marcelin

Conformément au Règlement cantonal sur la protection des végétaux du 15 décembre 2010, l'inspectorat phytosanitaire est chargé de mettre en œuvre les mesures de prévention et de lutte contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux selon la législation fédérale, ainsi que les organismes nuisibles définis par la législation cantonale.

Différents organismes nuisibles sont ciblés lors des contrôles, entre autres l'ambrosie, le capricorne asiatique ou encore la flavescence dorée de la vigne. Cette dernière est par exemple arrivée en terre vaudoise en 2015 et a été depuis repérée à différents endroits du canton. Ce problème provient de l'importation de ceps de vignes non traités à l'eau chaude, et ce, afin de faire baisser le prix d'achat. Des contrôles visuels réguliers ont été mis en place ainsi que des pièges. Cela permet de détecter rapidement les zones infectées.

La liste des organismes nuisibles n'est pas exhaustive, vu que de nouvelles maladies apparaissent régulièrement. Depuis 2021, il est d'ailleurs constaté que des plants de tomates sont arrivés en Suisse avec une nouvelle maladie.

Service de la population (SPOP)

Division État civil

Les prestations à la population ont souffert de nombreux retard depuis le début de la crise Covid-19 en 2020. Les administré-e-s devaient parfois attendre des semaines pour obtenir des actes de décès, de mariage, de naissance, etc. Afin de pouvoir répondre à la population lorsque les bureaux étaient fermés, le service a mis en place un centre d'appels.

Le Covid-19 a été l'un des éléments qui ont impacté le fonctionnement de la division. En effet, en 2020, le travail administratif a passablement augmenté (passage de 30'000 actes annuels à 40'000 actes), et ce malgré l'arrêt des prestations directes à la population. Cette augmentation a été provoquée tant par une hausse du nombre de décès que par une hausse des naissances dans l'année. Le service a pu bénéficier du soutien d'élèves de l'école hôtelière de Lausanne pour les actes administratifs.

Nonobstant les augmentations susmentionnées, 2 phénomènes permettent également d'expliquer ces retards. D'une part, l'État civil vaudois offre une formation en cours d'emploi, allant jusqu'au brevet fédéral, mais un certain nombre d'officières et d'officiers d'État civil partent travailler dans un des cantons limitrophes offrant une meilleure rémunération. De plus, le Canton de Vaud est le seul à donner la possibilité de se marier le samedi, ce qui signifie un jour de travail supplémentaire pour les officières et officiers d'État civil. Il faut ajouter à cela une lourde charge administrative. D'autre part, la période Covid-19 a mis en lumière des difficultés liées à l'éparpillement de 5 sites différents sur le territoire (3 sites à Lausanne, 1 site à Yverdon-les-Bains et 1 site à Moudon). Les pratiques ont beaucoup évolué ces 20 dernières années, suite à des changements de lois ainsi qu'à l'augmentation de la population dans le canton. Au siècle passé, le canton était doté de 70 sites d'État civil. Ils avaient été réduits à 10, puis ce chiffre est passé à 5 au début des années 2000.

Concernant la classification des officières et officiers d'État civil, une demande de revalorisation a été effectuée auprès du Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV) et à l'issue de la procédure, la fonction a été reclassifiée vers le haut (voir sous DIRH en p. 117).

Concernant la structure de l'État civil, une réorganisation est en cours visant à regrouper toutes les forces à Lausanne, proche du centre de biométrie du Flon. Le déménagement devrait avoir lieu en novembre 2022. Cela permettra parallèlement de dépêcher des forces dans des antennes au sein de différentes maternités, du CHUV et de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) à Rennaz, afin d'accélérer les processus de déclaration de naissance ou de reconnaissance des nouveau-nés.

Visite du Centre administratif de l'État civil, à Moudon

La sous-commission s'est rendue 2 fois dans les bureaux de Moudon.

Sur ce site, 15 personnes sont dévolues à l'ouverture des courriers de demande pour les sites de Lausanne et d'Yverdon-les-Bains.

Une analyse des retards pris en 2020 a été effectuée. Comme mentionné précédemment, la hausse du nombre de naissances et de décès constitue une explication partielle aux retards pris. Il faut ajouter à ces chiffres les naissances et les décès de personnes inscrites en dehors du canton de Vaud, mais étant venues se faire soigner dans des hôpitaux vaudois.

La réorganisation de l'État civil est en cours. Des processus de travail ont été repensés et mis en place, ce qui a engendré des crispations et le départ de certains employé-e-s.

Afin d'améliorer l'efficacité du service, une permanence a été instaurée 2 matinées par semaine au CHUV. Début 2022, il n'était pas encore possible d'ouvrir celle de Rennaz, faute de personnel. Les retards pris dans certains domaines ont pu être rattrapés (voir tableau ci-dessous). Pour ce faire, des ajustements de procédure administrative ont été effectués, comme les reconnaissances de nouveau-nés pour lesquelles les couples ont maintenant la possibilité de prendre rendez-vous avant la naissance, ce qui n'était pas le cas auparavant. De plus, pour pouvoir solliciter les assurances sociales, la preuve de rendez-vous permet l'ouverture du droit à déposer une demande. Le rattrapage des mariages ayant été repoussés en 2021 est en cours avec une priorisation pour les couples qui attendent une naissance.

Le tableau ci-après donne des informations sur l'évolution du traitement des diverses demandes.

Type de procédures	Etat janvier 2020 (avant pandémie)	Etat au 05.07.2021 (Avant l'introduction des mesures de simplifications administratives)		Etat au 29.11.2021		Etat au 24.01.2022* (Période des mesures de quarantaines et d'isolement)	
		Délai de traitement	Nombre de procédures	Délai de traitement	Nombre de procédures	Délai de traitement	Nombre de procédures
Décès	48 à 72 heures	246	21 jours	Attribuées quotidiennement	72 heures	Attribuées quotidiennement	24 à 72 heures
Naissances	3 à 20 jours (selon le site)	1'156	49 jours	132	7 jours	51	72 heures
Reconnaisances	entre 1 et 4 semaines (selon le site)	937	7 mois	254	4.5 mois	193	3.5 mois
Procédures préparatoires de mariage ou partenariats enregistrés	entre 1 et 4 semaines (selon le site)	719	5 mois	645	5 mois	707	5 à 6 mois
Mandats pour cause d'incapacité	1 jour	72	5 mois	Attribuées quotidiennement	0	Attribuées quotidiennement	0
Reprises de nom de célibataire	entre 3 et 4 semaines (selon le site)	248	6 mois	228	5 mois	166	4 mois
Changements de nom et/ou prénom	3.5 mois	166	3 mois	242	4 mois	219	4 mois
Procédures d'enregistrement en vue de naturalisation	jusqu'à 15 mois	2'591	3 à 11 mois	1'366	1 à 5 mois	837	0 à 4 mois

Tous les retards ne sont pas encore rattrapés que l'année 2022 apporte déjà son lot de nouveautés, comme le mariage pour toutes et tous ou le changement de sexe. Pour permettre au service d'assumer ses mandats et de continuer sa mue, le Conseil d'État avait mis 4 ETP supplémentaires pour cet office au budget de l'année 2021. Sept postes de travail, soit les 4 ETP au budget 2021 ainsi que 3 postes découlant de départs volontaires ont été mis au concours. Les mariages pour personnes de même sexe pourront être célébrés dès le mois de juillet 2022 et leurs programmations ont déjà débuté. Il en va de même pour le changement de sexe. En 2021, seules 30 demandes avaient été faites, alors qu'en janvier 2022, 60 demandes avaient déjà été traitées.

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Les missions principales du BCI, régies par la loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR), sont les suivantes :

- Sensibiliser à la pluralité culturelle en offrant des prestations de conseil aux migrant-e-s et aux professionnel-le-s travaillant sur des thématiques liées à l'intégration et à la migration ;
- Coordonner les actrices et acteurs concerné-e-s par la thématique au travers de la mise en réseau ;
- Compléter l'offre de prestations en matière d'intégration par le développement et le soutien aux projets.

Le BCI est le répondant cantonal en matière d'intégration. Sous la responsabilité de la déléguée à l'intégration, il est doté d'un bureau à Lausanne et de 3 antennes régionales, assurant ainsi une présence sur l'ensemble du canton de Vaud, notamment auprès des communes. Si le BCI constate une bonne collaboration avec l'administration cantonale, il a toutefois informé la sous-commission de difficultés rencontrées au niveau de la collaboration avec certaines communes.

Le BCI bénéficie de 10 ETP pour 16 personnes ainsi que d'un stagiaire universitaire.

La visite de la sous-commission a eu lieu dans un immeuble que le bureau quittera fin 2021.

Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Visite du foyer de Crissier

Faisant suite à une observation de la COGES dans son rapport pour l'année 2019 qui demandait de rendre décente et salubre cette infrastructure²³, des travaux ont été en partie exécutés. La construction du bâtiment date de plus de 60 ans et nécessitera, pour autant que l'EVAM reste encore de nombreuses années à Crissier, d'importantes adaptations et rénovations, par exemple pour régler des problèmes d'eau chaude récurrents. En outre, l'accueil pour les personnes à mobilité réduite, l'architecture des sanitaires (hommes-femmes) et la mise à disposition de chambres individuelles nécessiteront, à court terme, de nombreux remaniements. Il est prévu d'installer le wifi à fin 2021.

La pandémie a nécessité la prise de mesures sanitaires au sein de l'EVAM. Outre les mesures standards (distance, désinfection des mains et port du masque, rassemblements limités à 30 personnes), il a été mis en place la possibilité de se faire vacciner (par Unisanté) tant pour le personnel que pour les migrant-e-s. Si l'une ou l'autre personne était positive, celle-ci était mise en isolement dans sa chambre. La pandémie a globalement été bien maîtrisée dans le foyer de Crissier.

Lors de la visite, le foyer était complet. Il accueillait 54 enfants en âge de scolarité et 250 personnes, parfois regroupées en famille. L'encadrement est notamment assuré par des assistantes sociales et des assistants sociaux, des personnes titulaires de certificat fédéral de capacité (CFC) et disposant des compétences sociales importantes. La socialisation, la médiation et le processus pour amener à une autonomie personnelle (au niveau d'un emploi et des finances) sont le cœur du dispositif au quotidien, auxquels il faut ajouter l'éducation au tri de déchets et aux règles du savoir-vivre en communauté. La surveillance du site est assurée par des agent-e-s de sécurité d'une entreprise privée, entre 16h00 et 08h45. Ces personnes reçoivent une formation interne, entre autres en matière de la lutte contre les incendies, les alarmes et procédures d'engagement de policières et policiers professionnel-le-s.

Sur le plan médical, les soins infirmiers sont assurés par Unisanté. Un colloque avec l'EVAM a lieu mensuellement. De par leur parcours de vie, les migrant-e-s peuvent souffrir de troubles psychiatriques. Une prise en charge cadrée avec des processus thérapeutiques personnalisés est garantie. La gestion des urgences est assurée avec le concours des services psychiatriques des hôpitaux de Cery et de Prangins.

L'EVAM sera confronté à plusieurs enjeux à court terme comme les questions relatives à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de rémunération, la mise en place de l'Agenda intégration Suisse (AIS) dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux 2018-2021, ainsi que la révision de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) et son règlement d'application qui entrera en vigueur en janvier 2022, ou encore la prise en compte des enjeux et des engagements de l'État de Vaud compris dans l'Agenda 2030.

Aide d'urgence aux étrangères et étrangers en situation irrégulière

Tous les requérant-e-s d'asile débouté-e-s selon l'article 82 de la loi fédérale sur l'asile (LAsi) peuvent demander une aide d'urgence, et ce depuis le 1^{er} janvier 2008.

L'EVAM est chargé de délivrer l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière qui doivent préalablement en faire la demande au SPOP. Celle-ci est délivrée pour un temps restreint, voire très court, et une nouvelle demande doit être déposée à son échéance. L'aide d'urgence consiste, en principe, en un hébergement collectif en foyer et en prestations en nature. Au sein des foyers, des épiceries proposent à prix coûtant une gamme de produits de base et des aliments.

Pour les cas vulnérables définis par la Policlinique médicale universitaire (PMU) et quelques autres situations, ce montant est accordé en espèces. Depuis fin 2008, le Canton de Vaud a accepté plusieurs aménagements de l'aide d'urgence comme garantir l'accès à l'assurance-maladie pour toute personne en situation d'aide d'urgence, développer des programmes d'occupation pour les personnes ayant plus de 3 ans de séjour en Suisse, améliorer la formation du personnel surveillant, offrir des espaces d'intimité aux personnes hébergées dans des chambres à plusieurs lits et favoriser – sous contrôle – l'accès à l'information et les contacts avec les pays d'origine.

²³ 3^e observation au DEIS, « Vétusté du centre de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de Crissier », rapport de la COGES – année 2019, p. 100

1^{re} observation

Prise en charge de l'aide d'urgence entre le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

L'aide d'urgence comprend, entre autres, une prise en charge de frais médicaux, de l'assurance-maladie et d'autres soins aux requérant-e-s d'asile.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la répartition, entre le DSAS et l'EVAM, de l'ensemble des décomptes liés aux prestations médicales prises en charge par le Canton au profit des requérant-e-s d'asile.*

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2021, le DEIS compte 41 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice²⁴.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
09_POS_163	Postulat Jean-Marie Surer et consorts - pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail	03.11.2009	03.11.2010
15_INI_016	Initiative José Durussel et consorts - Crise laitière et gestion des volumes	08.12.2015	08.12.2016
15_INT_464	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - L'encadrement pour les mineurs non-accompagnés relevant du droit d'asile est-il adapté ?	12.01.2016	12.04.2016
16_POS_165	Postulat Martial De Montmollin - Postulat Martial de Montmollin et consorts - Faisons mousser la bière	08.03.2016	08.03.2017
16_POS_157	Postulat Samuel Bendahan et consorts - Pour une réinsertion professionnelle plus active avec une vision à long terme	06.09.2016	06.09.2017
16_POS_209	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Un label vaudois : une valeur ajoutée à la production agricole de notre Canton	19.12.2017	19.12.2018
16_POS_202	Postulat Pierre-Alain Urfer et consorts - Une identité commune forte pour les produits du terroir vaudois	19.12.2017	19.12.2018
17_POS_006	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Promouvoir et soutenir les produits des artisans boulangers, pâtisseries, confiseurs et ce, pour le bien du secteur et des consommateurs-ice-s !	24.04.2018	24.04.2019
19_INT_301	Interpellation Eric Sonnay et consorts - Quel est l'avenir du site de Beaulieu ?	12.02.2019	12.05.2019
18_MOT_060	Motion Vassilis Venizelos et consorts - Opération Vivaldi - changer de partition pour un tourisme 4 saisons !	01.10.2019	01.10.2020
19_INT_393	Interpellation Valérie Induni et consorts - Ecologie et insertion socio-économique peuvent-elles faire ménage commun ?	01.10.2019	01.01.2020
19_INT_405	Interpellation Jessica Jaccoud et consorts - Jeux de loterie et de casino : la fin justifie-t-elle tous les moyens ?	29.10.2019	29.01.2020
19_INT_406	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - Comment le canton lutte-t-il contre les faux rabais ?	29.10.2019	29.01.2020
19_INT_416	Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - Stratégie du Conseil d'État pour renforcer l'attractivité du canton	12.11.2019	12.02.2020
20_INT_435	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Comment anticiper les risques liés à la fin possible de l'homologation des produits médicaux suisses vers le marché des pays de l'UE ?	14.01.2020	14.04.2020
20_INT_473	Interpellation Stéphane Masson - – Aide financière de l'État en raison de la pandémie et ses conséquences sur les activités économiques : quels moyens de contrôle sont-ils mis en place pour éviter les abus ?	26.05.2020	26.08.2020
20_INT_465	Interpellation Sylvain Freymond et consorts - Annulation de manifestations due au coronavirus : le temps presse de les soutenir !	09.06.2020	09.09.2020

²⁴ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
20_POS_212	Postulat Vassilis Venizelos et consorts - Placement de la BCV : pas de pétrole, mais des idées !	09.06.2020	09.06.2021
20_INT_470	Interpellation Vincent Keller - – Protéger et soutenir les travailleuses et travailleurs de l'économie domestique frappés par la pandémie COVID -19	09.06.2020	09.09.2020
20_QUE_092	Simple question Catherine Labouchère - Quels impacts économiques représente l'aviation militaire dans le canton ?	23.06.2020	23.07.2020
20_POS_223	Postulat Jérôme Christen et consorts - Pour un soutien aux commerces et café-restaurants illusoirement plus solides	01.07.2020	01.07.2021
18_POS_060	Postulat Catherine Labouchère et consorts - La vision du Conseil d'État sur l'innovation et sa stratégie subséquente	02.09.2020	01.09.2021
20_POS_4	Postulat Rebecca Joly et consorts au nom de la commission ayant examiné le rapport 203 (Politique d'appui au développement économique) - Effets de la crise économique due au Coronavirus sur la stratégie d'aide au développement économique du Conseil d'État	09.09.2020	08.09.2021
20_INT_22	Interpellation Florence Gross - Bradage des vins de la Ville de Lausanne : une concurrence déloyale assumée par l'ensemble des contribuables vaudois ?	27.10.2020	25.01.2021
20_INT_36	Interpellation Catherine Labouchère - Les innovations numériques suisses en matière de RH seraient-elles utiles aux entreprises, communes et offices de placement?	04.11.2020	01.02.2021
20_INT_34	Interpellation David Raedler au nom Groupe des Vert·e·s - Le SocialPass : une passe de la prévention du coronavirus à la faille de sécurité ?	04.11.2020	01.02.2021
20_POS_14	Postulat Yvan Pahud et consorts - Sauver nos sociétés de musique et de chant, une mission étatique !	04.11.2020	03.11.2021
19_POS_121	Postulat Catherine Labouchère et consorts - Etude sur l'efficacité et procédures et mesures des ORP (offices régionaux de placement)	24.11.2020	24.11.2021
19_POS_163	Postulat Muriel Thalmann et consorts - Des mesures ciblées afin de mieux intégrer les migrants qualifiés, notamment les femmes, dans le marché du travail.	24.11.2020	24.11.2021
20_RES_8	Résolution Alexandre Berthoud et consorts - Il est nécessaire que le Conseil d'État organise dès que possible une ouverture coordonnée des restaurants et des établissements publics	24.11.2020	22.02.2021
20_MOT_13	Motion Jean Tschopp et consorts - De l'oxygène pour les locataires de baux commerciaux	24.11.2020	24.11.2021
20_MOT_14	Motion Stéphane Montangero et consorts - Mettons rapidement sous perfusion les domaines qui ne survivront qu'en allégeant la charge de leurs frais incompressibles !	24.11.2020	24.11.2021
20_INT_62	Interpellation Florence Gross et consorts - Les aides fédérales et cantonales COVID-19 aux restaurants doivent engendrer des conséquences positives pour les vins vaudois.	15.12.2020	15.03.2021
20_INT_63	Interpellation Sergei Aschwanden - Mesures économiques de soutien aux cas de rigueurs pour les startups/scale-ups vaudoises – L'innovation doit continuer d'être soutenue	12.01.2021	12.04.2021
21_INT_27	Interpellation Jessica Jaccoud et consorts au nom du groupe socialiste - Aides pour les cas de rigueur : l'argent, c'est pour quand ?	03.03.2021	31.05.2021
21_INT_46	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Uber et Uber Eats: qui décide ?	27.04.2021	26.07.2021
21_INT_58	Interpellation Vassilis Venizelos - Un trait d'union entre les problématiques migratoires et LGBTIQ+	05.05.2021	02.08.2021
21_INT_61	Interpellation Nicolas Croci Torti et consorts - Les caravanes restent, mais la police du commerce aboie-t-elle?	11.05.2021	18.08.2021
21_INT_67	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Aides pour cas de rigueur, épisode 2 : des indemnités se font encore attendre	26.05.2021	23.08.2021

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
21_DET_5	Détermination Stéphane Montangero - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre... à moins que celui-ci ne soit allemand ? (20_INT_12)	01.06.2021	01.07.2021
21_INT_83	Interpellation Vincent Keller - Y-Parc dans la tourmente : le Canton peut-il siffler la fin de la récréation ?	22.06.2021	20.09.2021

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie, de l'innovation et du sport pour 2021.

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

Mme Catherine Labouchère, rapporteuse : — La sous-commission chargée d'examiner le Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'exercice 2021 était composée de Mme Catherine Labouchère et M. David Raedler.

Introduction

Durant l'année écoulée, la sous-commission s'est entretenue avec la conseillère d'État en charge du département, les chefs-fe-s et les collaboratrices et collaborateurs des différents services et unités du département. Elle a effectué les entretiens et visites suivants :

- Secrétariat général (SG-DIRH), entretiens avec le secrétaire général sur les 4 unités qui lui sont rattachées :
 - Garderies de l'État de Vaud, visite de la garderie Carambole
 - Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), entretien avec la cheffe du bureau
 - Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
 - Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
- Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV), entretien avec le chef de service
- Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), entretiens avec le directeur général et des collaboratrices et collaborateurs, notamment la déléguée au numérique et le directeur de la sécurité numérique, ainsi qu'un entretien avec la Cour des comptes (CC) sur le rapport n° 67 « Gouvernance des projets de systèmes d'information métier de l'État de Vaud »
- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), entretien avec le directeur général et son adjoint et visite des Transports de la Région Morges–Bière–Cossonay (MBC)
- Contrôle cantonal des finances (CCF), entretien avec le chef de service et son adjoint
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), entretien avec la cheffe d'office

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur disponibilité, la qualité de leur accueil et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DIRH)

Les questions liées au numérique ont pris de l'ampleur. La sécurité est au centre de l'attention, ce d'autant plus depuis la cyberattaque de grande ampleur dont a été victime la Commune de Rolle. La DGNSI fait régulièrement des tests d'hameçonnage au sein de l'administration cantonale, à la fois pour vérifier si les collaboratrices et collaborateurs de l'État sont attentives et attentifs et pour les sensibiliser aux risques. La pandémie a accéléré les projets, fait émerger des besoins et l'heure est maintenant à la priorisation. Il y a un clair manque de spécialistes en informatique en Suisse et dans le canton. En attendant que la formation puisse être dispensée à suffisamment de personnes pour couvrir les besoins, cela oblige à recruter aussi sur le marché étranger. Voir aussi le chapitre DGNSI ci-après, en pages 119 et suivantes.

1^{re} observation

Mesures envisagées pour pallier les difficultés de recrutement de spécialistes en informatique

Face à la pénurie constatée de spécialistes en informatique dans le canton, il s'avère nécessaire de pouvoir procéder à des recrutements sur le marché indigène.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il envisage d'entreprendre pour faire face à cette pénurie de spécialistes en informatique, soit un plan d'action et le calendrier y relatif.*

Concernant le télétravail, selon les directives du SPEV valables pour l'ensemble de l'État, il est autorisé jusqu'à 50% du temps de travail, l'important étant l'accomplissement des tâches dans un cadre d'autonomie responsable. Les employé-e-s notent leurs heures. Au SG-DIRH, les places de travail sont suffisantes pour respecter les distances sanitaires.

Garderies de l'État de Vaud, visite de la garderie La Carambole

Cette garderie fait partie des 2 établissements d'accueil de jour des enfants de l'État. L'autre étant le Centre de vie infantine (CVE) La Fourmi, principalement destiné aux employé-e-s du CHUV. Beaucoup d'enseignant-e-s font garder leurs enfants à La Carambole. Ces lieux sont ouverts de 6h30 à 18h30 pour 10 heures d'accueil au maximum. À noter qu'à La Fourmi les enfants sont placé-e-s entre 80% et 100% et à La Carambole en moyenne pour 2 jours (le minimum exigé) à 3 jours par semaine. À part lors de la 1^{re} vague Covid-19, il n'y a pas eu de demande d'extension d'horaire. Le fait que l'un des parents au moins soit employé-e en CDD fait qu'il y a peu de situations de précarité ou nécessitant l'assistance sociale.

La structure peut accueillir 61 enfants en même temps, dont 15 dès 6 mois après la naissance au sein d'une nursery. La dotation en personnel se monte à 3 éducatrices et éducateurs pour 15 enfants en nursery, 7 pour les trotteuses et trotteurs et 10 pour les grand-e-s. Pour les enfants en âge scolaire, il y a 1 personne pour 12 enfants. En plus des professionnel-le-s, on dénombre 3 apprenti-e-s dont 1 pour l'entretien cuisine et 1 agent de propreté. Une entreprise s'occupe de l'entretien des locaux. Lors d'absences qui ne peuvent être compensées par les 2 postes polyvalents existant à l'État pour remplacer, un contrat a été conclu par le SG-DIRH avec une agence spécialisée dans le recrutement du personnel dans le domaine de l'enfance. La Carambole possède l'autorisation de former, en partenariat avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Elle prend des préapprenti-e-s. Le pédiatre de référence est le médecin cantonal.

La nourriture provient de l'externe et est réchauffée sur place. Des régimes particuliers, notamment en cas d'allergies (documentées avec certificat médical) sont proposés. Une information spécifique est délivrée dans ce cas aux collaboratrices et collaborateurs en charge des repas. Un processus spécifique est également mis en place pour l'administration de médicaments.

En ce qui concerne la sécurité des lieux, l'entrée est dotée d'un digicode. Les parents doivent donner une autorisation formelle à chaque personne habilitée à amener ou chercher les enfants, avec carte d'identité, et prévenir le personnel en avance.

Le personnel doit régulièrement suivre une formation au CHUV concernant la sécurité. Des exercices d'évacuation sont agendés 2 fois par an et les consignes de base rappelées, en particulier en matière d'incendie.

Covid-19

Pendant la 1^{re} vague (mars-avril 2020), La Carambole a fermé et le personnel a été redirigé vers La Fourmi. Les collaborations et échanges ont été très enrichissants. La reprise après le semi-confinement a été très surveillée en ce qui concerne les gestes barrières, la communication avec les parents et le personnel. Les enfants se sont très vite adapté-e-s en jouant même pendant quelques jours « au Covid ». Pendant un an (été 2020 à été 2021), il n'y a pratiquement pas eu de maladies infantiles courantes. Elles sont reparties à la hausse à la rentrée 2021.

À noter qu'en 2021, les garderies de l'État de Vaud ont accueilli 241 enfants entre 3 mois et 6 ans dans les 137 places disponibles. Celle de La Fourmi a obtenu le label « Youp'là bouge » qui est un projet de promotion suisse de la santé des petit-e-s enfants.

Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

Avec 4,7 ETP de chargés-e-s en organisation et 0,6 ETP de chargé-e de projet, l'UCA a réalisé 8 mandats achevés (5 de conseil et 3 d'appui) et 10 mandats ont été initiés (5 de conseil et 5 d'appui). De plus, 12 interventions ponctuelles (jusqu'à 5 jours) ont été réalisées, de même qu'une animation de 4 jours au Centre d'éducation permanente (CEP) dans le cadre du Certificate of advanced studies (CAS) en management et gestion du changement, et 2 modules de 0,5 jour sur la gestion des processus pour les collaboratrices et collaborateurs de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

En collaboration avec la DGNSI, l'UCA a poursuivi la coordination des projets de mise en ligne des prestations et d'animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus de l'État de Vaud (ROP). Sur mandat de la Chancellerie, elle a été en charge du suivi de la mise en œuvre des mesures de simplification administrative et de leur bilan périodique au SG-DIRH. Elle a proposé une démarche pour promouvoir un management bienveillant propice à développer la dynamique d'innovation au sein de l'Administration cantonale vaudoise. Sur mandat du Conseil d'État, l'UCA a également réalisé l'examen de 9 formulaires de demande de prestations « *once only* » qui est un processus découlant de la stratégie numérique de la Confédération consistant à ne demander qu'une seule fois certaines indications aux individus et aux entreprises pour leurs démarches administratives.

Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)

Suite à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) adopté sur le plan fédéral, le projet d'adaptation législative a été transmis au Grand Conseil fin 2021. Le SG estime que le projet est le plus homogène possible et favorise la coordination au niveau suisse. Dans son projet de nouvelle loi sur les marchés publics (LMP-VD), le canton a utilisé sa marge de manœuvre pour définir les circonstances dans lesquelles le principe du lieu d'exécution est susceptible de trouver application en droit vaudois. Cette disposition est essentielle dans la mesure où elle consacre le principe de l'application des conditions de travail au lieu d'exécution là où une convention collective de travail (CCT) existe. La Romandie est plus ouverte au partenariat social que la Suisse alémanique.

En 2021, le CCMP-VD a délivré 304 réponses (154 écrites et 150 orales). Six exclusions ont été prononcées pour des durées de 6 à 30 mois et 79 avertissements adressés à des entreprises. Quatre sessions de cours de formation ont été dispensées et le responsable du CCMP-VD a participé à l'événement « Petit-Déj'des PME et start-up » avec un réseau de 10 partenaires de la promotion économique sur le thème « Gagner un marché public : conseils et pièges à éviter ».

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Le BEFH comprend 10 personnes pour 7,05 ETP.

L'observation de 2020 relative au respect de la transversalité et aux mesures pour soutenir le BEFH à cet égard²⁵ a débouché sur le développement d'une stratégie cantonale d'égalité pour la législature 2022-2027. L'idée est que le BEFH ne se substitue pas aux services, mais leur donne une impulsion pour appliquer la stratégie d'égalité et qu'ils fassent le suivi eux-mêmes, le BEFH venant en appui au besoin. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a décidé d'un plan d'action prévention avec des indicateurs. Au CHUV, c'est l'Unité de médecine des violences qui prend le relais ; le BEFH n'a désormais que des collaborations occasionnelles avec cette unité.

Violences au sein des couples âgés

Il y a eu, en janvier 2022, une journée des seniors. Trop souvent, dès qu'ils ont plus de 65 ans, les gens disparaissent des statistiques et passent sous le radar. C'est pourquoi un projet pilote avec une référence

²⁵ 1^{re} observation au DIRH « Respect de la transversalité pour soutenir les actions du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) » Rapport de la COGES – année 2020, p. 101

croisée gériatrie et violence domestique ; le concept comment travailler pour sensibiliser les personnes qui s'occupent des seniors aux questions de violence domestique, sera lancé. Des supports sont préparés à dessein au BEFH. Une étude romande sur la prise en charge des personnes du 3^e âge conduira à élaborer des outils spécifiques qui permettront ensuite de développer des actions. Il faudra différencier ce qui est dû à la violence dans les couples âgés sans pathologies cognitives, de celle due à ces pathologies qui seront prises en charge par la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS), les solutions et suivis étant de natures différentes. La formation et l'accompagnement du personnel soignant tant en EMS que dans les soins à domicile est à prendre en compte, car c'est souvent très difficile pour ces professionnel-le-s.

Mise en œuvre de la mesure « qui tape part »

Les retours du terrain sur l'application de la mesure « qui tape part » dans le couple, soit le fait pour l'auteur-e des violences de devoir quitter le logement conjugal dans tous les cas, sont très positifs. Ils démontrent la nécessité de cette mesure et ses effets bénéfiques pour la personne victime de violences. Cela permet aussi de favoriser les dénonciations, car la victime craint moins de devoir quitter elle-même le logement si elle dénonce les violences subies.

Formation du Ministère public (MP), de l'Ordre judiciaire (OJ) et de la Police

La formation du MP et de l'OJ en matière de prise en charge des violences domestiques s'avère pertinente pour savoir comment connaître et réagir face aux violences conjugales et celles infligées aux enfants. En octobre 2021, une réunion a eu lieu entre le BEFH, le MP et l'OJ pour mettre en place, dès 2022, une formation qui leur sera dédiée pour mieux comprendre ce qu'est la violence domestique. Il s'agit d'une thématique difficile à appréhender sous tous ses aspects, car elle peut prendre des formes tant physiques, que verbales ou économiques avec des comportements des victimes dont on ne comprend pas forcément la logique à première analyse (par exemple, une femme battue revenant vers son conjoint violent). Ce cours comprendra aussi la problématique des enfants exposé-e-s à l'aliénation parentale dans le couple et la validation de la parole de ces enfants. Le but est aussi d'éviter la reproduction intergénérationnelle des enfants exposé-e-s à la violence.

Une convention pour lutter contre la violence domestique a été conclue entre l'Académie de police de Savatan et le Centre d'accueil Malley-Prairie. Des cours, inscrits dans la convention, font partie intégrante du kit de formation.

Suivi des situations et actions

En 2020 et 2021, il n'y a pas eu d'augmentation significative de cas de violence dénoncés. La situation reste stable y compris pour les centres LAVI. Cela est probablement dû à l'introduction de la loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) en 2018 et de la multiplication des actions préventives auprès des écoles de la scolarité obligatoire et des écoles de formation professionnelle. En novembre 2021 s'est organisée une nouvelle campagne dans les gymnases avec un guide d'accompagnement distribué dans tous les établissements. Un programme destiné aux 12 à 15 ans « sortir ensemble et se respecter » a été conduit pour aider à distinguer un rapport positif d'un rapport abusif.

L'appréhension des situations de harcèlement ou de violences a changé ces dernières années, notamment depuis la première vague « me too ». Plusieurs actions se sont mises en place y compris dans le domaine professionnel. Un kit d'information a été élaboré avec le SPEV basé sur une adaptation des directives contre le harcèlement et la prévention des mariages forcés.

La concrétisation de la convention d'Istanbul avec 2 axes prioritaires à savoir celui de la prévention et celui de la prise en charge des victimes et des auteur-e-s s'est aussi déployée. Les actions et une exposition en collaboration avec les autres bureaux cantonaux sur le thème « plus fort que la violence » ont également été menées. 1'500 jeunes, accompagné-e-s en binômes avec la police, des institutions du réseau ou des procureur-e-s les ont fréquentés. Cela sera reconduit à Lausanne en 2022 pour les 15-25 ans.

Globalement, le BEFH a sensibilisé la population de façon très régulière au problème de l'égalité et des actions menées contre la violence. Par le biais de nombreux communiqués de presse, brochures, papillons, documents spécifiques et relais par presse interposée, il n'a pas relâché ses efforts tant au niveau préventif que d'aiguillage vers les instances idoines pour les victimes et les auteur-e-s.

Égalité salariale

La Confédération a fait des contrôles sur les entreprises de plus de 100 personnes et le Canton a également contrôlé les entreprises vaudoises selon le modèle décrit en 2020 (voir rapport de gestion 2020 p.101) ; toutes étaient conformes.

Le 25 novembre 2021 s'est tenue la conférence suisse sur l'égalité avec un deuxième baromètre de l'égalité sur le travail rémunéré et non rémunéré fait en commun entre l'institut de sondage GFS Berne et la HES de Lucerne.

Des soirées thématiques pour le monde professionnel sont également organisées sur des sujets comme la prévoyance professionnelle et les négociations salariales, ainsi que la conclusion de conventions pour éviter d'aller devant les tribunaux.

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Le service assume le paiement des salaires pour 30'000 à 32'000 personnes par mois. Les ETP correspondants sont difficiles à chiffrer, car cela change de mois en mois.

De façon générale, l'année 2021 a été plus calme que la précédente, mais néanmoins complexe, surtout depuis l'arrivée du variant Omicron dès la fin 2021. Il a fallu mettre en place les recommandations du Conseil fédéral et les décisions cantonales subséquentes. Des mesures spécifiques avec respect de la protection des données ont été prises pour protéger les personnes vulnérables et les femmes enceintes, organiser la vaccination du personnel (le temps de vaccination a été compté comme temps de travail) et assurer la présence aux guichets malgré le télétravail. Les absences de courte durée ont baissé, contrairement à celles de longue durée qui ont augmenté (60% de plus qu'en 2020). Deux causes principales à cela : des problèmes physiques et des covid longs. Il a également fallu tenir compte des personnes ayant de la peine à s'adapter aux nouvelles méthodes de travail.

La période Covid-19 a permis d'instaurer des cours d'apprentissage sur les nouvelles directives concernant les méthodes de travail en ligne, cours de 20 à 40 minutes qui sont obligatoires pour bon nombre de fonctions.

Télétravail

La directive réglant le télétravail, hors pandémie, prévoit une autorisation de télétravail de 50% du temps de travail. Il s'agit toutefois de tenir compte des réalités horaire pour plus de souplesse. Précédemment, la directive prévoyait des horaires entre 8h00 et 18h00, mais la nouvelle version prévoit des horaires de 6h00 à 20h00 afin de mieux organiser la coordination vie privée/vie professionnelle.

L'actualisation et la sécurité en matière de protection des données ont été mises en exergue dans le rapport n°74 de la Cour des comptes publié le 12 janvier 2022 intitulé « Protection des données personnelles dans l'Administration cantonale vaudoise ». Il met notamment l'accent sur les lacunes constatées dans les services métiers et fait des recommandations pour y remédier. Le rôle du SPEV sera à ce titre important pour les implémenter au sein de l'administration.

Remarque

La COGES partage les constats et les recommandations de la Cour des comptes et encourage le Conseil d'État à les mettre en œuvre rapidement.

Système d'information RH (SIRH)

Le schéma directeur du SIRH prévoit de nouvelles solutions informatiques pour la gestion des carrières, la gestion des compétences et la formation, ainsi que pour le moteur de paie. La première phase de modernisation (SIRH1) est implémentée. La seconde étape (SIRH2), qui a fait l'objet d'un EMPD voté en 2020²⁶ concerne la modernisation des processus de recrutement et la mise en place d'outils de pilotage. Suivront des solutions pour la gestion des carrières, la gestion des compétences et la formation (SIRH3) Or, la deuxième étape n'a pu être déployée en 2021 comme prévu dans le calendrier initial, bien que le logiciel soit prêt. Des questions liées au nuage (*cloud*) et au stockage des données hors de Suisse expliquent ce retard. Une solution *cloud* à l'étranger ne respecterait pas la stratégie numérique du Conseil d'État quant à la sécurité des données. Il est nécessaire de résoudre rapidement ce problème pour notamment permettre de suivre l'évolution du personnel de l'État de Vaud.

2^e observation

Système d'information RH (SIRH2) en attente pour des raisons de localisation des données

Le SIRH1 ayant été mis en place, la deuxième étape, soit SIRH2, devait naturellement suivre. Or, elle ne peut se réaliser pour des raisons liées au « nuage » (cloud) et à la localisation des données.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, pour que la mise en fonction de la deuxième étape de SIRH se réalise en toute sécurité.*

Évaluation des fonctions

Il y a eu quelques tensions concernant les officières et officiers d'État civil, car la profession ne s'estimait pas assez reconnue. La question de la réévaluation salariale a été traitée et la fonction reclassifiée vers le haut (voir sous DEIS en p. 105). Il est à noter que des délais de réponse de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) ont été instaurés suite aux remarques récurrentes, entre autres de la COGES, soulignant la lenteur des processus de travail de la CEF.

Intégration d'ARC Emploi au SPEV

ARC Emploi propose des mesures d'insertion du chômage au sein de l'État de Vaud. Des collaboratrices et collaborateurs du Service de l'emploi (SDE) ont intégré le SPEV pour prendre en charge des chômeuses et chômeurs afin de leur permettre de retrouver un emploi à l'Administration cantonale vaudoise ou au CHUV. L'intégration d'ARC Emploi au SPEV a conduit à des résultats positifs. En effet, plus de 70% des personnes ont retrouvé un emploi dont des personnes de plus de 50 ans. L'incitation à prendre des chômeuses et chômeurs d'un certain âge a réussi. Des ateliers de recherche d'emploi ont également été organisés.

Santé et sécurité au travail

Si la DGMR a déjà des spécialistes du domaine vu les dangers liés à ses activités, dans l'ensemble de l'État, il y a 10 chargé-e-s de sécurité. D'entente avec le SPEV et Unisanté, des postes supplémentaires ont été mis au budget 2022 pour répertorier tous les sites dangereux et prendre les mesures préventives nécessaires afin d'éviter les accidents.

Un accent particulier a été mis sur les services à risques, notamment ceux qui ont beaucoup de personnel qui travaille sur le terrain. Unisanté a établi 12 fiches à distribuer comprenant un catalogue des prestations offertes. L'aspect psychologique est pris en compte. La collaboratrice ou le collaborateur qui se sent en souffrance a droit à 2 consultations gratuites à Unisanté pour un bilan. Le SPEV collabore également avec l'AI et travaille avec des spécialistes en réinsertion.

²⁶ EMPD 200 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 3'293'000 pour financer la mise en place d'une solution de recrutement au sein de l'Administration cantonale vaudoise

Des recommandations existent pour le télétravail et l'ergonomie des places de travail. Des mesures sont aussi prises pour les services qui subissent des agressions de tiers (par exemple, l'Office de la consommation – OFCO), notamment à la suite de décisions impopulaires.

La prévention du harcèlement sexuel au travail s'est renforcée, notamment par un cours en ligne déjà suivi par des collaboratrices et collaborateurs et qui se déploiera service par service. Les cadres sont formé-e-s 2 jours par an avec un-e correspondant-e santé et sécurité au travail pour gérer les conflits entre le personnel.

Concernant les questions de sécurité incendie, des cours de premiers secours sont organisés. Tous les 2 ans, pendant une semaine, des exercices au titre de la prévention incendie ont lieu dans le bâtiment administratif de la Riponne 10, à Lausanne.

Il y a également des cours sur la façon de manger sainement, la gestion du sommeil et la prévention des chutes. Ces multiples activités se déroulent sur une semaine tous les 2 ans de manière décentralisés dans l'ensemble du canton.

Formation des cadres

Le SPEV a été surpris d'apprendre que la majorité des cadres ne connaissaient pas le programme de législation. C'est pourquoi il a renforcé leur formation. Sept jours de formation sont désormais obligatoires. Des plans de carrière et de retraites leur sont dédiés. Pour les cadres supérieur-e-s, un plan de cours spécifique est prévu (voir le rapport de gestion 2020, p.103).

Certaines collaboratrices et certains collaborateurs pressenti-e-s pour être cadres ne veulent toutefois pas abandonner l'aspect métier pour passer au management. Leur avis est à respecter, car l'État a besoin de spécialistes métiers.

Programme premier emploi

Ce programme, destiné à soutenir les jeunes néo-diplômé-e-s d'un apprentissage, sans solution d'emploi, en leur donnant la possibilité d'occuper un poste en CDD au sein d'un service de l'État en lien avec le titre obtenu (voir le rapport de gestion 2020 p. 103) s'est poursuivi en 2021. En 2020-2021 l'Administration cantonale vaudoise et l'Ordre judiciaire vaudois ont généré 52 postes, le CHUV a mis à disposition 28 postes pour ces premiers emplois, la grande majorité (59) dans l'administration, mais aussi dans les métiers de bouche (9) et la logistique (4). Il y a eu 26 prises d'emploi pendant les 6 premiers mois et 30 renouvellements pour 6 mois, dont 16 au sein de l'Administration cantonale vaudoise et 14 au CHUV. Les causes de non-renouvellements sont dues à l'armée, à la maladie, aux accidents, aux séjours linguistiques ou à une décision des services. Pour l'année 2021-2022, le programme a été reconduit avec 69 bénéficiaires.

Gestion des postes

Le SPEV procède à l'inventaire de toutes les situations d'engagement (dossiers actifs à la date de l'inventaire) dont le financement ne relève pas des charges salariales (rubrique 30) avec identification des relations contractuelles ou conventionnelles concernant la mise à disposition de personnel par des tiers. Le service centralise les données récoltées et les analyse en vue d'identifier les situations non conformes et proposer des régularisations. Selon les résultats, le Conseil d'État est informé des situations non conformes, des modalités de régularisation proposées et du calendrier de mise en œuvre. Le SPEV élabore un guide recensant les documents de référence existants (directives, bases légales) relevant de l'engagement de personnel par des tiers et procède à une campagne d'information. Des situations de non-respect du plan des postes ont été identifiées. Un calendrier de régularisation a été élaboré pour tous les départements avec demande de s'y conformer au 31.12.2021.

Remarque

La COGES suivra attentivement la problématique de la gestion du plan des postes, dans tous les départements.

Le SPEV est également vigilant à la question du passage de CDD à CDI et examine attentivement les cas chaque année, car ils sont liés au processus budgétaire. Il faut parfois 3 ans pour que la situation se stabilise.

Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

Protection des données

La thématique de la protection des données fait l'objet d'un suivi constant de la DGNSI au vu de son importance majeure. En prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (LPD) en principe en 2023, la DGNSI est très attentive à ce qui se passe au niveau de la législation européenne dont beaucoup d'éléments seront repris dans la loi suisse. En outre, la loi cantonale sur la protection des données personnelles (LPrD) est en cours de révision et sera présentée au Grand Conseil. Elle implique des conséquences importantes pour l'activité de la DGNSI. Des accords se tissent entre cantons (par exemple entre Vaud et Genève) pour être efficaces tout en respectant leur souveraineté. L'échec devant le peuple du projet fédéral sur l'identité numérique a fait changer l'approche de la Confédération qui analyse et prend conscience des risques d'ouverture trop facile aux marchés.

La politique vaudoise en la matière se base sur quelques règles et principes : l'équilibre entre ouverture des données et protection des données personnelles, la territorialité, la souveraineté (à l'instar de la problématique liée à SIRH2, voir en p. 117), et faire comprendre aux entreprises les risques et le juste équilibre entre innovation et protection des données personnelles. La sensibilisation des communes est aussi à l'ordre du jour.

La DGNSI a engagé un juriste spécialiste du domaine et se dote aussi d'un poste de juriste spécialiste de la technologie pour travailler avec la préposée à la protection des données (voir le rapport général en p. 21-22). Un groupe de travail a également été instauré avec la Confédération sur la gouvernance du nuage (*cloud*), la protection des données personnelles afin former un réseau national en mains de l'État.

Le Conseil d'État a réuni un groupe d'expert-e-s académiques et d'entreprises spécialisées dans la technologie de base pour développer un concept d'identité numérique dans lequel l'État garde la main sur toute la conception, l'implémentation et le suivi. Des sociétés privées fournissent la technologie. Une veille se développe sur la *blockchain*. La Confédération a mis en place un *Swiss digital label* qui tend à une centralisation cachée des données, cela devient une question politique. Le Canton est vigilant à ne pas perdre sa souveraineté en la matière. C'est aussi la raison pour laquelle, à l'instar de tous les autres cantons, il s'est opposé au projet de loi sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) dont les articles 12 et 133 posent problème.

La DGNSI met un grand accent sur la sécurité numérique par des actions de sensibilisation, des tests et des procédures d'hameçonnage. La grande majorité des erreurs provient d'éléments simples (erreurs de clics, mauvaises manipulations, etc.). Le facteur humain est déterminant. La sensibilisation et la formation restent essentielles pour assurer la sécurité ; la culture doit évoluer au sein de l'Administration cantonale vaudoise. Il faut être conscient qu'actuellement, une politique entièrement suisse en matière de protection des données n'est pas possible notamment en raison des composants électroniques qui proviennent de multiples pays et sont en pénurie en 2021 (en raison de la pandémie). La DGNSI estime que la collaboration avec de grands groupes étrangers, si elle est très cadrée (le stockage des données restant impérativement en Suisse), n'est actuellement pas moins sécurisée que celle des plus petits groupes dont la vérification est plus complexe, donc plus fragile. La DGNSI est très vigilante sur les questions d'équipement, les mises à jour et les disques chiffrés. Les clés de chiffrement ne sont jamais détenues par toutes les personnes impliquées (chacun a un rôle personnel) et les algorithmes de protection très surveillés. Des tests de sécurité sont régulièrement effectués suivant en cela la politique de détection des risques. Des sociétés de confiance sont engagées pour attaquer les SI de l'État, même si les plus grands dangers viennent souvent de l'interne (par volonté ou négligence).

Une collaboration régulière avec le SPEV est établie pour sensibiliser et former le personnel de l'Administration cantonale vaudoise sur les comportements à avoir en matière informatique, les compétences et les risques liés au numérique.

Les rapports de la Cour des comptes n° 67 (publié le 31 août 2021) sur la gouvernance des projets de systèmes d'information métier de l'État de Vaud et celui n° 74 sur la protection des données (publié le 12.01.2022) montrent que les 2 domaines de l'informatique et de la protection des données doivent

évoluer afin de faire prendre la mesure de leur importance à tout le personnel de l'Administration cantonale vaudoise. L'État a donc une mission majeure d'accompagnement vers une politique de bonnes pratiques, de culture du changement et d'évolution nécessaire dans ces 2 domaines (voir aussi sous Rapport général en pages 16 et 18 et 22).

3^e observation

Collaboration entre la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)

L'une des clés du système à venir dans la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) prendra vraisemblablement la forme d'une collaboration plus marquée et transversale entre la DGNSI et l'APDI. Or, cette dernière souffre déjà d'un manque de moyens pour les activités qui lui reviennent.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et leur délai de réalisation, pour renforcer la collaboration entre la DGNSI et l'APDI. Une réponse commune DGNSI-APDI est souhaitée.*

Nouveaux logiciels

Système d'information exécutif-législatif (SIEL)

Plusieurs interrogations remontent à la COGES depuis les services qui implémentent de nouveaux logiciels. Les services ont souvent de la peine à se les approprier et à en comprendre toutes les fonctionnalités. Un des exemples est SIEL. Ce projet de refonte du système informatique de gestion des activités de l'Exécutif et du Législatif initié en 2006 a peiné à aboutir. La COGES l'a rappelé à maintes reprises (voir les rapports des années 2011, 2012, 2013 et 2014, 2015, 2017, 2019). Le rapport 2019 de la COGES indiquait en page 21 que « l'arrivée prochaine de SIEL (...) simplifiera grandement la gestion des documents nécessaires à l'activité des député-e-s, et facilitera la recherche de références ou d'interventions similaires ». La COGES relevait également, au travers d'une remarque en page 111, l'importance d'intégrer dès le début du processus SIEL des points d'échange avec les utilisatrices et utilisateurs. SIEL a finalement été implémenté dans la deuxième moitié de 2020, d'abord au sein de l'administration cantonale puis pour les député-e-s. Des cours ont été donnés à leur attention. À l'usage du système, il existe toutefois encore beaucoup d'ajustements à faire, l'utilisation étant sur certains points très complexe et pas du tout intuitive (voir aussi en p. 16 et 19).

4^e observation

Système d'information exécutif-législatif (SIEL) ; à quand une meilleure fonctionnalité pour les utilisatrices et utilisateurs ?

SIEL a mis plus de 10 ans à se mettre en place. À de multiples reprises, la COGES a rendu attentif le Conseil d'État à la nécessité d'avoir un outil performant et facile d'emploi pour les utilisatrices et utilisateurs. Force est de constater que malgré des corrections et ajustements, le système ne donne pas satisfaction à la majorité des personnes concernées.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures et leur délai de réalisation pour rendre ce logiciel plus simple, plus ergonomique, plus rapide.*

RI-BRAPA et DEMAUT

L'implémentation de ces logiciels a souffert des priorités liées au Covid-19.

RI-BRAPA, utile pour le recouvrement des pensions alimentaires est en production depuis juin 2021. Il s'agit d'un outil complexe avec des périmètres qu'il faut faire évoluer, puis ajuster. Cela représente un vrai challenge de pilotage. À noter qu'un crédit additionnel (21_LEG_246) de 3,85 millions a été demandé pour couvrir de nouveaux domaines comme des renforts métier, accompagnement au changement, licences supplémentaires.

Quant à DEMAUT, qui devrait notamment permettre de pallier la longueur des délais de traitement pour la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins, un crédit a été voté. L'appel d'offres court jusqu'à fin mars 2022. L'objectif est de démarrer encore au premier semestre 2022 pour être opérationnel en 2024 (voir sous DSAS en p. 85).

Modernisation du SI métier dans le cadre du programme de Gestion informatisée scolaire pour la formation professionnelle (GIS-FP)

Ce nouveau logiciel administratif pour la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) qui doit remplacer le Système d'information des établissements de formation (SIEF) dont l'historique est difficile est déployé depuis juin 2021, dans 4 écoles pilotes. Les premiers retours sont bons et les utilisatrices et utilisateurs satisfait-e-s. Il faut attendre les modules suivants. Il est probable, estime la DGNSI, que l'on puisse rester dans la fourchette des CHF 12 millions prévus dans l'EMPD 333²⁷ s'il n'y a pas de demandes supplémentaires, notamment en termes de sécurité.

Remarque

Les commissaires à la gestion de la prochaine législature devront suivre attentivement ces mises en œuvre.

Hacking dans les communes

Le cas de Rolle, suivi par d'autres, a révélé que les systèmes d'information des communes étaient vulnérables et que les hackers avaient trouvé un moyen facile de se faire de l'argent à moindre risque. Même si les communes sont autonomes, l'État leur a rappelé le mode d'emploi pour limiter les risques et les démarches à entreprendre en cas d'attaques. Il a été remarqué que souvent il n'y avait pas de procédure de double authentification. Une séance s'est tenue entre les fâtières des communes et une délégation du Conseil d'État pour définir les attentes en termes de prestations pour la prévention et les réactions en cas d'attaque. Concernant les moyens d'intervention, 2 options sont en discussion, soit les communes intègrent le Centre opérationnel de sécurité de l'État de Vaud (SOC), soit le Canton aide l'Union des communes vaudoises (UCV) et les grandes villes à monter un système de sécurité propre. Des stress tests seront effectués. Une intégration au SOC nécessiterait 2 à 3 ETP supplémentaires à financer par les communes

Remarque

Face aux risques accrus de cyberattaques, il est impératif que le Canton prenne des mesures fortes (par exemple obligation d'annonce) permettant de les prévenir et d'en tempérer les effets lorsqu'elles surviennent. Nombre d'objets ont été déposés au plénum concernant la problématique des cyberattaques et des risques. La COGES ne dépose alors pas d'observation, mais sera très attentive aux réponses apportées aux divers objets parlementaires en la matière et effectuera un suivi vigilant du sujet.

Informatisation des secteurs métiers

La réussite des projets informatiques dépend de l'implication des services métier concernés, qui sont également responsables de la définition des besoins et de l'acceptation de la solution informatique. Cela demande un travail très important qui n'est pas inné. En cela, le rapport n° 67 de la Cour des comptes « Gouvernance des projets de systèmes d'information métier de l'État de Vaud » a été très utile pour identifier les améliorations à entreprendre. Il s'agit en priorité de gérer les projets avec plus de méthodologie et d'instaurer une culture du numérique à travers toute l'administration cantonale vaudoise, ce qui n'est pas encore acquis fin 2021 (voir aussi Rapport général en p. 16 et 18).

²⁷ EMPD 333 accordant au CE un crédit de 11'798'500 francs pour financer la refonte du système d'information métier de la DGEP par le remplacement d'e*SA et la modernisation du SI métier dans le cadre du programme de Gestion Informatisée Scolaire pour la Formation Professionnelle (GIS-FP)

Dossier électronique du patient (DEP)

La complexité de l'écosystème et la difficulté à définir le périmètre avec le peu de connaissances de ce qui était voulu à la base rendent l'élaboration du DEP ardue. L'exigence d'un nuage (*cloud*) souverain avec des garanties pour la protection des données rend l'équation difficile à résoudre pour plusieurs raisons, notamment car il est actuellement impossible pour la Suisse d'être autonome en matériel et les logiciels locaux ne sont pas encore assez performants. En Suisse, l'exigence d'avoir un hébergement des données sur 3 continents complique encore la donne. Les questions de sécurité sont aussi à mettre en relation avec la difficulté de recruter des expert-e-s en informatique en Suisse ce qui entraîne l'ouverture de ces postes à des frontaliers et frontaliers plus que dans le reste de l'administration vaudoise. Pour cela, l'engagement au sein de la DGNSI est accompagné de manière à fidéliser le personnel en offrant des plans de carrière attrayants. Cela reprend le questionnement qui a fait l'objet de la première observation sous le chapitre SG-DIRH en p. 113.

Tout ce qui concerne CARA (instrument de base certifié selon la loi fédérale sur le DEP permettant aux professionnel-le-s de la santé l'accès rapide et facilité aux données de santé de leurs patient-e-s avec leur accord) est un dossier lourd et nécessitera aussi un suivi particulier.

Télétravail

Alors qu'il était pratiquement impossible de se fournir au plus fort de la pandémie, 90% des collaboratrices et collaborateurs ont maintenant des ordinateurs portables. Les objectifs principaux sont la sécurité et la mise à jour des systèmes pour éviter leur vétusté.

Archivage électronique

Tout l'enjeu de l'archivage électronique réside dans la sélection des données (sobriété numérique), leur archivage probatoire et historique et leur sauvegarde qui doit être déconnectée de la sélection pour s'assurer de pouvoir les conserver intactes.

Contrôle cantonal des finances (CCF)

Dans son rapport pour l'année 2020 en page 111, au travers d'une observation, la COGES s'enquerrait de mesures pour faire face à l'évolution numérique et permettre que les documents et factures scannés puissent être validés officiellement. Les 2 réponses du Conseil d'État ont été jugées insuffisantes par le Grand Conseil, l'observation est désormais un postulat déposé au Conseil d'État.

Le CCF constate qu'après 5 ans de SAP à l'État de Vaud, tous les services n'ont pas encore intégré totalement le fonctionnement de ce logiciel. La gestion électronique des données que d'autres cantons ont implémentée (Valais et Neuchâtel) n'est pas encore en vigueur au sein de l'État de Vaud. Dans le canton, il existe 30 logiciels d'interface qui facturent souvent avec des copies de factures non sécurisées, alors que seules les factures papier font foi. S'il n'y a pas eu de cas de difficulté de contrôle pour le CCF, un potentiel de faute existe, notamment pour l'année 2021, car la validation des factures 2020 a été simplifiée. Il est donc nécessaire d'avancer dans cette démarche de vérification des documents et factures scannés. Le CCF insiste sur les nécessaires informations et formations de base des services RH à cet effet. Les procédures de paiements rigoureuses doivent persister même en cas de télétravail. Le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) identifie encore toute la facturation manuellement. Il faudra changer cela avec l'implémentation du QR Code.

Suivi des crédits Covid-19

L'activité du CCF a été intense pour le contrôle des cas de rigueur au-dessus de 5 millions de francs, même si la Confédération avait déjà payé. Il n'a pas constaté de malversations évidentes, mais plusieurs cas de corrections. Quand le CCF identifie un problème, il en informe le Conseil d'État qui le fait suivre au MP.

Le CCF a également suivi, avec le Service des affaires culturelles (SERAC) les crédits pour la culture, et avec la Direction générale de la santé (DGS) la question de la gestion de la vaccination et du traçage. Il en a été de même pour les questions de transports de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) et du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) pour savoir si tous les justificatifs étaient transmis et vérifiés.

Suivi des grands chantiers

Les chantiers du M2, M3 et T1 qui se montent à 1,5 milliard de francs demandent une surveillance particulière. À cet effet, un CDD du domaine de la construction sera engagé. Pour le CHUV, le Conseil d'État a demandé un rapport semestriel sur le suivi des investissements. À l'UNIL, en termes de grands chantiers, le bâtiment des sciences de la vie nécessitera un suivi. Il en sera de même pour le Centre coordonné de compétences cliniques (C4).

Croissance des institutions, gestion des flux et des fonds

Les hautes écoles (UNIL, HES) ou le CHUV sont des institutions de très grande taille avec des missions tant cantonales qu'intercantonales, voire internationales. Elles collaborent entre elles et avec le domaine privé dans de multiples situations. Les flux financiers et la gestion des fonds ne sont pas simples à comprendre et à suivre. Si les tâches de contrôle venaient à augmenter significativement, il faudrait considérer une augmentation des effectifs au sein du CCF. La COGES suivra attentivement cette évolution.

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Transports ; crise sanitaire et finances

L'année 2020 avait vu une baisse de fréquentation des transports publics en raison de la crise sanitaire. Le déficit pour les entreprises de transport avait été compensé par les mesures découlant de la loi fédérale du 20 septembre 2020 sur le soutien des transports publics durant la crise du Covid-19 et les directives d'applications de l'Office fédéral des transports (OFT), ainsi que sur le plan cantonal par le décret du 16 mars 2021 accordant un soutien extraordinaire aux transports publics régionaux et urbains pour atténuer les pertes provoquées par le coronavirus durant l'année 2020, et par la directive du 1^{er} septembre 2021 sur la mise en œuvre. Tous les calculs ont été effectués selon un mécanisme dûment référencé. Pour les lignes cofinancées par la Confédération, 47% ont été pris en charge par la Confédération et 53% par le Canton. Pour les lignes non cofinancées, 100% a été pris en charge par le Canton. Le trafic des lignes touristiques (Compagnie générale de navigation – CGN, Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat – LNM) a été pris en charge par les cantons concernés, l'OFT n'étant pas entré en matière sur l'indemnisation des lignes touristiques. Les décomptes de 2020 étaient quasi définitifs fin 2021 et il s'avère que les 17 millions de francs du décret de mars 2021 n'ont pas été dépensés, les compagnies de transport ayant utilisé leurs réserves. À noter que les contributions Covid-19 des pouvoirs publics sont considérées comme des mouvements de fonds, non concernés par la déduction de l'impôt préalable de 3,4%.

En 2021, la fréquentation est en moyenne de 20% de moins que celle de 2019 (-10% pour le M2). Des demandes d'aide seront faites tant au niveau de la Confédération que sur le plan cantonal, mais sur la base de comptes audités, ce qui ne sera pas le cas avant l'été 2022. Les réserves sont épuisées. Comme il n'y a pas eu de confinement strict en 2021, il est donc exclu, selon la DGMR, que les entreprises de transports publics à vocation touristique ayant bénéficié de Réduction de l'horaire de travail (RHT) en 2020 puissent y recourir en 2021.

Le télétravail a fait baisser le renouvellement des abonnements et a contribué au report sur le trafic routier. L'hypothèse est que le trafic de transports publics de 2019 sera redevenu le même d'ici 2024, pour autant que la pandémie ne se poursuive pas. Les transports touristiques, notamment lacustres, ont vu le trafic diminuer de plus de 20% en raison aussi de la météo.

Travaux (autoroutes, routes, métros, trams, bateaux et vélos)

Avec un certain retard, une convention a été signée entre la Confédération, le Canton et la Commune de Chavannes-près-Renens concernant la jonction de Chavannes afin de permettre la réalisation de la nouvelle jonction sur l'A1. Pour la RC 76, il faut s'assurer de la sécurité des chantiers.

En ce qui concerne la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) sur l'axe Bussigny-Lutry, le Canton est coordinateur, mais la compétence est communale. Sur le secteur Est, 2 projets partiels (PP) sont en cours. D'une part, le PP7 Pully-Paudex-Lutry entre le carrefour de la Damataire à Pully et l'arrêt « Lutry Corniche ». La commune de Pully a accepté ce projet, mais pas celle de Paudex. Le refus porte seulement sur le projet routier et la levée des oppositions, mais pas sur l'aspect financier. Suite à la décision de Paudex, la Commune de Pully puis celle de Lutry ont retiré ce point de l'ordre du jour de leur Conseil communal respectif, mais les discussions continuent. D'autre part, le PP8 (réaménagement de l'Avenue de Lavaux et de certains axes connexes à Pully) a passé l'examen préalable et la mise à l'enquête.

Les travaux pour le tram de l'Ouest lausannois sont en cours. Les études se poursuivent pour le M3 et les adaptations des M1 et M2.

La stratégie vélo présentée en novembre 2021 est soumise au Grand Conseil. Deux crédits d'un montant total de près de 42 millions de francs sont demandés pour un premier volet de mise en œuvre. Le Conseil d'État ambitionne de démocratiser l'usage du vélo, de valoriser son potentiel aussi bien pour les déplacements quotidiens que de loisirs et de lui dédier des aménagements continus et de qualité dans les agglomérations, mais aussi les villes et les villages.

En ce qui concerne les transports lacustres, pour la CGN, la construction des nouveaux types de bateaux NAVIEXPRESS est en cours. Il en est de même pour les plans de mobilité relatifs aux déplacements des frontaliers et frontalières avec une analyse des processus d'embarquement et débarquement. Du côté français, l'interlocuteur est la Communauté des communes françaises.

La question de la coordination de tous les modes de transports est une priorité de département afin d'avoir une offre attractive des transports publics

Lausanne–Echallens–Bercher (LEB)

Les travaux avancent, malgré les difficultés du chantier du tunnel. Depuis fin 2021, des bus remplacent les trains sur le trajet qui pourra s'effectuer sous le tunnel à l'issue des travaux prévus en mai 2022. Les surcoûts sont et seront suivis par la Commission des finances (COFIN).

Suite aux affaires Car postal et Berne-Löstehberg-Simplon (BLS), la Confédération a lancé des audits transversaux pour 5 entreprises suisses de transport sans prérequis. Le LEB a fait partie des audités.

Compagnie du chemin de fer Nyon–St-Cergue–Morez (NStCM)

La suspension du directeur de la compagnie en octobre 2021 était due à une question humaine et non à une mauvaise gestion de l'entreprise. L'audit a été lancé et les 2 conseils d'administration, celui de l'entreprise où l'État est actionnaire et celui des Transports publics de Nyon (TPN), traitent cette affaire, toujours en cours, avec diligence.

Rapports de la DGMR avec les CFF

Ces rapports sont constants, notamment quant aux lourds travaux de la gare de Lausanne prévus dès le printemps 2022 avec la redéfinition des voies. La coordination concernant les travaux du M3 et la ligne Lausanne-Genève font l'objet d'une grande attention. L'épisode du « trou de Tolochenaz » a montré la fragilité de la ligne non seulement pour le trafic des passagères et passagers, mais également pour le fret et l'approvisionnement de l'Ouest du canton. Les projets d'étude de voie souterraine pour le cargo et de voie alternative reprennent tout leur sens, selon la DGMR.

Centre d'entretien des routes nationales et cantonales pour la région Est, à Rennaz

Le calendrier des travaux visant à pallier la vétusté des installations, dont la COGES s'était fait l'écho à plusieurs reprises²⁸, est le suivant :

- février-septembre 2022 dépôt et obtention du permis de construire ;
- janvier-octobre 2022, EMPD du crédit d'ouvrage (délai référendaire inclus) ;
- mars 2022, achèvement de l'étude de projet (livrable 1), avenant 2 du financement Canton/Office fédéral des routes (OFROU) ;
- dès avril 2022 : appel d'offres ;
- novembre 2022 à décembre 2026, réalisation en 5 étapes en raison du maintien du site en activité.

La COGES suivra attentivement ces travaux, car c'est un dossier qui n'a que trop duré.

Visite de l'entreprise de Transports de la Région Morges–Bière–Cossonay (MBC)

L'entreprise compte 303 collaboratrices et collaborateurs sur 3 sites : Tolochenaz (dépôt et ateliers), Bière (ateliers d'entretien) et Cossonay (dépôt). Il existe 2 points de vente, à Bière et à Morges. La flotte comporte 136 véhicules entre les trains et les bus. Elle a transporté 7 millions de voyageuses et voyageurs en 2019, contre près de 5 millions (4'954'974) en 2020 y compris les élèves de la région. La baisse de fréquentation est due à la crise du Covid-19 avec 1,4 million de pertes estimées pour 2021 (les chiffres définitifs 2021 ne seront pas connus avant l'été 2022).

La direction comprend les finances, les achats, les RH, la communication, la qualité et l'administration centrale. La collaboration avec le réseau routier est permanente. La direction agit par objectifs découlant d'une stratégie quadriennale 2021-2025, comportant le trafic des voyageuses et voyageurs, celui des marchandises, les transports scolaires, le tourisme ainsi que la mobilité et le développement durable.

Le recrutement de spécialistes (régulatrices, régulateurs et mécaniciennes, mécaniciens) n'est pas toujours facile, c'est pourquoi le MBC s'engage à en former à l'interne. Les salaires sont plus bas qu'aux CFF, mais MBC s'investit pour un dialogue constant avec le personnel sur les conditions de travail et son degré de satisfaction.

Pour faire face à la crise du Covid-19, des mesures d'économie ont été prises dont l'internalisation des prestations, le gel des engagements, l'achat de combustibles en dessous du budget et une diminution des frais de marketing, ce qui a permis de terminer l'année 2020 dans le budget. Pour 2021, la comptabilité analytique est en cours d'amélioration, les matrices financières se consolident et s'il y a des ajustements à faire, ils se réalisent par le biais des réserves. Un effort substantiel sera poursuivi vers la digitalisation des services, le télétravail et la complémentarité des services.

Pour le développement de la compagnie, 3 projets sont en cours ou prévus. Le premier est l'extension de la capacité du funiculaire de Cossonay ; la gare et les cabines ont été renouvelées et la mise en service s'est faite en septembre 2021. Le deuxième est le dépôt-atelier des bus à Denges ; le permis de construire a été obtenu et la réalisation a commencé en 2021 avec l'objectif de mise en production en 2025. Le troisième projet est la rénovation complète du site de Bière pour répondre, dès 2028, aux besoins des transports de marchandises et des voyageuses et voyageurs jusqu'en 2050, ainsi que pallier l'obsolescence des installations de sécurité. Les investissements prévus sont de 12,5 millions pour le premier projet, 85 millions pour le deuxième et 120 millions pour le troisième. Des réflexions sont aussi en cours pour de futurs projets (par exemple le transport des matériaux de la gravière du Sépey, à Ballens).

²⁸ « Vétusté du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz, pour la région Est », rapport de la COGES – année 2012, p.112 et « Rénovation du Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois, à Rennaz », rapport de la COGES – année 2015, p. 77. En 2015, un postulat avait été déposé suite aux refus successifs des réponses du Conseil d'État en raison notamment de l'absence d'une feuille de route et du non-aboutissement des négociations avec l'OFROU.

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Au 31 décembre 2021, il y avait dans le canton 10'478 places autorisées de préscolaire, 15'713 places autorisées en parascolaire et 4'147 places autorisées mixtes (pré et parascolaire). Le personnel de l'OAJE se montait à 19 ETP pour 24 personnes.

La thématique de l'accessibilité financière a été traitée dans une séance commune OAJE-Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) en septembre 2021. Cela reste un problème, car si des solutions sont trouvées pour l'augmentation des places et l'amélioration de la qualité de l'accueil, il n'en va pas de même pour les tarifs qui sont du ressort des réseaux et des communes. Il faudra faire évoluer cette situation. L'OAJE en est conscient. Le calcul par le Revenu déterminant unifié (RDU) est complexe. Une des pistes possibles serait de penser le système en fonction du taux d'effort et du revenu des parents.

5^e observation

Accessibilité financière à l'offre d'accueil de jour des enfants

L'article 29 alinéa 2 de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) indique que « l'accessibilité financière aux prestations d'accueil est garantie ». Or, cette question tarifaire est très variable d'un réseau à l'autre et d'une commune à l'autre, ce qui met certains parents en difficulté pour recourir à l'accueil.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les réflexions et mesures pour répondre au cadre légal de l'article 29 alinéa 2 de la LAJE.*

Covid-19

En septembre 2021, lors de la visite de la sous-commission, le 14^e plan de protection était mis en place et le 15^e était en préparation. Il concernait l'obligation du certificat Covid pour les structures l'exigeant et l'accompagnement pour celles ne l'exigeant pas.

En 2021, seules 2 structures ont dû fermer pendant 5 jours en raison du manque de personnel. Une communication du médecin cantonal encourageant à la vaccination a été envoyée aux structures pour être transmise au personnel par les directions. Des informations similaires ont été transmises par les coordinatrices pour l'accueil familial. Des équipes mobiles de vaccination sans rendez-vous ont été déployées dans le canton. À noter qu'avec la vague du variant Omicron, la situation a été tendue dans le canton en janvier 2022. Six crèches ont dû fermer temporairement. Le Canton a fait un appel public pour venir pallier le manque de personnel.

En ce qui concerne les aides financières, le travail se poursuit tant avec le Canton qu'avec la Confédération qui a adopté une base légale pour indemniser les structures publiques dans un deuxième temps alors qu'elle y avait initialement renoncé.

Crèche de Corseaux

Le cas de la fermeture de la crèche de Corseaux a fait l'objet de reportages dans la presse. L'OAJE avait donné à la direction de la crèche un délai à décembre 2023 pour respecter les exigences de conformité. Or, la directrice à qui appartenaient les locaux de la crèche a décidé de fermer au 31 août 2021, sans en avertir l'OAJE, ce qui a mis les parents en difficulté. Toutefois, des solutions ont pu être trouvées bien que la Ville de Vevey soit sortie du Réseau enfance Vevey et environs (REVE) au 1^{er} janvier 2022.

Autorisations d'exploiter pour l'accueil en milieu familial

De nouvelles directives cantonales sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2021 concernant l'accueil en milieu familial. À cet effet, une coordination a été effectuée avec la FAJE mettant un fort accent sur la pédagogie et la sécurité. La FAJE financera 1,5 million de francs supplémentaires pour l'adaptation au nouveau ratio de coordination et forfait administratif (8% de la masse salariale). Un rapport sera fait d'ici fin 2022, avec un bilan d'évaluation prévu fin 2023.

Accueil d'urgence (articles 2 et 41 LAJE)

L'accueil d'urgence relève de la compétence de la FAJE qui soutient cet accueil de 2 manières :

- Le soutien aux jardins d'enfants et haltes-garderies (structure d'accueil à temps d'ouverture restreint (TOR) sans prestation de repas). Une des missions est d'accueillir les enfants de parents momentanément en incapacité de prendre en charge les enfants. En 3 ans, la FAJE a augmenté son soutien de 540'000 francs à 1'400'000 francs. Dans le même laps de temps, le nombre de TOR subventionnées est passé de 41% à 70%. Le nombre de réseaux ayant intégré des conventions avec les structures TOR subventionnées par la FAJE est passé de 14 à 24, depuis 3 ans.
- Le subventionnement de la prestation de garde d'enfants malades fournie par la Croix-Rouge vaudoise. La FAJE finance environ 50% du coût total. En 2020, le montant versé à la Croix-Rouge a été de 230'000 francs soit environ 50% du coût total. En 2019 et 2020, seuls 2 réseaux (Pays-d'Enhaut et Yvonand) n'ont pas été desservis par cette prestation. Les chiffres 2021 ne sont pas encore connus à l'heure de la rédaction de ce rapport.

Remarque

La COGES recommande que tout le territoire vaudois soit desservi de manière équitable pour l'accueil d'urgence.

Numérisation

Le processus de numérisation a repris après un arrêt d'un an dû au Covid-19. La première étape se fait en collaboration avec la DGNSI pour les autorisations d'exploiter afin de remplacer le logiciel PROGRES.

Grille de surveillance des structures

La surveillance des structures d'accueil a fait l'objet d'une grille d'évaluation avec des critères spécifiques en 2020. La 2^e version a été implémentée en octobre 2021.

Augmentation des places

Statistique Vaud suit régulièrement cette thématique. Les réseaux sont les principaux créateurs de places. Le télétravail des parents n'a pas d'impact sur le préscolaire et très peu sur le scolaire (UAPE). Malgré l'augmentation des places, le taux de couverture ne peut répondre à la demande. La LAJE prend en compte la situation socioprofessionnelle des parents et la monoparentalité pour l'attribution de places, mais le problème du manque de places reste encore prégnant.

Heures d'ouverture des structures

Les heures d'ouverture des structures sont de 6h30 à 18h30 avec un maximum de 10h00 pour les enfants. L'OAJE n'a pas eu de demande d'extension des horaires.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2021, le DIRH compte 52 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice²⁹.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
08_MOT_036	Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire	22.04.2008	21.04.2009
08_POS_049	Postulat Maximilien Bernhard et consorts - pour un meilleur développement de transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe.	23.09.2008	23.09.2009

²⁹ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
09_INT_221_2	Détermination Nuria Gorrite - sur la réponse du Conseil d'État à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin	16.03.2010	15.06.2010
18_INT_118_2	Détermination Hadrien Buclin - au nom de EàG, sur la réponse immédiate du CE à son interpellation - Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité ? - Pour un contrôle des dernières déclarations fiscales de M. le conseiller d'État Pascal Broulis par une instance indépendante	16.03.2010	06.06.2018
10_POS_227	Postulat Anne-Marie Depoisier - Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'État à l'observation relative à la nursery de Marcelin	14.12.2010	14.12.2011
11_PET_077	Pétition en faveur de la desserte du site de Cery par les transports publics	05.06.2012	05.09.2012
11_POS_308	Postulat Florence Golaz et consorts - concernant les communautés tarifaires - quelle gouvernance et quels coûts pour les usagers et usagers	08.01.2013	08.01.2014
11_POS_313	Postulat Vassilis Venizelos - au nom du groupe des Verts pour que la répartition des charges d'investissement et d'exploitation des transports publics ne conditionne pas les choix de développement du réseau urbain et régional	08.01.2013	08.01.2014
13_INT_146_2	Détermination Dominique-Richard Bonny - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Marchés publics: valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires	28.04.2015	28.07.2015
15_POS_143	Postulat Alexandre Rydlo et consorts - au nom des député-e-s de l'Ouest lausannois - Pour un arrêt des trains grandes lignes en gare de Renens	06.10.2015	06.10.2016
16_RES_035	Résolution Claudine Wyssa au nom de la Commission thématique de la modernisation du Parlement - Garantir le rythme des séances du Grand Conseil	11.10.2016	11.01.2017
16_QUE_062	Simple question Albert Chapalay - Le Conseil d'État peut-il informer le Grand Conseil sur la/les mutations/s qui vont intervenir au sein du collège des huissiers du Conseil d'État suite à la prise de retraite, bien méritée, du Chef huissier ?	14.12.2016	14.01.2017
16_POS_171	Postulat Anne Papilloud et consorts - Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. Voltaire.	20.12.2016	20.12.2017
17_RES_041	Résolution Vassilis Venizelos et consorts - Pour une presse romande variée et vivante !	07.02.2017	07.05.2017
16_POS_190	Postulat Bastien Schobinger et consorts - Quelle vision pour accompagner l'arrivée des véhicules autonomes ?	28.03.2017	28.03.2018
17_INT_689	Interpellation Philippe Germain et consorts - Le Col du Marchairuz et ses environs seront-ils un jour connectés au réseau de téléphonie mobile ?	28.03.2017	28.06.2017
17_POS_002	Postulat Laurent Ballif et consorts - Préservation du patrimoine et sauvegarde des archives cantonales : deux raisons de soutenir le Musée Bolo.	22.08.2017	22.08.2018
17_QUE_001	Simple question Claire Richard - Quel sort réservé aux prises de contact citoyennes ?	26.09.2017	26.10.2017
18_INT_093	Interpellation Carine Carvalho et consorts - Reconnaissance de son identité de genre dans les relations professionnelles et d'études	16.01.2018	16.04.2018
18_RES_006	Résolution Raphaël Mahaim et consorts - Enfances volées : agir pendant qu'il est encore temps	06.03.2018	06.06.2018
18_QUE_009	Simple question Alexandre Rydlo - Au vu des problèmes que pose apparemment la déduction fiscale des frais de transport, le Conseil d'État ne devrait-il pas équiper ses membres d'un Abonnement Général des transports publics ?	27.03.2018	27.04.2018
17_POS_005	Postulat François Pointet et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Mobilité 4.0 : plus de mobilité pour moins de béton	05.06.2018	05.06.2019

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
18_RES_011	Résolution Hadrien Buclin et consorts au nom du groupe Ensemble à gauche - Mettre un terme au cumul d'indemnités non imposées et de déductions fiscales pour les conseillers d'État	12.06.2018	12.09.2018
18_INT_190	Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Travaux sur la ligne Genève-Lausanne-Berne : les CFF nous berneront-ils encore longtemps ?	19.06.2018	19.09.2018
18_RES_015	Résolution Séverine Evéquoz et consorts - Diversité des supports médias : pour un accès à l'information pour toutes et tous grâce au papier	26.06.2018	26.09.2018
17_INT_014_2	Détermination Maurice Mischler - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Courriels des députés sommes-nous en sécurité ? - Des courriels sécurisés pour les députés	30.10.2018	30.01.2019
18_POS_028	Postulat Patrick Simonin et consorts - Il faut sauver le génie ferroviaire vaudois	30.10.2018	30.10.2019
18_INT_275	Interpellation Rebecca Joly et consorts - Routes nationales et territoire local : des conflits en vue	08.01.2019	08.04.2019
19_RES_022	Résolution Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Ligne TGV Lausanne-Vallorbe-Dijon-Paris : bis repetita ?	05.02.2019	05.05.2019
17_POS_014	Postulat Léonore Porchet et consorts - Tout n'est pas bon dans le porc !	11.06.2019	11.06.2020
19_INT_365	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - PALM : où est le capitaine ?	11.06.2019	11.09.2019
18_MOT_063	Motion Guy-Philippe Bolay et consorts - La transparence démocratique nécessite des procédures de consultation encadrées par des règles claires, stables et cohérentes	10.03.2020	10.03.2021
20_INT_463	Interpellation Rebecca Joly et consorts - Transformez cette autoroute que je ne saurais voir !	10.03.2020	10.06.2020
19_POS_115	Postulat Rebecca Joly et consorts - Le travail c'est bon pour la santé ?! Et à l'État de Vaud ?	07.10.2020	06.10.2021
19_MOT_071	Motion Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour une protection efficace des lanceurs d'alerte dans l'administration cantonale vaudoise	07.10.2020	06.10.2021
17_POS_017	Postulat Vassilis Venizelos et consorts - Blockchain : le web 3.0 peut changer les rapports entre l'administration et les administrés	04.11.2020	03.11.2021
18_POS_091	Postulat Rebecca Joly et consorts - Accessibilité des documents : nouveau site et nouvelles options !	04.11.2020	03.11.2021
19_PET_040	Pétition pour un carrefour du Pontet à Ecublens sans interférence avec le ml	18.11.2020	17.02.2021
20_INT_47	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Le canton de Vaud à pied !	24.11.2020	22.02.2021
21_RES_1	Résolution Rémy Jaquier et consorts - Avenir des Ateliers CFF à Yverdon-les-Bains	26.01.2021	26.04.2021
21_INT_10	Interpellation Stéphane Balet et consorts - Quel avenir pour les ateliers CFF d'Yverdon-les-Bains ?	26.01.2021	26.04.2021
21_RES_2	Résolution Sébastien Cala et consorts au nom de la commission ad'hoc chargée des EMPD 225 & 226 - Utiliser les outils que le Canton de Vaud promeut pour des marchés publics éthiques	17.02.2021	17.05.2021
21_RES_6	Résolution Marc-Olivier Buffat et consorts - CFF immobilier: une suspension aux investissements aux conséquences désastreuses	17.02.2021	17.05.2021
21_INT_28	Interpellation Cloé Pointet et consorts - Péjoration du nœud ferroviaire Palézieux – toute une région déconnectée ?	03.03.2021	31.05.2021
21_INT_33	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes !	09.03.2021	07.06.2021
21_INT_41	Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Les Transports public dans le Chablais sont-ils à la croisée des chemins (de fer) ?	31.03.2021	28.06.2021
21_INT_60	Interpellation Sébastien Pedroli - Qualité des transports publics : les CFF oublient-t-ils la Broye-Vully?	05.05.2021	02.08.2021

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
21_INT_68	Interpellation Yves Paccaud et consorts - La fracture numérique va-t-elle exclure les personnes âgées des bus ?	26.05.2021	23.08.2021
21_INT_66	Interpellation Jean-Christophe Birchler et consorts au nom du groupe vert/libéral et consorts - Routes cantonales en traversée de localité : qui prend les décisions et sur quelle base?	01.06.2021	30.08.2021
21_INT_79	Interpellation Florence Gross et consorts - Projet d'horaire CFF pour 2022 -Bourg-en-Lavaux est-elle la commune oubliée?	16.06.2021	14.09.2021
21_INT_115	Interpellation Taraneh Aminian au nom EP - Nos subventions servent-elles à favoriser la précarité dans les structures d'accueil de l'enfance ?	28.09.2021	27.12.2021
21_INT_113	Interpellation Claire Attinger Doepper - Fracture numérique ou aisance des usages ...quel écart ?	28.09.2021	27.12.2021

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour 2021.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE)

MM. Jean-Bernard Chevalley / Arnaud Bouverat, rapporteurs : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion 2021 du Département des finances et des relations extérieures était composée de MM. Jean-Bernard Chevalley et Arnaud Bouverat.

Introduction

Le département est composé des entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DFIRE) auquel sont rattachés :
 - Office des affaires extérieures (OAE)
 - Statistique Vaud (STATVD)
- Direction générale de la fiscalité (DGF) qui comprend :
 - Administration cantonale des impôts (ACI)
 - Registre foncier (RF)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) qui réunit :
 - Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI)
 - Direction des achats et de la logistique (DAL)
 - Direction de l'immobilier et du foncier (DIF)
 - Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP) dont il faut distinguer :
 - Section monuments et sites
 - Section archéologie cantonale
- Cour des comptes (CC)

Toutes les entités ont été visitées cette année, à l'exception du RF.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des échanges et des renseignements fournis.

Remarque

Comme mentionné dans nos précédents rapports, les relations extérieures sont conduites par le DFIRE et non par la présidence du Conseil d'État comme le prévoit l'article 29 alinéa 2 de la loi sur l'organisation du Conseil d'État (LOCE). Le changement de législature pourrait permettre une clarification des rôles soit par voie légale soit réglementaire.

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Le nombre d'ETP est de 14,95 en 2021. La structure du SG n'a pas subi de modification majeure si ce n'est le remplacement des deux secrétaires du SG parties à la retraite. Pour repourvoir ces postes, un transfert interne a eu lieu et une personne venant de l'extérieur avec des compétences de brevet RH a été engagée. Un poste a été prêté à la DGIP (division du patrimoine), un autre à la DAL jusqu'à la fin 2021. Par ailleurs, 2 postes ont été demandés en archéologie et patrimoine, ceci notamment pour les dossiers des fouilles préparatoires et du fonds d'appui aux communes et privés. Sur le plan informatique départemental, il est également prévu de basculer les 2 applications « logistiques » et « achat » au début janvier 2022 dans SAP.

Suivi des participations

Au sujet des participations de l'État, le cycle d'information des collaboratrices et collaborateurs est en passe d'être terminé. Le contenu de la présentation est très détaillé, précise les conditions d'éligibilité à une représentation de l'État et détaille bien l'importance de la lettre de mission, l'obligation de rapporter par écrit à l'autorité, particulièrement sur la réalisation des objectifs, les conflits d'intérêts et divergences éventuelles et les risques potentiels pour l'État. Des indications précises quant au rôle attendu au Conseil d'administration ou au Conseil de Fondation des entités concernées ont été listées. Un nouveau cycle d'information avec les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs va s'organiser. Au vu de ces documents, la COGES exprime sa grande satisfaction de voir ainsi son observation déposée en 2017 pleinement répondue³⁰.

Grands projets

Concernant Plateforme 10, depuis le 1^{er} janvier 2021, il n'y a plus de lien avec le département constructeur et de conduite des grands projets (DFIRE) ; le dossier a été transmis définitivement au SERAC, entité utilisatrice. Pour la Maison de l'Élysée, les travaux de commissions et le passage en plénum ont abouti à la décision d'un crédit de réhabilitation permettant un futur déplacement de l'OAE et du SERAC.

Office des affaires extérieures (OAE)

L'OAE comptait 5,7 ETP en 2021. Au niveau des changements de personnel, l'office a connu le départ d'une personne après 8 ans d'activité et d'une autre en congé maternité. La première personne est en cours de remplacement et pour la seconde, un intérim est assuré.

Covid-19

Les relations au niveau fédéral et intercantonal ont fortement été marquées par la pandémie. Si d'un point de vue organisationnel, tout s'est bien déroulé, il a été nécessaire de mettre en place de nouvelles méthodes de coordination, car les séances à la Galerie des Alpes à Berne n'ont pu se tenir comme précédemment. Il en a été de même avec les conférences intercantionales. Cette situation pandémique a rendu les consultations fédérales toujours plus rapides, voire expresses ; elles arrivaient le vendredi après-midi pour une prise de position le lundi matin. Ces consultations dans l'urgence ont principalement concerné le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS). Comme le Canton de Vaud a été un des premiers à prendre des mesures de soutien, il a été ensuite nécessaire de vérifier que ces mesures cantonales soient en adéquation avec les mesures fédérales, aussi bien sur le principe que sur la temporalité. D'où l'importance de faire circuler les informations, de fournir un travail en appui des services et de remonter les revendications à Berne.

À relever que la procédure de consultation en ligne provoque une certaine « perte de démocratie » pour les consultations sur les dossiers Covid-19 en cette période particulière due à la loi sur les pandémies. Une fois sortis de cette période, la situation permettra de revenir aux consultations formelles avec un délai de retour de 3 mois plus propice à l'étude approfondie des dossiers. L'OAE rend attentive la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC) à cette tendance. Les questionnaires en lignes sont de plus en plus courants. À chaque réponse de consultation, il est fait mention de regrets quant à l'utilisation de tels formulaires. La sous-commission salue la démarche.

Dossiers importants

L'OAE suit de nombreux dossiers fédéraux impactant pour le canton. Suite à la pandémie, de gros dossiers sont arrivés sur la table à l'instar de la loi sur le CO2, l'identité numérique ou encore l'administration numérique. Sur ce dernier sujet, le Canton de Vaud n'est pas un opposant, mais souhaite ne pas faire payer celui ou celle qui ne passe pas au numérique.

³⁰ 1^{re} observation au DFIRE « Consignation des rapports de représentation », rapport COGES – année 2017, p. 137

La fiscalité du logement, avec la suppression de la valeur locative et ses conséquences fiscales, a aussi retenu toute l'attention de l'OAE. Il s'agit d'un manque à gagner de 600 millions de francs. Aucun canton ne souhaite cette réforme. Le Canton de Vaud joue le rôle de coordinateur cantonal dans ce dossier.

Sur le dossier du financement de la santé, le passage au financement uniforme est en étude. L'OAE a également travaillé sur les codes de procédures pénales et civiles.

Concernant le dossier transfrontalier, le défi de l'OAE est d'assurer la fluidité de la circulation aux frontières malgré les restrictions occasionnées par la pandémie et de conserver les règles de base régissant la libre circulation transfrontalière même si la part du télétravail est en forte augmentation. Pour mémoire, la règle du 75% du travail doit être effectué dans le pays pour des raisons fiscales.

Concernant la gestion du Rhône, la France souhaite aussi participer à la gouvernance du fleuve, l'OAE participe à la défense des intérêts des cantons concernés.

Au niveau européen, le suivi des travaux de la CDC fait également partie des tâches de l'OAE. Si l'arrêt des discussions a créé un froid dans les relations, il est directement percevable sur l'accréditation par exemple de machines médicales suisses qui doivent désormais être attestées dans chaque pays de l'Union européenne. La CDC lance donc une enquête auprès de tous les cantons sur ce type de question dans le but de documenter et relayer les informations liées à ce dossier. Plusieurs cantons étaient opposés à l'accord-cadre, y compris le Canton de Vaud.

Statistique Vaud (STATVD)

Organisation

STATVD compte 22,85 ETP, sans changement en 2021. À noter que le 50^e anniversaire de STATVD a été reporté à fin septembre 2021 en raison de la situation sanitaire.

Études en cours et prospective

STATVD travaille sur le rapport de prospective vaudois 2040. La mise en place de « focus groupes » est un défi supplémentaire et provoque une augmentation de la charge de travail. Il y a une bonne convergence entre les membres de la commission et les groupes d'expert-e-s. Cette démarche n'a pas été accompagnée de ressources supplémentaires à l'interne, mais s'articule sous forme de mandat de collaboration avec la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD). À relever que la disponibilité de la commission prospective qui avait fait débat au Grand Conseil s'est avéré très bonne, malgré les charges incombant aux personnes la composant.

Une étude sur l'énergie devrait se terminer l'année prochaine. Une collaboration avec l'EPFL a été mise sur pied pour l'établissement d'un modèle de prévision énergétique.

Une étude sur la mobilité professionnelle devrait démarrer à fin 2021. Une discussion avec la commission statistique est prévue en fin d'année pour valider ce lancement ainsi que la suite des travaux à effectuer.

Communication

Plusieurs publications marquantes ont été éditées cette année :

- L'édition de la brochure de l'analyse statistique prospective sur l'emploi et la transition numérique, ainsi qu'une brochure de 8 pages en français et en allemand sur le même thème.
- L'édition des nouvelles perspectives démographiques de la population selon 3 scénarii : évolution démographique basse, moyenne et haute. La variante avec évolution moyenne table sur une population vaudoise d'un million d'habitant-e-s en 2044. En légère baisse ces dernières années, la croissance de la population vaudoise reprend depuis 2020-2021, avec un surplus annuel de 8'000 à 9'000 personnes.

- À l’occasion des 50 ans de STATVD, l’édition d’un recueil sur 50 ans de statistiques vaudoises de 1971 à 2021. L’avant-propos à cette publication évoque des enjeux importants pour la statistique, tant en matière d’indépendance qu’en matière de communication.

Sur l’année sous revue, 11 éditions de Numerus ont été publiées. Ces dernières ont été condensées sur 4 pages au lieu de 8, dans le but d’améliorer la lisibilité. Cette publication possède quelques 520 abonné-e-s payant-e-s. De plus, une brochure sur la culture, en collaboration avec le SERAC, est en préparation. À noter que quelque 150 articles ont été repris des brochures Numerus pour 2021.

La *newsletter*, qui paraît 7-8 fois par année est toujours bien suivie. Depuis le début 2021, le site internet STATVD a effectué une migration sur le site de l’État de Vaud. Un suivi des pages consultées et la prise de contact par des utilisatrices et utilisateurs qui avaient perdu leurs liens permettent de constater une utilisation des données mises à disposition toujours conséquente. Le site spécifique « calculateur des salaires », par l’intermédiaire du site du Secrétariat d’État à l’économie (SECO), permet de comparer les niveaux de salaires entre les cantons. Les données salariales 2020 ne seront reçues qu’en 2022. Plusieurs communiqués de presse ont été émis en 2021 sur des thèmes tels que logements vacants, tourisme, chômage, population étrangère, collaboration avec l’arc jurassien France et Suisse.

Plusieurs demandes d’analyse statistique viennent de l’interne et de l’externe. Plus de 300 ont eu lieu jusqu’à juillet 2021. Un monitoring du temps nécessaire par demande est effectué, dans le cas où il nécessite plus de 15 minutes, une facturation est ouverte.

Thèmes statistiques

Concernant le Covid-19, on éprouve encore une certaine difficulté d’analyse, car les données conjoncturelles de la période Covid-19 ne sont pas encore disponibles. Seuls certains registres sont à jour. STATVD n’a pas effectué de statistique propre au Covid-19, ces dernières ont été tenues par la Direction générale de la santé (DGS).

En matière de recensement, il a été choisi de densifier le relevé structurel (enquête fédérale) sur les thèmes des transports, de la santé et de la mobilité. Ceci représente un coût annuel de 200 à 300'000 francs pour l’achat de données supplémentaires à l’Office fédéral de la statistique (OFS). Chaque année, un plan « statistique cantonale » pour les projets et productions statistiques de l’année suivante est transmis pour approbation au Conseil d’État.

Direction générale de la fiscalité (DGF)

Personnel

La DGF comptait 759,8 ETP en 2021. Dix ETP supplémentaires sont venus renforcer une nouvelle fois la chaîne de taxation. La DGF recourt toutefois encore à un nombre élevé de contrats à durée déterminée (CDD), comme la COGES l’a relevé à de multiples reprises ³¹.

Remarque

Cet état de fait constant au cours de la législature montre que le caractère strictement temporaire de ces emplois ne se justifie pas. Au vu de la faible évolution de la situation malgré les interventions de la COGES, ce point devra être repris lors de la prochaine législature (voir sous DIRH en p. 118)

Covid-19 et formation

Lors de ses visites, la sous-commission a constaté que la DGF appliquait toujours scrupuleusement les règles de protection (zone réservée au public, 1 personne dans l’ascenseur, masques et distances). En fonction de la situation sanitaire, notamment entre l’été et l’automne, il y a eu une augmentation du nombre de personnes sur site, notamment au siège lausannois, tout en sachant que certaines activités, entre autres de dématérialisation ainsi que de perception et contentieux, nécessitent une présence à 100% sur site.

³¹ Rapport de la COGES – année 2014, p. 152 ; année 2015, p. 127 ; année 2016, p.126 ; année 2017, p. 139, année 2018, p. 115, année 2019, p.126, année 2020 p.122

À la suite d'une pause liée au Covid-19, la DGF a pu reprendre l'ensemble des formations, les plus spécialisées comme celles de la Conférence suisse des impôts (CSI) n'ayant jamais été interrompues. L'annulation de certaines formations imposera des rattrapages qui pourraient occasionner des retards dans le traitement des déclarations d'impôt par la suite. L'effet devrait rester modeste, car des formations avaient basculé en virtuel et réuni jusqu'à environ 500 personnes. De cette manière, la qualité du travail et l'adaptation aux nombreux changements légaux ont pu être garanties. Pour les formations les plus pointues, le présentiel est clairement nécessaire. La DGF veut favoriser les échanges entre collègues pour les formations ce qui impose le présentiel. Le développement de nouveaux outils informatiques a aussi nécessité de nouvelles formations mises en place par le Centre d'éducation permanente (CEP).

Pérennisation du télétravail

Dans un contexte de pérennisation d'une part de télétravail, la DGF teste de manière volontaire la mise en place du bureau flexible « Flexdesk » qui consiste en la mise à disposition d'un casier personnel fermé, d'ordinateurs portables en lieu de fixes, et de bureaux partagés modulables. Cette logique est cohérente avec le développement du temps partiel qui impose de partager un bureau entre plusieurs personnes pour rester rationnel. La dépersonnalisation implique toutefois en parallèle la création d'espaces privés pour les échanges. La DGF envisage aussi de tester la création d'un petit nombre de postes de travail libres au sein de chaque office pour permettre aux collaboratrices et collaborateurs habitant à proximité ou en déplacement d'y recourir. Cette mesure peut potentiellement également raccourcir le temps de trajet. Le recours au télétravail se fait sur la base de conventions respectant le cadre fixé par le Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV).

Régionalisation

La DGF tire un bilan intermédiaire très positif de la régionalisation des offices. Cette réforme est allée de pair avec une utilisation grandissante des outils informatiques qui sont, chaque année, davantage utilisés. Grâce aux régionalisations en plusieurs étapes, le personnel a pu signaler ses préférences quant au lieu de travail lors d'entretiens préparatoires à ces restructurations. Aucune indemnité de transport, même transitoire, n'a été payée à la suite du déménagement de l'office, mais un projet pilote de postes libres dans les offices d'impôts peut permettre à l'avenir de diminuer les déplacements des collaboratrices et collaborateurs et leurs coûts. Le Grand Conseil a récemment encore fait valoir ses inquiétudes par rapport à la concentration des services sans prestation de proximité.

Registre foncier (RF)

Le RF a traité 59'122 réquisitions au cours de l'année 2021, dont 6'554 par voie électronique au travers de l'application ReqDes (+6% par rapport à l'année précédente). Depuis août 2020, l'accès en ligne aux données du RF a été limité au public, car des sociétés en avaient fait un usage commercial. Un formulaire disponible en ligne permet de solliciter jusqu'à 5 informations par demande. Pour les requêtes plus importantes, des fichiers Excel, sans plafond du nombre d'informations, peuvent être fournis, sur demande spécifique et motivée, car la consultation en masse est interdite par la loi.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Activités 2021 et comparaison avec les exercices précédents

Chiffres clés	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021
Total des contribuables personnes physiques soumis-es au rôle	470'538	479'099	486'378	495'114	503'962	514'329
Domicilié-e-s dans le canton	437'504	445'641	452'400	460'932	469'713	479'541
Domicilié-e-s hors du canton	19'369	19'823	20'141	20'413	20'787	21'429
Domicilié-e-s hors de Suisse	12'476	12'530	12'783	12'806	12'570	12'522
Soumis-es à l'impôt d'après la dépense	1'189	1'105	1'054	963	892	837
Contribuables personnes morales ou autres personnes morales (PM/APM)	35'084	37'400	40'239	44'083	46'105	48'506

Les données ci-dessus tiennent également compte des assujettissements de fin d'année et des mises au rôle rétroactives. Ces chiffres peuvent donc différer par rapport aux données communiquées en janvier par l'ACI, mais le référentiel reste le même que pour le précédent rapport COGES.

Pour 2021 et grâce aux lettres de rappel, le nombre de sommations continue de baisser avec 56'861 unités (contre plus de 65'000 en 2020 et 78'000 en 2019). 15'709 taxations d'office ont été notifiées en 2021 pour la période fiscale 2020 (situation 31.12.2021). Ces tendances baissières sont saluées.

Fiscalisation des activités délivrées via les plateformes (Airbnb, Uber, etc.)

L'ACI rappelle que les instructions générales mentionnent les obligations des contribuables concerné-e-s. L'EMPL 162 de 2019³², en discussion au Grand Conseil au moment de la rédaction de ce rapport, prévoit l'établissement d'un registre des loueuses et loueurs d'hébergement accessible aux autorités fiscales à des fins de contrôles. Il n'est pas fait mention des avancées des travaux du groupe de travail interdépartemental qui avait été annoncé ni de calendrier pour la mise en place de tels contrôles.

Dénonciation spontanée non punissable (DSNP) et échange automatique de renseignements (EAR)

Le solde des DSNP était de 12'879 fin 2018. 8'200 dossiers ont été traités en 2019 et ont généré 62 millions de francs, avec un effet pérenne de +7 millions en 2019, 4'000 dossiers ont été traités en 2020 et ont généré 56 millions avec un effet pérenne de 10 millions, et 3200 dossiers ont été traités en 2021 et ont généré 59 millions avec un effet pérenne de 10 millions. Il ne reste au 31 décembre 2021 que 180 dossiers à traiter. La DGF a donc informé la sous-commission que le traitement des DSNP est quasiment clos ; à l'avenir, des cas pourront réapparaître lors d'héritages.

Pour le DFIRE, ces données n'ont pas pu être communiquées plus tôt comme annoncé, car le Covid-19 a impacté ce travail et les chiffres n'étaient pas encore disponibles à la publication des comptes 2020. Pour les données 2021, des contrôles du CCF peuvent encore intervenir.

Numérisation du point de vue contribuable et mandataire

Le logiciel VaudTax évolue à nouveau pour les déclarations d'impôts 2021 avec la possibilité d'automatiser l'importation de données figurant sur les documents bancaires. L'ACI a également inauguré l'accès pour les contribuables à un compte fiscal en ligne via la cyberadministration de l'État de Vaud, dûment sécurisée par la DGNSI.auprès des jeunes publics, l'ACI poursuit son travail de sensibilisation en renforçant notamment sa présence sur les réseaux sociaux et en reprenant les séances d'information dans le postobligatoire (interrompues en raison de la pandémie). La pandémie a donné une raison supplémentaire de privilégier ce canal. La campagne « Parlons cash ! » permet de lutter contre le surendettement : des courriers, adressés aux jeunes adultes, les incitent à remplir leur déclaration avant toute sommation.

État au 31.12	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déclaration PP électronique	62%	64,1%	66,9 %	69,4%	73,67%	76,23%
Demandes traitées par le CAT	193'796	197'255	215'392	219'890	222'207	224'456
Nbre de contribuables taxé-e-s dans l'année	77,6%	76,59%	75,85%	79,75%	86,02%	85,68%

Le nombre de déclarations électroniques est toujours en augmentation.

³² EMPL modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE)

Centre d'appels téléphoniques (CAT)

Le nombre de sollicitations de l'ACI par le CAT est toujours croissant. Une demande de crédit supplémentaire va être déposée en 2022 pour la refonte du logiciel *Customer Relationship Management* (CRM) utilisé notamment par le CAT. L'ACI réfléchit également à l'intégration d'un formulaire de contact automatisé permettant d'orienter plus directement la demande au destinataire compétent ; une option serait également de développer une boîte de discussion (*chatbox*) pour répondre avec immédiateté. Les travaux sont encore en cours à ce propos.

Remarque

La COGES voit dans la modernisation des outils du CAT l'opportunité de répondre à ses demandes de monitoring du suivi et de perte des appels émises dans ses précédents rapports. Elle espère de ce fait avoir été enfin entendue par le Conseil d'État. La COGES regrette que la transparence sur les statistiques des appels n'ait pas été faite au cours d'une législature, même pas à l'adresse d'une commission de surveillance. Un changement de culture nous paraît nécessaire en la matière.

Visite de l'office d'impôt de Nyon

Les infrastructures de l'office d'impôt de Nyon ont été modernisées en 2021, suite au regroupement avec l'office du district de Morges. Les guichets d'accueil ont été rénovés afin d'assurer une meilleure protection des données traitées avec les contribuables. De nouvelles répartitions de surfaces ont permis de créer une salle de séance et la numérisation des données a libéré de nombreux espaces dévolus à l'archivage. Comparé aux autres offices, Nyon dispose d'un recours plus élevé à l'impôt anticipé. Même si l'anglais est davantage utilisé que dans d'autres régions, les langues de la migration restent plus représentées.

Inspection fiscale (IF) et code de conduite en matière fiscale

En 2021, la sous-commission a bénéficié de compléments d'informations concernant le rapport sur l'organisation générale et le fonctionnement de l'IF établi par PricewaterhouseCoopers (PwC) sur mandat du Conseil d'État, permettant ainsi le suivi de ses travaux sur l'IF. Une synthèse du rapport d'audit de PwC a été publiée le 30 avril 2018 en conférence de presse. Il ressort que le mandat d'audit attribué à PwC répond à des questions très précises formulées par le Conseil d'État, relevant toutes, comme le mentionne son titre d'une « *analyse factuelle de l'organisation et du fonctionnement* ». Au vu des compétences limitées des commissions de surveillance du Grand Conseil en raison du secret fiscal, la sous-commission constate que des audits externes peuvent être lancés sur l'activité d'un service soumis à ce secret. Il faut toutefois regretter que ce type d'exercice soit limité à des situations exceptionnelles et contenu à la simple analyse factuelle sans exigence d'éventuelles recommandations pour l'amélioration des pratiques et leur éventuelle publication, complémentaire aux autres dispositifs de contrôle déjà en place. Sur ces derniers points, les multiples rapports du CCF assurent des contrôles essentiels et garantissent le respect des normes fiscales ainsi que la mise en place d'un système de contrôle interne pertinent. Ces rapports techniques ne sont toutefois pas publics et il n'y a donc pas de publicité sur les contrôles effectués.

Remarque

À la fin de cette législature, qui a vu plusieurs fois des sujets fiscaux et le thème de la transparence relative à des statuts fiscaux particuliers être abordés au Grand Conseil, il paraît utile que le Conseil d'État ou sinon les commissions de surveillance, appuient leurs rapports annuels par un examen régulier et indépendant sur cette question et envisage des communications synthétiques sur le résultat de ces contrôles. Il nous semble opportun que le Conseil d'État soit saisi de cette question lors de la nouvelle législature.

Comme annoncé lors du précédent rapport, nous avons pu prendre connaissance du code de conduite en matière fiscale 2021 actualisant le précédent datant de 2003 ; les autorités fédérales et les partenaires professionnels impliqués voient dans ce document les bases pour une application efficace des prescriptions légales entre les assujettis, les mandataires fiscaux et les administrations fiscales.

Imposition à la dépense

Le nombre de contribuables imposé-e-s à la dépense est en diminution.

État au 1.1	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de contribuables	1396	1312	1260	1218	1189	1105	1054	963	892	837

Exonérations temporaires (article 91 de la loi sur les impôts directs cantonaux – LI)

La procédure suivie pour accorder une exonération temporaire n'a pas subi de modification³³. Le canton comptait 53 exonérations temporaires au 31.12.2021, dont 4 nouvelles durant l'exercice 2021. À fin 2013, le canton comptait 273 exonérations temporaires.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Le SAGEFI comptait 20,9 ETP. Ses activités pour l'année 2021 se sont à nouveau concentrées sur le bouclage des comptes, l'établissement du budget 2022, à relever que les différents services ont donné les informations pour l'établissement du budget parfaitement dans les temps, malgré les difficultés résultant de la situation sanitaire. Le nombre de déterminations budgétaires traitées par le SAGEFI cette année est dans la tendance de 2020 avec un nombre de 596. Au niveau de l'organisation du travail, au début 2021, un peu plus de télétravail, soit 3 jours par semaine étaient effectués par le personnel du SAGEFI, mais, depuis le début de l'été, la situation a permis de revenir à 1 jour par semaine. Pour ce qui est de la formation, ces dernières vont recommencer en présentiel et sur site pour les modules de formation « objectifs cadres » et « Formation SAP ».

Notation

Depuis 2003, le Canton de Vaud soumet chaque année sa situation financière à l'évaluation d'un organisme spécialisé et indépendant. La note qui en résulte traduit le degré de solvabilité et la capacité de l'État à honorer ses engagements financiers. La notation financière 2021 rendue par Standard & Poor's (S&P) confirme la note « AAA » du Canton de Vaud, avec perspective stable. Le SAGEFI participe à 2 séances annuelles avec l'agence S&P pour la transmission des informations.

Informatique

La gestion de projets informatiques se déroule au travers de comités de pilotage (Copil) spécifiques tels que celui en lien avec SAP, la mise en route du projet RI (revenu d'insertion), ou RefA (réforme des achats qui a été mise en exploitation début 2022). Le Copil Inkasso concerne la migration du système Inkasso de l'ancienne génération SAP sur le nouveau SAP. Un Copil SIS qui concerne les subventions de la Direction générale de l'environnement (DGE) et du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) gère également le transfert sur SAP. La création de ces nouvelles interfaces pour les projets à venir se fera en collaboration avec la DGNSI. Toujours en collaboration avec cette dernière, le SAGEFI s'est également attelé à la poursuite de la migration sur la plateforme S4Hana de SAP ceci pour tenir une compatibilité de projet. De nouvelles formations seront à prévoir pour permettre un déploiement optimal de cette nouvelle plateforme en 2022-2023. Le projet de « relookage » et modernisation de la brochure des comptes et budget, compatible avec la nouvelle version SAP, est également en développement. La Gestion électronique des documents (GED), déjà bien avancée avec l'outil SIEL, a remplacé le papier. Sur les objets actuels, le suivi est opérationnel, sur les objets précédents, il sera nécessaire de vérifier avec la Chancellerie leur intégration dans le système et selon quel calendrier.

La transition vers le système de facturation avec QR Code est en cours. Un inventaire des services demandeurs a été fait par la DGNSI, certains ont déjà modifié leur facturation, par exemple l'ACI. D'ici fin 2022, l'IBAN seul comme référence de paiement ne sera plus accepté.

³³ Rapport de la COGES – année 2013, p. 152-154

Concernant la demande d'accès de la Cour des comptes (CC) à SAP, une copie d'un courrier de réponse du Conseil d'État à la CC a été remise à la sous-commission. Il fait part d'une non-entrée en matière avec différents arguments notamment la difficulté de s'y retrouver dans l'impressionnante quantité d'informations disponibles par recoupement dans SAP, le fait que des cadres du SAGEFI ne disposent pas non plus d'accès à SAP et que la situation financière de l'État est une prérogative de la COFIN et du Conseil d'État. Ce point est repris sous le chapitre de la CC du présent rapport en p. 145.

Systeme de controle interne (SCI)

La fin de la mise en place du SCI est planifiée pour 2022. Au moment de la visite de la sous-commission, 26 services étaient certifiés, 7 étaient en voie de certification et 7 dans la dernière étape de la démarche. Pour rappel, le CCF effectue le contrôle final. Le SAGEFI passe une étape supplémentaire par l'informatisation de son SCI.

Finances cantonales, prestations Covid-19 et péréquation

Le SAGEFI est partie prenante aux discussions et est représenté dans le groupe de travail technique sur la nouvelle péréquation. Cela lui permet d'avoir les informations nécessaires à l'établissement du budget, mais il n'est pas *leader* en la matière.

Au sujet du suivi des crédits liés à la pandémie, les coûts se sont montés, pour 2020, à 521 millions de francs, repartis sur l'année entière, quelques-uns ont été reportés et suivis. Les nouvelles décisions d'aide pour 2021 se montent à 344 millions de francs à fin 2021. Une collaboration a été instituée entre le SAGEFI et le CCF qui effectue un relevé régulier des montants utilisés par ces différents crédits Covid-19.

Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

La DGIP comptait 246,556 ETP en 2021. Au niveau de la direction générale, le titulaire a fait valoir son droit à la retraite au 30 juin 2022 et, après une procédure de recrutement complète, avec 75 postulations analysées, son successeur, l'actuel secrétaire général du DFIRE, reprendra officiellement la fonction au 1^{er} juillet 2022. Un tuilage sera organisé pour assurer la passation de témoin.

Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI)

Une réorganisation a vu un nouveau directeur reprendre la tête de la DAI et l'encadrement des équipes alors que l'architecte cantonal se concentre particulièrement sur l'organisation des concours d'architecture et leur suivi ainsi que la signature des plans.

Extension du Tribunal cantonal (TC)

La pollution à la dioxine (re-)découverte à Lausanne, notamment sur le site de construction de l'extension, a provoqué un report des travaux de ce chantier important qui devait débiter avec imminence. Des séances spéciales dioxine ont été tenues rapidement avec la DGE suite à la directive de la Confédération et ont permis d'adresser une note au Conseil d'État. Alors que l'objectif était de laisser les 5'000 m³ de terre mobilisée sur le terrain, leur maintien posait soudainement problème. À la suite du crédit d'ouvrage, le début des travaux est agendé au 14 avril 2022. En vue du chantier, les bureaux touchés déménageront temporairement à la rue du Valentin 10, à Lausanne.

Gymnases et autres (hautes) écoles

De nombreux gymnases doivent voir le jour à brève échéance pour répondre à l'augmentation démographique. En 2021, le concours pour le Gymnase d'Aigle a eu lieu. La réalisation dépendra de la démolition, début 2022, de l'ancien hôpital. Le projet du Gymnase d'Echallens a été retardé d'environ un an par un référendum. Les Gymnases de Bussigny et d'Etoy dans des bâtiments existants ont été mis en place en un temps record. Les extensions de Burier et du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) ont été inaugurées en 2021. Des projets sont encore d'examen pour l'agrandissement/déplacement provisoire de la Haute école pédagogique (HEP) et la construction de nouvelles écoles professionnelles à Epalinges et Yverdon-les-Bains. S'agissant de la salle de sport à Marcelin, un concours a été lancé et un lauréat désigné. Actuellement, l'avant-projet est en cours d'étude.

Établissements pénitentiaires

Courant 2021, la DGIP a été passablement occupée avec le parc carcéral vaudois. Elle a préparé les travaux avec les mandataires pour les Grands-Marais, effectué des travaux importants à la Prison de la Tuilière à Lonay pour la mise en place du chauffage à distance et étudié un réaménagement/agrandissement de la Prison du Bois-Mermet dans le but de prolonger de 20 ans la durée de vie de l'établissement. Les prisons font l'objet d'un comité de pilotage mensuel pour avancer sur ces projets.

En collaboration avec la sous-commission en charge du Service pénitentiaire (SPEN), une rencontre a été organisée avec les directions du SPEN et de la DGIP afin de faire le point sur la réalisation de la feuille de route sur les bâtiments pénitentiaires. Les sous-commissions souhaitent examiner les projections de places de détention prévues dans le contexte d'une part de mise aux normes des cellules non conformes et d'autre part de construction de la prison des Grands-Marais. Les scénarii d'abandon puis de projet de maintien de la Prison du Bois-Mermet méritaient aussi des clarifications. Les directions et services concernés ont confirmé que la feuille de route datant de 2015 n'a pas été actualisée et fait toujours foi. Le SPEN souligne que des facteurs externes tels que les décisions judiciaires, l'évolution du Code pénal ou les flux migratoires ont des incidences particulièrement difficiles à anticiper. Le canton de Vaud a tenu compte, pour la planification des constructions, de la croissance de la population, mais contrairement à d'autres cantons, planifie en fonction de ses propres besoins en places de détention et n'intègre pas de marge pour couvrir des besoins d'autres cantons. Le SPEN relativise l'incidence financière de la non-conformité des lieux de détention ; dans la plupart des cas, ces infractions aux normes internationales occasionnent des raccourcissements de peine sans incidence pécuniaire pour l'État et concernent avant tout les zones carcérales des postes de police. La Commission des visiteurs du Grand Conseil (CVGC) est intervenue ce début d'année pour exiger le règlement de ce problème. Quant à l'option de construire la Prison des Grands-Marais en deux étapes au lieu d'une seule, elle relève d'une décision politique. Contrairement à de précédents projets, comme l'Établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes (EDM), à Palézieux, le projet garantit déjà dans sa première étape la réalisation des infrastructures de support utiles pour l'ensemble de la prison et sa deuxième extension. Ceci évite tout risque sécuritaire lors des travaux de la seconde étape. La DGIP met en avant que l'étagage évite une surchauffe dans la construction face à un important chantier et s'inscrit dans la planification financière. Pour ne pas commettre les mêmes erreurs que par le passé, à savoir une construction mal adaptée à l'usage, des architectes spécialisé-e-s dans le domaine carcéral travaillent en réseau sur le projet. Le futur de l'établissement du Bois-Mermet est encore en examen, en lien étroit avec la décision d'étagage de la construction des Grands-Marais. Les sous-commissions détectent des appréciations différentes entre les services constructeurs et utilisateurs quant aux possibilités de rénover Bois-Mermet en exploitation partielle (voir p. 70).

1^{re} observation

Collaboration plus étroite des services utilisateurs et constructeurs sur les constructions pénitentiaires et actualisation de la feuille de route des constructions pénitentiaires

Le Service pénitentiaire (SPEN) et la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) ont souligné qu'aucune décision sur l'avenir de la Prison du Bois-Mermet n'est définitivement prise. La COGES craint que le temps relativement long que prend l'examen de faisabilité des travaux du Bois-Mermet n'aboutisse à une politique du fait accompli. La décision de construction partielle des Grands-Marais a de toute évidence été prise sans l'examen préalable de ces contingences.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les garanties accordées aux services utilisateurs et constructeurs quant à l'examen de leurs besoins sur un plan d'égalité et, suivant les résultats, que le Conseil d'État soit prêt à anticiper la deuxième étape de construction des Grands-Marais. En outre, il est souhaité que les conclusions aboutissent à une actualisation de la feuille de route sur les constructions pénitentiaires à l'attention du Grand Conseil précisant le nombre de places disponibles non seulement après, mais au cours des travaux.*

Les sous-commissions se sont également intéressées aux défauts de construction et détériorations relevés dans les prisons par le passé et actuellement. Des litiges ne sont pas clos sur le plan juridique, mais devraient l'être pour certains, du moins sur le plan comptable, d'ici la fin de la législature. Le SPEN a investi beaucoup de temps pour d'une part établir un cahier des charges adéquat et d'autre part développer un prototype testé avec les utilisatrices et utilisateurs pour le remplacement de portes mal adaptées à une prison.

Remarque

La COGES est étonnée de constater que l'on doit développer des produits spécifiques, notre canton, respectivement notre pays, n'ayant pas le monopole des établissements pénitentiaires. Le SPEN a signifié que ce travail de qualité effectué avec d'autres établissements était reconnu et salué. Il semblerait opportun que le SPEN et la DGIP examinent davantage encore l'existence de produits spécialisés éprouvés dans d'autres pays.

Suivi des ETP

Les crédits d'ouvrage élaboré par la DGIP comprennent des CDD attribués au projet. Comme mentionné dans nos précédents rapports, ces CDD sont mutualisés. Pour assurer la transparence de l'attribution des CDD aux projets, des adaptations informatiques ont été signalées comme nécessaires. Selon les informations de l'an dernier, un travail était en cours d'analyse. Des conclusions n'ont pas encore été portées à notre connaissance.

Remarque

À défaut d'avoir pu résoudre ce nombre élevé d'ETP en CDD pour des postes qualifiés et à la durée prolongée durant cette législature, il paraît utile que le Conseil d'État traite enfin cette question de manière interdépartementale. Le but doit être d'assurer la cohérence de l'application de la loi sur le personnel (LPers) et de transformer les CDD structurellement et durablement nécessaires en contrat de durée indéterminée (CDI).

Direction de l'immobilier et du foncier (DIF)

Sécurisation des bâtiments

La question de la sécurité des offices des poursuites et faillites, des bureaux du Ministère public (MP) et de l'Ordre judiciaire (OJ) est toujours une question d'actualité. La DGIP est en train de mettre en place une directive reprenant les éléments à même d'assurer cette sécurisation. En raison du nombre élevé d'offices concernés, les travaux préparatoires prennent du temps, car ils nécessitent des prises de contact avec les propriétaires, l'examen des risques sur place en fonction des matériaux, des normes incendie ou anti-effractions, des contrôles d'accès et une délimitation des zones/circulations privées et publiques, par exemple. Rien que pour l'OJ, le comité de pilotage se réunit tous les 3 mois. Si l'établissement du standard met du temps, ce travail doit permettre une réalisation plus rapide ensuite.

Mandats de service

Dans le cadre d'achat de prestations de service de nettoyage, d'entretien, de restauration ou de sécurité, la DGIP évalue les offres dans le cadre d'une directive DRUIDE et d'une grille d'évaluation des offres. Le suivi est ensuite assuré et, lorsque la qualité requise n'est pas au rendez-vous, les contrats sont rompus ; cela a par exemple été le cas à 2 reprises sur le site du Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP).

Poste de police de Payerne

La sous-commission a été sollicitée par son homologue en charge du Département des institutions et du territoire (DIT) pour examiner la situation du poste de police de Payerne actif 24 heures sur 24 (voir en p. 68). Le poste est confronté à une forte sollicitation en raison de l'utilisation des locaux par la gendarmerie, la gendarmerie mobile et la police de sûreté ; cette concentration dans des locaux sur plusieurs étages, mais non connectés de manière directe, pose des problèmes pour assurer la confidentialité au sein même des locaux et présente des risques de confrontation de prévenu-e-s et de

citoyennes et citoyens venant déposer plainte. Des salles d'audition font défaut au rez-de-chaussée et des infrastructures sécurisées manquent pour la sûreté. Des demandes d'extension ont été produites par la gendarmerie depuis octobre 2020 et les opportunités d'étendre les locaux pour répondre aux besoins énumérés risquent d'échapper à l'État, alors que celui-ci loue déjà aux Retraites populaires (RP) des locaux à l'étage qui ont été récemment libérés par les services utilisateurs. Le bail arrivant à échéance à fin 2022, la gendarmerie s'inquiète de l'absence de communication et de projet. Une interpellation a par ailleurs été déposée à ce sujet au Grand Conseil³⁴.

2^e observation

Prise en compte des besoins des services utilisateurs et réponse à leurs sollicitations, à l'image du poste de gendarmerie de Payerne

Tant pour les locaux de la gendarmerie de Payerne qui nécessitent des adaptations ou extensions que pour d'autres cas, des communications incomplètes et en silo entre entités étatiques ne permettent pas au service utilisateur de connaître le suivi des projets du service propriétaire ou loueur.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer l'adéquation des locaux de la gendarmerie de Payerne notamment en matière de volume d'activités, de sécurité et de respect de la confidentialité. Il est également invité à identifier les problèmes qui ont empêché le traitement des demandes émises depuis 2020 et à fournir à la COGES les éléments qui garantissent, sur la base de cet exemple, l'amélioration des collaborations entre la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et les services demandeurs.*

Direction des achats et de la logistique (DAL)

Lors de la visite de la sous-commission, le directeur avait été engagé depuis environ 1 an. La DAL dispose de 1 à 4 apprenti-e-s dans le domaine administratif.

Infrastructures

Les locaux ont été transformés depuis la dernière visite de la sous-commission. Les bureaux des acheteuses et acheteurs sont désormais un *open-space*, avec une insonorisation améliorée. Un espace fournisseur a été créé et l'accueil a été refait et agrandi. Le quai de livraison a été modifié pour pouvoir accueillir des camions plus longs. L'ascenseur a été changé et peut être remplacé, en cas de panne, par une trappe de secours et des élévateurs. Au premier étage, la dalle a été prolongée pour accueillir une machine d'impression plus conséquente. À l'étage supérieur, la cuisine du local de pause a été modernisée par le propriétaire du bâtiment.

Picking³⁵

La DAL dispose d'un système de picking qui permet aux collaboratrices et collaborateurs d'obtenir des informations sur les commandes et les marchandises directement sur l'écran (contrôle du choix du bon article). Le système informatique a aussi permis de rationaliser le stockage en localisant les articles les plus utilisés les plus proches possible du lieu de conditionnement des envois pour limiter les déplacements déjà longs des employé-e-s.

Impression et envois

Une nouvelle machine d'impression a été installée et était encore en phase de tests lors de la visite. Les améliorations de performance concernent la rapidité d'impression, la capacité de pliage, l'intégration jusqu'à 8 annexes dans un envoi et la présence de caméras de contrôle permettant une meilleure gestion du courrier et des enveloppes. Cette nouvelle machine est complémentaire aux 2 anciennes qui sont

³⁴ 22_INT_7 Interpellation Sébastien Pedroli - Manque de place dans les locaux de la gendarmerie de Payerne, une solution pragmatique ?

³⁵ Le picking ou cueillette en français, est en logistique l'action d'aller chercher les produits dans le stock pour les regrouper à l'endroit où ils seront ensuite mis en colis.

conservées. De plus, dans le cadre du plan de continuité de l'administration, pour sécuriser les envois importants en cas de panne grave, la DAL peut envoyer ses travaux pour impression sur des machines compatibles hébergées dans un centre public d'impression à Neuchâtel et un centre privé en Suisse alémanique ; cette prestation est testée trimestriellement. La sous-commission constate que la mise en place de ce dispositif répond à un besoin d'importance capitale pour assurer que les dispositions légales pour des publications officielles soient respectées, quelles que soient les contingences en matière de production ; cette évolution doit être particulièrement saluée.

Comme tous les acteurs de la branche, le centre d'impression n'échappe pas à l'envolée du prix du papier. Concernant le stockage du papier, des sondes sont installées dans le but de suivre le taux d'humidité au sein du centre ; en effet, des variations risquent de faire gondoler le papier dans les machines et d'occasionner des pannes. Concernant les coûts des envois, des rencontres régulières se tiennent avec la Poste, la DAL étant un client important et le géant jaune tentant d'augmenter les coûts de ses prestations.

Réforme des achats (RefA)

Lors de notre visite en automne 2021, la réforme des achats en était à la finalisation des tests pour une mise en production dès début 2022. Une fois cette implémentation faite, des discussions seront ouvertes pour des centralisations des achats alimentaires dans un second temps et des collaborations potentielles initiées avec le CHUV qui dispose de sa propre centrale d'achat.

Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP)

Section Patrimoine

L'activité principale en 2021 a été la mise au point de la nouvelle loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) ainsi que l'établissement et la mise à jour de l'inventaire de la protection des biens naturels. Sur la base de cet inventaire, des mesures de protection de site sont élaborées et le taux de subventionnement est déterminé. Parallèlement à la mise à jour de l'inventaire, il y a eu la publication dans la revue Forum de l'avance des travaux en cours.

Réfection de l'amphithéâtre d'Avenches

Le Comité de pilotage (Copil), présidé par le directeur général de la DGIP, et notamment composé du syndic et de la municipale des bâtiments d'Avenches, définira un *pool* de mandataires après un appel d'offres à candidatures (selon le même principe que pour le château Saint-Maire). L'appel d'offres aura lieu début 2022. Cela signifie une fermeture des arènes de 2022 à 2027. La DGIP rappelle que ces arènes sont un site historique, un monument, et non dans un premier lieu une salle de concert. Une directive d'utilisation était déjà en vigueur, mais elle n'a pas toujours été respectée. Au stade du Copil, il n'y a pas encore eu de comparaison avec les autres arènes du même type. Toutefois, des contacts ont eu lieu avec une personne active dans la restauration du théâtre d'Orange.

Château de Chillon

Le nombre de visiteuses et visiteurs est passé de 487'000 avant la pandémie à moins de 200'000.

Maison de l'Élysée

Le classement de la Maison de l'Élysée impose à l'État les mêmes exigences de préservation du site que pour tout un chacun. Un budget de 7,5 millions de francs pour la remise à jour a été voté par le Grand Conseil. Comme le précise l'EMPD 122 de 2021, le SERAC et l'OAE intégreront le bâtiment pour une partie et la seconde partie demeurera dévolue aux réceptions du Conseil d'État. Un déménagement de l'actuel Musée de la photographie vers le site de Plateforme 10 est prévu d'ici à décembre 2022.

Ventes et entretien des cures

La restauration de la tour du Vanel à Rougemont est prévue ; il s'agit d'un projet en collaboration entre 3 services, d'un devis de 330'000 francs, avec début des travaux planifiés pour 2022.

Romainmôtier

Selon le plan du site, l'État de Vaud est propriétaire de la Maison du Prieur, de la Dime, mais pas de la Maison de l'Arc, classée en note 2 et inscrite à l'inventaire, anciennement propriété de Migros et récemment vendue à une propriétaire privée. À l'annonce de la volonté de vente de ce bien, le Canton avait étudié la possibilité de reprendre le bâtiment. La Fondation de Romainmôtier appelait d'ailleurs de ses vœux une reprise de la Maison de l'Arc par le Canton. Une expertise à l'interne a été faite, notamment en vue d'y mettre des services de l'État. Toutefois, l'importance de création des synergies entre les services a primé sur une délocalisation de services et un éloignement géographique. Aucune solution d'utilité cantonale n'ayant été trouvée, le projet ne s'est pas concrétisé. À noter qu'en cas de vente, l'État a un droit de préemption sur l'objet.

Les interactions et conventions d'utilisation sont faites avec la commune, la nouvelle convention bipartite a été signée avec la commune le 5 mai 2021. Pour ce qui est de l'entretien du site, une attention particulière est menée en collaboration avec l'intendant et le pasteur. Le prochain grand chantier concernera la Maison du prieur et sera mené par la Fondation.

Pour ce qui est de la cure, un projet d'EMPD sera prochainement présenté au Grand Conseil pour réviser la toiture. Un mandat sera donné à un bureau spécialisé. En votant des crédits pour de tels entretiens, c'est un soutien aux artisan-ne-s et leur savoir-faire ancestral.

La sous-commission a constaté que sur ce genre de site, des conflits peuvent apparaître entre les différents services selon qu'ils sont constructeurs, utilisateurs ou environnementaux. En cas de problème sur site ou d'entretien nécessaire, la remontée d'information a lieu par les architectes d'entretien et les personnes du site.

Tous les travaux, vu le classement du site, sont annoncés au service de l'archéologie. Un ouvrage sur les 1000 ans du site au travers de fouilles archéologiques effectuées entre 1971 et 2006 à Romainmôtier sera publié.

En matière de protection du patrimoine, la mise en place de périmètre de site avec la nouvelle loi peut poser quelques problèmes d'autorisation de pose de panneaux solaires.

Compagnie générale de navigation (CGN)

Concernant la restauration du bateau de la CGN Le Rhône, le Canton de Vaud y a participé pour un montant de 10 millions de francs, dans le cadre d'un partenariat privé-public, avec quelque 3 millions amenés via l'association des amis des bateaux à vapeur du Léman.

Section archéologie

L'archéologue cantonale a présenté à la sous-commission l'avant-projet du rapport d'activité. Un article important fait le point sur les découvertes en ville de Nyon, ce qui vaut aussi reconnaissance pour tout le travail effectué par la personne responsable du secteur de Nyon qui va partir à la retraite.

Pour suivre la question de la valorisation du patrimoine archéologique (observation du rapport de la COGES 2017³⁶, acceptée en seconde réponse), les moyens suivants sont mis en œuvre dans un but de présentation et de valorisation des chantiers archéologiques. Il s'agit d'informations via la brochure cantonale d'archéologie, mais également, étant donné le renouvellement des municipalités, d'une journée d'informations aux élu-e-s des municipalités en collaboration avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) nommée « Au top pour ma commune », encourageant l'anticipation et la sensibilisation des communes à la préservation des sites archéologiques. Cet encouragement à l'anticipation et cette sensibilisation des autorités communales permettent de diminuer les délais

³⁶ « Valorisation du patrimoine archéologique et priorités cantonales », Rapport COGES – année 2017, p. 150

d'intervention du service concerné sur chantier en cas de découverte archéologique. À noter qu'avec la nouvelle LPNMS, la définition sur les interventions est améliorée. Il y a également les journées vaudoises d'archéologie organisées chaque année permettant à la population de découvrir l'ampleur des découvertes archéologiques cantonales.

Concernant les Mosaïques d'Orbe (observation rapport COGES 2019³⁷, acceptée en seconde réponse), la convention a été renouvelée avec la Ville d'Orbe et la Fondation Pro Urba en 2021. En outre, une étude de faisabilité financée pour moitié par la Commune et pour moitié par le Canton et la Fondation Pro Urba vient de démarrer. Elle est basée sur 2 axes avec d'une part l'étude de la création d'un véritable pavillon d'accueil et la reconstitution de l'ancien cheminement paysager entre les pavillons, et d'autre part l'étude de la création d'un pavillon définitif pour la 9^e mosaïque, celle d'Achille.

Au sujet de la sécurisation de cette mosaïque n°9, davantage sur sa conservation que sur les rongeurs qui y avaient été détectés (qui impliquent plus de désagrément que des dégâts), une « table ronde » a été constituée. Les spécialistes ont mis en place un monitoring avec des sondes climatiques, dans le but de suivre la problématique de la porosité des tesselles et des insectes. Pour rappel, depuis la découverte de cette mosaïque, un long programme de restauration et conservation a abouti il y a 5-6 ans. À l'époque de la découverte, le choix avait été de maintenir cette mosaïque sur place ; la dépose n'avait pas été retenue. En général, tous les moyens sont mis en œuvre pour maintenir de tels objets *in situ*. Une « liaison muséale » avec le futur musée romain d'Avenches est également envisagée et le développement de ce projet dans son ensemble sera à suivre lors de la prochaine législature.

Remarque générale relative à la DAP

En cette fin de législature, plusieurs dossiers des sections monuments et sites et archéologie ont occupé la sous-commission. Il s'agissait particulièrement du manque de moyens dévolus à la protection du patrimoine historique et archéologique et aux contacts avec les communes ou tiers concernés. Les principaux problèmes relevés étaient l'entretien et la valorisation des Mosaïques d'Orbe, la décision du Canton de se libérer du bâtiment Grand-Air à Moudon, la vente de cures ou encore l'entretien de la cathédrale de Lausanne. Si des projets semblent avancer, comme les Mosaïques ou la cathédrale, sur d'autres points, le rôle d'exemplarité du Canton en matière de protection du patrimoine n'est pas encore acquis. Les communes étant très demanderesse de comprendre ces questions et du fait qu'elles dépendent des préavis, autorisations et aides cantonales en la matière, il convient alors de développer les collaborations cantons-communes. Le travail de sensibilisation en début de législature du service d'archéologie est une bonne pratique qui devrait être généralisée.

Remarque

Alors que la nouvelle législature peut permettre une révision de l'organisation de l'État, la question d'une dissociation du rôle constructeur et du rôle conservateur de l'État doit être examinée, ou pour le moins, le Conseil d'État devra veiller à ce que les services dévolus à la protection patrimoniale disposent effectivement des moyens nécessaires pour effectuer leur travail, notamment à l'adresse des communes et en termes d'informations et de formation.

Cour des comptes (CC)

La CC compte toujours au total 11 ETP, dont 3 magistrat-e-s et 8 postes fixes de chef-fe-s de mandat d'audit. La CC compte 2 départs et 2 arrivées durant cet exercice.

Covid-19 et formation

Dans le cadre de la pandémie, la CC a maintenu de manière générale un niveau de télétravail très élevé. Si le recours à ce mode de faire est techniquement possible, il est plus compliqué pour la création de confiance avec l'entité auditée.

³⁷ « Suivi des mosaïques d'Orbe-Boscéaz », Rapport COGES – année 2019, p. 142

Malgré le Covid-19, la formation de l'ensemble du personnel de la CC n'a pas pour autant été freinée ; la CC a recouru à une formation en ligne et sur mesure de la Fondation canadienne pour l'audit de performance. Dans la langue de Molière, c'est une des rares institutions de formation axée sur ce domaine particulier de l'audit et à vocation universelle ; les écoles de nos voisins français sont trop ancrées dans leurs spécificités administratives. Pour le surplus, la CC a organisé une formation avec le Centre d'éducation permanente (CEP) davantage orientée sur la communication avec les audités-e-s.

Organisation et collaborations

Pour faire suite à l'observation de la COGES de 2020 sur la clarification de la durée des mandatures de la CC et la gestion des successions³⁸, la CC a été informée des réflexions du Grand Conseil, mais n'a pas encore été saisie à ce propos.

La CC témoigne de son attachement au développement du travail complémentaire avec les diverses commissions de surveillances et au suivi plus attentif qui pourrait être fait aux recommandations émises. Les capacités d'investigations et les ressources supplémentaires dont dispose la CC sont utiles et à disposition du Grand Conseil. Bien que les échanges d'informations existent avec le CCF, le développement de synergies est plus complexe du fait de la non-publicité de ses rapports.

À l'échelle suisse, toutes les autorités de contrôles des finances cantonales ont l'occasion de se rencontrer à l'invitation des autorités fédérales ; l'Organisation européenne des Institutions régionales de contrôle externe des finances publiques organise quant à elle des séminaires plus spécialisés dont la dernière édition a eu lieu à Sarajevo.

Activités

La CC a publié 12 rapports en 2021 dont 4 sur la surveillance des établissements d'hébergement et de restauration selon la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) sur le plan communal et cantonal, 5 audits de performance des plans généraux d'évacuation des eaux (PGÉE) à l'échelle de communes et du canton, 1 sur la protection des données personnelles dans l'Administration cantonale vaudoise, 1 sur l'octroi des permis de construire et des permis d'habiter en zone à bâtir et enfin 1 rapport annuel de suivi. Concernant ce dernier, la CC prend soin de clarifier en fin d'audit quelles recommandations sont acceptées par les entités concernées afin de concentrer le suivi sur celles-ci. À l'échelle des communes, environ $\frac{3}{4}$ des recommandations sont déjà appliquées.

Communication

La CC est consciente de l'importance de la communication des rapports et fait à ce titre des efforts de diversifications des canaux de diffusion. En plus des présentations, en ligne pour cause de Covid-19, des divers rapports au Grand Conseil, des synthèses sont désormais produites en ouverture de rapport et des capsules vidéo vulgarisent la thématique. Celles-ci peuvent être facilement éditées par les entités contrôlées et permettent de faire comprendre à un large public l'activité de la Cour.

Accès aux données

La CC dispose d'un accès élargi à SIEL ce qui permet un bon suivi des travaux avec l'ensemble de l'administration. Il n'en est toujours pas de même pour ce qui est de l'accès à SAP. Pour cela, la CC dépend des extractions que peut lui fournir le SAGEFI. Si pour des demandes spécifiques au cours d'audit déjà avancé, cela ne pose pas de problème majeur ; la dépendance actuelle du SAGEFI peut être plus problématique en phase de travail exploratoire de la Cour. Les demandes produites par la CC pourraient en effet suggérer l'objet des recherches des magistrat-e-s avant l'heure. La CC est consciente qu'un accès à SAP imposerait de disposer d'une maîtrise de la comptabilité du service en question et du budget, et donc d'une formation adéquate et d'un usage régulier pour en assurer la maîtrise. Interpellé sur diverses modalités de réaliser cet accès plus indépendant à SAP, il apparaît que la CC est prête à envisager diverses solutions. La réponse négative du Conseil d'État (voir en p. 139) impose selon nous un réexamen.

³⁸ « Coordination entre la Cour des comptes (CC) et le Grand Conseil pour les élections de magistrat-e-s », rapport de la COGES – année 2019, p. 146

3^e observation

Pour un accès indépendant de la Cour des comptes (CC) à la comptabilité de l'État

Les Constituant-e-s et le Grand Conseil ont consacré la totale indépendance de la Cour des comptes. Or, malgré les échanges répétés entre celle-ci et le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) ainsi que l'invitation faite par la COGES dans son dernier rapport à garantir un accès direct à SAP, aucune démarche n'a abouti. Si la Cour des comptes s'est accommodée jusqu'ici de cette situation, elle n'est pas tenable au sens du respect des institutions.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend mettre en place pour garantir un accès direct de la Cour des comptes à SAP en 2022, afin de réaliser pleinement l'obligation légale figurant à l'article 2 de la loi sur la Cour des comptes (LCComptes).

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31.12.2021, le DFIRE compte 8 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice³⁹.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
05_POS_139	Postulat Frédéric Borloz et consorts - demandant la centralisation de tous les architectes de l'État dans un seul service.	14.09.2005	14.09.2006
11_MOT_158	Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts - demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe	07.02.2012	07.02.2013
14_MOT_056	Motion Yves Ferrari et consorts - Du papier à la réalisation - Le bois suisse pour construire le village olympique des JOJ qui deviendra des logements pour étudiants. Un pas vers la société à 2'000W.	09.09.2014	09.09.2015
17_INT_052	Interpellation Laurence Cretegnny - Echange automatique de renseignements, quelles conséquences pour le canton de Vaud ?	07.11.2017	07.02.2018
18_POS_051	Postulat Patrick Simonin et consorts - Faudra-t-il que le ciel tombe sur la tête du Conseil d'État pour entrevoir des actes dans la protection et la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe ?	10.09.2019	10.09.2020
19_MOT_085	Motion Georges Zünd et consorts - Améliorer la lutte contre les abus dans les assurances sociales en permettant l'accès au Registre cantonal des personnes (RCPers) à toutes les caisses de compensation (AVS)	28.01.2020	28.01.2021
20_POS_186	Postulat François Pointet et consorts - au nom du groupe Vert'libéral - Pour pacifier les conflits entre rénovation énergétique et protection des monuments, il est temps d'édicter une directive !	04.02.2020	04.02.2021
21_INT_97	Interpellation Sébastien Cala et consorts - Fin de l'office des impôts à la Vallée de Joux, quel signal pour les régions périphériques ?	31.08.2021	29.11.2021

Conclusion

En guise de conclusion de l'activité de la sous-commission pendant une législature, nous soulignons l'importance pour les institutions que le rôle de surveillance et non seulement d'observation soit défendu. Nous avons pu constater à plusieurs reprises que des efforts démesurés doivent être entrepris pour obtenir des données ou des documents pour faire notre travail. Si nous saluons l'évolution positive au cours de la législature et saluons aussi toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, nombreuses et nombreux, qui ont eu spontanément le souci de documenter et de détailler leur travail, une culture de meilleure transparence vis-à-vis des organes de surveillance nous semble nécessaire et cette exigence nous paraît devoir être posée dès le début du prochain exercice, particulièrement à l'échelle politique.

³⁹ Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2021.

BILAN DE LÉGISLATURE

Introduction

Ce rapport étant le dernier de la Commission de gestion pour la législature 2017-2022, la COGES a souhaité jeter un regard rétroactif sur ses 5 dernières années d'activité en consolidant le suivi régulièrement effectué de ses interventions au travers d'un « bilan de législature ».

Si le rapport annuel et les observations de la COGES sont le moyen d'intervention privilégié et majoritaire de la Commission, celle-ci a également déposé plusieurs objets parlementaires au cours de la législature. Elle s'est en outre exprimée au travers de rapports spécifiques ainsi que de mandats. Le présent bilan se fonde principalement sur ces bases.

Il convient de souligner ici que les remarques que la COGES a adressées au Conseil d'État, les nombreuses visites des sous-commissions auprès des services et entités de l'État, de même que les réponses aux abondants courriers parvenus à la Commission représentent une partie considérable de l'activité de la COGES et participent activement à la recherche de solutions pragmatiques nécessaires au bon fonctionnement de l'État. Néanmoins, pour des raisons pratiques, il n'en est pas toujours fait mention dans les rapports et il n'en sera pas fait mention ci-après. En revanche, l'ensemble de ces informations sera transmis à la COGES pour la législature suivante, afin qu'elle puisse s'en saisir.

Notons encore, en termes de fonctionnement interne, que cette législature a connu un tournus relativement important au sein de la COGES. Ainsi, 7 nouvelles et nouveaux commissaires ont intégré la Commission au fil des 5 dernières années. La COGES a également connu 3 présidences différentes, celle de Mme Freymond Cantone (2017-2018), de M. Hugues Gander (2018-2020) et celle de Mme Monique Ryf (2020-2022).

Mandats et rapports spécifiques

Les député-e-s, le Bureau du Grand Conseil (BUR), voire d'autres commissions peuvent s'adresser à la COGES afin de la rendre attentive à certains sujets ou lui confier des mandats. La COGES s'en acquitte soit au travers de ses activités usuelles dans le cadre du rapport de gestion annuel, soit par le biais d'un rapport spécifique (annexé ou pas à son rapport annuel). La COGES peut également produire d'elle-même un rapport spécifique (article 53 alinéas 2 et 3 de la loi sur le Grand Conseil – LGC et 43 RLGC). Elle peut aussi mandater d'autres commissions ou encore le Contrôle cantonal des finances (CCF).

Durant la législature écoulée, la COGES a produit 3 rapports spécifiques, dont un adjoint, quelques mois plus tard, d'un complément. Ils portaient sur le Service pénitentiaire, plus particulièrement la situation aux Établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) ; le dossier relatif à Swiss Space System Holding (S3) et celui concernant la Fondation de Beaulieu.

Rapport de la Commission de gestion (COGES) sur le fonctionnement du Service pénitentiaire (SPEN) et la situation aux Établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO)

Le 23 août 2017, la présidente du Grand Conseil et la cheffe du Département des institutions et de la sécurité (DIS) ont reçu un courrier signé par 62 personnes détenues au pénitencier de Bochuz aux EPO qui dénonçait un problème global de gestion des EPO, un climat de tension, des sanctions estimées arbitraires, un manque de communication et des décisions jugées incompréhensibles. Cette missive a été suivie de courriers d'anciennes collaboratrices et anciens collaborateurs qui avançaient des dysfonctionnements au sein de l'institution entre la direction et les personnes détenues, mais aussi avec le personnel. Ils mettaient en avant la pression par la hiérarchie, la dégradation des conditions de travail et la non-prise en compte de ces inquiétudes. Une demande d'institution d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP) déposée le 26 septembre 2017 a été refusée le 3 octobre 2017 par le Grand Conseil. Le BUR a alors mandaté la COGES et la Commission des visiteurs du Grand Conseil (CVGC) pour qu'elles procèdent aux investigations nécessaires pour rendre compte de la situation. Les différents éléments ont été traités par la CVGC, par le biais d'une enquête administrative diligentée par le Conseil

d'État et par la COGES qui a produit un rapport spécifique qu'elle a inséré en amont de son rapport annuel pour l'année 2017.

Pour la COGES, les questionnements soulevés n'étaient pas nouveaux. En effet, lors des 2 précédentes législatures, elle avait déposé 17 observations à propos du SPEN, dont certaines récurrentes. Depuis plusieurs années, les rapports de la COGES rappelaient des taux d'occupation d'établissements pénitentiaires élevés. Malgré la création de plus de 250 places depuis 2014, le problème de surpopulation carcérale demeurait toujours patent. L'entrée en vigueur de la détention suite à une expulsion judiciaire et la croissance démographique péjorant encore la situation. De plus, la COGES soulignait régulièrement que disposer de places de détention n'est pas suffisant, encore faut-il avoir le personnel formé en nombre adéquat pour prendre en charge les personnes détenues. À de nombreuses reprises, la COGES s'était inquiétée des difficultés de recrutement et de formation du personnel pénitentiaire, de la valorisation de ces métiers, notamment la lenteur du processus de réévaluation des fonctions des métiers du pénitentiaire. Si dans sa stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires (feuille de route) de mai 2014, le Conseil d'État s'engageait dans un programme de constructions soutenu et que des engagements avaient été opérés en lien avec l'ouverture de nouvelles places, la COGES soulignait le poids de la conduite de ces projets et demandait des ETP dédiés. Globalement, la question de fond de l'anticipation du recrutement du personnel approprié et de sa formation demeurait entière.

À l'issue de son rapport, la COGES relevait la place du SPEN, en bout de chaîne pénale, soumis à l'évolution de politiques publiques ou institutionnelles diverses ayant un effet direct sur le nombre de personnes détenues, impacté par la croissance démographique, les changements législatifs, etc. La COGES soulignait le respect du mandat légal donné au SPEN, principalement de garantir la sécurité intérieure et de la société et relevait l'engagement sans faille des collaboratrices et collaborateurs du SPEN, ce malgré des conditions de travail loin d'être optimales. Elle constatait également l'important effort fait par le SPEN et le Conseil d'État ces dernières années, entre autres en matière de création de place de détention et d'augmentation des ressources en personnel pour rattraper un retard accumulé depuis des décennies dans le domaine pénitentiaire. Cependant, elle estimait que cela ne saurait suffire et appelait de ses vœux, au travers de 5 observations s'inscrivant dans ce qu'elle avait déjà soulevé les années précédentes, la nécessité d'augmenter notablement les places de détention ; l'adéquation du taux d'encadrement des personnes détenues par toutes sortes de métiers – avec des moyens pour rendre ces professions attractives ; des ressources à la direction du SPEN pour gérer les divers projets en cours, tant en matière de constructions, que de politique du personnel ou encore d'outils informatiques.

Par ailleurs, elle considérait essentielles les Assises de la chaîne pénale prévues pour fin 2018, notamment pour augmenter la cohérence entre toutes les politiques publiques liées à la sécurité publique. La Commission attendait des mesures concrètes de la part du Conseil d'État, souhaitait des informations régulières sur lesdites mesures.

La COGES a poursuivi son examen régulier de l'évolution du SPEN. Durant la législature 2017-2022, outre les 5 observations du rapport spécifique 2017, la COGES a déposé 8 observations et 4 remarques sur le SPEN. Elle a réitéré, dans les rapports 2019 et 2020, des demandes issues du rapport spécifique, à savoir l'élaboration d'une feuille de route de la planification des infrastructures pénitentiaires et de l'entretien des bâtiments, ainsi qu'une feuille de route pour la planification des ressources du SPEN. Ces demandes ont finalement obtenu réponse en 2020 et respectivement 2021.

À l'heure de la rédaction de ce bilan, un schéma des besoins en effectifs du SPEN pour les 10 prochaines années a été produit. Utilisable sur le long terme, il donnera des projections sur les besoins en effectifs du service en fonction du nombre de personnes détenues et des infrastructures construites. Toutefois, la situation reste fragile, avec beaucoup d'incertitudes (politiques publiques changeantes, croissance démographique, etc.). Avec l'ouverture prévue de la première partie des Grands-Marais, en 2026 ou 2027, beaucoup de personnel supplémentaire devra être engagé et formé. La COGES sera donc encore très attentive à la problématique dans les années à venir.

Par ailleurs, les rencontres avec la CVGC ont montré que la question de la surpopulation carcérale n'avait encore pas été réglée et que ce point restait un problème considérable. Au vu de ce qui précède, il semble que ce dossier n'obtient pas l'attention qu'il mériterait.

Rapport de la Commission de gestion (COGES) sur le dossier relatif à Swiss Space System Holding (S3)

Le 19 août 2015, le Conseil d'État a octroyé un prêt à la société S3 d'un montant de CHF 500'000.- pris sur le Fonds cantonal de lutte contre le chômage. Suite à des interventions parlementaires, le 2 février 2017, la COGES a confié un mandat spécial au Contrôle cantonal des finances (CCF) portant sur l'octroi de ce prêt. Le rapport du CCF du 6 juin 2017, rendu public, a confirmé la légalité du prêt qui a bien servi à payer les salaires nets des employé-e-s de S3.

En août et septembre 2018, des articles de presse traitant du dossier S3 ont déclenché des interrogations quant au niveau de connaissance du Conseil d'État sur le dossier pour accorder le prêt. Les Vert-e-s, le 3 septembre 2018, ont alors demandé à la COGES de poursuivre ses investigations sur ce dossier.

Le 3 octobre 2018, la COGES a décidé d'établir un rapport spécifique confié à une délégation de la COGES élargie à 2 membres de la Commission des finances (COFIN). Dans ce rapport, annexé au rapport annuel publié en avril 2019, la COGES, se basant sur la documentation fournie, ne remettait nullement en doute la pertinence de la décision du Conseil d'État d'octroyer ce prêt pour couvrir les salaires d'août et septembre 2015. La demande pour le Fonds cantonal de lutte contre le chômage répondait aux critères de la loi sur l'emploi (LEmp) à son article 18 alinéa 2. Néanmoins, la COGES considérait que le traitement du dossier pouvait être qualifié à tout le moins de léger. La documentation sur laquelle se basait la Proposition au Conseil d'État (PCE) était fort peu étoffée (pas de comptabilité attestée par un audit, par exemple). La situation des emprunts bancaires de S3 n'était pas connue. De plus, le Conseil d'État n'avait pas été informé d'un courriel d'un privé, le jour avant le dépôt de la PCE, évoquant le refus de la BCV d'entrer en matière.

La COGES soulignait la grande liberté laissée au Conseil d'État, et plus particulièrement au chef de département, pour juger des situations régies par le Fonds cantonal de lutte contre le chômage. Bien que le Conseil d'État ait modifié entre temps le Règlement de la Lemp (RLemp), précisant plusieurs points de procédure à remplir même en cas de demande urgente – et cadrant donc davantage ces demandes – et bien qu'il ait également pris des mesures pour améliorer la transversalité entre services afin que chacun ait les informations utiles, la COGES a estimé que des améliorations étaient encore nécessaires. Il s'agissait en effet que la société demanderesse présente au minimum des comptes révisés, tel que demandé par le RLemp. La COGES recommandait aussi la modification du RLemp à l'article 6c lettre d comme suit :

« L'entreprise demanderesse adresse au département, par écrit, une demande motivée comprenant notamment :

(...)

d. la liste des subventions, aides et crédits reçus ou refusés par la demanderesse ou en cours d'examen, ainsi que l'entité qui les octroie ; (...)

Elle souhaitait également que les président-e-s des commissions de surveillance soient informé-e-s des décisions d'octroi de prêts par le biais du fonds cantonal de lutte contre le chômage, ainsi que la tenue de statistiques d'utilisation dudit fonds.

Lors de la présentation de ce rapport au Grand Conseil le 21 mai 2019, le débat a essentiellement tourné autour des contacts entre les acteurs du dossier (réseautage) et la transmission lacunaire d'informations par le Conseil d'État à la délégation COGES-COFIN en charge du dossier. En effet, un ou des documents (courriels) n'auraient pas été transmis à la COGES, conduisant des député-e-s à s'interroger sur la possibilité de la COGES à accéder à l'entier des informations au cours de ses travaux. En raison de l'absence du conseiller d'État en charge du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) et d'une motion d'ordre, le débat a été reporté et la COGES a produit un rapport complémentaire.

Rapport complémentaire de la Commission de gestion (COGES) sur le dossier relatif à Swiss Space System Holding (S3) (GC 088) compl.

Ayant obtenu les documents souhaités, ce rapport complémentaire a traité tant de la procédure d'octroi d'un prêt à S3 que du respect par le Conseil d'État du droit à l'information de la COGES pour l'élaboration de son rapport.

Concernant la procédure d'octroi d'un prêt à S3, l'ensemble des auditions et des documents mis à disposition confirmaient les conclusions du rapport principal, soit l'adéquation au cadre légal et réglementaire de l'époque (art. 18 al. 2 Lemp), mais ce cadre était ténu et insuffisant. Bien que les règles régissant ce type de prêt faisaient défaut à l'époque, le traitement de ce dossier aurait dû être plus rigoureux. Outre l'absence de documentation standardisée exigée en amont d'une décision, des informations et témoignages imprécis, lacunaires voire contradictoires, notamment sur la position de la BCV ou sur le cautionnement, des échanges majoritairement effectués par téléphone ajoutaient au traitement léger du dossier. La COGES espérait que la rigueur que devrait apporter le nouveau RLemp, entre autres quant aux pièces à fournir, verrait également les déterminations et réponses du Conseil d'État et de ses services rendues par écrit. Si elle regrettait également une discrédence entre les informations détenues par le conseiller d'État en charge et le Conseil d'État, elle ne pouvait toutefois conclure qu'une information exhaustive au collège aurait influencé d'une autre manière la décision du Conseil d'État. La COGES relevait encore un archivage défaillant des informations, documentations et échanges préalables à la décision.

Quant au droit à l'information de la COGES, la Commission soulignait qu'elle effectue son travail de surveillance le plus rigoureusement possible et qu'elle s'attend à ce que ses demandes soient traitées avec la même considération. Rappelant l'article 50 LGC consacrant le droit à l'information des commissions de surveillance, la COGES regrettait le manque de spontanéité et de diligence dans la transmission de tous les documents et informations concernant S3. Elle comptait désormais sur des informations exhaustives de la part de l'Exécutif et de son administration, sans devoir attendre la publication d'éléments par d'autres sources pour transmettre la globalité des pièces.

Depuis lors, l'article 6c lettre d RLemp a été modifié selon suggestion de la COGES.

Notons que le fonds cantonal de lutte contre le chômage a été utilisé dans le cadre de l'un des EMPD liés au Covid-19.

Rapport intermédiaire de la Commission de gestion chargée d'examiner l'objet suivant : Gestion de la pandémie Covid-19

Cette législature a été marquée par la pandémie Covid-19 et a impacté les travaux de la Commission, tant de manière pratique dans le déploiement de ses activités (séances à distance, report de visites et de travaux pour laisser place à l'urgence) que sur le fond de ses activités à savoir l'examen de la gestion de la crise par le Conseil d'État et l'administration.

En date du 4 avril 2020, le BUR invitait respectivement la COGES, la COFIN et la Commission de la santé publique (CTSAP) à « évaluer l'action du Conseil d'État en lien avec la crise, en vue des premiers débats en séance plénière (du 12 mai 2020). Ce travail s'inscrit dans la nécessité d'une reprise des travaux du Grand Conseil ». Il était encore précisé que « cette évaluation doit viser à donner un appui aux député-e-s lors des débats sur la manière de gérer la crise par le Conseil d'État, sa conception du droit d'urgence et les perspectives de ce dernier ».

Au vu des délais extrêmement courts, de l'accès limité aux informations nécessaires (quasi-indisponibilité, compréhensible, des conseillères et conseillers d'État et des services de l'Administration cantonale vaudoise), la COGES a plutôt produit un plan d'intention du traitement de la problématique dans l'optique d'un traitement avant, pendant et après la pandémie. Plus de 320 questions et sujets d'examen ont été soulevés par les sous-commissions, le Bureau de la COGES et des député-e-s. Ces thématiques ont été modulées et traitées par les sous-commissions au fil de l'évolution de la situation. En effet, il est rapidement apparu que la crise allait perdurer et que nombre de mesures envisagées dans un premier temps comme exceptionnelles, à l'instar du port du masque, du télétravail, etc. allaient pour la plupart devenir le quotidien des services. La gestion de la crise Covid-19 et des impacts se trouve donc au cœur des rapports annuels de la COGES pour les années 2020 et 2021. La COGES demeure dans l'attente du rapport du Conseil d'État sur la crise Covid-19, rapport qui, en raison de la persistance de ladite crise, ne peut encore être produit.

Rapport de la Commission de gestion (COGES) sur le dossier Beaulieu

Nombreux ont été les éléments liés au dossier Beaulieu qui ont occupé le Parlement. Le 1^{er} octobre 2019, le Grand Conseil validait l'EMPD 129 autorisant l'octroi d'un cautionnement à la Fondation de Beaulieu (FdB), respectivement la société anonyme en cours de création, l'abandon d'un prêt de 15 millions octroyé à la FdB en 2009, et la renonciation du Canton à rester partenaire du site.

Des député-e-s estimant des investigations nécessaires sur l'utilisation des fonds versés depuis des années à Beaulieu, la gouvernance, le travail et l'implication des représentant-e-s de l'État dans le dossier, une demande de CEP avait ensuite été déposée. Cette dernière a été refusée le 30 août 2020. Cependant, peu avant, le 25 août 2020, les groupes parlementaires Socialistes et Vert-e-s demandaient à la COGES, indépendamment du vote sur la CEP, de poursuivre les investigations sur le dossier Beaulieu « de la manière la plus poussée possible ». La COGES a alors décidé de produire un rapport spécifique. À l'heure de la rédaction de ce bilan, ce rapport est en cours de finalisation et devrait être rendu public au printemps 2022.

Objets parlementaires déposés par la Commission de gestion

Postulats

Durant la législature écoulée, la COGES a déposé 2 postulats. Ces textes émanent de la transformation en postulat des secondes réponses à ses observations refusées par le Grand Conseil selon l'article 52 alinéa 4 LGC.

(19_POS_117) Postulat Hugues Gander - Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 2^e observation présentée dans le cadre du Département du territoire et de l'environnement (DTE) « Du matériel d'analyses en adéquation avec les nouveaux besoins »

La COGES avait déposé une observation en avril 2018 constatant que le Pôle de compétence pour l'analyse des micropolluants (PCAM) devait recourir à des appareils performants, de dernière génération, mais coûteux. Elle avait relevé que, pour le renouvellement de ces instruments, la voie du budget n'était pas adéquate ni celle de l'EMPD pour des achats à l'unité. Il fallait donc trouver une voie intermédiaire, voie qui n'avait pas été proposée ni dans la première ni dans la deuxième réponse du Conseil d'État, d'où le dépôt de ce postulat en novembre 2018.

Dans sa réponse au postulat examinée en janvier 2020 (174), le Conseil d'État a proposé des pistes pour le renouvellement du parc analytique en soumettant au Grand Conseil un crédit-cadre qui présenterait une planification financière sur 5 ans. Ce crédit-cadre avait d'ores et déjà été inscrit au plan d'investissement 2019-2024 de la Direction générale de l'environnement (DGE). Un EMPD accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de près de 3 millions de francs était en cours d'élaboration. La réponse a été acceptée par le Grand Conseil en date du 16 juin 2020. Le projet d'EMPD a été transmis aux services de l'Administration cantonale vaudoise en janvier 2022.

(21_POS_59) Postulat Monique Ryf - Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse présentée dans le cadre du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) « Évolution pour la vérification de documents et factures scannés »

Ce postulat a été déposé le 7 décembre 2021. Au-delà des constats du Conseil d'État dans ses 2 réponses aux observations, réponses jugées insuffisantes par la COGES, celle-ci attend des mesures concrètes et un calendrier pour intensifier le passage du papier au numérique, passage qui revêt une importance essentielle pour le fonctionnement et la modernisation de l'administration. Le retard pris à l'instaurer contribue non seulement à la fracture numérique, mais aussi à la lenteur des réponses aux administré-e-s. La stratégie numérique du Conseil d'État se veut ambitieuse, mais son application sur le terrain est loin d'être optimale. Tout retard en le domaine induit des conséquences fâcheuses. Invoquer la sécurité, comme le fait le Conseil d'État, sujet au combien important, ne dispense toutefois pas d'agir rapidement pour mettre des mesures en place, à tout le moins pour établir un calendrier de mise en œuvre.

Suivi des observations 2017-2022

Principal moyen d'intervention auprès du Conseil d'État, la COGES a déposé 128 observations durant la législature qui s'achève, entre son rapport sur l'année 2017 et celui sur l'année 2021. Le tableau ci-après les synthétise et fait état, pour chacune d'elles, de l'appréciation de la COGES quant au suivi de ses demandes, a fortiori la mise en œuvre des mesures que proposait le Conseil d'État dans ses réponses. Cette évaluation s'exprime au travers de 3 indicateurs, soit : « réalisé », « partiellement réalisé », ou « non réalisé ».

En retranchant les 26 observations du rapport pour l'année 2021 dont les réponses seront examinées par le Grand Conseil en juin 2022, 102 réponses à ses observations ont donc fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la COGES.

Sur ces 102 observations, le Parlement a accepté 75 premières réponses du Conseil d'État (74%) ; 27 secondes réponses ont été nécessaires, et parmi celles-ci, 2 (2%) ont été refusées par le Parlement, générant automatiquement des postulats en vertu de l'article 52 alinéa 4 LGC (voir ci-dessus).

Pour 43 des 102 observations (42%), la COGES considère que les éléments indiqués dans les réponses du Conseil d'État ont été mis en œuvre. Tout en appelant de ses vœux que la Commission de gestion de la législature 2022-2027 en fasse le suivi, elle n'estime néanmoins pas utile de les commenter.

En revanche, pour 42 de ses observations (41%), la COGES a estimé que les mesures promises dans les réponses du Conseil d'État n'étaient que partiellement réalisées, et que pour 17 de ses observations (17%) aucune mesure n'avait été mise en œuvre à ce jour. Chacun de ces cas est brièvement commenté dans le tableau ci-après. Cette mise en exergue recouvre une double invitation, d'une part au Conseil d'État afin qu'il mette en œuvre ou poursuive la réalisation des mesures annoncées dans ses réponses et d'autre part, à la COGES de la législature 2022-2027 afin qu'elle en fasse le suivi.

N.B. Dans le tableau ci-dessous, lors de rocadés de services entre départements, de regroupements de plusieurs entités en une direction générale ou un nouveau service, ou encore en cas de changement de nom au cours de la législature, les entités ou services en question ont été intégrés dans la nomenclature en cours au 31.12.2021. L'usage des acronymes permet de synthétiser le tableau ; une liste exhaustive des acronymes avec leur signification est à disposition en pages 166 et suivantes.

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire	
Rapport général	APDI	2017	Plan d'action pour que le BPPDI remplisse les missions fixées par la loi	Partiellement réalisé	Les registres ne sont pas encore tous disponibles et les missions de la préposée à la protection des données ne peuvent se faire complètement, par manque de forces disponibles.	
		2021	Renforts indispensables pour la protection des données	Réponse examinée en juin 2022.		
	Tous	2017	Transparence et durée des procédures liées à l'évaluation des fonctions	Réalisé	/	
			Dérogations à la procédure de mise au concours de postes à l'État de Vaud	Réalisé	/	
	ACV	2021	Coordination de la mise en place de l'archivage numérique dans toutes les entités de l'Administration cantonale vaudoise	Réponse examinée en juin 2022.		
	GI	2021	Quelle réforme pour le GI et dans quel délai ?	Réponse examinée en juin 2022.		
	CHANC	2018	Évaluation des responsables d'entités indépendantes ; BCMA, BPPDI, Groupe Impact	Partiellement réalisé	En 2018, le CE indiquait déjà les mesures à mettre en place pour l'évaluation des bureaux. Si ce n'est le BCMA qui est suivi par le bureau du GC, aucun système d'évaluation n'a été mis en place pour les deux autres entités. En bref, le chancelier chargé de ce travail selon la réponse du CE en 2018 n'a pas fait le travail.	
			Objets parlementaires dont le délai de réponse est échu	Non réalisé	La CIDROPOL a-t-elle été saisie du dossier ? Rien n'est moins sûr... En fait, il semble que rien n'a été fait dans ce cadre non plus...	
		2019	Notes personnelles du chancelier, quelle publicité et quelle officialité ?	Réalisé	Le Conseil d'État a confirmé que ces notes n'étaient pas des documents officiels (dossier S3, rappel d'éléments sur la base de ces notes).	
			Mise en place d'une politique de gestion électronique des documents (GED)	Partiellement réalisé	Difficultés de rallier tous les départements à cette politique de gestion électronique des documents.	
	2021	Encourager la culture numérique dans tous les services de l'Administration cantonale vaudoise	Réponse examinée en juin 2022.			

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DES	DGE	2017	Mais qui va s'occuper de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 ?	Réalisé	Augmentation au budget 2019 de 6,15 ETP, majoritairement liés à la pérennisation de postes pour la DIREN.
		2017	Du matériel d'analyses en adéquation avec les nouveaux besoins	Partiellement réalisé	Rapport du CE au GC sur le postulat, adopté le 16 juin 2020 par le GC. Un EMPD est en cours de réalisation.
			Panique aux microplastiques ?	Non réalisé	Pas de bases légales.
		2018	Un fonds qui s'épuise !	Réalisé	Révision de la loi vaudoise sur l'énergie prévoyant de fixer une fourchette allant de 0,6 à 1 ct.
			Une solution transitoire qui risque de durer	Non réalisé	Le projet de STEP régionale du SIGE n'avance pas beaucoup.
			Renforcement de l'effectif pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan climat vaudois	Réalisé	Unité du Plan climat constituée le 1 ^{er} septembre 2020.
		2019	Quel avenir pour la gestion des subventions ?	Partiellement réalisé	Plusieurs EMPD adoptés par le GC, il en reste encore un.
			Le Conseil d'État a-t-il oublié ses cantonnières et ses cantonniers ?	Partiellement réalisé	Crédit d'étude de 400'000 CHF alloué en 2021, un EMPD devrait suivre. Le calendrier n'est pas suivi.
	2021	Mais où sont les sites pollués dans notre canton ?	Réponse examinée en juin 2022.		
	SPEN	2017	Infrastructures pénitentiaires nécessaires	Partiellement réalisé	Une nouvelle observation sur la planification des infrastructures pénitentiaires nécessaires faite en 2019. En 2018, l'EMPD 222 présente la planification des études et travaux d'assainissement.
			Atteinte du taux d'encadrement en personnel tel que recommandé par l'OFJ et nécessaire pour répondre aux exigences légales afin d'assurer toutes les tâches requises pour l'exécution des sanctions pénales	Non réalisé	Planification pas établie. Voir observations postérieures.
			Conduite des grands projets du SPEN	Partiellement réalisé	Chefs de projets engagés pour certains projets.

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DES	SPEN	2018	État des bâtiments pénitentiaires existants	Réalisé	EMPD 222 (études et travaux d'assainissement) voté par le Grand Conseil.
		2019	Feuille de route pour la planification des ressources humaines au SPEN	Partiellement réalisé	Une nouvelle observation déposée en 2020 dont la 2 ^e réponse à l'observation apporte des éléments d'analyse et de méthode de calcul pour une estimation sur 10 ans, sans apporter des données chiffrées, nouvelle observation en 2021.
			Feuille de route pour la planification des bâtiments du SPEN	Partiellement réalisé	Une nouvelle observation déposée en 2020. Une planification très générale a été envoyée, mais qui comporte des inconnues, notamment la date de finalisation du projet Grands-Marais.
		2020	Feuille de route pour la planification des ressources humaines du SPEN	Partiellement réalisé	La 2 ^e réponse à l'observation apporte des éléments d'analyse et de méthode de calcul pour une estimation sur 10 ans, sans apporter des données chiffrées.
			Feuille de route pour la planification des bâtiments du SPEN	Partiellement réalisé	Une planification très générale a été envoyée, mais qui comporte des inconnues, notamment la date de finalisation du projet Grands-Marais.
			Prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiques et psychiatriques	Non réalisé	L'amélioration de la prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques est liée à l'aboutissement des travaux d'assainissement et de construction des prisons.
		2021	Assurer la relève parmi le personnel pénitentiaire	Réponse examinée en juin 2022.	
	POLCANT	2018	Leçons à tirer du cas dit du « bateau italien »	Non réalisé	Pas encore de proposition d'achat pour un nouveau bateau. La situation ne s'est pas produite.
			Avenir de l'Académie de police de Savatan	Non réalisé	La réforme de la gouvernance décidée en 2018 (pour une distinction plus claire entre les niveaux stratégique et opérationnel), ainsi que les réflexions autour d'une autonomisation de l'académie (nouvelle forme juridique, organisation et financement) ne sont pas encore réalisées faute de consensus entre tous les partenaires.
		2021	Locaux du poste de la gendarmerie et de la police de sûreté de Payerne	Réponse examinée en juin 2022.	
DFJC	SG-DFJC	2017	Manque d'outils d'évaluation	Non réalisé	Dans l'attente de la LPens.
			Permanences estivales	Réalisé	/

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DFJC	SG-DFJC	2021	Moyens d'affichage numérique dans les salles de classe		Réponse examinée en juin 2022.
	DGEO	2017	Locaux excentrés de la Direction pédagogique (DP)	Réalisé	La DP (dont l'OSPES) et la DPPLS sont désormais sous le même toit à la Rue de la Barre 8.
		2018	Collaboration entre le DFJC et le DIRH sur la transition préscolaire – scolarité obligatoire	Partiellement réalisé	Le concept 360 milite pour la mise en place de mesures facilitant la transition.
		2019	Reconnaissance du rôle des doyennes et des doyens	Non réalisé	Dans l'attente de la LPens.
		2020	Dotations en postes d'éducateurs dans les établissements scolaires pour faire face aux conséquences du Covid-19	Partiellement réalisé	Le budget 2021 a permis une première phase de mise en œuvre qui est en voie d'achèvement avec les ressources obtenues au budget 2022.
	DGEP	2017	Zones de recrutement des gymnases	Partiellement réalisé	Planification réalisée, pas de changement de méthodologie pour les zones de recrutement.
		2018	Réorganisation de la gouvernance au sein de la DGEP	Partiellement réalisé	Chantier en cours.
			Planification des gymnases	Partiellement réalisé	Voir observation de 2017.
			Remplacement des enseignants de branches techniques	Non réalisé	Les enjeux restent, souci par rapport aux rémunérations.
		2019	Soutien social dans les gymnases	Réalisé	Travailleurs sociaux engagés, postes partagés entre les établissements.
		2021	Des solutions pour davantage de places de stage		Réponse examinée en juin 2022.
	DGEJ	2017	Lignes directrices en matière de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ)	Réalisé	Les lignes directrices de la PEJ ont permis de lancer, en 2018, la Commission de coordination de la PEJ, le financement de projets, une <i>newsletter</i> , un « wiki » et 2 journées PEJ. Le poste de coordinatrice a pu être pérennisé en 2022.
			Locaux du Point Rencontre d'Ecublens	Réalisé	De nouveaux locaux ont été trouvés à Lausanne, en 2019, par la FJF.
		2018	Mesures à mettre en place au sein du SPJ et des ORPM	Réalisé	Observation s'inscrivant dans le contexte de la crise de 2018 ; depuis la DGEJ a été créée en 2020 ; le poste de responsable RH a été créé en 2021.

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire	
DFJC	DGEJ	2018	Protéger les intervenants des Points Rencontres	Réalisé	Licenciement du directeur du secteur concerné à la FJF.	
		2020	Gouvernance des fondations subventionnées, quel regard de l'État ?	Partiellement réalisé	Directives annoncées mises en consultation et entreront en vigueur le 1 ^{er} avril 2022 ; concept de haute surveillance DGEO/DGEJ en cours d'élaboration.	
		2021	Pérennisation du dispositif d'Accueil thérapeutique de crise (ATC)	Réponse examinée en juin 2022.		
			Quelle prise en charge pour les jeunes en détresse ?	Réponse examinée en juin 2022.		
	SESAF	2018	Taux d'encadrement dans les institutions pour l'enseignement spécialisé	Non réalisé	Travaux de conventionnement en cours, reportés à la demande de l'AVOP. Mise en place prévue en août 2022.	
		2019	Amélioration et valorisation des conditions de travail dans la prise en charge des enfants à besoins particuliers	Partiellement réalisé	Un important travail reste à faire, un plan d'action sera présenté au CE dans les prochaines semaines.	
		2020	Former et sensibiliser les enseignant·e·s pour une intégration réussie des enfants avec TSA	Partiellement réalisé	Un important travail reste à faire, un plan d'action sera présenté au CE dans les prochaines semaines.	
			Déploiement du dispositif d'intégration pour enfants avec TSA dans toutes les régions du canton	Partiellement réalisé	Un important travail reste à faire, un plan d'action sera présenté au CE dans les prochaines semaines.	
			Enfants avec TSA – prolongation du programme pour les adolescent·e·s et les jeunes adultes	Partiellement réalisé	Un important travail reste à faire, un plan d'action sera présenté au CE dans les prochaines semaines.	
	DIT	BuD	2021	Quel avenir pour le pilotage de l'Agenda 2030 ?	Réponse examinée en juin 2022.	
SCTP		2017	Modernisation de l'informatique à l'OCTP	Partiellement réalisé	EMPD voté et projet en cours.	
		2018	Nouveaux locaux de l'OCTP pour la région Est	Réalisé	Trois régions (Centre, Nord, et Est) actives.	
DGAIC		2019	Quel délai pour l'introduction du MCH2 dans les communes ?	Partiellement réalisé	Projet pilote en cours, pilotage par les communes.	

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DIT	DGTL	2021	À quand un inventaire cantonal fiable des surfaces d'assolement (SDA) ?		Réponse examinée en juin 2022.
			Une stratégie de défense difficilement compréhensible		Réponse examinée en juin 2022.
DSAS	SG-DSAS	2018	Des places d'apprentissage dédiées dans le cadre du programme FORJAD	Réalisé	Un programme FORMAD a été mis sur pied pour renforcer les mesures FORJAD, afin de favoriser l'insertion des plus de 25 ans. Une catégorie représentant plus de 60% sans formation achevée.
	DGCS	2017	Suivi et prise en compte des rapports de la CIVESS	Réalisé	/
			Transitions administratives entre le domicile, l'hôpital et l'EMS	Réalisé	Réalisé par les BRIO.
			Locaux du Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP)	Partiellement réalisé	Transformations projetées.
		2018	Transformations à l'EPSM Les Myosotis, à Montherod	Partiellement réalisé	Le projet n'a pas encore été déposé par la Fondation.
		2019	Prise en charge des seniors (45 ans et plus) en recherche d'emploi	Réalisé	L'offre répond à la demande actuelle.
			Pénurie de places pour mineur·e·s ayant des troubles du comportement complexes	Partiellement réalisé	Manque encore de structures d'accueil.
		2020	Stabilisation du personnel de l'Unité juridique (UJUR)	Réalisé	Renforcement des CDI.
		2021	Outil d'allocation des ressources pour les Établissements socio-éducatifs (ESE)		Réponse examinée en juin 2022.
	DGS	2017	Prospective en termes de système de santé	Réalisé	À bien été effectué, mais le Covid-19 remet en question notre système de santé.
		2019	Avenir de la Fondation Rive-Neuve	Réalisé	/
		2020	Avenir de l'HIB	Partiellement réalisé	Le projet avance avec l'entrée en matière du Canton, et dans l'attente du projet définitif à déposer.
			Financement des 40 lits supplémentaires de l'hôpital de Morges	Partiellement réalisé	Une partie des lits sont aujourd'hui intégrés dans la planification. La question des PIG n'est pas encore entièrement réglée.

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DSAS	DGS	2021	Planification des travaux de construction et rénovation de l'HIB		Réponse examinée en juin 2022.
			Comparatif d'heures entre les CMS et les OSAD		Réponse examinée en juin 2022.
	CHUV	2017	Formation au CHUV	Réalisé	/
		2018	Retards et surcoûts dans la réalisation du nouvel hôpital de Cery	Réalisé	Les requêtes financières faites auprès de la société mandatée ont permis de réduire les surcoûts. L'EMPD est en cours de bouclage.
		2019	Trop longue attente pour la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins	Partiellement réalisé	Des améliorations effectuées dans le traitement. Toutefois, le support informatique n'a pas été encore utilisé.
DEIS	DGAV	2017	Suivi de la réorganisation de la division des AF	Réalisé	/
		2019	Digitalisation à Agrilogie	Réalisé	/
		2020	Protection des données des employé·e·s de l'État de Vaud	Réalisé	/
	SDE	2018	Aide financière pour paiement de salaires	Réalisé	/
		2020	Relation entre le CSR Prilly-Echallens, site de Prilly et l'ORP d'Echallens	Réalisé	/
			Relations entre le SECO et l'Administration cantonale vaudoise	Réalisé	/
	SPEI	2017	Manque de personnel auprès du chimiste cantonal	Réalisé	/
		2018	Vente de nourriture par des commerçants itinérants	Réalisé	/
		2019	Gouvernance de l'OTV	Réalisé	/
	SPOP	2019	Vétusté du centre EVAM de Crissier	Réalisé	/
		2021	Prise en charge de l'aide d'urgence entre le DSAS et l'EVAM		Réponse examinée en juin 2022.

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire	
DIRH	SG-DIRH	2018	Communication et encadrement pour le passage du papier au tout numérique	Partiellement réalisé	Dossier important à suivre de très près, car les personnes du numérique et celles des métiers ont de la peine à se comprendre et à réconcilier leurs objectifs.	
		2020	Respect de la transversalité pour soutenir les actions du BEFH	Réalisé	Cet aspect est de mieux en mieux compris, le BEFH fait un gros effort dans ce sens. À suivre néanmoins chaque année.	
		2021	Mesures envisagées pour pallier les difficultés de recrutement de spécialistes en informatique	Réponse examinée en juin 2022.		
	SPEV	2017	Politique de la relève, suite	Réalisé	/	
		2018	Équité dans les procédures de recrutement et d'attribution de postes	Réalisé	Le SPEV fait un suivi adéquat dans ce sens.	
		2019	Encourager les titulaires de fonctions directoriales au sein de l'État de Vaud à mettre en place une suppléance et une délégation de tâches	Réalisé	Les suppléances doivent faire partie de l'organisation. À vérifier au cours de la législature.	
		2021	Système d'information RH (SIRH2) en attente pour des raisons de localisation des données	Réponse examinée en juin 2022.		
	DGNSI	2017	Sécurité informatique : quelle vision pour faire face aux défis ?	Partiellement réalisé	Problème majeur révélé par les hackings de 2021. À suivre de façon rapprochée.	
		2018	Implémentation du nouveau logiciel à la DGEP : quelles mesures d'accompagnement pour la gestion du changement ?	Partiellement réalisé	À suivre absolument, on ne peut se permettre un 3 ^e échec.	
		2021	Collaboration entre la DGNSI et l'APDI	Réponse examinée en juin 2022.		
			SIEL ; à quand une meilleure fonctionnalité pour les utilisatrices et utilisateurs ?	Réponse examinée en juin 2022.		
	DGMR	2019	Collaboration entre le Canton et les TL concernant le LEB	Réalisé	/	
			Formations des chef·fe·s de circulation et des conductrices et conducteurs de train du LEB	Réalisé	Continuer à suivre pour éviter le manque de personnel.	

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire	
DIRH	OAJE	2017	Quelle échéance pour le rapport de visite de surveillance unifié ?	Réalisé	/	
		2021	Accessibilité financière à l'offre d'accueil de jour des enfants	Réponse examinée en juin 2022.		
	CCF	2020	Évolution pour la vérification de documents et factures scannés	Non réalisé	Attendre le rapport sur le postulat faisant suite au refus de la 2 ^e réponse. À l'évidence, le numérique sera un des objets majeurs.	
DFIRE	SG-DFIRE	2017	Consignation des rapports de représentation	Réalisé	Directives et lettres de missions examinées concernant les représentant-e-s de l'État qui sont consignés dans chaque département. Améliorations constatées, mais pas d'analyse de rentrée de ces rapports. Formations organisées pour les représentant-e-s de l'État.	
	STATVD	2017	Statistiques politiques	Partiellement réalisé	Quelques études/publication ciblées ont été faites au cours de la législature, mais aucun développement notable en la matière. Il subsiste une certaine pauvreté de la statistique politique vaudoise.	
	DGF	2018	Suivi et communication de l'ACI sur les dossiers non taxés	Partiellement réalisé	Pointage effectué lors d'un exercice, mais pas de suivi systématique. Le volume de dossiers non taxés étant peu élevé et tant qu'il n'y a pas de développement, la COGES a renoncé à une documentation plus détaillée. Si la tendance devait changer, un tel suivi ferait sens.	
		2019	Centre d'appels téléphoniques (CAT) : garantir le traitement des appels	Partiellement réalisé	Refonte du logiciel CRM et réflexion sur l'intégration d'un formulaire de contact automatisé permettant d'orienter plus directement la demande au destinataire compétent. Éventuelle <i>chatbox</i> évoquée. Important de vérifier si le traitement des sollicitations tél. est mieux suivi.	
	DGIP	2017	Suivi de la stratégie immobilière 2020	Partiellement réalisé	La COGES ne constate pas de prospection et d'anticipation systématique en la matière, mais des projets de construction sont toutefois en cours. Problématique à reprendre.	
			Contrôle d'application de la charte éthique des marchés publics lors de mandat à une entreprise générale	Réalisé	/	
			Mesures et dotation du SIPaL pour les projets de constructions pénitentiaires	Non réalisé	Dossier repris en 2021, à suivre.	
			Valorisation du patrimoine archéologique et priorités cantonales	Partiellement réalisé	Lors de travaux, des Codir ont lieu et coordonnent le travail du SERAC et de la DGIP. Priorité mise sur le musée d'Avenches.	

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire	
DFIRE	DGIP	2018	Amélioration de l'annonce des travaux à venir	Partiellement réalisé	Problème mieux suivi sur le cas précis, mais non résolu dans l'ensemble.	
			Amélioration de la remontée des informations vers le SIPaL et de la consignation des problèmes détectés	Non réalisé	Problème non résolu.	
			Mesures spécifiques pour la construction de gymnases en fonction des besoins avérés	Partiellement réalisé	Difficulté d'anticipation constatée, mais réponse au besoin par des locations.	
		2019	Construire durablement, engager durablement : les deux ne vont-ils pas de pair ?	Non réalisé	Problème non résolu. À suivre de manière transversale avec le SPEV.	
			Suivi des mosaïques d'Orbe-Boscéaz	Partiellement réalisé	La convention ne traite que du pavillon d'accueil, un accord a été trouvé pour le mandat d'étude de faisabilité pris en charge partagée commune et DGIP. Convention signée transmise à la COGES.	
		2020	Suivi des ETP / CDD attribués aux crédits d'ouvrage	Non réalisé	Problème non résolu, mais annonce d'une évolution sur le dossier. À suivre.	
			Suivi des travaux entre la DGIP et les services utilisateurs	Non réalisé	Problème non résolu.	
		2021	Collaboration plus étroite des services utilisateurs et constructeurs sur les constructions pénitentiaires et actualisation de la feuille de route des constructions pénitentiaires	Réponse examinée en juin 2022.		
			Prise en compte des besoins des services utilisateurs et réponse à leurs sollicitations, à l'image du poste de gendarmerie de Payerne	Réponse examinée en juin 2022.		
		CC	2019	Coordination entre la CC et le Grand Conseil pour les élections de magistrat·e·s	Partiellement réalisé	Réalisation à suivre.
	2021		Pour un accès indépendant de la CC à la comptabilité de l'État	Réponse examinée en juin 2022.		

Conclusion

La COGES relève que la majorité de ses observations ont trouvé réponse et solution satisfaisante, parfois après des interventions réitérées, ou qu'elles sont en voie de réalisation.

Au fil des années, la communication et la collaboration entre les services et entités de l'État apparaissent toujours comme garantes d'efficacité et s'avèrent perfectibles.

Cette législature a également occasionné des questionnements sur les limites du système de milice, le fonctionnement de la COGES et sur l'adéquation des moyens à sa disposition. En effet, le travail annuel de la Commission au travers de visites en sous-commissions, de séances plénières, d'auditions et d'échanges, demande aux commissaires un suivi de longue haleine et un investissement substantiel, aussi bien en termes de visites et de séances que de recherches et édification sur les sujets à traiter. À ce travail, que l'on peut qualifier de courant, se sont ajoutés 3 rapports spécifiques qui ont généré une charge de travail conséquente. Les sujets à traiter peuvent s'avérer complexes et techniques, requérant parfois des compétences spécifiques. La COGES a donc entamé une réflexion sur son organisation et ses moyens pour la renforcer et continuer à accomplir ses missions.

La COGES tient à remercier l'ensemble des autorités pour leur confiance, ainsi que le personnel de l'État de Vaud pour sa disponibilité. Elle formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

RÉPERTOIRE DES ACRONYMES

ACI	Administration cantonale des impôts
ACV	Archives cantonales vaudoises
ACV	Administration cantonale vaudoise
ACVF	Association cantonale vaudoise de football
AF	Amélioration foncière
AI	Assurance invalidité
AIMP	Accord intercantonal sur les marchés publics
AIS	Agenda intégration Suisse
APDI	Autorité de protection des données et de droit à l'information
APOL	Police Lavaux
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASCCGV	Association des secrétaires des conseils communaux et généraux vaudois
ASD	Aide et soins à domicile
ASE	Assistant-e-s socio-éducatifs
ASEJ	Accueil socio-éducatif de jour
ASR	Association sécurité Riviera
ASSC	Assistant-e-s en soins et santé communautaire
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVOP	Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté
BAP	Bâtiment administratif de la Pontaise
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
BCMA	Bureau cantonal de médiation administrative
BCV	Banque cantonale vaudoise
BEFH	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
BIC	Bureau d'information et de communication
BPA	Bureau de prévention des accidents
BPPDI	Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information
BuD	Bureau de la durabilité
BUR	Bureau du Grand Conseil
C4	Centre coordonné de compétences cliniques
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire
CAS	Certificate of advanced studies / Certificat de formation continue universitaire
CAT	Centre d'accueil temporaire
CAT	Centre d'appels téléphoniques
CC	Cour des comptes
CCF	Contrôle cantonal des finances
CCh	Caisse cantonale de chômage
CCMP-VD	Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud
CCMR	Commission consultative en matière religieuse
CCT	Convention collective de travail
CDAP	Cour de droit administratif et public
CDC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDD	Contrat de durée déterminée
CDF	Contrôle fédéral des finances

CDI	Contrat de durée indéterminée
CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
CEF	Commission d'évaluation des fonctions
CEP	Centre d'éducation permanente
CEP	Commission d'enquête parlementaire
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CFC	Certificat fédéral de capacité
CGN	Compagnie générale de navigation
CHSTC	Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIC	Centre intercantonal d'information sur les croyances
CIDD	Comité interdépartemental de développement durable
CIS	Cellule interservices
CIVESS	Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux
CMS	Centre médico-social
COFOP	Centre d'orientation et de formation professionnelles
CP	Code pénal
CPA	Centre pour adolescents
CPEV	Caisse de pensions de l'État de Vaud
CRM	Customer Relationship Management
CSI	Conférence suisse des impôts
CSIS	Centre Suisse Islam et Société
CSP	Centre social protestant
CSR	Centre social régional
Cst	Constitution fédérale suisse
CTI	Commission fédérale pour la technologie et l'innovation
CTJA	Centre thérapeutique de jour pour adolescents
CVE	Centre de vie enfantine
DAC	Direction des autorisations de construire
DAC	Direction des autorisations de construire
DAI	Direction de l'architecture et de l'ingénierie
DAL	Direction des achats et de la logistique
DAL	Département de l'appareil locomoteur
DAM	Direction de l'aménagement
DAP	Direction de l'archéologie et du patrimoine
DCG	Direction du cadastre et de la géoinformation
DECS	Département de l'économie et du sport
DEIS	Département de l'économie, de l'innovation et du sport
DEP	Dossier électronique du patient
DES	Département de l'environnement et de la sécurité
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGAV	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale

DGE	Direction générale de l'environnement
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DGF	Direction générale de la fiscalité
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGNSI	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
DGS	Direction générale de la santé
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DIF	Direction de l'immobilier et du foncier
DIL	Direction du logement
DIP	Direction des projets territoriaux
DIRAAS	Direction des aides et assurances sociales
DIREN	Direction de l'énergie
DIREV	Direction de l'environnement industriel, urbain et rural
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DIRHEB	Direction de l'accompagnement et de l'hébergement
DIRIS	Direction de l'insertion et des solidarités
DIRNA	Direction des ressources et du patrimoine naturels
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DIT	Département des institutions et du territoire
DPPLS	Direction psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSNP	Dénonciation spontanée non punissable
DTE	Département du territoire et de l'environnement
EAR	Échange automatique de renseignements
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
ECR	Épreuves cantonales de référence
EDM	Établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes
EMCC	État-major cantonal de conduite
EOS	Établissement orienté santé
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
EPO	Établissements de la Plaine de l'Orbe
EPOC	Police du Chablais vaudois
ETP	Équivalent temps plein
EVAM	Établissement vaudois d'accueil des migrants
FACCV	Églises anglicane et catholique chrétienne
FAIR	Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FAQ	Foire aux questions
FAST	Formation des détenus, animations, sports et télévision
FBM	Faculté de biologie et de médecine
FdB	Fondation de Beaulieu
FEV	Fédération évangélique vaudoise

FFSV	Fondation Fonds du sport vaudois
FJF	Fondation jeunesse & familles
FNS	Fonds national suisse
FVP	Fondation vaudoise de probation
GED	Gestion électronique des documents
GI	Groupe impact
GIS-FP	Gestion informatisée scolaire pour la formation professionnelle
GYB	Gymnase intercantonal de la Broye
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute écoles spécialisée
HESAV	Haute école de santé Vaud
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HETSL	Haute école de travail social et de la santé Lausanne
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IF	Inspection fiscale
IMC	Infirmités motrices cérébrales
IPE	Institution pour l'enfance
ISFM	Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue
ITL	Inspection du travail de Lausanne
J+S	Jeunesse+Sport
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LARA	Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers
LArch	Loi sur l'archivage
LAsi	Loi fédérale sur l'asile
LASP	Loi sur l'assainissement des sites pollués
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les communes
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEB	Lausanne-Echallens-Bercher
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LGC	Loi sur le Grand Conseil
LHEV	Loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES
LI	Loi sur les impôts directs cantonaux
LIEPR	Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme
LInfo	Loi sur l'information
LMA	Loi sur la médiation administrative
LMETA	Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités
LMP-VD	Loi sur les marchés publics
LNM	Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat
LOCE	Loi sur l'organisation du Conseil d'État
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
LOVD	Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique
LPD	Loi fédérale sur la protection des données

LPE	Loi fédérale sur la protection de l'environnement
LPens	Loi sur le personnel enseignant
LPers	Loi sur le personnel de l'État de Vaud
LPMI	Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel
LPN	Loi sur la protection de la nature et du paysage
LPNMS	Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LPrD	Loi sur la protection des données personnelles
LPros	Loi sur l'exercice de la prostitution
LRens	Loi sur le renseignement
LSDIS	Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours
LTVB	Loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux
LVCA	Loi sur la vie culturelle et la création artistique
LVLene	Loi vaudoise sur l'énergie
LVLFo	Loi forestière vaudoise
LVLJAR	Loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent
MBC	Transports de la Région Morges Bière Cossonay
MCBA	Musée cantonal des Beaux-Arts
MCH	Modèle comptable harmonisé
MDJ	Maison des jeunes
METAS	Institut fédéral de métrologie
MEV	Maison de l'environnement
MINT	Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technologies
MP	Ministère public
MPC	Maturité professionnelle et commerciale
MPc	Ministère public central
MRSA	Mesures de recherches soumises à autorisation
NStCM	Compagnie du chemin de fer Nyon – St-Cergue – Morez
OAE	Office des affaires extérieures
OAI	Office de l'assurance invalidité
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OAMal	Ordonnance sur l'assurance-maladie
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OBM	Ordonnance sur les bas-marais
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
OCTP	Office des curatelles et tutelles professionnelles
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCO	Office de la consommation
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFJ	Office fédéral de la justice
OFROU	Office fédéral des routes
OFFS	Office fédéral de la statistique
OFSP0	Office fédéral du sport
OFT	Office fédéral des transports
OJ	Ordre judiciaire
OJV	Ordre judiciaire vaudois

ONG	Organisation non gouvernementale
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
OPBD	Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
OPN	Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage
OPPPS	Ordonnance sur les prairies sèches
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
ORP	Office régional de placement
ORPM	Office régional de protection des mineurs
OSAD	Organisation privée de soins à domicile
Osites	Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués
OSPES	Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé
OSR	Ordonnance sur la signalisation routière
OTAS	Ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés
OTV	Office du tourisme du Canton de Vaud
OVAM	Office vaudois de l'assurance-maladie
PA	Plan d'affectation
PAC	Pompe à chaleur
PAC Lavaux	Plan d'affectation cantonal Lavaux
PCC	Police cantonale du commerce
PDCn	Plan directeur cantonal
PECC	Plan énergie et climat communal
PEL	Police de l'Est lausannois
PGEE	Plans généraux d'évacuation des eaux
PIG	Prestation d'intérêt général
PM	Personne morale
PMU	Policlinique médicale universitaire
PNR	Police Nyon Région
PNV	Police Nord vaudois
POL	Police de l'Ouest lausannois
Polcant	Police cantonale vaudoise
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
PRM	Police Région Morges
RASFF	Système d'alerte rapide sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
RCC	Registre des codes-créanciers
RDPPF	Restrictions de droit public à la propriété foncière
RDU	Revenu déterminant unifié
ReD	Réseau pour la durabilité
ReFA	Réforme des achats
RF	Registre foncier
RHT	Réduction de l'horaire de travail
RI	Revenu d'insertion
ROP	Répondant de l'optimisation des processus de l'État de Vaud
RP	Retraites populaires
S&P	Standard & Poor's
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières

SAN	Service des automobiles et de la navigation
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SCI	Système de contrôle interne
SCTP	Service des curatelles et tutelles professionnelles
SDA	Surface d'assolement
SDE	Service de l'emploi
SDSI	Schéma directeur du système informatique
SDT	Service du développement territorial
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEPS	Service de l'éducation physique et du sport
SERAC	Service des affaires culturelles
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SG	Services généraux
SGC	Secrétariat général du Grand Conseil
SIEF	Système d'information des établissements de formation
SIEL	Système d'information exécutif-législatif
SIF	Système d'information financier
SIGE	Service intercommunal de gestion
SIPaL	Service immeubles, patrimoine et logistique
SIRH	Système d'information RH
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs
SJ	Service juridique
SOC	Centre opérationnel de sécurité de l'État de Vaud
SPC	Service de la planification cantonale
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
SPEN	Service pénitentiaire
SPEV	Service du personnel de l'État de Vaud
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SPOP	Service de la population
SRC	Service de renseignement de la Confédération
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
STATVD	Statistique Vaud
STCC	SwissTech Convention Center
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SVM	Société vaudoise de médecine
TAF	Tribunal administratif fédéral
TASC	Taxe sur le stockage de déchets et de matériaux de comblement
TC	Tribunal cantonal
TCC	Traumatismes crânio-cérébraux
TF	Tribunal fédéral
TOR	Temps d'ouverture restreint
TPN	Transports publics de Nyon
TSA	Troubles du spectre autistique
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation
UIOM	Usines d'incinération des ordures ménagères
UJUR	Unité juridique

UNIL	Université de Lausanne
UPCHM	Unité psychiatrique de crise dévolue au handicap mental
UPCL	Unité du Plan climat
UPTC	Unité projets transverses et coordination
UVAM	Union vaudoise des associations musulmanes